

## **AVERTISSEMENT**

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact: ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
<a href="http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\_droi.php">http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\_droi.php</a>
<a href="http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm">http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm</a>

LN 006/26-2 bis

## UNIVERSITÉ NANCY 2 UFR DES SCIENCES HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES, MUSICOLOGIE

# Doctorat Histoire de l'Art et Archéologie

Anne-Marie LEYDIER-BAREIL

# LES ARCS DE TRIOMPHE DÉDIÉS À CARACALLA EN AFRIQUE ROMAINE

ARCHITECTURE ET URBANISME, POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

46, av. de la Libération la Libération la Libération

Thèse dirigée par Monsieur le Professeur Yves GRANDJEAN

Soutenue le 16 décembre 2006

REPRODUCTION INTERDITE

**VOLUME II/III** 

#### JURY:

Catherine ABADIE-REYNAL, Professeur d'archéologie classique à l'Université de Nancy 2 Yves GRANDJEAN, Professeur émérite d'archéologie classique à l'Université de Nancy 2 Jean-Yves MARC, Professeur d'archéologie romaine à l'Université de Strasbourg 2, Marc Bloch François RICHARD, Professeur d'histoire romaine à l'Université de Nancy 2 Michel SEVE, Professeur d'histoire grecque à l'Université de Metz

## 20. L'arc d'Assuras (Zanfur)

Atlas Archéologique de la Tunisie, F<sup>e</sup> Ksour, N° 80. CIL VIII 1798.

L'arc d'Assuras, dédié à Caracalla en 215, domine la plaine du Sers. Visible de très loin, sur le plateau qui domine l'Oued Zanfur, cet arc à une baie n'était que l'un des trois arcs connus de la ville. On éprouve des difficultés à situer les deux autres dans le tissu urbain d'aujourd'hui, alors que le site n'est pas fouillé, et que la plupart des ruines au-dessus du sol ont disparu. Quant à l'arc de Caracalla, son état de délabrement inquiète.

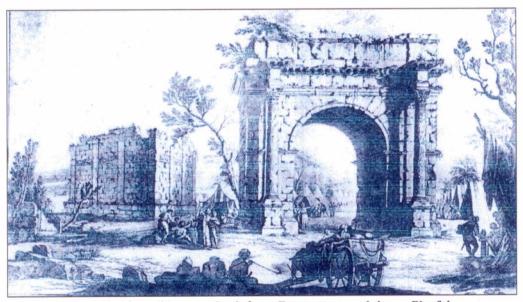


Figure 1: L'arc d'Assuras dessiné par Bruce, et reproduit par Playfair.



Figure 2: L'arc d'Assuras en 2005.

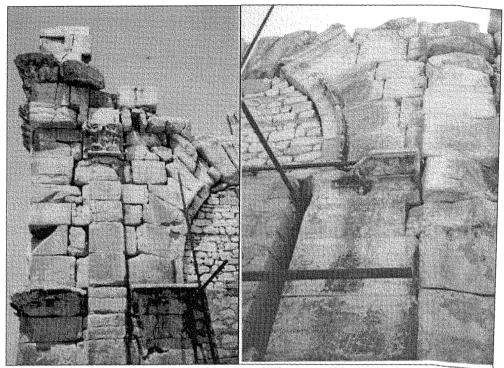


Figure 3: L'arc en 1994 ; vue de droite : piédroit Nord.

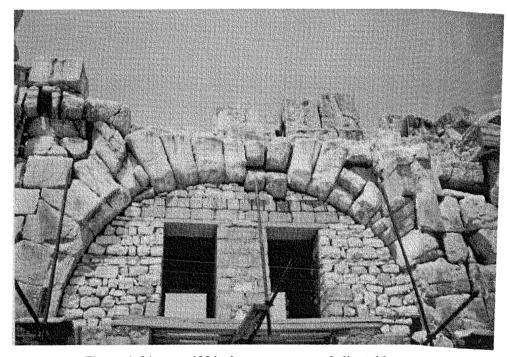


Figure 4: L'arc en 1994, claveaux et restes de l'entablement.

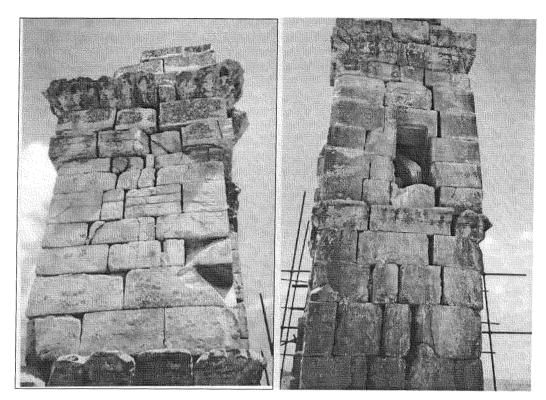


Figure 5: L'arc en 1994, faces latérales

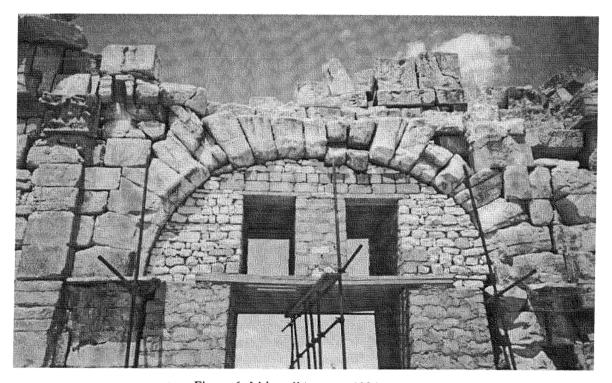


Figure 6: L'Arc d'Assuras, 1994

## Bibliographie:

CURTIS, Roman Monumental Arches, p. 72 n° 62 FORTUNER D., n° 11. FROTINGHAM, n° 311. GRAEF, n° A62. GUERIN, Voyages, II, p. 568. KÄHLER, n° 55a.

PELISSIER E., »Lettre à Mr Hase », R. A., 1848, p. 394.

PLAYFAIR, Travels, p. 207.

**POINSSOT J.**, « Inscriptions inédites recueillies pendant un voyage en Tunisie », *B. A. A.*, 1884, p. 250, et pl. XXII.

**TEMPLE (SIR) GR.,** *Excursions in the Mediterranean : Algiers and Tunis*, 2 vol., Londres, 1835, p. 266.

TISSOT, Géographie Comparée, II, p. 568.

## 20.1. La ville et la région

La cité est magnifiquement située face à l'opulente plaine du Sers. Elle occupe un vaste plateau orienté Nord-Ouest/Sud-Est, qui descend doucement vers la plaine, à l'Est. La véritable défense naturelle se situe au Sud et à l'Ouest, grâce au lit assez encaissé de l'oued Zanfour qui sert de défense naturelle en contournant le plateau. Selon les voyageurs du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs portes s'ouvraient dans une enceinte dont l'existence était confirmée à leur époque par l'existence de tronçons de fondations bien visibles, mentionnés notamment par Poinssot<sup>1</sup>, repris par Tissot<sup>2</sup> et qui ont disparu aujourd'hui. Si la présence de deux autres arcs dans la ville est incontestable, on peut discuter de leur rôle effectif comme portes dans l'enceinte. Ils ont été décrits par Fortuner, mais ils ont beaucoup souffert depuis trente ans, et si nous avons pu photographier l'arc de l'Ouest, dont on voit nettement un piédroit conservé jusqu'à l'imposte, nous n'avons pas repéré celui du Nord. Un autre arc, situé à 150 mètres à l'Ouest de celui de Caracalla, semble également avoir été construit à l'intérieur de la muraille.

La cité, d'une très vaste étendue, possédait un théâtre encore bien conservé au XIX siècle, à côté duquel s'élevait un arc, au Nord de la ville. Le forum n'a pas été localisé, il pourrait se situer entre le temple, au Nord, et l'arc de Caracalla. Enfin, comme dans toutes les cités de quelque importance, une citadelle byzantine est venue occuper l'emplacement le plus propre à la défense.

Le fait qu'aucun village ne soit venu occuper le site est comme toujours à la fois porteur d'espoir pour des fouilles approfondies, car le site est « conservé » par les cultures qui l'occupent (comme à Séressi, Medeina, Mactar, Uchi Maius etc.), mais laisse inquiet devant la disparition rapide de blocs immédiatement utilisables, ou intéressants d'un point de vue « décoratif ». Ainsi, des éléments photographiés au sol en 1994, comme un chapiteau et un bloc de fût de colonne, ont-ils disparu aujourd'hui.

Assuras faisait partie des colonies de César, ou plus vraisemblablement d'Auguste, ainsi que nous l'indique son nom : *Colonia Iulia Assuras*. Elle était rangée dans la tribu Horatia. On sait qu'au lendemain de l'annexion par César du royaume de Numidie, celui-ci fut contrôlé grâce à la création de colonies, destinées à absorber et reconvertir les vétérans de légions devenues trop nombreuses. Situées géographiquement à des points stratégiques, pour former une couronne autour de Carthage, elles constituaient également une couverture militaire protégeant l'accès à l'Africa Vetus. C'étaient, en Proconsulaire<sup>3</sup>: *Col. Iulia Carthago*; *Col. Iuli .Assuras*; *Col. Iul. Curubis*; *Col. Iul. Neapolis*; *col. Iul. Thuburbo Maius*; *Col. Iul. Veneria Cirta nova*; *Col. Iul. Simitthu*; *Col. Iul. Uthina*; *Col. Iul. Hippo Diarrhytus*; *Col. Iul. Thub...*; *Col. Iul. Maxula*; *Col. Iul. Maxula*; *Col. Iul. Thub...*; *Col. Iul. Maxula*; *Col. Iul. Col. Iul. Maxula*; *Col. Iul. Thub...*; *Col. Iul. Maxula*; *Col. Iul. Col. Iul. Maxula*; *Col. Iul. Thub...*; *Col. Iul. Maxula*; *Col. Iul. Col. Iul. Maxula*; *Col. Iul. Thub...*; *Col. Iul. Maxula*; *Col. Iul. Col. Iul. Maxula*; *Col. Iul. Col. Iul. Maxula*; *Col. Iul. Col. Iul. Col* 

Poinssot, op. cit., p. 252

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tissot, op. cit, p.570.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Consulter la liste établie par le P. Mesnage, *opus. cit*, p. 41-43.

*Iul. Thuraria.* En Numidie, Auguste fonda la colonie d'*Hippo Regius*, et dans le même temps, *Utica, Thabraca, Thunu Suda, Thuburnica, Uchi Maius* (fondée par Marius avec *Thibaris*), *Vaga*, devinrent des municipes. On peut penser, au vu des constructions et des dédicaces, que la période sévérienne fut la plus prospère pour la ville, mais elle a connu une longue existence, puisqu'elle est encore nommée dans une lettre de Cyprien, et figure parmi les évêchés énumérés dans les conciles jusqu'au V<sup>e</sup> siècle.



Figure 7: L'oued Zanfur à l'Est de la ville ; au second plan, l'arc ; à gauche, au bord de l'oued, restes de quais d'époque romaine. La route moderne suit le cours de l'oued au niveau du site.

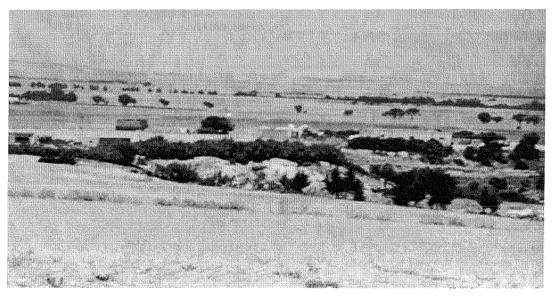


Figure 8: Les champs au pied de l'arc ; au second plan, la ferme du « gardien » du site. A l'horizon, la plaine du Sers.

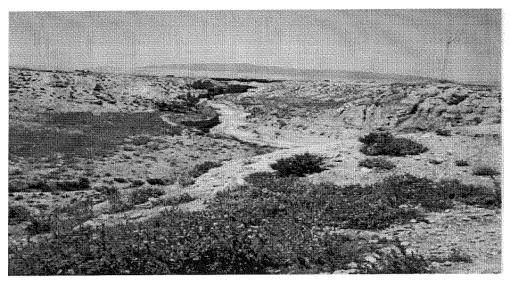


Figure 9: Cours de l'oued Zanfur en direction du Sers à l'Est/Sud-Est de la ville.

Le plan de la ville :

Il a été communiqué par Poinssot<sup>4</sup>, d'après un relevé d'Espérandieu, et c'est

toujours le seul dont nous disposons.

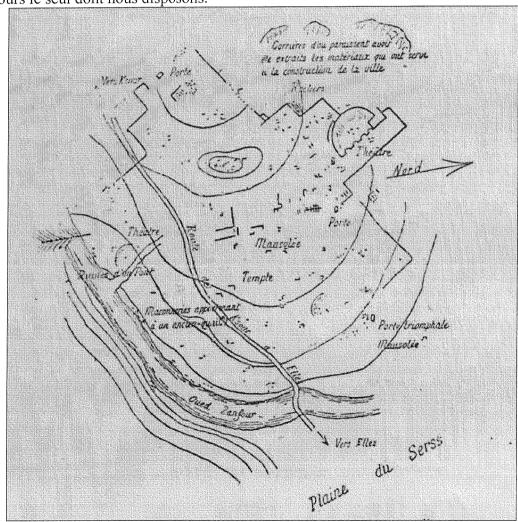


Figure 10: Plan de la ville établi par Espérandieu, in Poinssot.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ouvrage cité, p. 251.

## 20.2. L'arc

#### Situation:

Cet arc s'élève à l'Est de la ville, sur la partie du plateau où la pente est la plus douce, et il est orienté de telle façon que sa façade Est est à l'extérieur de la ville. Il ne nous semble pas qu'il ait constitué une entrée ou une porte à proprement parler, contrairement à l'arc situé à l'Ouest, sur le tracé probable de la muraille, en direction de Ksour. En effet, la grande voie qui traverse la ville, reliant Ksour à Elles, suit un axe Est-Ouest qui aboutit à un pont sur l'oued Zanfour situé à l'Est/Sud-Est de l'arc qui nous occupe. C'est ce passage qui aurait mérité une « porte », mais paradoxalement on ne voit pas trace de monument important dans cette zone.

Comme, à l'époque de Caracalla, la ville n'avait pas besoin d'enceinte, cette dernière avait dû disparaître en grande partie, à l'instar de tant d'autres villes. Aussi, le mur décrit par Poinssot, qu'il considère comme l'enceinte romaine, et dont il dit qu'on peut en suivre les fondations sur presque tout son parcours, doit-il dater de l'époque byzantine, où il constituait l'indispensable complément de la citadelle. C'est certainement le bâtiment assez bien conservé, situé au centre du site, et que l'on voit fig . 2

L'arc qui nous intéresse possède deux façades identiques, qui présentaient chacune une inscription, ce qui confirme qu'il n'était pas relié directement à une muraille. S'il en existait bien une pour protéger la ville en direction du Sers, elle se serait située plutôt au débouché du pont sur l'oued, comme à Uzappa, où l'ensemble de la topographie est très voisin. Poinssot indique une autre porte, « vers le Sud Ouest », qui n'est pas mentionnée sur le croquis d'Espérandieu, et se situait peut-être au débouché de l'autre pont, au Sud Ouest du plan.

## **Dimensions:**

Nous empruntons celles de Fortuner<sup>5</sup>:

Largeur totale: 11,18 m

Hauteur: 7m

Epaisseur: 2,78 m, 5,68 m, avant-corps compris.

Largeur de la baie: 5,38 m

## Plan de l'arc :

Le schéma du plan, établi avec les incertitudes liées à l'enfouissement du socle et d'une partie de la plinthe, particulièrement de celle des piédestaux, figure dans la thèse de Fortuner, Pl XVII, n°1. Nous ne l'avons pas reproduit, puisqu'il n'est qu'hypothétique.

#### Etat de conservation:

On sera surpris de constater les ravages subis par l'arc ces dernières années. Il était certes consolidé, mais encore intact lorsque nous l'avions photographié en 1994, (fig.6). Son état actuel, en 2005, est très inquiétant, (fig.2). Le système de consolidation utilisé ici est très différent de celui que nous avons vu en place à Séressi; on peut se demander si la construction en béton, malgré les ouvertures pratiquées en hauteur, n'est pas trop rigide pour accompagner les poussées?

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Poinssot proposait les dimensions suivantes : longueur :11m ; largeur de la baie :5,60m ; hauteur sous clé :7m. Ce sont les mêmes que celles données par Tissot, op. cit., p. 570, et celles de Guérin, op. cit., p. 88.

Ici, nous avions un blocage de moellons ; or, lorsque Duthoit avait étayé l'arc de Cuicul au XIX<sup>e</sup> siècle, il avait eu recours à un blocage de moellons, qui semble avoir bien résisté ; le blocage utilisé un temps à Timgad, de même nature, avait également permis d'attendre en sécurité la reprise totale de l'arc. L'explication de ce brutal effondrement réside peut-être dans un tremblement de terre, qui a légèrement ébranlé l'ensemble, mais l'arc a mieux résisté que sa consolidation.

## **Description:**

L'arc présente deux façades semblables, comportant un pilastre au centre du piédroit. A ce pilastre répondait une colonne que l'on peut restituer<sup>6</sup>. L'ordre est exhaussé sur un piédestal bien visible sur la façade Est, sur le piédroit Sud.

Les piédroits sont relativement conservés, mais les pierres sont disjointes, et c'est un doux euphémisme! Il en manque quelques-unes sur la façade Est, au piédroit Sud, et sur la façade Ouest, au piédroit Nord. L'entablement et l'attique sont suffisamment conservés pour confirmer la disposition des blocs de la frise de l'attique, de champ, et même pour montrer trois blocs portant une partie de la dédicace. Mais le profil de la plinthe ne peut être étudié.

La construction est en calcaire du pays, en *opus quadratum*; le plan d'Espérandieu montre du reste les carrières toutes proches d'où est extraite la pierre.

## Elévation:

## 1° la plinthe:

Elle est constituée par une seule assise très importante (fig. 14), et présente, audessus d'un large bandeau plat, un talon renversé, une double scotie encadrant un astragale, toutes ces moulures étant séparées par des filets, enfin, un talon renversé. Toutes ces moulures sont lisses.

#### 2° les claveaux

Ils sont extradossés en plate-bande, et, chose assez rare sur les arcs africains, sont ornés d'une **archivolte**, constituée d'un bandeau et d'un talon. Curieusement, ils sont en nombre pair (il y en a 20), et reposent sur une imposte qui fait le tour du piédroit.

## 3°L'imposte:

Elle est moulurée : un cavet, une doucine droite, un bandeau, limités par des listels, et fait le tour du piédroit, sauf au niveau des pilastres.

#### Les avant-corps

1°Les piédestaux sont aujourd'hui plus ou moins enfouis dans le sol, et la partie supérieure du dé et du stylobate a disparu, sauf un bloc intérieur. On peut voir quelques blocs de celui du Nord, façade Est, (voir la figure 16) et, quelques éléments subsistant au Sud, sur la même façade, (voir figure 11.)

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Curtis indique à tort, p. 72, que les fragments de fûts de colonnes ont disparu, alors que Poinssot écrit p. 252 que « leurs débris gisent à terre pêle-mêle avec les blocs qui formaient l'entablement, encore intact lorsque Sir Grenville Temple le vit ». C'est en effet son dessin qui a permis de restituer l'entablement.

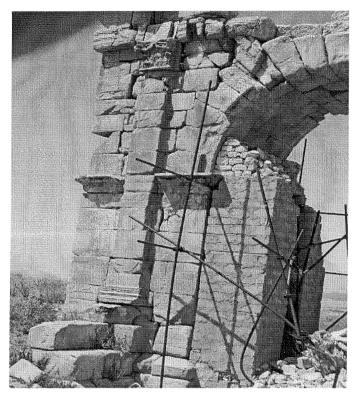


Figure 11 : Le piédroit Sud, façade Est, en 2005. Quelques blocs intérieurs du piédestal sont encore en place.

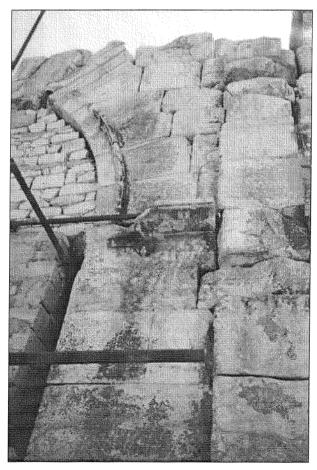


Figure 12: L'archivolte bien visible sur les claveaux de la façade Est.



Figure 13: L'imposte

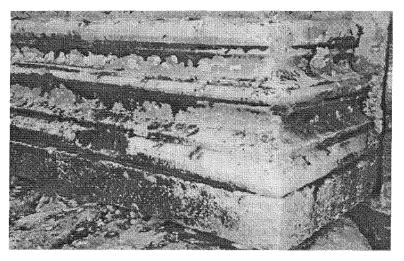


Figure 14: La plinthe du piédroit Sud, façade Est, en 1994.

## 2° L'ordre:

#### - Les pilastres :

Ils ont conservé en place deux de leurs bases, ainsi que deux chapiteaux (sur la façade Est, piédroit Sud, et sur la façade Ouest, piédroit Nord). Les **fûts** lisses sont constitués de tambours correspondant aux assises du piédroit, et pour certains, sont intégrés directement à l'assise.

Les **bases** sont de type corinthien, tout comme les **chapiteaux**. Deux chapiteaux de pilastres gisaient près de l'arc en 1994 (voir fig.17), nous ne les avons pas revus en 2005.

Les deux chapiteaux encore en place, façade Est, piédroit Sud, et façade Ouest, piédroit Nord, présentent deux feuilles sur la couronne du premier registre, trois sur la seconde, avec des acanthes très allongées, aux folioles dentelées, refouillées au trépan. Les bases de pilastres sont particulièrement soignées à Assuras, les tores sont nettement

dessinés, et encadrés de listels, alors que la plupart du temps ils sont aplatis, et rendent alors moins sensibles les jeux de la lumière sur ces moulures horizontales.

#### - Les colonnes :

Elles ont perdu leurs bases, mais nous avions pu en photographier une au sol en 1994 (fig. 15). Leurs chapiteaux ont disparu. Des fragments de fûts cannelés et rudentés qui les constituaient gisaient à terre en 1994, nous ne les avons pas revus en 2005. Les cannelures sont assez rares dans la région du Haut Tell, bien plus rares qu'à Thugga, où elles apparaissent sous Marc Aurèle; à part l'arc de Mactar que nous attribuons à Caracalla, appelé Bab el Aïn (25), et celui d'Assuras, on n'en connaît pas dans la région. Ce fait constitue un élément de datation, confirmé par l'apparition des rudentures, sur l'arc d'Assuras précisément, en 213-215, et à Mactar, sur l'arc de Bab el Aïn.

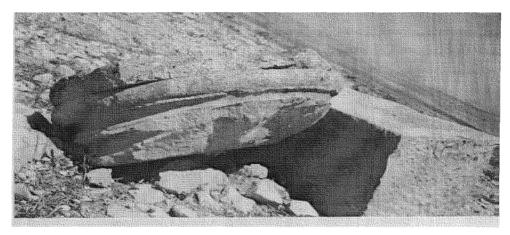


Figure 15: loc de fût de colonne, au sol, en 1994.

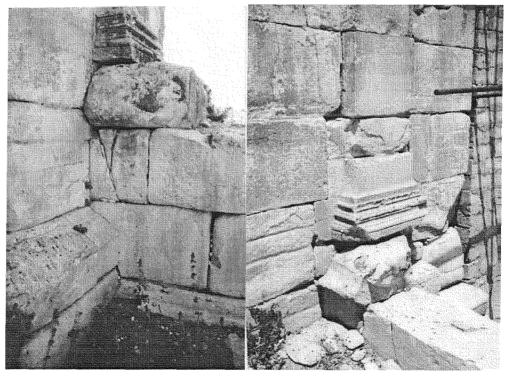


Figure 16: Piédestal et base de pilastre ornant le piédroit Ouest, façade Nord; à gauche, plinthe du piédroit ; à droite, base du pilastre ornant le piédroit Sud, façade Est.

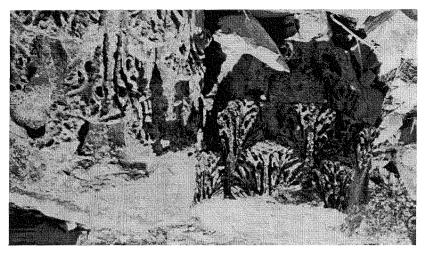


Figure 17: Les deux chapiteaux de pilastre encore au sol en 1994.

#### Les faces latérales :

Lorsqu'on examine la figure 5, on constate dans la face latérale un trou béant au second niveau. Il ne peut être attribué aux dégradations récentes de l'arc, car le cliché a été pris en 1994, et nous devons donc l'interpréter comme une baie d'accès aux structures internes de l'arc. Existait-il un tel espace dans chacun des piédroits, pour constituer les éléments d'une vaste salle au-dessus de la baie, comme la chambre que nous avons décrite sur l'arc de Trajan à Mactar? Nous l'ignorons, mais il est nécessaire de mentionner cette particularité, que nous n'avons rencontrée que sur quelques arcs importants, comme Assuras, Mactar (la Bab el Aïn comme l'arc de Trajan) ou Volubilis.

#### L'entablement

Il est en partie conservé, sur la façade Est depuis le niveau de la clé, jusqu'au droit intérieur du pilastre ornant le piédroit sur la façade Ouest, sur le piédroit, et sur la face latérale Ouest. Cet entablement constituait des retours au droit des colonnes car un arrachement est visible sur le piédroit Est, sur la façade Sud. Cependant, lorsque Tissot décrivait l'arc, il déplorait déjà : « une partie de l'entablement et l'attique qui le couronnait ont été détruits depuis l'époque où Temple a visité Zanfur : il ne reste aujourd'hui que quelques fragments de la frise<sup>7</sup> sur laquelle ce voyageur avait lu l'inscription que nous avons reproduite. Les autres blocs sont entassés pêle-mêle au pied du monument ».

- l'architrave comporte deux fasces, séparées par un double listel; trois listels en file les encadrent, le tout étant couronné par un bandeau (Fortuner propose trois fasces).
- la frise est lisse.
- la corniche comporte un talon inférieur orné de rais de cœur en chaîne, puis des denticules trapus atrophiés, des perles et pirouettes, des oves et fers de lance. Des modillons à feuilles d'acanthe, séparés par des caissons décorés de motifs floraux ou symboliques (comme la corne d'abondance<sup>8</sup> sur le deuxième caisson de la façade Ouest vers le Nord). Enfin la cimaise est ornée d'un feuillage sur doucine, proche des rais de cœur végétaux.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> L'inscription figurait sur la frise de l'attique de l'arc, non sur la frise de l'entablement.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> La corne d'abondance est l'attribut caractéristique de l'Abondance, de *Felicitas*, et par voie de conséquence, de *Julia Domna*, comme nous le développerons dans le chapitre consacré à la typologie, où nous évoquerons les portraits africains de l'impératrice qui la représentent sous cette forme.

#### L'attique

La conservation in situ est semblable à celle de l'entablement, toutefois avec des éléments moins nombreux, et la partie supérieure a disparu.

La plinthe est constituée d'une doucine renversée encadrée de listels, le tout étant difficilement lisible.

La frise, constituée d'une série de dalles posées de champ, recevait l'inscription, répétée sur les deux faces. Le début de l'inscription est du reste en place sur la façade Est. Le champ épigraphique est limité par des pilastres qui le cernent, mais ceux-ci sont simplifiés, ne présentant ni base ni chapiteau. Ils se situent au droit des retours de l'entablement, mais nettement moins saillants, si l'on s'en tient au dessin de Bruce.

La corniche a disparu, mais toujours selon le dessin de Bruce, on peut restituer une corniche moulurée et une assise de couronnement au-dessus. Impossible par contre de proposer une hypothèse sur l'ornementation du couronnement.

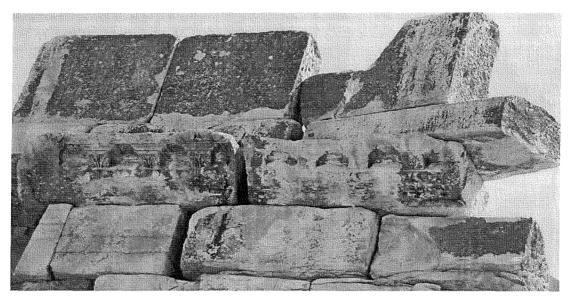


Figure 18: : Modillons de la corniche d'entablement. Trois blocs de la frise d'attique reposent sur des blocs qui n'appartiennent certainement pas à la plinthe d'origine ; ils portent une partie de la dédicace.

#### Restauration:

La restitution de Bruce, connue par l'ouvrage de Playfair, est en principe fiable, puisque les éléments subsistant encore aujourd'hui y sont reconnaissables et y trouvent leur place. Il a en particulier, à juste titre, mis l'accent sur la riche corniche.

## Datation:

L'arc a été élevé par la colonie d'Assuras à Septime Sévère divinisé, Caracalla et Julia Domna, mais on ignore à quelle occasion la municipalité l'a offert. Il faut le dater **de 215**, grâce aux puissances tribuniciennes de Caracalla.

# 20.3. Annexe: Les deux autres arcs de la ville et le temple

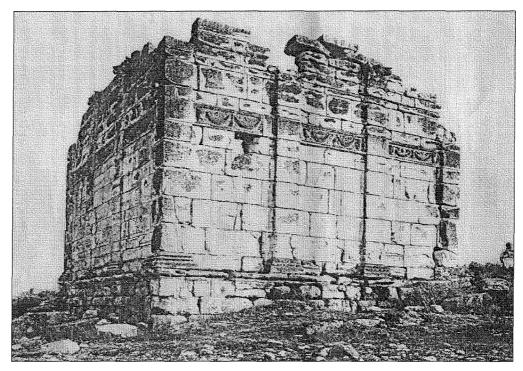


Figure 19: Le temple d'Assuras in Cagnat et Gauckler.

Deux autres arcs, dont celui de l'Ouest de la ville, sur l'identification duquel nous hésitons semblent avoir occupé des positions de portes de la ville, comme à Séressi. Mais rien n'indique que l'enceinte vue au XIX<sup>e</sup> siècle par les voyageurs est une enceinte romaine, et que ces portes en marquaient régulièrement l'entrée. Car à Séressi, si elles matérialisent des directions cardinales, les « portes » ne tiennent à aucune enceinte, et peut-être en allait-il ainsi à Assuras, très vieille fondation. On peut se demander si les « portes » d'Assuras n'ont pas été construites toutes à peu près à la même époque que l'arc de Caracalla, si l'on tient compte des rapprochements faits entre elles par Fortuner<sup>9</sup>, qui se fonde surtout sur l'identité des moulures de leurs corniches, et leur taille presque identique. On aurait alors vu une campagne édilitaire de prestige, très vraisemblable, mais qu'aucune inscription ne vient confirmer.

#### **Dimensions:**

Elles sont fournies, avec le commentaire, par Tissot<sup>10</sup>:

#### Porte du Nord:

Largeur: 10,90 m

Hauteur de l'arcade : 7,00 m Ouverture de la baie : 5,40 m Largeur des piédroits : 2,75 m L'entablement n'existe plus

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Voir *op. cit.*, ses nos 12 et 13, pp. 42-46.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Tissot, op. cit, p. 570.

#### Porte de l'Ouest / Sud-Ouest :

Largeur: 11,30 m

Ouverture de la baie : 5,54 m Largeur des piédroits : 2,88 m

L'arcade n'existe plus, il ne reste qu'une partie des piédroits.

#### Commentaire:

Tissot considère que ces « portes monumentales donnaient accès dans la ville ».

Fortuner, qui les a décrites (numéros12 et 13 de son corpus), se fonde sur la similitude de leurs dimensions avec celui qui nous intéresse pour proposer une datation du début du III<sup>e</sup> siècle pour ces deux arcs. Nous ne les avons pas vus lors de notre visite du site, et ne pouvons nous prononcer. Une chose est certaine, c'est qu'aucun des visiteurs du XIX<sup>e</sup> siècle n'a relevé de dédicace sur ces deux arcs, et que tous voyaient en eux des « portes » pratiquées dans l'enceinte. Ils insistaient sur la ressemblance de ces portes avec l'arc de Caracalla, qu'ils considéraient comme la « référence ».

Nous n'avons en définitive pas retenu ces deux monuments parmi les arcs qu'on pouvait « attribuer » à Caracalla.

## Le temple:

Décrit par Guérin et Cagnat et Gauckler, ce temple a frappé les esprits parce qu'il est décoré, ce qui est très rare en Afrique; seul le temple de Théveste, proche de l'arc de Caracalla, porte un décor figuré. Le temple d'Assuras est un temple corinthien à podium, tétrastyle, prostyle, pseudopériptère 11. Les colonnes engagées habituelles dans ce cas sont ici remplacées par des pilastres décorant les murs d'une cella pratiquement carrée. Aux deux tiers de leur hauteur, ils sont réunis par une frise composée de panneaux rectangulaires qu'encadre une moulure sculptée. Deux guirlandes avec bandelettes et instruments de sacrifice ornent les panneaux, qui sont bordés par des bucranes, sauf à l'angle Nord-Est, où un masque remplace les bucranes. La symétrie est accentuée par des candélabres placés entre les guirlandes dans l'axe du panneau. Mais la fantaisie règne encore dans ce domaine: une figure de génie soutient les guirlandes.

Il est bien regrettable qu'on ne puisse attribuer ce temple à une divinité précise, mais le luxe exceptionnel du décor est au moins un signe de raffinement qui témoigne du niveau artistique de cette colonie ancienne.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Voir le plan du temple relevé par Saladin pour la publication de Cagnat et Gauckler, *Temples Païens*, pp. 142-143.

## 21. L'arc de Cuicul (Djemila).

CIL VIII, 8321=20137. Atlas Archéologique de l'Algérie, f<sup>e</sup> Sétif, N° 233.

Si l'arc à une baie de Caracalla, totalement restauré, est le premier monument qui frappe le visiteur descendant vers la ville antique, Cuicul possédait encore plusieurs arcs: trois arcs ponctuaient le cardo maximus, qui se prolongeait par la grande voie encore utilisée aujourd'hui; un arc dédié à Antonin le Pieux indiquait la limite de la ville en direction du théâtre.



Figure 1: Arc de Cuicul, accolé au temple (des Sévères ?), vue prise du Nord-Est, 1962.



Figure 2: Forum et arc vus depuis le podium du temple des Sévères, du Sud-Est, 1962.

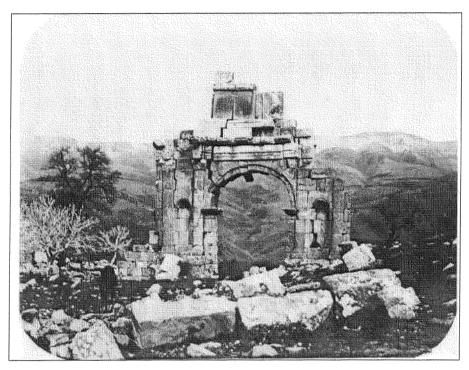


Figure 3: Façade Ouest de l'arc de Cuicul en 1861-1862, photographie de G. de Courcival.

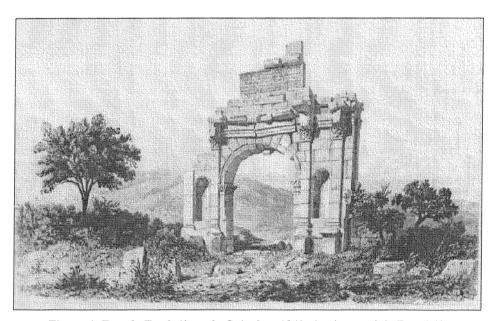


Figure 4: Façade Est de l'arc de Cuicul en 1842, dessin gravé de Ravoisié.

## Bibliographie:

## 1° Explorations Scientifiques et Rapports de fouilles :

ALLAIS Y., «L'alimentation en eau d'une ville romaine d'Afrique: Cuicul (Djemila) », Cinquième Congrès International d'Archéologie, Alger, 1930, publ. 1933.

ALLAIS Y., « Le quartier à l'Est du Forum des Sévères », Revue Africaine, XCVII, 1953, pp. 48-65.

ALLAIS Y., « Le quartier Occidental de Djemila (Cuicul) », Antiquités Africaines, 5 1971, pp. 95-119.

BALLU A., Rapports publiés au Journal Officiel, 1896-1916.

BALLU A., « Rapport sur les travaux de fouille et de consolidations »,

CHRISTOFLE M, « Rapport sur les travaux de fouille et de consolidations », Monuments Historiques de l'Algérie, 3 vol., 1927-1936.

DELAMARE A., Exploration Scientifique de l'Algérie, Archéologie, 1850.

DUC D'ORLEANS, Journal de campagne de l'expédition des Portes de Fer, Paris, 1840.

**DUTHOIT,** Relevés dans le cadre des Monuments Historiques de l'Algérie, 1866. Service des Monuments Historiques de l'Algérie, 1922, 1923, 1924.

**FEVRIER P.A.**, « Notes sur le développement urbain en Afrique du Nord. Les exemples comparés de Djemila et de Sétif », *Cahiers Archéologiques*, XIV, 1964, pp. 1-47.

RAVOISIE A., Exploration Archéologique de l'Algérie, Architecture, Pl. XXIX à XXXVI, Commentaire des pl. pp. 51-56, Paris, 1846-1851.

SALAMA P. « Les bornes milliaires de Djemila-Cuicul et leur intérêt pour l'histoire de la ville », Revue Africaine, Alger, 1951.

## 2° guides et monographies

ALLAIS Y., Djemila, Paris, 1938.

BALLU A., Ruines de Djemila, Alger, 1921.

BALLU A., Guide illustré de Djemila, Alger, 1926

CAGNAT R., « Diemila », CRAI, 1916.

CURTIS, n° 65.

FEVRIER P.A., Djemila, Alger, 1968.

FORTUNER, n° 29.

LESCHI L., Djemila, antique Cuicul, Alger, 1949.

VALLET ET ALBERTINI, Guide pratique illustré pour visiter les ruines de l'antique Cuicul, Alger, 1924.

## 21.1. La ville et sa région

Située au Nord des hautes plaines sétifiennes, à près de 900m d'altitude et au coeur des vagues de collines qui prolongent vers le Sud la chaîne des Biban et du Mégris, la ville de Djemila est presque inaccessible<sup>1</sup>. Comme l'écrivait si pertinemment A. Camus, « il faut beaucoup de temps pour aller à Djemila. Ce n'est pas une ville où l'on s'arrête et que l'on dépasse. Elle ne mène nulle part et n'ouvre sur aucun pays. C'est un lieu d'où l'on revient.<sup>2</sup>. »

Elle était installée sur un éperon rocheux, de forme triangulaire, mesurant environ 400m du Nord au Sud, et défendu sur les côtés Est et Ouest par les vallées de deux oueds (ce qui n'a pas empêché, lors de la fondation de la colonie, qu'on ajoute deux remparts de sécurité à l'Est et à l'Ouest). Au Sud, le creux d'un vallon emprunté alors par un affluent de l'oued Bétame, vallon insuffisamment protégé par la nature et qui nécessitait la défense artificielle d'un rempart, séparait le plateau d'une colline au sol friable: cette colline Sud propose une pente assez raide, et les marnes noires y sont profondément ravinées. Au Nord, la pointe de l'éperon rocheux dominait d'une cinquantaine de mètres le confluent des deux oueds, qui se réunissent là pour former une grosse rivière qui enrichit la branche occidentale de l'Ampsaga, à quinze kilomètres au Nord de Cuicul. C'était donc un site de hauteur, comme nous en avons rencontrés plusieurs, et on peut penser qu'un habitat berbère a précédé l'implantation romaine.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce n'est qu'en 1909 qu'on construira une route d'accès au site!

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A. Camus, *Noces*, 1959, p.26.

même s'il ne s'agissait que d'un petit bourg. Toutefois, jusqu'à présent, ni inscription libyque, ni trace de tumulus ou de bazinas ne peuvent confirmer cette hypothèse, qui est seulement envisageable à cause du toponyme berbère, qui a survécu chez les Romains.

La ville est desservie aujourd'hui par une route en lacets partant de Saint-Arnaud, menacée par les ravinements perpétuels que subissent les schistes et les marnes noires des montagnes. Bien qu'elle soit à distance raisonnable, dans les quatre directions cardinales, de villes importantes, son isolement a toujours frappé les voyageurs, qui n'ont d'ailleurs pas été nombreux à la visiter!

Le Guide Joanne disait qu'elle se situait « dans un pays triste et froid »! Sétif par Mons est distante de 35 km; Djidjelli au Nord de 50 km; Cirta à l'Est de 115 km; enfin Lambèse, au Sud-Est, de 150 environ. Mais, bien qu'il ne fasse aucun doute qu'elle ait été reliée à toutes ces villes dans l'Antiquité, il suffit de voir la carte de P. Salama pour le confirmer, ces liaisons restent un peu abstraites si l'on tente de retrouver les routes antiques à leur entrée dans la ville. P. Salama s'est penché sur la question en étudiant les bornes milliaires de la ville³. Il montre que leur disposition, à Cuicul, s'éloigne du schéma traditionnel, où les bornes étaient placées aux portes de la ville correspondant à la direction choisie.

Ici, au contraire, elles étaient toutes concentrées au pied de la porte Nord-Ouest, qui correspond au départ de la **route de Sétif**. Les distances auraient donc toutes été comptées depuis là. La chose est d'autant plus vraisemblable qu'au fond du ravin, au bas de l'arc de Caracalla, on a retrouvé deux bornes du premier mille, ce qui laisse à penser que l'arc s'est substitué à la porte de la ville primitive dans son rôle symbolique. Du reste, le cas n'est pas unique : à Thamugadi, les distances sont toutes comptées à partir de l'arc des Sévères.

Tous ces éléments montrent que la route de Sétif, dallée, est toujours entrée dans la ville par le Sud-Ouest, et on comprend pourquoi l'arc de Caracalla a été implanté précisément en cet endroit où la route fait un dos d'âne, que l'urbaniste a parfaitement respecté.

Nous verrons dans la III<sup>e</sup> partie comment s'est effectuée l'urbanisation de la colline Sud, et les problèmes liés au ruisseau qui empruntait le thalweg.

Vers le Nord, la route d'Igilgili (Djidjelli) est actuellement d'un accès impossible, car la porte Nord de la ville n'est pas vraiment dégagée, mais on peut imaginer que la voie suivait le cours de la rivière au Nord, où du reste le cirque de montagnes s'ouvre pour la laisser s'échapper, créant une voie naturelle.

La route de Lambèse était censée aboutir à la porte Nord-Est de la ville primitive; or, s'il existe bien une voie dallée qui joint cette porte à des constructions situées à l'Est, le dallage s'interrompt définitivement après l'arc de Crescens (ou d'Antonin le Pieux), daté de 160-161, situé sur la voie joignant la ville au théâtre. De surcroît, la route aurait subi passablement de dommages si elle avait coupé l'oued Bétame au bas de la pente Est, car on sait combien les ravinements sont violents à Djemila. Alors la route de Lambèse partait-elle du haut de la colline, au Sud de la ville, comme aujourd'hui? P. Salama ne s'est pas prononcé sur ce point.

La question se pose dans les mêmes termes pour la route de Cirta : ou bien elle se confondait un temps avec celle de Lambèse, ou elle se situait dans le prolongement du *decumanus*, au Nord-Est de la ville, et dans ce cas, le problème de la traversée de l'oued se reposait.

Dans des conditions d'accès aussi difficiles- mais, répétons-le, sans doute l'étaientelles moins dans l'Antiquité,- nous pouvons nous demander ce qui a justifié le choix de

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Salama P., « Les bornes milliaires de Djemila-Cuicul », Revue Africaine.

cet endroit pour y établir une colonie de vétérans. Y. Allais a avancé un argument technique, affirmant que le « noeud routier » constitué par la ville était d'une grande importance, ce qui n'apparaît pas aussi nettement aujourd'hui. Par contre, elle a mis l'accent sur un élément qui nous semble essentiel, c'est la présence de réserves d'eau énormes, les sources voisines, très abondantes et qui ne tarissent jamais, étant largement alimentées par les pluies d'automne et la neige des hivers rudes de Djemila. Enfin, à côté de l'élevage, la nature des terres se prêtait à une agriculture largement capable de nourrir une population variant de 15000 à 20000 habitants : les marnes des pentes inférieures des montagnes conviennent aux céréales, les alluvions des vallées aux vergers.

Les choses ont changé de nos jours sur un point : on ne trouve plus la moindre trace d'oliviers à Djemila, alors que Cuicul possédait des pressoirs à huile. Les montagnes ont, il est vrai, perdu une partie de leur couverture forestière, non du fait d'un éventuel changement climatique, mais à cause de la déforestation liée au nomadisme (et plus récemment, aux déboisements brutaux pendant la Guerre d'Algérie).

Avant la création de la colonie, on ne trouve aucune mention littéraire de Cuicul. Cette création entrait à l'évidence dans un programme de couverture militaire à l'Ouest de la Numidie: Sétif a été créée à la même époque et dans le même objectif. Les vétérans démobilisés redevenaient des soldats si le besoin s'en faisait sentir. Des discussions ont opposé les auteurs sur la date précise de ces créations. Certains, comme P.A. Février<sup>4</sup>, à la suite de Cagnat, penchent pour l'époque de Nerva, et pour une fondation qui se situerait entre 96 et 98, à cause du surnom de Nervienne porté par la ville; d'autres, comme Gascou<sup>5</sup>, ont proposé le début du règne de Trajan. Les deux villes sont placées sous le patronage de Mars, ce qui n'a rien d'étonnant pour des colonies de vétérans, mais ne donne aucune indication de date. Par ailleurs, la tribu Papiria, qui est celle des deux villes, est partagée par Nerva et Trajan, ce qui ne donne donc la préférence à aucun des deux; cependant, la brièveté du règne de Nerva ferait plutôt pencher pour une date un peu plus tardive. Mais il est vrai que le processus de pénétration, qui s'effectuait toujours par les montagnes, ou la limite des hautes plaines, était enclenché en Petite Kabylie dès Nerva, avec la création des colonies de Sétif et Mopth certainement, Cuicul peut-être. Au pire, on arrive à un écart de deux à quatre ans...

#### Son territoire:

Le territoire de la ville s'étendait jusqu'à onze milles au moins en direction du Sud, (voir Gsell, *Atlas Archéologique*, p. 13). Y. Allais de son côté pensait que le territoire atteignait la rive de l'Oued Deheb<sup>6</sup>, affluent de l'Ampsaga, traditionnelle frontière entre Numidie et Maurétanie. Un poste de douane était installé à Cuicul, ce qui expliquerait selon elle l'implantation de la colonie en cet endroit assez difficile d'accès.

#### Découvertes et premières interventions:

Le capitaine A. Delamare, qui avait obtenu, non sans difficultés, d'être intégré dans la Commission chargée de l'exploration scientifique de l'Algérie, arriva à Cuicul en août 1840. Il séjourne à Sétif jusqu'en octobre, retourne à Constantine, puis à Bône à la fin de la même année. Mais ayant participé aux premières opérations militaires de la

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir in *Djemila*, p. 13.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir Gascou, Politique municipale en Afrique du Nord, I, pp. 177-178.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> S'il faut en croire la légende rapportée par le Duc d'Orléans, cette *Rivière d'Or* roulait à l'époque romaine de petits lingots d'or ; il n'y a vu pour sa part que les centaines de barbillons que pêchaient ses hommes au repos.

conquête, à partir de 1830, il avait déjà dessiné un certain nombre de ruines, ce qui lui avait permis de faire valoir ses compétences de dessinateur. Libéré de ses obligations militaires, il allait pouvoir assouvir sa passion des ruines, et dans sa mission, de 1840 à 1843, il a accumulé les relevés. On ignore si les dessins qui concernent Cuicul datent du séjour de Delamare dans le cadre de l'Exploration Scientifique, ou s'il les a complétés après son second passage à Cuicul en 1843, alors qu'il accompagnait le Duc d'Aumale lors de l'expédition vers El Kantara. Ce sont en tout cas **les premiers dessins en date**, et il est d'autant plus regrettable que les *Commentaires* des planches, qui devaient être assurés par Rénier, aient attendu pour voir le jour l'intervention de Gsell, hélas très succincte, et rédigée bien tardivement en 1922.

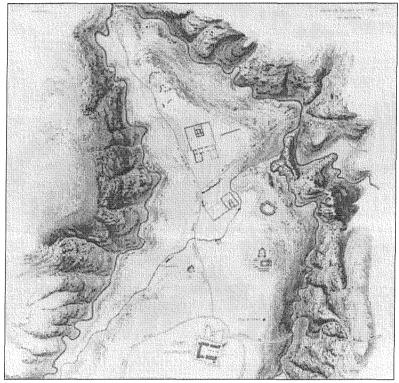


Figure 5: Plan général du site, in Ravoisié, ExplorationScientifique.

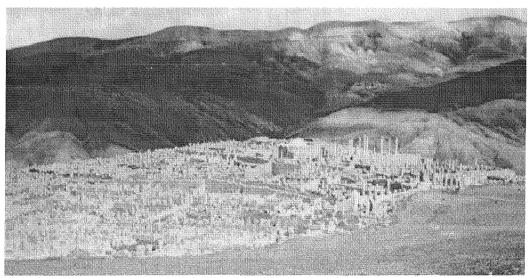


Figure 6: Vue générale de la ville depuis le Musée, vue du Sud-Ouest.

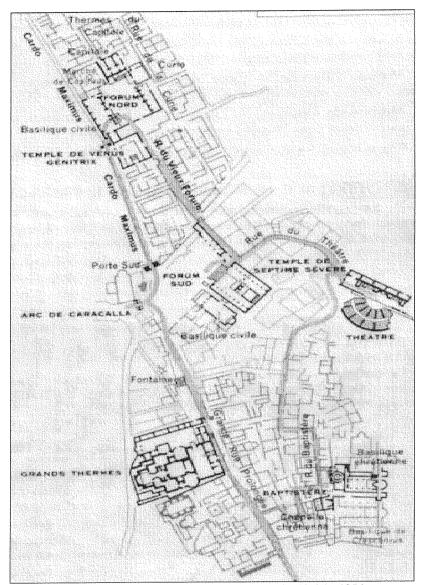


Figure 7: Plan de la ville, in Guide Michelin Algérie, 1956.

L'architecte Amable Ravoisié, pour sa part, auréolé du succès remporté par l'Exploration de la Morée, est nommé à la Commission dès sa création. Sa mission dure de fin 1839 à juillet 1842. Il avait prévu de suivre un itinéraire allant d'Ouest en Est, mais se rallia finalement à l'autre possibilité, si bien qu'il se retrouva à Constantine à peu près en même temps que Delamare, mais apparemment, les deux hommes ne se sont jamais rencontrés. Voilà donc Ravoisié dans les pas du Duc d'Orléans, à deux ans d'écart<sup>7</sup>.

En effet, après une courte occupation du site par les Français en décembre 1837, l'occupation définitive eut lieu en mai 1838, et la célèbre expédition des « Portes de fer » repassa par ces lieux en octobre de la même année, alors que le Duc d'Orléans commandait l'une des deux divisions constituant le corps expéditionnaire. Il bivouaqua au milieu des ruines de Djemila, et admira l'arc, le seul monument resté debout sur le site! Rappelons à notre tour l'anecdote bien connue, répétée depuis Ravoisié par tous les guides de Djemila, qui concerne l'arc de Caracalla: le prince avait été si séduit par ce monument qu'il avait écrit au Roi pour obtenir l'autorisation de le faire transférer à Paris. Il avait obtenu gain de cause, Ravoisié avait été chargé de l'organisation du transfert en décembre 1842, mais le Maréchal Valée, opposé

Le camp français était installé sur le mamelon qui domine le théâtre à l'Est, aussi le site a-t-il été protégé, et Ravoisié a pu effectuer ses relevés avec rigueur. Ses premières interventions ont porté sur la délimitation du forum sévérien, et quelques sondages ont permis d'établir un premier plan encore très incomplet de la ville, et un plan succinct de la place qu'il considère comme le forum de la ville; le forum vetus ne sera en effet reconnu qu'en 1913 par Ballu, le marché de Cosinius en 1915!

Dans l'intention d'établir le plan de l'arc et son élévation, Ravoisié, ayant constaté que le sol moderne recouvrait le sol antique de 1,5m à 2m d'alluvions, fit procéder à des sondages sur le forum. La première intervention de fouille du piédroit Nord eut lieu en 1842, ce qui lui donne les éléments du plan. Sur le piédroit Nord, il met l'accent sur la naissance d'une baie latérale (un cintre composé de deux claveaux) qui aurait permis de relier l'arc à une autre construction accolée à l'arc. En rapport avec ce début de cintre, il met en évidence « un petit avant-corps autour duquel passent les moulures basses des piédestaux », (fig.1.) Il considère que c'était une « porte latérale », qui n'a jamais été construite, « attendu que, lors de la fouille que nous avons fait exécuter pour placer le contrefort, nous n'avons retrouvé aucune trace du pilier correspondant ».

Mais surtout, dès cette date, il constate une faiblesse de ce piédroit, qui le conduit à l'étayer : il fait procéder à la fouille du piédroit « jusqu'à la fondation, pour construire avec solidité un contrefort formé d'assises romaines trouvées éparses sur le sol. » C'est à l'occasion de cette fouille qu'on a trouvé la monnaie d'argent de Julia Domna reproduite sur la planche de Ravoisié.

Ravoisié établit également que le piédroit Sud, dont la forme diffère de celle du piédroit Nord, devait s'appuyer sur une autre construction. Les dessins de Delamare montrent également la hauteur des déblais, couverts de végétation, au pied Sud de l'arc, masquant totalement le lien avec ce qui va s'avérer être un temple; malheureusement pour nous, le sondage de Ravoisié a eu lieu au Nord, si bien que la construction du Sud restait hypothétique pour quelques années encore.

Quant à l'ornementation de la façade, dans le commentaire de la planche XXXVI, Plan et élévation restaurés, à laquelle nous avons emprunté les fig. 14 et 19, l'architecte est formel : on n'avait retrouvé aucun fragment des chapiteaux et des bases des colonnes. Pour ce qui est des colonnes elles-mêmes, il n'est pas précis du tout, reprenant simplement ce que disait la vox populi, à savoir qu'Ahmed, le dernier bey de la province, aurait détruit l'arc dans l'intention d'en récupérer les éléments pour la construction de son palais à Constantine! Puis, apprenant qu'il ne s'agissait pas de marbre, il aurait renoncé à les faire déplacer! Nous verrons réapparaître ces colonnes brièvement avec Ballu.

Lors des premières découvertes, l'architrave était déjà brisée par les tensions qui avaient affligé le cintre et dangereusement désolidarisé les claveaux.

Suit une période plus sage, après les années d'enthousiasme des Explorations Scientifiques, où l'archéologie est davantage le fait des Sociétés savantes, parmi lesquelles la Société Archéologique de Constantine est la plus active, publiant de très

au projet, fit traîner les choses en longueur...jusqu'au décès du malheureux prince! En février 1843, le transfert était ajourné. Le Duc d'Orléans, dont les lettres à ses proches ont plus tard été réunies en un volume de « souvenirs », s'est effectivement vivement intéressé aux ruines qu'il a rencontrées sur sa route. Il s'était fait accompagner dans son expédition militaire par Dauzat, le peintre d'Histoire, dont les nombreux dessins ornent précisément son Journal de Campagne.

269

nombreux articles, qui demeurent très précieux. Avec l'Exposition Universelle de 1868, et le voyage de Napoléon III, l'Algérie revient sur le devant de la scène, l'intérêt renaît, et des voix se font entendre pour défendre et sauvegarder le patrimoine culturel de la colonie. Dès 1840, Ravoisié avait cependant proposé la création d'un Inventaire, qui ne sera officialisé qu'en 1878! Entre temps, des pertes irremplaçables furent à déplorer.

Le Service des Monuments Historiques, créé en France en 1837, détachait en 1872 l'architecte **Duthoit** en Algérie « dans le but d'étudier et dessiner les monuments arabes<sup>8</sup> ». Lorsqu'en 1880 sera créé à Alger le Service des Monuments Historiques de l'Algérie, il en deviendra tout naturellement le premier Architecte en Chef. Dès lors, il va s'attacher, avec son équipe, à assurer un grand nombre de relevés. Il veut en particulier réactualiser ceux de Ravoisié, et jusqu'à sa mort en 1889, il redessine sites et monuments. Ceux qui concernent Cuicul, dessinés en 1885, paraissent en 1886. Il décide à nouveau de consolider l'arc, et met en place le blocage de moellons obturant la baie, visible sur la photographie datée de 1893 de Médéric Mieusement, qui avait été chargé de photographier les sites romains (fig.11). Il est surprenant de voir que, ce document mis à part, les dessins que nous possédons montrent l'arc débarrassé de contreforts et autres consolidations<sup>9</sup>, alors qu'il est resté pendant au moins trente ou quarante ans encombré de ces consolidations diverses.

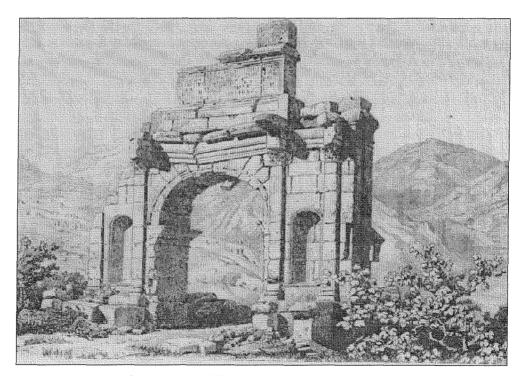


Figure 8: L'arc vu de l'Est, dessin de 1840, Dessin de Delamare.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Duthoit, « Rapport », Archives des Missions, 1873.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Il semble également qu'un contrefort a soutenu un temps le piédroit Nord : Ballu a fait ranger les blocs qui le constituaient le long de la basilique voisine lors du dégagement de 1911.



Figure 9: L'arc vu de l'Ouest, dessin de Delamare.

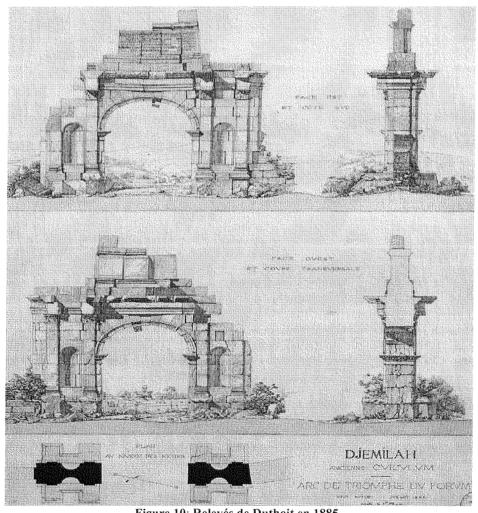


Figure 10: Relevés de Duthoit en 1885.



Figure 11: L'Arc consolidé par Duthoit, photographie de Mérédic Mieusement, 1893.

L'architecte **Albert Ballu** prit le relais de Duthoit, et dirigea les fouilles de Cuicul et surtout de Thamugadi, sa passion, jusqu'en 1925. Dès 1900, il intervient à Cuicul, et débarrasse l'arc de ses consolidations. Peu de temps après, il est contraint de « faire reprendre en sous-oeuvre le piédroit Nord de l'arc, qui ne fut dégagé de son blocage que dix années plus tard <sup>10</sup>», et le provisoire durera dix ans. En 1911, nouvelle intervention; on démonte et remonte l'arc: « Au mois de février 1911, nous avons entrepris le déblayement des abords de l'arc de triomphe du côté Nord, afin de dégager un peu ce monument qui se trouvait en quelque sorte enterré par des amoncellements de remblais <sup>11</sup>».

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Ballu, Guide de Djemila, p.9.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Ballu, Rapport au Journal Officiel, 1912.

#### Plan de la ville:

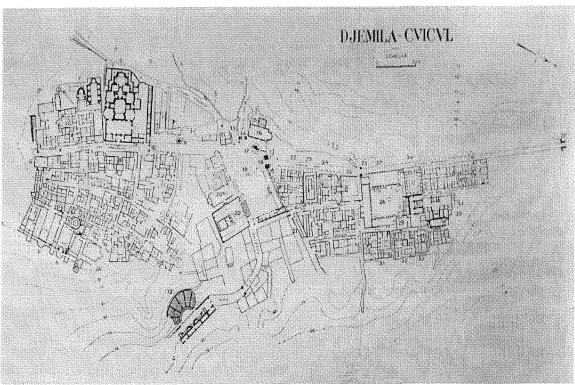


Figure 12: Plan d'Y. Allais, 1938. La partie Ouest de la ville n'est pas encore fouillée.

## 21.2. L'arc

### **Description:**

Cet arc s'élève sur le **côté Ouest du Forum des Sévères**, auquel il sert d'entrée monumentale. C'est un arc à **une baie**, comportant deux niveaux, dont les deux façades sont semblables, si ce n'est que la dédicace inscrite sur la façade Est ne se répète pas à l'Ouest, fait très exceptionnel. Construit dans un bel *opus quadratum*, le monument se dresse sur un dos d'âne assez sensible au-dessus de la route dallée, juste avant qu'elle n'oblique vers le Nord. Sa pierre est un calcaire gris au grain serré, auquel le temps a donné une belle patine dorée. Ravoisié pensait que cette pierre venait de carrières proches (ce qui était très fréquemment le cas), qu'on n'avait pas encore identifiées. Ballu au contraire prétendait qu'elle « venait de loin ». La notice de la Carte Géologique au 1/100000°, établie en 1921, met tout le monde d'accord en affirmant que le beau calcaire de Cuicul vient de Saint-Arnaud: « Calcaire du Medjounès: très puissante assise, à peu près exclusivement calcaire, en bancs épais et réguliers. Les massifs du Medjounès et des Oulad Fellah ont fourni de belles dalles calcaires aux constructions romaines de Mons et de Djemila. 12

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Carte géologique, Service géologique de l'Algérie, Alger, 1921.

#### **Conservation:**

Lors des premières découvertes au XIX<sup>e</sup> siècle, la partie supérieure de l'arc était détruite au-dessus du piédroit Nord, de même que l'attique au-dessus du piédroit Sud. Selon certains, les colonnes étaient à terre ; pour d'autres, elles avaient disparu. Quatre des cinq dalles inscrites de la façade Est étaient en place, et Ravoisié trouva la cinquième, retournée sur le sol et très endommagée. Seules deux dalles non inscrites se voyaient à l'Ouest. Un socle de statue subsistait sur le couronnement de l'attique, mais aucun des frontons de couronnement des édicules n'avait encore été découvert.

#### **Dimensions:**

Largeur: 10,60m

Epaisseur: 1,25m, 3,30m piédestaux compris.

Hauteur: 12,50m<sup>13</sup>.

Largeur de la baie : 4,34m Hauteur de la baie : 7,40m

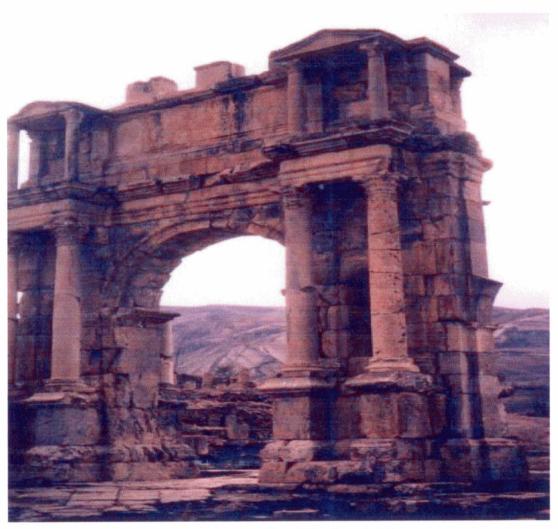


Figure 13: Détail du piédroit Nord, vu de l'Est.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Ravoisié, et Gsell après lui, indique 12,63m.

## Plan

## 1° Elévation:

Le soubassement sert dans sa dernière assise à caler le monument en régularisant la pente du terrain, qui s'élève légèrement vers le Nord.

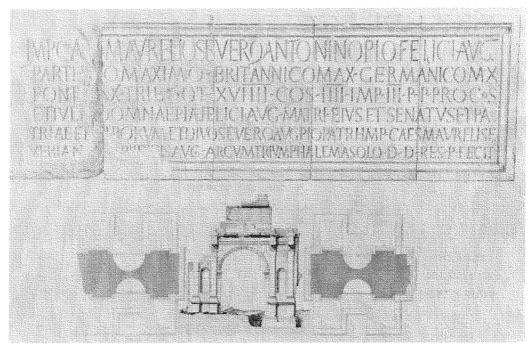


Figure 14: Plan et Elévation de Ravoisié, avec la dédicace, in *Exploration Scientifique*. Remarquer la similitude avec le relevé de Duthoit, fig.10.

La plinthe est constituée d'une assise dont la partie supérieure est moulurée et présente un boudin, une doucine renversée et un cavet, limités par des listels. C'est une plinthe continue, mais il va sans dire qu'elle s'interrompt vers le Sud, à l'endroit où l'arc vient s'appuyer sur le petit temple<sup>14</sup>. (Voir notre figure 15).

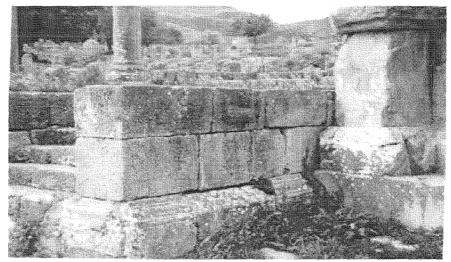


Figure 15: Façade Est, la jonction piédroit Sud-petit temple.

<sup>14</sup> Y. Allais écrit dans son Guide de 1938 qu' « un petit temple s'appuyait à l'arc ». Or, c'est l'arc qui est venu s'inscrire contre le temple.

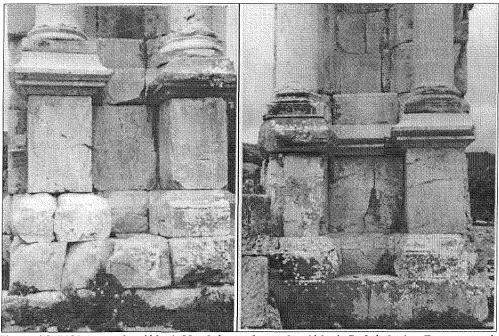


Figure 16: Piédestaux du piédroit Nord, à gauche, et du piédroit Sud, à droite. Remarquer la restauration exemplaire des parties endommagées.

#### La baie:

Les claveaux sont extradossés et ornés d'une **archivolte**. Celle-ci présente deux plates-bandes séparées par un astragale, et sont couronnées par un talon et un filet. Sur la façade Est, une figure féminine coiffée d'un bouquet d'acanthe en couronne orne le sommier, de chaque côté de la baie. Ces figures sont absentes de la façade Ouest. Toutefois, aujourd'hui, la figure du Nord-Est, qui subsiste, n'est presque plus lisible. On peut la voir sur le dessin de Ravoisié, (fig.20). Elle a généralement été interprétée comme la Tyché de la ville, la couronne à tours étant remplacée par l'élégante tiare de feuilles d'acanthe.

L'imposte est limitée à la retombée de la voûte, mais elle retient le regard par la richesse de sa décoration, (voir fig. 20). Elle présente en effet une succession de frises décoratives: tresse, listel, perles et pirouettes avec des pirouettes striées, et des perles qui s'apparentent à un disque.

Au-dessus, sous la moulure de séparation, le feuillage sur doucine est constitué par des acanthes séparées par des feuilles qui se divisent en trois pétales ; celui du milieu touche le fer de lance de la frise supérieure, ornée d'une bande d'oves et fers de lance, alors que le haut de l'acanthe rejoint élégamment la pointe de l'ove.

#### Les niches des piédroits :

Sur chaque face de l'arc, chacun des piédroits est creusé d'une niche de 2,5m de haut et 1m de large, ménagée entre des pilastres de 0,10m d'épaisseur, et dont les sept tambours sont intégrés au piédroit. La base de la niche est située au même niveau que celle des pilastres, mais n'est ornée que d'un listel.

Constituée d'une assise d'orthostates et de deux assises de carreaux creusés en quart de cercle, la niche se termine par un linteau creusé en quart de sphère, prenant ainsi l'aspect d'un cul-de-four. Un large bandeau assure la séparation entre orthostates et carreaux.

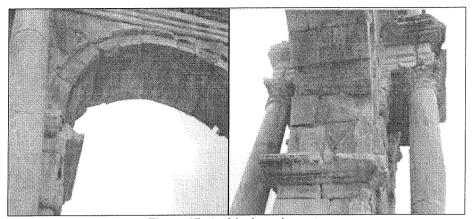


Figure 17: Archivolte et imposte

Le lit de pose du linteau de couverture de la niche est situé sur la même ligne que la partie supérieure de l'imposte. Le cul-de-four lui-même est orné d'une coquille, encadrée par deux petites rosaces à quatre pétales, alors que le bord est cerné par une moulure en talon limitée par des listels.

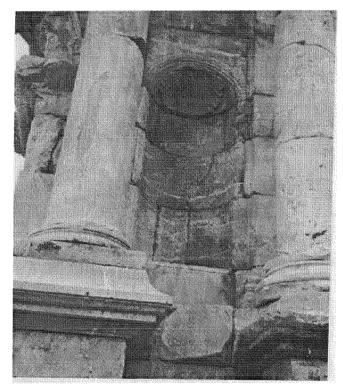


Figure 18: Niche du piédroit Nord, façade Est.

## 2° Les avant-corps:

Ils sont constitués par des colonnes, distantes d'axe en axe de 1,75m, reposant sur des piédestaux imposants, et répondant aux pilastres engagés qui encadrent les niches.

## Les piédestaux :

- Leur plinthe est semblable à celle des piédroits.
- Le **dé** est constitué d'une assise d'orthostates.

- Le **stylobate** en saillie est orné d'un listel, d'une doucine droite et d'un talon droit, limités par des bandeaux. Un glacis en cavet qui couronne l'assise permet de rattraper la largeur initiale du piédestal.

#### L'ordre :

Les bases des pilastres, comme celles des colonnes, sont de type attique, celles des pilastres présentant un profil plus vertical.

Les fûts des pilastres sont à tambours, nous l'avons dit. Ceux des colonnes sont monolithes, mais posent un problème d'authenticité. Nous avons dit que Ravoisié ne les avait jamais vus, et expliquait leur disparition par une intervention abusive des soldats qui édifiaient leur camp. Par contre, lors de la restauration, Ballu écrit dans son Rapport de 1923: « Les assises ont été remontées ; les colonnes, redressées en totalité sur la façade Est, et, en partie, sur la façade Ouest. » Pourtant, dans le Rapport de 1924, il revient aux démolitions ordonnées par le bey de Constantine, qui auraient remis au jour ces colonnes, qui auraient alors été débitées pour « former les dés de plusieurs poteaux d'un hangar construit par nos troupes dans le camp »

La question est de savoir d'où proviennent celles que nous voyons aujourd'hui, et nous la croyons insoluble. A Cuicul, le cas s'est également présenté au temple dit « de Vénus Génitrix », devant lequel des colonnes ont été remontées, mais qui ne lui appartiennent en rien.

Les chapiteaux sont d'ordre corinthien. Ceux des pilastres sont toujours restés en place, et ont pu servir de référence lors de la restauration des colonnes en 1922.

#### 3° L'entablement:

Il présente une solution rare en Afrique, à l'époque de Caracalla: il forme un retour continu au-dessus des colonnes, sans décrochement. Cette solution, que Ballu jugeait détestable, présente l'avantage de caler solidement l'arc dans ses lignes horizontales, alors que s'annonce un second niveau très haut, et dont les édicules exigent à notre sens une grande stabilité visuelle.

Il est constitué d'un bloc d'architrave-frise, les deux éléments étant pris dans la même assise. L'architrave présente deux fasces moulurées.

La frise est lisse.

La corniche propose deux larmiers à soffite plat intégrés dans les moulures : un quart de rond limité par des listels, un larmier, une doucine droite, un larmier, un cavet.

#### 4° L'attique:

Il constitue un véritable second étage pour l'arc, et présente en son centre une vaste zone épigraphique moulurée. Les côtés de cette zone sont occupés par des édicules situés au droit des avant-corps du premier niveau.

La plinthe de l'attique présente deux assises importantes. La partie supérieure de la seconde est moulurée par une doucine.

#### Les avant-corps:

Ce sont de petits édicules à frontons triangulaires, formés par des **pilastres** intégrés au droit de l'attique; des **colonnettes** qui leur font face, élevées dans l'alignement des colonnes du premier ordre, et solidement soutenues par l'entablement décrit plus haut, une **corniche** présentant le même profil que celle de l'entablement. Un fronton triangulaire vient terminer le retour de corniche.

Le soffite de l'édicule est décoré de caissons à rosaces.

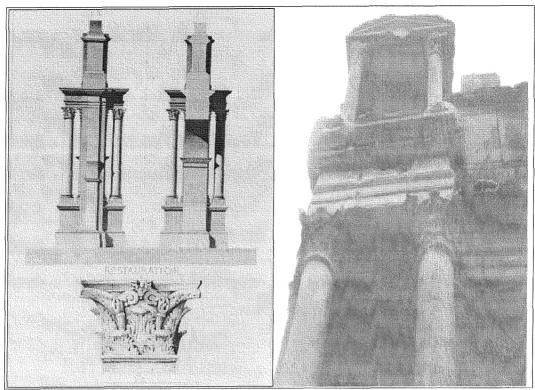


Figure 19: A gauche, projet de restauration de Ravoisié, et restitution d'un chapiteau ; à droite, entablement et édicule.

#### La zone épigraphique:

Située sur la frise de l'attique, entre les deux édicules, elle réunit plusieurs dalles, les quatre encore en place lors des premières découvertes du monument, et la cinquième, retrouvée par Ravoisié. L'inscription<sup>15</sup> que portent ces dalles est limitée par un cadre orné d'un talon et d'un listel, et par une petite feuille dans les angles du cadre. A l'Ouest, cette zone, tout aussi soigneusement définie, ne porte pas d'inscription.

La corniche superpose un listel de base, un talon, un bandeau, une doucine et un petit bandeau de couronnement.

## Le couronnement

L'arc est terminé par une assise de couronnement, qui supporte les bases des trois statues, disposées directement au droit de la baie.

## 5° Restitution et Restauration:

Le projet de **restitution de Ravoisié**, voir (fig.21), tenait nécessairement compte des seuls éléments alors connus; c'est pourquoi les édicules, avec leurs frontons, n'y figurent pas.

#### Les niches des piédroits :

Sur chaque face de l'arc, chacun des piédroits est creusé d'une niche de 2,5m de haut et 1m de large, ménagée entre des pilastres de 0,10m d'épaisseur, et dont les sept tambours sont intégrés au piédroit. La base de la niche est située au même niveau que celle des pilastres, mais n'est ornée que d'un listel.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Voir le texte, CIL VIII, 8321, dans la Partie II, page ...

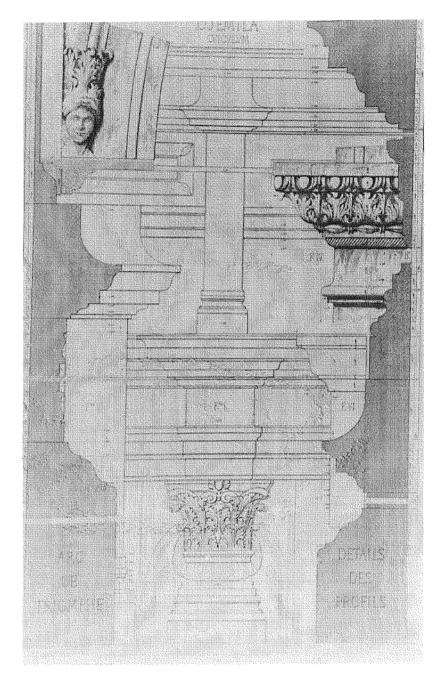


Figure 20: Détail des profils in Ravoisié, Exploration Scientifique, Pl. XXXVIII. La planche réunit plusieurs niveaux de lecture : au centre, les éléments de l'élévation vus de face, y compris, en arrière-plan, le cul de four de la niche et son ornementation ; à droite, les profils de la plinthe, du stylobate, de la base, de l'architrave et de la corniche ; à gauche, ceux de la plinthe, de la frise et du couronnement de l'attique.

Sans doute par souci de rigueur, l'architecte a également terminé l'arc par une moulure de couronnement faisant le tour du monument, sans tenir compte de la base de statue du couronnement dont on disposait alors. La restitution des statues dans les niches est conforme à ce qu'on savait déjà de la taille des niches.

La restauration de l'arc a été effectuée entre 1921 et 1923, non sans difficultés, sous la direction de Ballu.

Nous avons vu qu'une première tentative de libérer l'arc de son encombrant blocage de consolidation avait eu lieu en 1910, mais qu'il avait fallu rapidement le remettre en place. En 1911, on découvre le « Château d'eau », c'est-à-dire le nymphée proche de l'arc de Caracalla ; en 1912, grâce aux travaux de l'année précédente, on « découvre » le forum des Sévères, en fait on lui donne ce nom, et le petit temple accolé à l'arc est identifié comme une tribune aux harangues le pendant les années de la Grande Guerre, il ne s'est pas passé grand' chose sur le site, les difficultés financières, jointes à l'absence de main d'oeuvre, expliquent ce ralentissement. Pour ce qui nous intéresse, l'année 1913 a vu la découverte de la borne milliaire de Caracalla «à l'Ouest de l'arc, dans la rivière».

En 1921, Ballu<sup>17</sup> déplore de n'avoir pas eu jusque là les moyens de mener à bien la restauration de l'arc, « en raison des énormes difficultés de main d'oeuvre, de prix, et de matériaux ». C'est que pendant ces longues années, le piédroit Nord avait continué de s'affaisser, alors que « tous les éléments du monument, qui gisaient à terre, attendaient d'être remontés. » Il y a eu un hiatus qu'on s'explique mal, entre 1911, où l'arc était à nouveau comblé, et 1920. Au cours de ces quelques années, il semble que l'arc ait à nouveau été démonté, au moins pour ce qui concerne le couronnement jusqu'à l'attique, la partie supérieure, comme on l'a dit, n'ayant jamais été en place, les claveaux, et le piédroit Nord. En 1918, Ballu avait fait « redresser le pavage du Forum Sud, dont les dalles étaient effondrées en maints endroits; les creux formés par les végétations importantes qui avaient prospéré sur cette place gardaient les eaux pluviales...le dallage a repris sa position normale. <sup>18</sup> »

On peut se demander si cette intervention n'a pas encore aggravé le déséquilibre du piédroit de l'arc, puisque le problème de l'eau souterraine n'a pas été envisagé, ni traité. Quoi qu'il en soit, au cours de l'année 1920, Ballu avait fait « amonceler à son pied des maçonneries qui, nous l'espérons, permettront de remettre en place les parties écroulées de l'édifice. En 1921, il fait creuser jusqu'à 3 mètres pour reprendre en béton les fondations du piédroit Nord. Le remontage des assises commence, mais « certaines pierres étaient tellement effritées qu'il a fallu les remplacer ». Il est à craindre que l'épilogue ne soit moins glorieux, car en 1926, alors que l'arc était totalement restauré, on enlevait du marché aux vêtements, situé à l'Ouest de l'arc, (n°16 du plan d'Y. Allais, fig.12) « des blocs de pierre qui y avaient été déposés lors de la restauration de ce monument triomphal <sup>20</sup>» C'étaient sans doute ceux qu'on avait été contraint de remplacer en 1921...

Une « consolidation radicale » fut enfin entreprise en 1923 : détournement du ruisseau souterrain, dépose de la moitié de l'arc (était-ce toujours le piédroit Nord ? c'est très probable), et enfin remontage des assises mises à pied d'oeuvre, ainsi que le rétablissement des parties supérieures du monument qui « étaient écroulées depuis tant d'années et gisaient éparses sur le sol. 21 » Le ruisseau dont parle Ballu est le petit oued qui se forme avec les pluies sur les pentes Ouest qui dominent l'arc de Caracalla, et

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Ballu, Rapport de 1914 pour 1913.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Ballu, Rapport pour 1920.

<sup>18</sup> Ballu, Rapport pour 1918.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Ballu, Rapport de 1921 pour 1920.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Ballu, Rapport pour 1926.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Ballu, Rapport pour 1923.

rejoint alors l'Oued Bétame; c'est aussi le cours emprunté par l'égout central du forum des Sévères.

C'est alors qu'on voit réapparaître les **colonnes de l'arc**, dont six de l'étage inférieur et autant de celles de l'attique sont « reposées » à cette occasion, alors que quelques lignes plus haut, Ballu écrivait qu'elles avaient été détruites par les soldats du corps expéditionnaire en 1839! On peut donc douter de l'authenticité de ces colonnes.

Il ne manquait plus à l'arc que ses trois frontons monolithes, qui seront relevés l'année suivante. Le quatrième étant en pièces, il ne sera pas restauré.

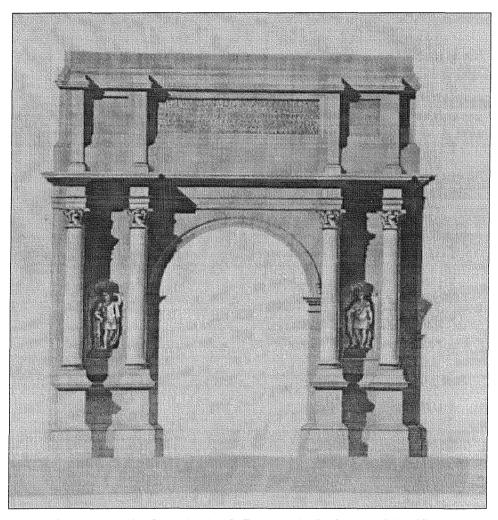


Figure 21: Projet de restitution de Ravoisié, in Exploration Scientifique

# 6° Datation:

La date de construction est connue par la titulature de Caracalla<sup>22</sup>, et correspond à **l'année 216**, l'arc ayant été offert par la municipalité de Cuicul.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Voir l'inscription étudiée en Partie II, page 471.

# 21.3. Annexe: Les autres arcs de Cuicul.

Nous avons vu que l'axe principal de la ville était le *cardo maximus*. Il voit ses différents tronçons rythmés par un arc, la porte du rempart, l'arc sur le *cardo*, et un arc de passage sur la voie qui prolonge le *cardo* en direction du Sud. A l'Est de la ville, monumentalisant la voie qui conduisait au théâtre, un arc fut édifié en l'honneur d'Antonin le Pieux (fig. 25).

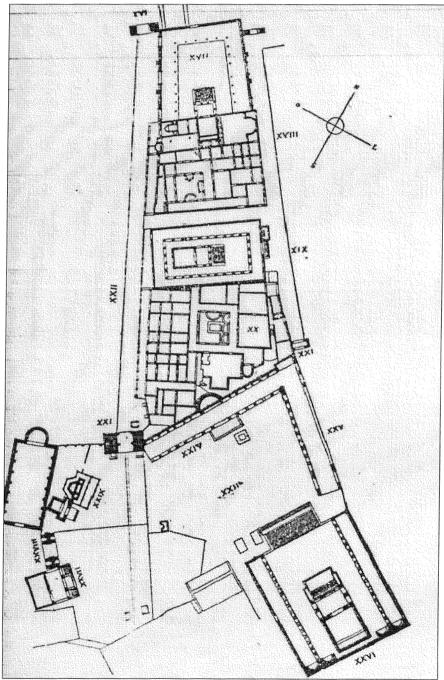


Figure 22: Forum Sévérien, et emplacement des 3 arcs sur le cardo, in Ballu, *Rapport* pour 1927. L'ancienne porte du rempart porte le n° XXI, son symétrique à l'Est également; l'arc Nord du cardo le n°XVI; l'arc du Sud, esquissé sur le pavage, ne porte pas de n°.

## 1° L'ancienne porte Ouest du rempart :

Elle était construite en énormes blocs, taillés à bossages, et comportait deux arcs reliés par un passage voûté. L'espace ménagé entre les deux arcs constituait un espace pour le corps de garde, comme sur la porte Nord- Est ci-dessous, (fig .23). Plusieurs milliaires encombraient encore le passage lorsque Y. Allais décrivait la porte en 1938, alors que d'autres, nombreux, avaient été retrouvés au pied de l'arc de Caracalla (dont certains dans le ravin tout proche) ; aujourd'hui, tous ces milliaires ont été transportés au Musée.

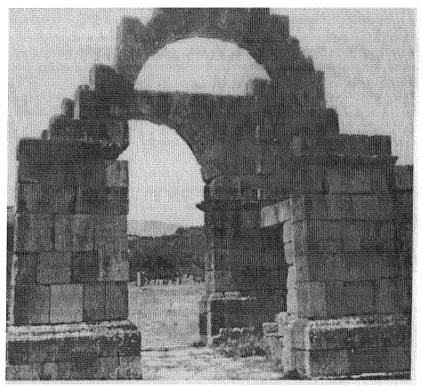


Figure 23: La porte Est du Forum des Sévères ; la porte Ouest du rempart primitif devait être très voisine de celle-ci dans sa configuration.

## 2° L'arc du cardo:

Elevé sur le *cardo* de la ville primitive, cet arc s'inscrit dans le prolongement du mur qui sépare le forum (vetus) du temple dit de « Vénus Génitrix ». Il amortit habilement le léger coude qu'amorce la voie en cet endroit, et comme le forum est un espace pratiquement clos, il indique également par sa présence l'entrée de la place. En effet, seuls deux accès mal commodes permettent d'arriver au forum : un escalier qui précède le marché de Cosinius, ou la porte de la basilique.

Découvert en 1910, alors que seules six assises restaient en place, l'arc a été remonté en 1919<sup>23</sup>. Les deux façades de cet arc à une baie sont semblables, ornées au centre de chaque piédroit d'une colonne engagée, exhaussée sur un simple dé.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Ballu, *Rapport* pour 1919.

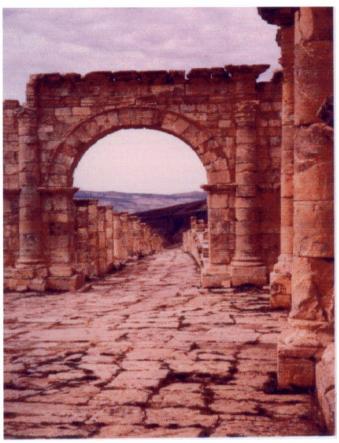


Figure 24: Arc sur le *cardo*, vue prise du Sud, et détail de la face latérale Est, accolée au mur de péribole du temple de Vénus Genitrix.

#### 3° L'arc de la voie Sud, aujourd'hui disparu :

Les traces que l'on devine dans le dallage sont un témoin de la manière dont le forum des Sévères a matérialisé les directions privilégiées, en l'occurrence, la grande voie conduisant aux grands thermes, puis rejoignant vers le Sud la voie Sétif-Cirta.

## 4° L'arc d'Antonin le Pieux :

Cet arc s'élevait au-dessus de la voie qui conduisait du Forum des Sévères au théâtre, et qui avait rejoint le *cardo* Est et son prolongement vers le théâtre, (fig. 25). La totalité de **l'inscription** est rassemblée au pied de l'arc, en bordure de voie (*CIL*, suppl., 20136+20141+20142). Elle était gravée sur deux registres constitués chacun de huit blocs. Les dimensions totales sont de 6,60m sur 1,30m de hauteur. L'arc était dédié par testament à la Fortune et à Mars, dont les statues devaient orner **l'attique**, qui a totalement disparu. L'exécuteur testamentaire du dédicant, son petit-fîls par adoption, y ajouta la **statue d'Antonin le Pieux**, qui l'avait élevé au rang de chevalier. La titulature de l'Empereur ne fîgure pas sur l'arc, mais grâce à la mention du Légat, D. Fonteius Frontinianus, on a pu établir qu'il datait de 160-début 161.

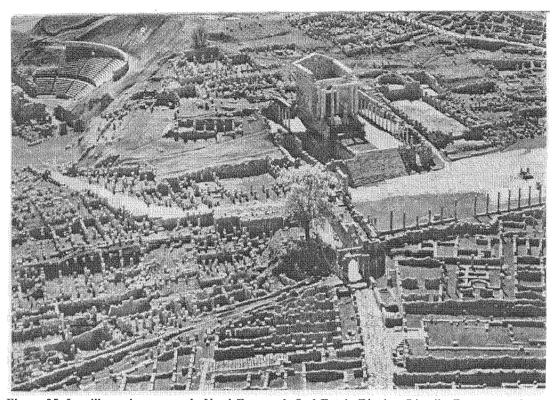


Figure 25: La ville ancienne, vue du Nord-Est vers le Sud-Est, in Février, *Djemila*. Remarquer la porte Est du rempart de la ville primitive, au premier plan, et les restes de l'arc d'Antonin le Pieux à gauche, au bas de la voie du théâtre.

# 22. Arc de Volubilis (Oualili, Ksar Faraoun)

IAM I, 390 et 391.

Connu depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle en raison de sa proximité de Meknès, alors capitale du Sultan, le site de Ksar Faraoun n'a été identifié à Volubilis qu'en 1876 par Tissot. Le petit village berbère de Oualili s'étendait près de là. Les monts du Zerhoun, qui ont fourni à Volubilis le calcaire gris de ses constructions, et l'eau qui l'alimentait, sont situés à 5km de là, et abritent le site religieux de Moulay Idriss, qui a toujours attiré les foules de fidèles dans la région.

Lors des premières découvertes dans la ville, seuls deux monuments émergeaient des ruines : l'arc et la basilique. L'arc à une baie de Caracalla est d'autant plus important que la Maurétanie Tingitane est très pauvre en arcs ; on n'y connaît qu'un autre arc très détruit à Lixus.



Figure 1 : Arc de Volubilis, façade Est.



Figure 2: Arc, façade Ouest. A l'horizon, le Zerhoun, d'où provenait l'eau de la ville, et montagne sur laquelle s'est construite la ville sainte de Moulay Idriss.

## Bibliographie:

**BOYDE,** Several Voyages to Barbary, containing an historical and geogrphical account of the country, Londres, 1730.

**CHATELAIN** L., « Les fouilles de Volubilis. L'arc de triomphe », *BCTH*, 1916, pp.71-72.

CHATELAIN L., « Rapport sommaire sur les fouilles poursuivies à Volubiblis en 1919 », *BCTH* 1920, pp. LXVI-LXVII.

CHATELAIN L., « L'arc de triomphe de Caracalla », *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. 3, Paris, 1938.

CHATELAIN L., Le Maroc des Romains, Paris, 1944.

**DOMERGUE CL.,** « L'arc de triomphe de Caracalla à Volubilis : le monument, la décoration, l'inscription », *Bulletin Archéologique*, 1963-64.

**EUZENNAT M.**, « Deux Voyageurs anglais à Volubilis », *Hespéris*, 1956, pp. 325-334.

LUQUET A., Volubilis, Tanger, 1972.

TISSOT CH., Recherches sur la Géographie comparée de la Mauritanie Tingitane, Paris, 1876. Carte.

WINDUS J., A journey to Mekinez, Londres, 1725, pp. 85-89 et planche.

# 22.1. La ville et sa région

Le nom même de Volubilis apparaît dans les textes anciens depuis Ptolémée, chez Pline et Pomponius Mela. Ce dernier la cite parmi les villes opulentes du Nord du pays, au même titre que Banasa entre autres: « Hominum pars silvas frequentant, minus quam quos modo diximus vagi, pars in urbibus agunt, quarum ut inter parvas opulentissimae habentur procul a mari Gilda, Volubilis, Banasa, propius autem Sala, et Lixos flumini Lixo proxima »<sup>1</sup>.C'est dire qu'aux alentours des années 45-50, lorsque l'auteur écrit son « périple », la ville compte parmi les plus importantes de la région, et a déjà une vieille histoire. L'Itinéraire Antonin la considère comme colonia, sans que ce statut soit pourtant confirmé par des inscriptions, alors qu'elle était citée comme oppidum par Pline, mais il semble que l'auteur employait ce mot indifféremment pour toutes les agglomérations pérégrines. On sait que Claude accorda à la ville son titre de municipe, et on s'est demandé si la cité n'était pas également, au même titre que Lepcis Magna, et pour les mêmes raisons, une « cité fédérée »<sup>2</sup>. Volubilis était une cité très romanisée bien avant de devenir un municipe, alors que parallèlement elle avait conservé son propre système politique, qu'elle était dirigée par des suffètes par exemple. Curieusement, à cette époque, elle avait aussi des édiles, charge qui ne se rencontre que dans les villes de constitution romaine. Les auteurs ont proposé pour la signature de ces liens privilégiés la période d'interrègne entre la mort de Bocchus (33 av. J.-C.) et l'avènement de Juba II (25 av. J.-C.). Si l'on suppose que la civitas était fédérée, comme elle comptait également beaucoup de citoyens romains parmi ses élites, on s'explique mieux la part que prit la ville auprès de Rome lors de la révolte d'Aedémon, comme on comprend les faveurs qu'elle obtint de Claude en même temps que son nouveau statut, à la fois des avantages fiscaux et le *conubium* pour l'essentiel. Le statut de colonie, que lui accorde l'Itinéraire, peut avoir été induit par les auteurs uniquement en référence à la « constitution antonine », à moins que la version de l'Itinéraire dont nous disposons ne soit postérieure à un éventuel changement de statut,

Pomponius Mela, *Chorographie*, si l'on accepte ce titre encore controversé, III, 10, 107.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir Christol M. et Gascou J., « Volubilis, cité fédérée ? », MEFRA, 92, 1980, pp. 329-345.

dont on n'aurait cependant pas de trace. Quoi qu'il en soit de son statut, il apparaît que sa romanisation ancienne est un bon contexte pour la construction d'un arc honorifique. C'est Ch. Tissot<sup>3</sup> qui a définitivement identifié Volubilis sur le site de Ksar Faraoun en 1876.

La situation géographique de la ville n'est pas sans rappeler celle de Cuicul en Numidie. En effet, elle s'étend sur un plateau d'environ 450 m d'altitude, bordé par les oueds Fertassa, à l'Est, et Khoumane au Sud et à l'Ouest. Le plateau se situe non loin du massif du Zerhoun, où l'alimentation en eau de la ville était assurée par des sources alimentant l'aqueduc dont le tracé est encore visible sur tout son parcours intra muros, le long d'un *decumanus* ouvert pour le recevoir immédiatement au Sud du *decumanus maximus*, et qui s'achevait par une fontaine monumentale sur la place esquissée par l'intersection du *decumanus* et du *cardo*, à 50 m de l'arc de Caracalla. Mais au contraire de Cuicul, le site a été habité dès le néolithique, et occupé de façon continue depuis. On trouve des traces d'un habitat sur l'oppidum qui date du royaume Maurétanien, et s'étale depuis le III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. jusqu'à la disparition de l'autonomie avec la mort de Juba II, en 40 ap. J.-C.

Volubilis était sans doute la seconde en importance des villes de Maurétanie Tingitane, qui ne comptait que cinq ou six villes dignes de ce nom. Il n'est pas prouvé pour autant qu'elle ait tenu lieu de « seconde capitale » de Juba comme le laisse entendre Carcopino<sup>4</sup>. Mais il est vrai par contre qu'elle fut le siège du commandement de la province<sup>5</sup>. La Maurétanie avait des villes peu nombreuses, pour la plupart situées en bord de mer, comme la capitale provinciale Tingi, comme Lixus, Thamusida ou Sala, ou près d'un fleuve, comme Banasa. Volubilis, au contraire, se situe à l'intérieur des terres, et on pourrait même dire à la limite Sud des terres véritablement sous contrôle romain<sup>6</sup>. Le camp de Tocolosida, qui fait face à Volubilis, servait de soutien ultime à la défense de la ville, et sans doute de la zone véritablement contrôlée. Il fut d'ailleurs reconstruit par Septime Sévère, dans l'état que nous connaissons aujourd'hui. Cette reconstruction prouve l'importance que les deux Empereurs accordaient au réaménagement du *limes*, vaste programme qui toucha toutes les frontières africaines. C'est ce qu'a bien montré P. Salama dans son article consacré aux attaques des tribus sur les marches des Maurétanies<sup>7</sup>. Volubilis se trouve environ à 200 km au Sud-Est de Tingi (Tanger), et à 30 km au Nord de Meknès. Sa situation de dernière grande agglomération romaine en bordure des territoires sur lesquels pérégrinaient les tribus berbères explique du reste, à notre sens, deux aspects importants de son urbanisme: d'une part le souci constant, depuis l'annexion du royaume de Juba II par Caligula en 40 après J. C., de faire de la ville une vitrine de la puissance romaine par le recours à une urbanisation de prestige; d'autre part, une préoccupation défensive, occultée depuis Juba, mais qui se manifestera lorsque le danger représenté par les Berbères se fera plus pressant, encouragés qu'ils étaient par la pression qu'exerçaient les Germains sur les frontières de l'Est. Elle aboutira à la mise en place, en 168-169, d'un rempart long de

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Tissot Ch., Recherches sur la Géographie Comparée de la Maurétanie Tingitane, Paris, 1878.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir les références dans la notice « Tingi » des *I. A. M.* de Gascou.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> C'est ce qui ressort de l'étude de Frézouls consacrée aux rapports entre Rome et les Baquates, Frézouls E., « Les Baquates et la province romaine de Tingitane », *Bulletin d'Archéologie Marocaine*, II, 1957, pp.65-116.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Elle était toutefois elle-même placée sous la protection d'un *castellum*, le camp construit à l'instigation de Septime Sévère à environ 5 km au Sud-Ouest de Volubilis.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Salama P., « les Sévères et la Maurétanie » annexe II, *Libyca*, pp. 365-367.

2350 m. Il était extrêmement bien défendu par 40 bastions et 8 portes, et englobait alors une superficie d'environ 40 hectares. Cette enceinte<sup>8</sup> d'1,50 à 1,80 m d'épaisseur moyenne est encore parfaitement visible sur tout son parcours, et a été en partie relevée sur environ 1,50 m de hauteur pour protéger le site archéologique très accessible au Nord et à l'Est, à l'opposé des défenses naturelles constituées par les deux oueds convergeant à l'Ouest de la petite falaise occupée par la ville.

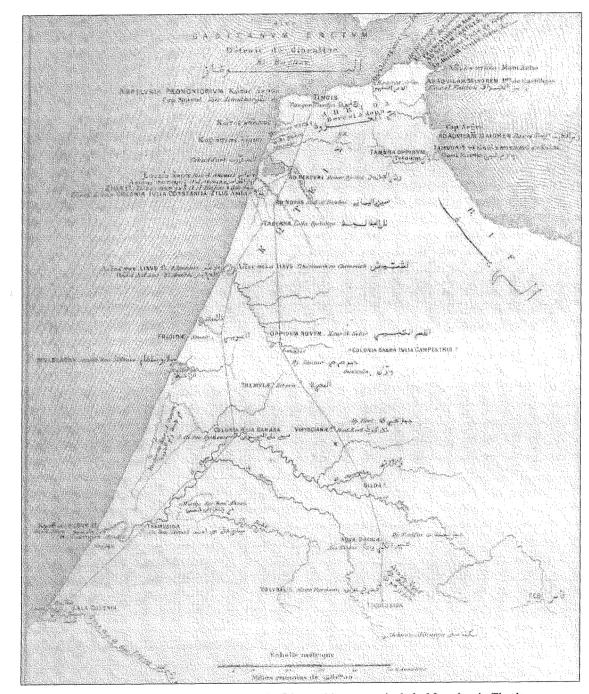


Figure 3: Carte pour servir à l'intelligence de la Géographie comparée de la Maurétanie Tingitane dressée par Ch. Tissot en 1876.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Rebuffat R., « Le développement urbain de Volubilis au second siècle de notre ère », *BACTH*, *Nelle série*, *1-2*, *Paris*, *1965-1966*, *pp*. *231-240*.

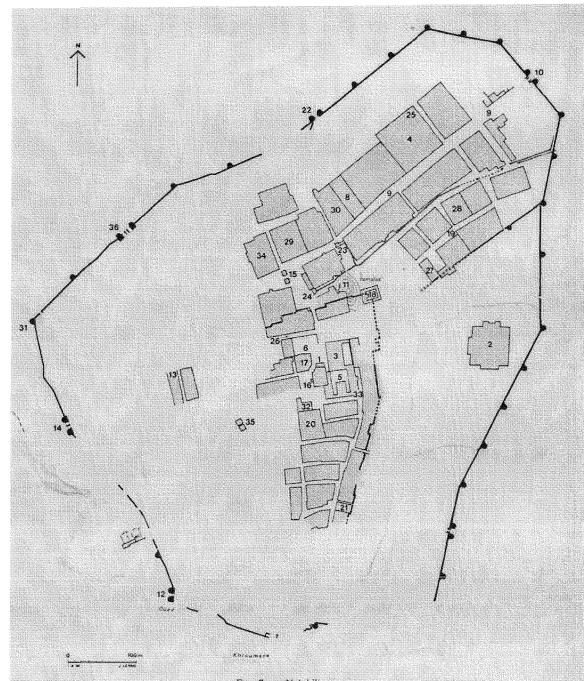


Fig. 7. — Volubilis.

1: Tribune aux harangues; 2: Temple dit de Saturne; 3: Basilique; 4: Palais de Gordien; 5: Capitole; 6: Forum; 7: al; 8: Maison de Flavius Germanus; 9: Decumanus Maximus (parfois appelé « avenue de Tanger »); 10: Porte Nord-Est (parfois flee « porte de Tanger »); 10: Cota 406; 12: Porte Sud-Ouest (parfois appelé « porte à trois bales »; mais on réserve cette dénomination la porte Nord-Ouest); 11: Cota 406; 12: Porte Sud-Ouest (parfois appelée « porte Duval)»; 13: «Maison» de l'arrium aux pilastres fois appelée « maison d'Annius Maturus »); 14: Porte de l'Ouest (parfois appelée » porte à deux bales »); 15: Arc de triomphe; Fontaine du forum du marché; 17: Macellum (parfois appelée « seconde area du forum», ou « area Sud du forum», ou « forum narché»); 18: Temple C; 19: « Second Decumanus » (sans doute identique au « Decumanus Sud II » (Cf. R. Etienne, Le quartier f-Est de Volubilis, Paris, 1960, planche 1); 20: Thermes situés au Sud-Ouest du Capitole (parfois appelée « thermes de Gallien »); Maison au pressoir (parfois appelée « huilerie »); 22: Porte Nord; 23: Bassin occidental de la fontame d'angle sur le Decumanus aux ; 24: Fontaine qui termine l'aqueduc de Fertassa, sur le cardo; 25: Thermes du « palais de Gordien »: 26: Decumanus au du forum; 27: Maison à la crypte; 28: Maison de Vénus; 29: Maison aux colonnes; 30: Maison aux travaux d'Hercule; Rempart E²; 32: Maison au Nord des thermes dits de Gallien; 33: Salle terminée en abside au Sud-Est de la place du Capitole; Maison de l'Ephèbe; 35: Temples maurétaniens G 13; 36: Porte Nord-Ouest (parfois appelée « porte à trois baies »).

Figure 4: Plan de la ville in Gascou, Inscriptions Antiques du Maroc.



Figure 5: Volubilis en 217, restitution de J. Cl. Golvin, in Géo, 312, 2005.

# 22.2. L'arc

Cet arc à une baie, orienté Est -Ouest, se situe à quelque distance du coeur historique de la ville romaine primitive, dans un espace délimité par des constructions privées, en direction de l'Ouest, qui furent détruites à la fin du II<sup>e</sup> siècle, certainement en vue de tracer un *decumanus* Ouest; vers le Nord, l'arc regardait la fontaine et les thermes construits au débouché de l'aqueduc dans la ville; mais il n'était pas en rapport direct avec le *decumanus maximus*, qui arrivait légèrement au Nord.

L'arc tel que nous le voyons aujourd'hui a été restauré en 1931, selon une méthode qui n'est sans doute pas entièrement satisfaisante. En 1915, lorsqu'à l'initiative de Lyautey débutèrent les dégagements sur le site, seuls la basilique et un mur de l'arc étaient visibles. C'est cette face latérale Sud qui a donc servi de référence lors de la restitution de l'arc. Mis à part deux carnets de fouilles très succincts, nous n'avons pas de renseignements sur la façon dont la restitution a été menée. Néanmoins, si l'on considère qu'en principe, une anastylose consiste à remonter les éléments d'architecture écroulés sans en modifier l'ordonnance, il faut constater qu'ici les archéologues ont choisi la surinterprétation, ont pris quelques libertés avecles nombreux éléments dont on disposait au sol, et n'ont pas tenu compte des dessins exécutés au XVIII<sup>e</sup> siècle, avant que l'arc ne s'effondre, vraisemblablement touché par le tremblement de terre de Lisbonne, en 1755.

#### **Dimensions:**

Largeur: 19,28m Profondeur: 4,74m.

Hauteur de la baie: 8,04m.

Hauteur de l'élévation jusqu'à l'architrave comprise:9,23m

Largeur de la baie: 5,33m.

Hauteur restituée dans le projet de Cl. Domergue: 13,75m.9

## 22.2.1. Description

La plinthe est constituée de deux assises, la première est lisse, l'assise supérieure est moulurée. Elle présente successivement : une gorge, un quart de rond, un listel, une doucine renversée, un listel. Elle entoure piédroits et piédestaux de façon identique.

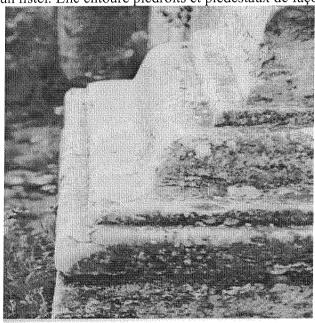


Figure 6: Plinthe

## Décor de façade :

Au premier niveau, chaque piédroit est creusé d'une niche en bâtière dont les dimensions sont de 2,80 m de hauteur sur 1,40m de largeur. De part et d'autre de cette niche, mais trop éloignés d'elle pour pouvoir participer de sa structure, les pilastres, effacés sur la façade, répondent simplement aux colonnes. Par contre, le couronnement en mitre de la niche est parfaitement intégré au corps du piédroit, grâce à l'imposte, qui présente le même profil que les mitres, créant ainsi une continuité des lignes très heureuse.

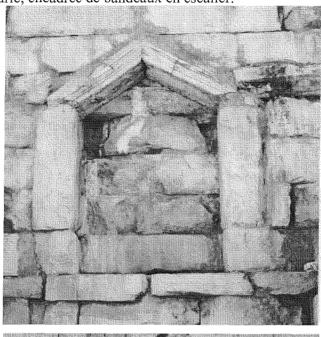
La niche est bordée de part et d'autre de jambages assez grossièrement disposés: rien de comparable avec les moulures soignées qui bordaient les niches de Cuicul! Pour certaines d'entre elles (les niches Nord des deux façades en particulier), on a l'impression que le linteau n'est pas d'origine. La base de la niche n'est pas davantage moulurée, son assise assez mince tente seulement de rattraper le niveau des socles des

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Windus proposait 17m de longueur du monument, 4,57 de profondeur, 6m de largeur et 8m de hauteur pour la baie. Celles de Tissot étaient plutôt moins exactes : 20,10m de longueur, 4,65m de profondeur et 6,50m pour l'ouverture de la baie.

colonnes. Mais ici encore, la rudesse des structures devait être corrigée à l'origine par le spectacle de l'eau qui jaillissait au bas de la niche et modifiait le point de vue du spectateur; le fond de la niche était sans doute pourvu d'un revêtement, de mosaïques ? On remarquera sur le bas de certaines niches le trou destiné au passage d'un tuyau (fig.7).

#### La baie:

Les claveaux étaient sans doute extradossés mais le remontage de 1931 a été effectué avec négligence: les claveaux n'occupent pas leur emplacement nécessaire, d'où l'aspect incohérent de l'archivolte, en particulier à la clé et aux contre-clés. En effet, si l'on se fonde sur les dessins de Windus et de Boyde, on constate que la clé très proéminente était chargée d'un décor en demi-relief, dont il ne reste rien dans la restitution de 1931. Cette archivolte était ornée sur toute sa hauteur d'une frise de rosaces au décor varié, encadrée de bandeaux en escalier.



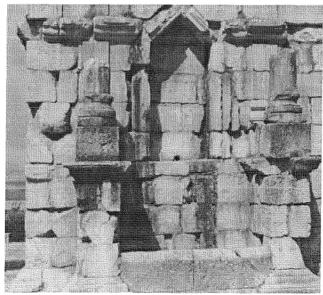


Figure 7: Niches. Sur celle du bas (façade Est), remarquer l'arrivée d'eau au bas de la niche, destinée à alimenter la fontaine occupant le bas du piédroit.

L'imposte est assez maigre, son profil est plutôt rudimentaire, et se limite à une doucine renversée, un listel, et un bandeau. Ce qui lui donne un peu plus de stabilité tient au fait qu'elle court sur tout le pourtour du piédroit, englobant même les pilastres. Il existe en fait un hiatus entre les lignes idéales, et les proportions de l'arc, et les moyens maladroits mis en oeuvre pour réaliser ces objectifs : faut-il rendre responsable de cet état de choses la réalisation primitive, ou plutôt, comme nous le croyons, l'anastylose imparfaite des années 30 ?

#### L'ordre:

On ne peut pas parler exactement d'avant-corps, car les colonnes ne sont pas projetées très loin en avant des piédroits, ce qui donne du monument une impression plus massive. Mais il est vrai que seules deux colonnes, au Sud de la façade Est, ont survécu, ce qui fausse légèrement notre appréhension du monument. Cependant, lors des relevés effectués en 1915, on avait dégagé des stylobates qui, au dire de Chatelain laissaient entrevoir des avant-corps plus conséquents.

## 1° Les piédestaux :

Ils mesurent au total 1,40m de hauteur, 1,30 m de largeur, et 1,30m de profondeur.

- ➤ La plinthe est identique à celle des piédroits, et constitue avec elle un bandeau continu qui assoit l'arc avec solidité.
- ➤ Le dé est constitué de trois assises, les assises inférieures étant réunies entre les deux piédestaux de chaque piédroit par une assise plus haute, qui dans sa partie inférieure épouse les moulures supérieures de la plinthe, et représente la margelle du bassin ainsi constitué au droit des niches.

Ces bassins étaient soigneusement ajustés, et leurs bords intérieurs latéraux, qui « doublaient » le droit des dés de piédestaux, étaient très joliment ornés d'un revêtement mouluré (fig.11).

➤ Le stylobate au-dessous des deux colonnes existantes est mal restauré, on peut sans doute y voir une doucine droite et un bandeau.

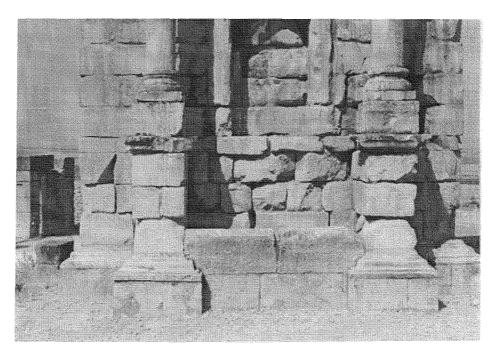


Figure 8: Détail d'un bassin au pied de la niche, façade Est, au Sud.

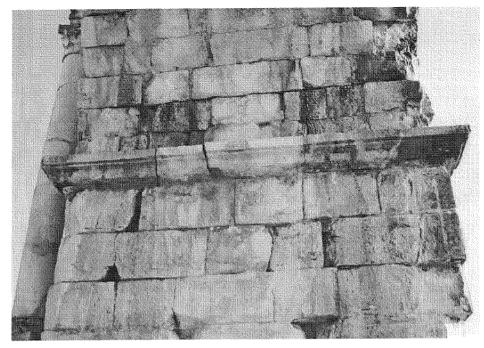


Figure 9: L'imposte

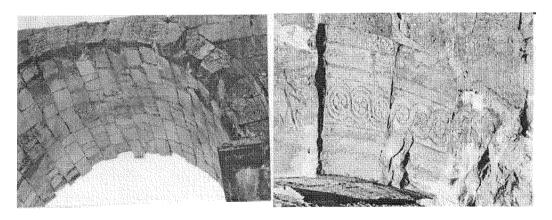


Figure 10 : Voûte et détail de l'archivolte ornant les faces externes des claveaux.

## 2°Les colonnes et les pilastres:

Les colonnes sont disposées sur un socle très épais, qui est destiné à les surélever par rapport au stylobate.

- ➤ La base de type attique présente une scotie très profonde, et un tore supérieur nettement plus gracile que le tore inférieur.
  - > Les fûts étaient monolithes.

Le chapiteau de style corinthien met en oeuvre des acanthes très stylisées, que nous rapprocherions volontiers de celles de la basilique, exactement contemporaine de l'arc, et semblables à celles du pilastre (voir fig.12). Par ailleurs, la base du chapiteau est constituée par un gros tore soutenant la corbeille qui donne de la vigueur au chapiteau.

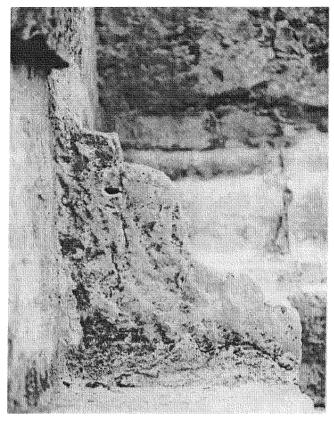


Figure 11: Bordure latérale d'un bassin.

# Les pilastres:

- Leur base de type attique présente les mêmes caractéristiques que celles des colonnes.
- ➤ Leur fût est intégré aux assises des piédroits ; du reste, ils n'ont que quelques centimètres d'épaisseur, et se font oublier au point que l'imposte, comme nous l'avons vu, les englobe dans son cours.
- Le chapiteau est très rudimentaire, trois rangs d'acanthes rondes simplifiées constituent une corbeille sans grand relief.

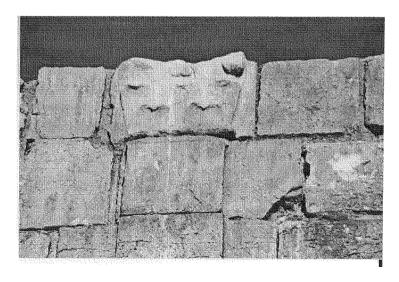


Figure 12 : Chapiteau de pilastre.

#### L'entablement:

#### L'architrave:

Elle comporte trois fasces en encorbellement. Son authenticité ne peut être mise en doute, puisqu'elle figurait sur le pan de mur encore debout en 1915. C'est à partir de son niveau que les choses sont moins claires, et qu'intervient la restitution abusive dont nous parlions plus haut.

#### La frise:

Elle a une taille moyenne, pour ne pas dire faible, d'une assise, qui ne correspond en rien à ce que les deux dessins levés en 1720 laissaient deviner de sa taille importante (Voir fig.16).

#### La corniche

Elle présente une saillie trop mince par rapport à la taille du monument, avec une assise à moulures, mais insuffisante; il faudra restituer les assises manquantes.

Le champ épigraphique a été installé de façon parfaitement arbitraire, isolé audessus de la corniche. Il présente une hauteur de 1,60 m, et nous verrons dans la restitution de Cl. Domergue qu'il trouvait place sur la vaste frise que les dessins de Windus et de Boyde lui permettent de restituer.

Selon A. Luquet<sup>10</sup>, l'entablement « comprenait d'abord une rangée de denticules surmontée d'un triple bandeau, puis une inscription répétée sur chaque face [sur la frise ?], le tout couronné d'une deuxième frise de denticules et d'un bandeau. »

**De l'attique,** pas de trace, alors que l'arc était somptueusement orné d'un char triomphal à six chevaux, et qu'il devait nécessairement posséder un attique puissant, susceptible de supporter l'attelage de bronze.

#### 22.2.2. Restitutions

# 22.2.2.1. Les dessins du XVIII<sup>e</sup> siècle :

C'est M. Euzennat<sup>11</sup> qui a fait connaître les « journaux de voyage » de deux Anglais à Meknès en 1721. En fait, l'un des deux, Boyde, y était retenu prisonnier; il avait été enlevé par les corsaires de Salé quelques années plus tôt. Windus, le second, faisait partie de l'ambassade chargée de racheter les prisonniers. Il a laissé plusieurs dessins et un récit, alors qu'on n'a qu'une planche de dessins de Boyde.

Malgré certaines détériorations de l'entablement, le dessin de Windus montre une frise d'une hauteur anormalement grande, comme à Théveste. On peut donc supposer que cette taille exceptionnelle lui avait été donnée afin qu'elle puisse accueillir l'inscription, qui mesure effectivement 1,60m. Outre le cas de Théveste, nous pouvons rappeler celui d'Ammaedara, qui présente une frise aussi disproportionnée.

Le dessin de Windus montre aussi, immédiatement au-dessus des niches, un décor fait de grands panneaux représentant des boucliers hexagonaux. Or, la restitution de 1931 a placé juste au-dessus des niches des médaillons des Saisons! Le texte de Windus nous sera tout aussi précieux : sur la façade Est, il avait noté, sur un relief, la présence d'un pied dépassant sous un vêtement.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Luquet A., Volubilis, .

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup>Euzennat M., « Deux voyageurs anglais à Volubilis(1721), *Hesperis*, 43, 1956, pp. 325-334 et Pl.

## 22.2.2.2. Les reliefs retrouvés en 1915:

Les photos datant de 1915 montrent que la façade latérale Sud était intacte jusqu'à l'entablement. Une ouverture destinée à l'accès à une chambre intérieure y semble bien matérialisée. Elle se confirme d'ailleurs par un dessin de Von Augustin, un Autrichien qui vit le site en 1880. Par ailleurs, son dessin est assez sommaire, et ne mentionne pas les pilastres (voir la photo de 1880 reproduite par M. Euzennat, fig.13).

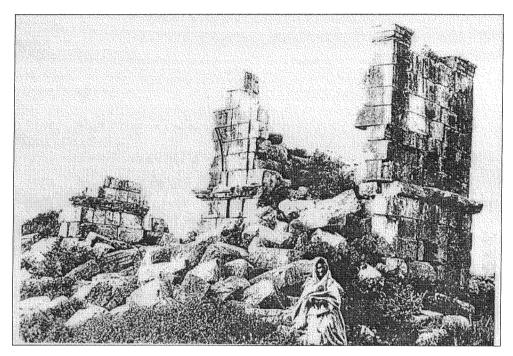


Figure 13: : L'arc en 1880, photographie in Euzennat

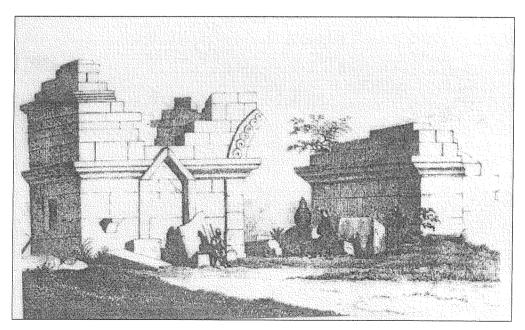


Figure 14: : Von Augustin, dessin de l'arc en 1880.

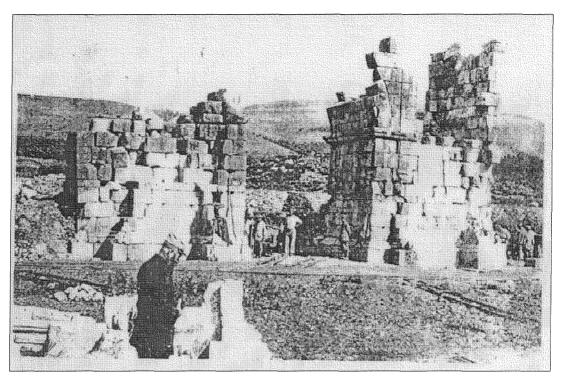


Figure 15: L'arc en 1915, photographie.

En dégageant l'arc, de 1915 à 1917, on avait mis au jour **plusieurs séries de reliefs**, qui gisent au sol depuis 1917. Traités avec condescendance par L. Chatelain, on ne s'en était pas occupé, et il fallut attendre le travail de **Cl. Domergue en 1963-64** pour voir l'intérêt qu'ils présentaient pour le décor de l'arc. En quoi consistaient-ils?

- 1° des fragments d'architecture, dont des fragments de corniches à modillons, des blocs de retour d'architrave, des fragments de corniche à denticules, tous éléments qui appartenaient certainement à l'arc; pour la corniche en particulier, ils permettraient d'en imaginer une qui convienne mieux à la taille de l'arc, par la superposition des éléments au sol (fig.15), et des éléments remontés en 1931.
- 2° deux grands **boucliers** hexagonaux à *umbo* orné peut-être d'un *gorgoneion*, qui correspondent aux deux panneaux de la façade Ouest dessinés par Windus.
- 3° deux panneaux représentant des **Victoires**, certes assez frustes, avec des gestes maladroits, mais dont la signification ne fait aucun doute, puisqu'elles portent la palme d'une main et tendent une couronne de l'autre.
- 4° Quatre panneaux (le quatrième n'existant plus que sous la forme d'un fragment), ornés d'armes disposées en panoplies qui réunissent scutum, carnynx, hasta, glaive, bipenne, ceinturon et épaulières à lambrequins (fig. 19). Communs sur les monuments triomphaux depuis les amas d'armes des monuments pergaméniens, d'autant plus facilement adoptés à Rome qu'ils se confondaient avec la vieille tradition des trophées, on peut voir de tels panneaux sur l'arc d'Orange, et à Rome il en existait sur l'Hadrianeum, sous une forme aussi sobre qu'à Volubilis, bien éloignée de l'exubérance et de la richesse d'Orange. Les frises d'armes ne sont pas absentes de la Porte Noire de Besançon.

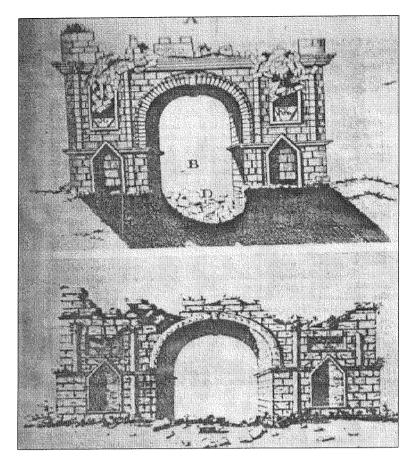


Figure 16 : Dessins deWindus (en haut) et de Boyde (en bas), 1720 ; in Cl. Domergue. Le dessin de Windus montre le départ des grands boucliers au-dessus des niches, et la frise très haute .Celui de Boyde présente les mêmes boucliers.

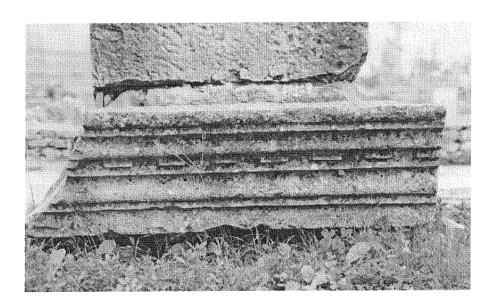


Figure 17: Fragment de corniche à modillons.



Figure 18: Une Victoire.



Figure 19: Panneaux d'armes.

5° Plusieurs panneaux étroits sont regroupés pour certains près des thermes, c'est à dire sur le coté Nord du *decumanus*, à cent mètres environ de l'arc; pour les autres, plus typiquement représentatifs de « l'esprit triomphal », au pied de la face latérale Nord de l'arc. Les premiers ne portent qu'un décor géométrique, et on peut les exclure de l'ornementation de l'arc, et les attribuer peut-être au décor des thermes ? Cl. Domergue ne proposait pas d'endroit précis où ils auraient pu figurer.

Les panneaux du second groupe, au nombre de sept, complets ou sous forme de fragments, devaient forcément appartenir au monument, si l'on tient compte de la nature de leur décor. Ils représentent en effet des boucliers losangés, dérivés des boucliers hexagonaux, pourvus d'une arête longitudinale, et ornés d'un *umbo* occupé par une rosace. Ils mesurent en moyenne 1,10m de hauteur sur 0,35 m de largeur. On a déjà rencontré des boucliers de ce type dans le décor d'un monument triomphal, sur l'arc qui figure sur le monument funéraire des Haterii, qu'on considère comme l'arc de Titus : sur ce relief, les *scuta* rythment les retours d'entablement au-dessus des colonnes.

6° Une série de sept reliefs, qui devaient être huit, parce qu'ils allaient par couples, hauts de 1,60m et larges de 0,34m, présentent des séries décoratives se déployant dans le sens vertical. On pense à des candélabres, ornés soit de motifs végétaux, soit d'enseignes ou d'armes. Ces armes d'origine diverse, ces motifs végétaux d'acanthe ou de lotus, rappellent les candélabres décoratifs de la peinture du second style, les autres évoquent les signa chargés de phalères sur l'arc des Changeurs. Par ailleurs, ils ont incontestablement une valeur très générale, liée directement à la mystique du culte impérial et du « triomphe universel ».

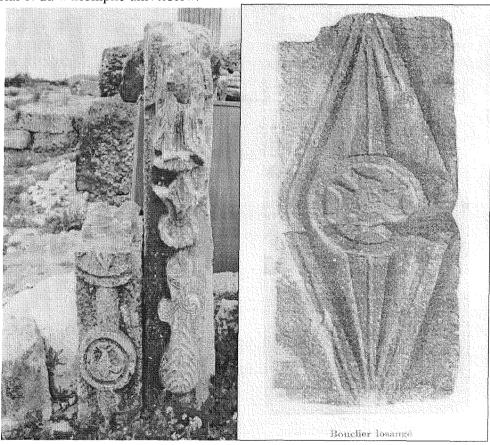


Figure 20: Enseigne (à l'envers) et relief au candélabre ; à droite, bouclier losangé.



Figure 21: Fragments de « trophées » verticaux



Figure 22: Fragments de candélabres et trophées. Le bloc du milieu nous semble appartenir au second panneau d'armes, le symétrique de celui qui est représenté fig.19, mais il est très fragmentaire.

7° Trois médaillons représentant trois des quatre Saisons avaient été trouvés lors du dégagement de l'arc, et remontés arbitrairement au-dessus des niches en 1931. Ils mesurent 1,10m sur 1,10m, et présentent un buste entouré d'une couronne végétale. En fait, ces bustes sont difficiles à identifier, c'est la végétation évoquée par la couronne qui nous renseigne sur leur signification. On les a longtemps considérés comme des portraits des membres de la famille impériale, ce qu'il faut exclure absolument.

A condition de réunir les deux fragments actuellement séparés sur la face Ouest de l'arc, on reconnaît nettement le buste de l'**Hiver**, représenté par un personnage la tête emmitouflée dans sa capuche, alors que la couronne végétale est faite de roseaux, et son macaron orné d'une feuille de lierre. L'**Automne** et l'**Eté** sont reconnaissables aux pampres et aux épis de leurs couronnes respectives.

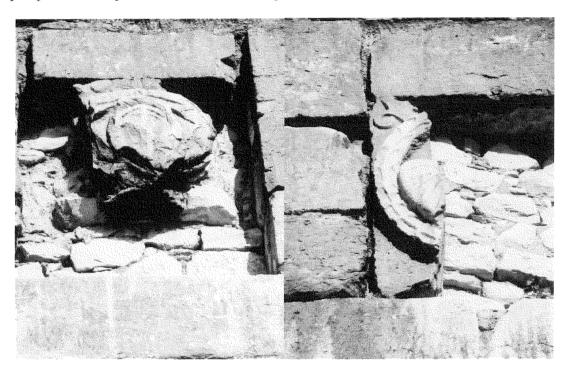


Figure 23 : Les deux fragments rapprochés de l'Hiver

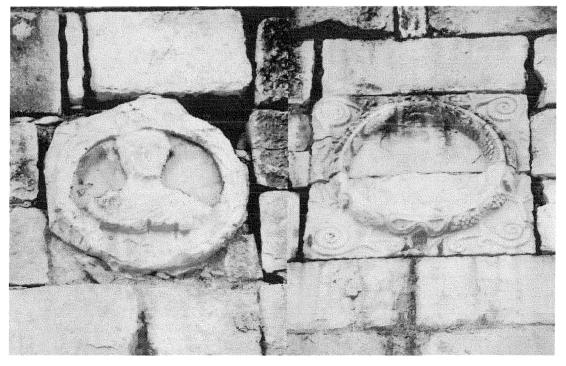


Figure 24 : L'Eté et l'Automne.

Tous ces reliefs une fois inventoriés, il fallait les replacer sur l'arc, et c'est ce que propose Cl. Domergue dans son *Essai de Restitution*.

## 22.2.2.3. La restitution de Cl. Domergue

Considérant que c'est essentiellement la restitution des parties situées au-dessus de l'architrave qui est incorrecte, l'auteur a voulu restituer une **frise** correspondant au dessin de Windus, sur lequel elle présente une hauteur inhabituelle. Cette particularité s'est déjà rencontrée sur l'arc de Septime Sévère à Ammaedara (qui date de 195), et surtout, sur l'arc quadrifrons de Théveste (19). Cette hauteur exceptionnelle permet d'intégrer l'inscription. Il en va de même à Volubilis, où les deux inscriptions de 1,60m trouveraient alors leur place sur la frise de chacune des façades. Il propose d'installer au centre de la frise le champ épigraphique, qui mesure 1,60m. en hauteur, et 7,40m de largeur. De part et d'autre de l'inscription, il y a place pour les reliefs verticaux étroits qui mesurent, comme le champ épigraphique, 1,60m de hauteur. Leur largeur de 0,34m convient à l'espace occupé par le retour de la corniche au droit des colonnes.

Dans un deuxième temps, l'auteur propose de superposer à la corniche actuelle, qui est trop peu saillante, les éléments de corniche à modillons retrouvés au sol, ce qui a pour résultat de constituer une corniche de taille acceptable pour l'ampleur du monument. La présence associée de modillons et de denticules s'est déjà vue sur le quadrifrons de Théveste et ne doit pas surprendre.

Puis il tente de situer les éléments encore vus en place par Windus :

- Les grands boucliers de la façade Ouest et les Victoires de la façade Est, qui mesurent 1,90m. sur 1,65m, remplissent exactement l'espace situé juste au-dessus des niches, où leur emplacement était déjà dicté par les dessins de Boyde et Windus. Leur masse imposante, avec la symbolique qui s'en dégage, produisait un indéniable effet de part et d'autre du passage, et le registre supérieur du piédroit était ainsi occupé sans hiatus.
- > . Comment décorer la frise au droit des grands boucliers et des Victoires? Il se trouve que les **quatre panneaux d'armes** mesurent également 1,55 ou 1,60m de hauteur sur 1,10m de largeur, ce qui correspond à l'espace resté libre de part et d'autre de l'inscription, qui est ainsi valorisée par le climat guerrier créé par les reliefs.
  - Que faire des quatre reliefs des Saisons ?

A partir de 1931, il a été d'usage de voir dans ces médaillons des représentations des membres de la famille impériale. Mais outre le fait que les quatre personnages représentés sont féminins, il faut remarquer que les membres de la famille impériale ne sont jamais représentés sur des arcs, si ce n'est intégrés dans des scènes de sacrifice ou à valeur politique, comme c'est le cas sur l'Arc des Changeurs ou à Lepcis Magna.

Pour couronner un entablement aussi majestueux, un attique de proportions équivalentes s'imposait. Pour décorer l'attique, au droit des autres reliefs, la place des Saisons était prête. Quant aux petits reliefs mesurant 1,10m sur 0,35m, ils peuvent être installés sans difficulté de part et d'autre des Saisons, juste au-dessus de ceux qui ornaient les retours d'entablement de part et d'autre de la dédicace.

Tout ceci constitue un décor un peu austère, un peu raide peut-être, mais hautement symbolique, dont tous les éléments tournent autour de la mystique de la Victoire impériale. Les armes y ont une signification abstraite, universelle, et sont utilisées pour exalter la toute puissance de la Victoire impériale, sans lien direct avec la réalité de tel ou tel évènement.

Ce long massif horizontal que constitue l'attique ainsi restitué était couronné, comme l'arc du Forum Romain, d'un attelage de six chevaux, dont on a conservé quelques fragments de bronze (le pied d'un cheval). Carcopino proposait de voir sur le char soit

le Soleil, sous les traits de l'empereur, en rapprochement avec la statue d'Hercule terrassant le lion qui couronnait l'arc de Thasos; ou bien Caracalla et sa mère, évoquant le groupe célèbre d'Apollon et Latone.

Ainsi restitué, l'arc mesurerait 13,75 mètres de hauteur sans le groupe de bronze, ce qui équilibre considérablement le monument, beaucoup trop tassé dans la restitution actuelle.

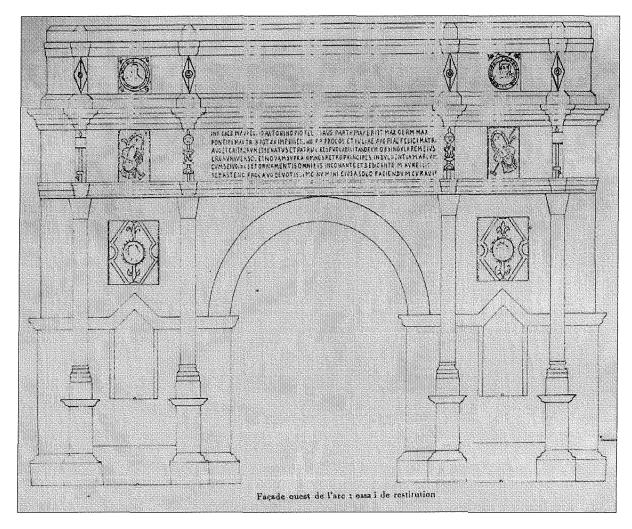


Figure 25: Essai de restitution de la façade Ouest par Cl. Domergue.

## Une dernière question se pose, celle de l'alimentation en eau du monument :

Nous pouvons constater sur le plan de la ville (fig.4) que l'aqueduc arrive jusqu'aux thermes voisins de l'arc, situés entre le *decumanus maximus* et sa parallèle au Sud. De plus, la pente est douce et régulière depuis l'entrée de la ville, à l'Est, jusqu'à l'arc. La quantité d'eau et son acheminement aisé ne posaient pas de problème. Mais on ne sait rien de l'aménagement intérieur des piédroits, où devaient être installés un mécanisme de contrôle et un espace suffisant pour les éventuelles réparations. On peut penser à des aménagements comparables à ceux de l'arc de Trajan à Mactar. La face latérale, avec des traces d'une ouverture, permet cette hypothèse.

Quoi qu'il en soit, sur le sol de l'esplanade située à l'Ouest de l'arc, on voit très nettement le trajet de l'égout, qui passe en gros par le milieu de l'arc, et aurait

parfaitement pu recueillir le trop-plein d'eau. Mais date-t-il de l'époque de la construction, ou de 1931 ? On ne saurait le dire. Sur la place du côté Est, aucune canalisation n'est visible.

## Faces latérales de l'arc:

On peut voir, sur le dessin de Von Augustin, (fig. 14), une fenêtre située sur la face latérale du piédroit, bien appareillée, ce qui laisse supposer qu'elle avait un usage réel.

## 22.2.3. Datation:

L'arc est dédié à Caracalla et Julia Domna en 216-217.

# 23. Arc de Diana Veteranorum (Zana)

Atlas archéologique de l'Algérie, F<sup>e</sup> Batna, N° 65. CIL VIII, 4598.

Cette colonie de vétérans a construit un arc à trois baies au début de l'année 217, qui a été investi par un fortin byzantin, opération qui n'a pas manqué de le détériorer. Dédié à Macrin quelques mois à peine après la mort de Caracalla, c'est à Caracalla que nous l'attribuons en définitive. Il avait été précédé par un arc dédié en 165 à Marc Aurèle et L. Verus. Une porte d'entrée monumentale au sanctuaire de Diane, enfin, portait peut-être une dédicace à un empereur, mais le texte très lacunaire ne permet pas d'être plus affirmatif.

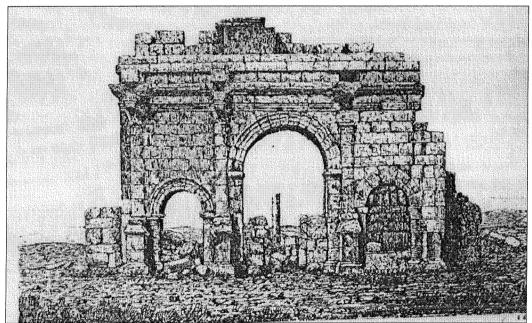


Figure 1: Dessin de l'arc d'après une photographie de P. de Lessert, in *Revue de l'Afrique Française*. Remarquer la baie latérale encore obstruée par les restes du fortin byzantin

# Bibliographie:

CHRISTOFLE M, "Rapports sur les travaux de fouille et de consolidation effectués en 1927, 1928, 1929, par le service des Monuments Historiques de l'Algérie, Alger, Carbonel, 1930.

FILAH M, Recherches sur les agglomérations antiques. Le réseau urbain et le paysage rural en Numidie occidentale (Algérie), Thèse Nouveau régime 1986, Aix

GSELL, Monuments, I, p. 178, fig. 59 et pl. XVII.

**GSELL ET GRAILLOT**, « Ruines Romaines au Nord des monts de Batna », *MEFR*, 1894, pp. 537-538, fig. 9 et 10, pl. XIV.

KÄHLER, n° 54 b

LE GLAY M. Article Zana, Princeton Encyclopedy.

PALLU DE LESSERT, Revue de l'Afrique Française, 1886, pl. V



Figure 2: Vue latérale, in Gsell, Monuments Antiques, même état.

# 23.1. La ville et sa région

La ville s'étend dans une région de hautes plaines, à une altitude moyenne d'environ 800 mètres, couverte de marais et de vagues pâturages, et située au pied du Belezma, à une cinquantaine de km au Nord de Batna<sup>1</sup>, dont elle est séparée par les monts du Belezma qu'il faut contourner pour l'atteindre.

Le site a été fouillé par Alquier, qui a dégagé le forum entre 1929 et 1932, et dont le rapport de fouilles dactylographié est conservé au Musée de Timgad<sup>2</sup>. Mais la ville était connue depuis longtemps, par les articles de Rénier<sup>3</sup> et de Pallut de Lessert<sup>4</sup>, comme par les communications du Colonel Carbuccia au *Recueil de Constantine*, "Ruines de Zana", *Revue archéologique*, ou P.de Lessert, *Revue de l'Afrique française*. Pourtant, la ville ne tentait pas les archéologues à cette époque! Outre les deux arcs, on ne retenait du site qu'une forteresse byzantine et une église. Du reste, pour l'anecdote, et si l'on en croit P. De Lessert, c'était une région "à l'aspect désolé", d'où l'on avait « toutes les chances d'emporter le germe de la maladie algérienne », ce qui éloignait les colons, « et a sauvé les ruines jusqu'ici » (c'était en 1886!), mais la malaria a dû décourager également les fouilleurs.

La tribu de la ville était la Papiria. Plusieurs auteurs, dont Gascou<sup>5</sup>, ont pensé que Trajan avait fondé la colonie de vétérans. Gsell rejetait cette hypothèse, mais depuis, on

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir la feuille Batna de L'Atlas Archéologique de l'Algérie, n° 65.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir la Thèse de Filah.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Rénier L., « Ruines de Zana », Revue Archéologique, 1852, pp. 38-45 et pl. 182.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> P. de Lessert, « Notes d'un voyage en Afrique », *Revue de l'Afrique Française, 1886, IV*, pp. 68-78 et pl. VIII.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Gascou, op. cit., I, pp. 173-174.

a trouvé au Chott el Beida, à 25 km de Diana, deux bornes de délimitation de territoire avec les Suburbures, datées de 116-117, ce qui confirmerait l'origine ancienne de la colonie. Le commentaire de l'inscription inédite d'El Eulma, que l'on doit à Pierre Salama<sup>6</sup>, montre que le territoire de la confédération cirtéenne arrivait jusqu'à quelques kilomètres de Zana. La première inscription datée se situe sous Antonin le Pieux. Un autel très intéressant pour nous est celui qu'à dédié en 198 un édile accédant au duumvirat. C'est une dédicace à la Victoire Parthique des deux empereurs Sévère et Caracalla, et au César Géta. (voir CIL 4583.)

Le territoire contrôlé par la ville était immense. A l'Ouest, il comptait 25 km jusqu'à la source de l'Aïn Tifeloun; au Sud-Ouest, 12 km jusqu'à la source de l'Aïn Beida; à l'Est, on a trouvé des bornes jusqu'à 20 km, et au Nord, 15 km séparaient la ville de l'H<sup>r</sup> el Maghreb.

## 23.2. L'arc

#### Situation:

Cet arc à trois baies constituait l'entrée monumentale du forum au Nord. Ses deux façades sont semblables. On doit restituer en avant des piédroits des colonnes exhaussées sur des piédestaux, qui répondent à des pilastres situés au centre de chaque piédroit. A l'intérieur des baies, aux angles des piédroits, des pilastres de retombée indiquent une division de la couverture des voûtes.

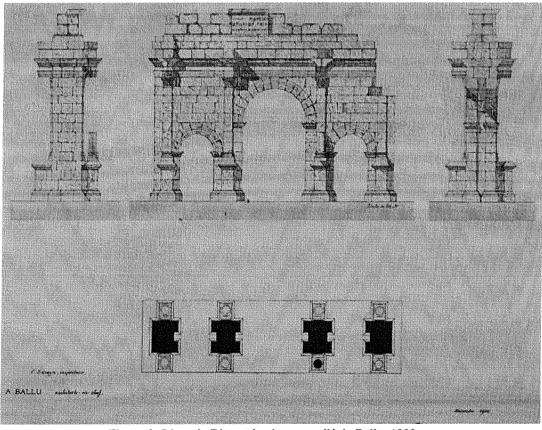


Figure 3: L'arc de Diana, dessin aquarellé de Ballu, 1900

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir bibliographie in Cirta (15).

#### Plan:

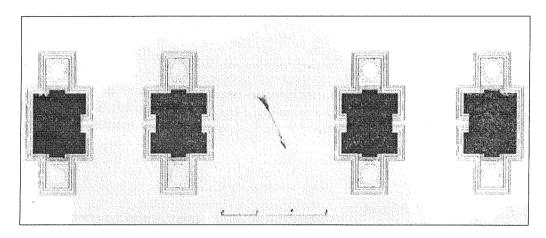


Figure 4: Plan de l'arc, in Gsell, Monuments antiques.

#### **Dimensions:**

Longueur totale: 13,80m

Epaisseur: 1,65m, 3,48m avant-corps compris.

Largeur de la baie centrale:3,80m<sup>7</sup> Largeur des baies latérales:1,85m.

Hauteur: 10m<sup>8</sup>.

#### **Conservation:**

L'arc est construit en calcaire, avec des assises très régulières de 0,50m. Par contre, les colonnes étaient en marbre, sur le modèle de Timgad ; il en reste quelques débris au sol. Renier dit que l'arc « devait être isolé », ce qui semble évident, séparant le forum de la route Timgad-Lamasba, qui passait à environ 40mètres de sa façade occidentale. Les fouilles ont dégagé le *decumanus maximus* entre les deux arcs sur une distance d'environ 71 mètres, et il n'était pas dallé, ce qui est exceptionnel dans un centre monumental occupé par un forum et des arcs. A l'époque byzantine, un fortin a été aménagé sur une partie du forum, si bien que l'arc en est alors devenu l'entrée, ses faces latérales servant d'appui aux murs du fortin, et les baies latérales étant obstruées avec des matériaux de récupération. Comme à Téboursouk à la même époque, la baie centrale elle-même avait été réduite, on voit des traces de mortier entre les pilastres de retombée. Aujourd'hui, les piédroits sont conservés, seule la partie supérieure de la face Ouest est détruite. De nombreux éléments du décor ont disparu. Si l'entablement est en grande partie conservé, de l'attique, il ne subsiste que la plinthe, avec les pierres intérieures des deux assises de la frise.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> M. Filah indique 3,90m.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Gsell, *Monuments antiques, I*, p.178, donne cette dimensions pour la hauteur de l'arc, mais il ne précise pas s'il tient compte de l'assise d'attique encore en place lors de sa publication, ou c'est une hauteur restituée, qui serait un peu faible d'ailleurs. Pour la longueur de l'arc, il indique 14m, 3,90m pour la largeur de la baie centrale, 5,50 pour la hauteur de la baie centrale.

### **Description:**

#### La plinthe :

Elle comporte une assise dont la partie supérieure est moulurée (un boudin, une doucine renversée, un cavet, limités par des listels). Les moulures de la plinthe ont la même épaisseur pour les piédroits et pour les piédestaux. Elles sont interrompues entre les pilastres, contrairement à ce qu'indique le plan de Gsell et Graillot<sup>9</sup>.

#### Les baies :

En façade, l'arc est extradossé en plate-bande, reçu par l'intermédiaire d'une imposte sur les pilastres de retombée. Les baies, en conséquence, sont couvertes par des plafonds plats constitués par des dalles posées sur l'extrados de ces arcs. Les claveaux sont ornés d'une archivolte de type architrave du groupe A de la classification de Ferchiou : deux plates-bandes séparées par un astragale, un talon, un filet.

## • Les impostes :

Elles sont moulurées : un cavet, une doucine droite, un bandeau, et sont limitées à la retombée des claveaux. Celle de la baie centrale est située au niveau de l'extrados des baies latérales, celles des baies latérales, au niveau des bases des pilastres qui ornent les piédroits de part et d'autre de la baie centrale. Les impostes se poursuivent à l'intérieur de la baie, pour couronner les pilastres de retombée. Dans le schéma de restitution de Gsell et Graillot, il n'est pas tenu compte de la forme des claveaux, et l'archivolte n'arrive pas exactement au sommet de la septième assise, mais légèrement en dessous.

#### Les avant-corps :

### Les piédestaux :

Ils sont mieux conservés au Sud qu'au Nord, où seul celui de l'Est est complet.

- la plinthe : elle est semblable à celle des piédroits.
- le dé : il comporte deux assises.
- le stylobate : il est mouluré, et les moulures en saillie sont ménagées dans la partie inférieure de l'assise, constituées par une doucine droite encadrée de listels. Au-dessus, un glacis en cavet rattrape la largeur initiale du dé.

#### L'ordre:

Les pilastres sont en place sur les deux façades, mis à part à l'Ouest. Les colonnes sont tombées, mais il en subsiste un fût devant la façade Nord, en face de la baie centrale. Pilastres et colonnes présentent :

- des bases de type attique (certaines bases de colonnes sont encore à terre).
- les fûts des pilastres ont des tambours correspondant aux assises du piédroit, certains sont intégrés à la structure de l'appareil. Les fûts des colonnes étaient monolithes et lisses.
- les chapiteaux : ceux des colonnes ont disparu ; ceux des pilastres sont très délités.

Les faces latérales sont lisses.

#### • L'entablement:

On constate des retours indépendants au droit des colonnes, dont la naissance seule est conservée. St. Gsell remarquait déjà combien cet entablement était réduit, l'architrave, mais surtout la frise, lui semblaient sans proportion avec la corniche, dont il jugeait les moulures « assez compliquées ».

- l'architrave présente un profil à peu près semblable à celui de l'archivolte, avec des plates-bandes séparées par un astragale, un talon, et un filet de transition final.

 $<sup>^9</sup>$  Gsell et Graillot, « Ruines Romaines au nord des monts de Batna », *MEFR*, 1894, pp. 537-538, fig. 9 et 10 et pl.XIV.

- la frise a des dimensions particulièrement restreintes, très inférieures aux 5/7<sup>e</sup> de l'architrave, qui correspondraient à la taille canonique fixée par Vitruve.
- la corniche présente un cavet et un quart de rond, séparés par un bandeau et deux listels, et ses moulures sont lisses.

Le larmier à soffite est refouillé en coupe- larmes. La cimaise présente deux quarts de rond et une doucine droite, moulures limitées par des listels.

### • L'attique:

Les éléments assez nombreux trouvés au XIX<sup>e</sup> siècleont permis une restitution graphique, comme celle proposée par Ballu, (fig. 3). Du reste, lorsque Renier a vu l'arc en mai 1851, l'attique n'était pas encore totalement effondré. Voici ce qu'on peut lire dans son article de la *Revue Archéologique*: « L'attique est aujourd'hui presque entièrement détruit : il ne reste plus en place qu'une seule des pierres qui portaient l'inscription ; on y lit :.... PIOFELIC

NCTISSIMOPRIN INCIPIIVVENTV ».

L'attique restitué comprend:

- une première assise de base répète les retours des avant-corps ; ces retours sont conservés sur le piédroit est, sur les deux façades.
- La plinthe proprement dite, au-dessus, est constituée de deux assises dont la seconde est moulurée : un boudin, une doucine renversée, un cavet entre des listels de séparation. Au droit des avant-corps extérieurs, cette plinthe forme des décrochements constituant la base des pilastres qui se répètent au niveau de l'attique.
- Sur la frise de l'attique, ces pilastres encadraient l'inscription, *CIL VIII* 4598, qui était limitée par un cadre mouluré comportant un talon et un listel. De cet élément, il ne subsiste que les pierres intérieures. Les quelques fragments d'inscription encore présents au sol au XIX<sup>e</sup> siècle ont disparu.
- La corniche de l'attique, ornée d'un cavet, un quart de rond, une doucine droite, constituait, au moyen de retours, le couronnement des pilastres.
- Le décor de couronnement du monument ne peut être restitué.

## Datation:

L'inscription de l'arc, destinée à Caracalla à l'origine (CIL 4598), a subi deux épreuves : en un premier temps le remplacement du nom de Caracalla par ceux de Macrin et Diaduménien, et dans un second temps, le martelage de ces deux noms.

#### 23.3. Annexe: les autres arcs de Diana

## 1° Porte d'entrée monumentale du temple de Diane :

Le temple était situé à environ 500mètres au Sud de l'agglomération.

Comme l'enceinte du temple a totalement disparu, il n'est pas certain que la porte introduisait au temenos du temple, encore que cela soit très probable, car ses dimensions conviennent à une entrée de sanctuaire :

largeur: 5,44mépaisseur: 0,78m

- largeur de la baie: 2,50m

L'inscription qui a survécu est trop fragmentaire pour qu'on puisse dater le monument, mais les moulures de l'archivolte sont très proches de celles des deux autres arcs de Diana, ce qui permet de fixer une fourchette probable entre Commode et Caracalla. Le donateur a été successivement édile, duumvir, pontife, flamine perpétuel:

de la complaisance dans l'énumération des charges, on peut aussi déduire une date tournant autour du III<sup>e</sup> siècle, mais ce n'est pas un argument incontestable!

# 2° L'arc à une baie élevé au-dessus de la voie Lambèse-Sétif:

Il s'agit du magnifique arc de Marc Aurèle et Lucius Verus, qui date de 165. Elevé au-dessus de la voie Sétif-Lambèse, on peut supposer qu'il indiquait l'entrée de la ville, d'autant plus que ses deux façades sont semblables, ornées d'un pilastre auquel répond une colonne sur un haut piédestal. Les piédroits sont entièrement conservés, et l'entablement pratiquement complet. Orienté Est-Ouest, l'arc a perdu les deux colonnes de la façade Est, tournée vers la ville. Originalité du monument : les colonnes sont nettement déportées vers la baie, qui prend, grâce à ce choix architectural, une valeur toute particulière, car ainsi le passage est considérablement mis en valeur.

On retiendra ce qui fait de l'arc un monument exceptionnel : sa frise lisse et bombée, constituée de grandes dalles de taille inégale.

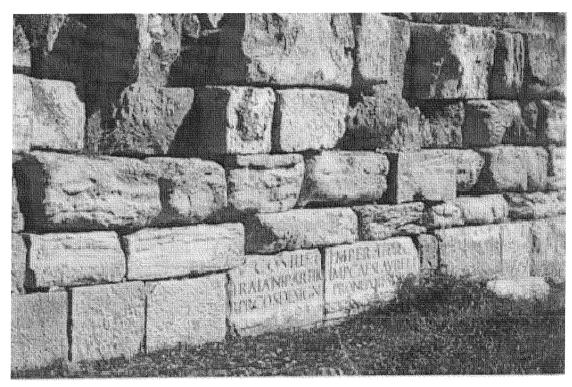


Figure 5: Une partie de la dédicace à Marc Aurèle et L. Verus, en remploi dans le fortin byzantin installé sur la dalle du forum.

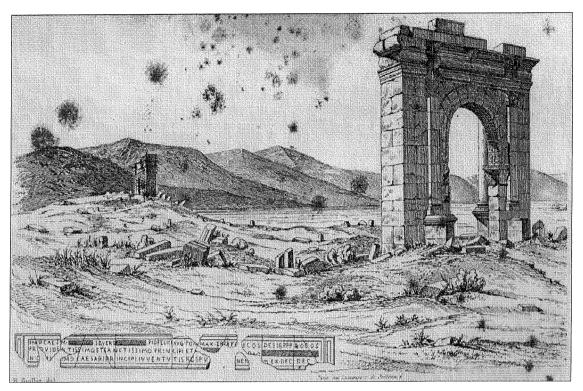


Figure 6: L'arc de M Aurèle et L. Verus à Diana au premier plan ; celui de Caracalla au second plan à gauche, in Renier, *Mélanges d'Epigraphie*.

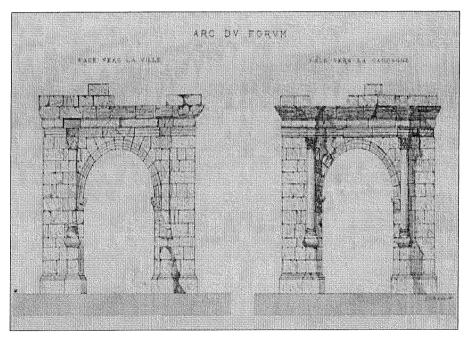


Figure 7: L'arc de Marc Aurèle et L. Verus, dessin aquarellé de Ballu.

# Les arcs africains que l'on peut raisonnablement dater de l'époque de Caracalla.

Nous avions dit en introduction que seuls les arcs datés seraient retenus dans le *Corpus*, à l'exception de Lambèse et Lepcis Magna.

Pourtant, certains monuments qui ne sont pas datés nous ont paru dignes d'être retenus. Ce sont des critères d'ordre architectural, typologique, ou décoratif qui sont venus soutenir notre proposition, confortée par les hypothèses de plusieurs auteurs qui les disent « d'époque sévérienne ». C'est ainsi que nous avons retenu les arcs à une baie de Séressi (24) et de Mactar (25).

A Rusicade (26), nous avons voulu attribuer à un arc honorifique une longue inscription, dont le formulaire est conforme à ceux que l'on rencontre sur ce type de monuments, n'était l'absence de l'expression canonique initiale, *pro salute*.

A Aggar (27), nous avons retenu la porte d'entrée monumentale d'un temple de Mercure, qui mentionne Caracalla.

Après avoir hésité, nous avons éliminé l'arc « de Septime Sévère » de Thubursicu Numidarum, destiné selon toute probabilité à Septime Sévère seul (il est le seul dont le nom apparaît). Quant à la porte de sanctuaire de Chaouach, nous avons renoncé à en parler, parce qu'elle est mal documentée, et que nous n'avons pu la voir sur place.

Cette documentation incomplète nous permet toutefois de présenter un complément documenté au Corpus précédent, sous forme de *Corpus bis*, avec quatre arcs.

# Les arcs non datés

# 24. Arc de Séressi (Oum el Abouab)

Atlas Archéologique de la Tunisie, II, F<sup>e</sup> XXVI (Djebibina) n° 56. CIL VIII, 11216

La ville de Séressi, non loin de Thuburbo Maius, sur la route de Carthage vers le Sud (à 90km au Sud-Ouest de Carthage) est connue par ses quatre portes, ce qui explique son nom actuel si expressif de Mère des Portes. Seuls deux arcs subsistent sur le site, l'arc du Nord, que nous allons étudier, et l'arc du Sud, visible au loin depuis le premier arc, qui est directement accessible lorsqu'on entre sur le site.

Mais on ne sait presque rien de l'histoire de la ville.

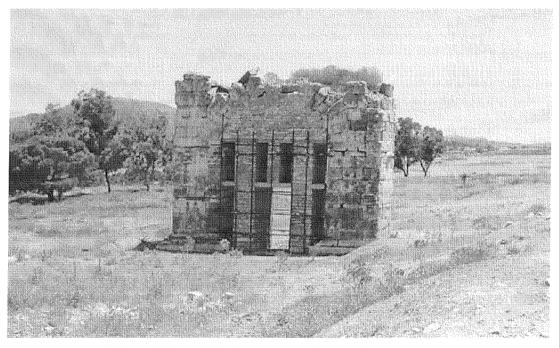


Figure 1: L'arc du Nord vu du Nord, à l'arrivée sur le site.



Figure 2: L'arc du Nord, vu du Sud-Est



Figure 3: L'arc du Nord, vu du Sud, depuis les abords du Capitole en cours de fouille, à l'Est du site.

#### Bibliographie:

BELENET DE, « Notes sur l'Enfida et la vallée de l'Oued Marouf », BAC, 1886, p. 201.

CURTIS, 68, n.59.

FORTUNER, n° 64.

FROTINGHAM, AJA, VIII, n°12.

GRAEF, p.1890.

GUERIN, Voyage, II, 15, pp.352-357.

KÄHLER, n°1.

TISSOT, Géographie, II, p. 606.

#### 24.1. Présentation de la ville et du site

Lorsque Guérin vint voir le site, il était totalement inconnu, et, pour l'atteindre, son « guide » se perdit dans cette région couverte d'une dense végétation de petits pins, de genévriers et de lentisques, où alternent les croupes montagneuses et les oueds plus ou moins faciles à franchir, à l'instar de l'Oued Mabrouk, « qui serpente en replis tortueux ». Guérin évoque une « âpre solitude, déchirée par de nombreux ravins », qui isolait encore davantage ce site jusqu'alors inexploré. La ville est en effet proche de l'Oued el Kebir, qui est en fait le nom du cours supérieur de l'Oued Miliane, mais le terrain est extrêmement compliqué dans cette zone. Les conditions d'accès ne se sont guère améliorées depuis, alors que les terres susceptibles de l'être sont cultivées, les céréales ont remplacé les genévriers...

La cité était pourtant très importante, Guérin estimait « le pourtour de la ville à quatre kilomètres au moins », et elle était dotée de toutes les constructions édilitaires caractéristiques: outre les quatre portes, il a vu un temple très bien appareillé, qui doit être le Capitole, un amphithéâtre, un théâtre, plusieurs ruines indistinctes, et sur les bords de l'oued qui traverse le site, des quais très bien construits, dont on voit encore des restes. Par contre, il n'a pas trouvé trace d'une enceinte, ce qui laisse supposer qu'elle n'a jamais existé; mais cette absence n'est pas rare pour les villes construites au II<sup>e</sup> siècle. On peut supposer en effet que le municipe est de création relativement récente, mais aucune source littéraire ne vient le confirmer. Le silence absolu des sources est d'ailleurs surprenant, la cité ne figure même pas sur la Notice des sièges épiscopaux. Tissot à son tour s'était étonné de cette absence totale de renseignements sur la ville antique. Nous n'avons en tout que trois inscriptions de Séressi. Le municipe, nommé pour la première fois sur l'inscription de l'arc, a été fondé, selon Pflaum<sup>1</sup>, à la fin du II<sup>e</sup> ou au plus tard au début du III<sup>e</sup> siècle. Romanelli<sup>2</sup> date l'arc de l'époque de Caracalla, ce qui est une confirmation de notre hypothèse de travail<sup>3</sup>.

De nos jours, le site est plus ou moins protégé dans la perspective de fouilles futures ; un gardien interdit de photographier le Capitole, dont la fouille a commencé, mais les arcs sont « ouverts », et comme nous pouvons le constater, une installation de sauvegarde est venue consolider l'arc du Nord. Pour préserver le site, la discrétion, pour

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cité par Gascou, op. cit. p.96.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir Storia delle provincie romane, p. 432.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir Gascou, *Politique Municipale, II*, p. 295, qui renvoie également à Lepelley, *Cités, II*, pp. 155-156.

ne pas dire l'absence, de panneaux indicateurs, est également très dissuasive! La figure suivante (fig. 4) montre l'état du site aujourd'hui, arc et Capitole mis à part.

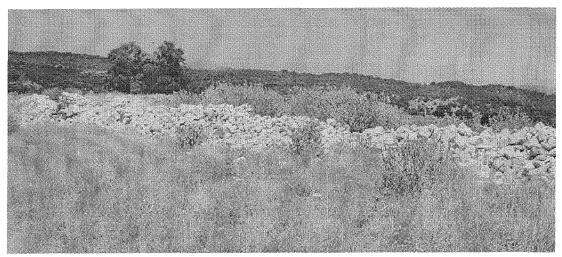


Figure 4: Le site, vue vers l'Ouest

#### 24.2. L'arc du Nord.

#### Situation:

A Séressi, nous connaissons deux arcs pratiquement identiques, l'arc de l'entrée Nord de la ville, qui comporte une inscription à l'intérieur de la baie, et l'arc de l'entrée Sud, sans inscription. L'arc Sud est extrêmement voisin du premier dans ses proportions et sa typologie, il pourrait raisonnablement être daté de la même époque; toutefois, en l'absence de toute trace d'inscription, **nous ne nous occuperons que de l'arc du Nord**.

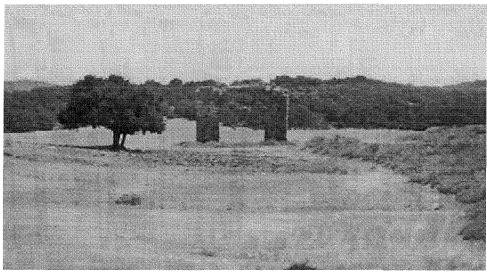


Figure 5: L'arc du Sud vu depuis l'arc du Nord.

#### Etat de conservation :

Comme l'indiquent les photos, l'arc a nécessité un remplissage de sauvegarde de la baie, les claveaux n'étant plus solidaires. Tout le couronnement du monument a disparu depuis plus d'un siècle. Mais l'inscription, à l'intérieur du piédroit Est, est très bien conservée.

#### **Dimensions:**

Largeur totale: 10,29m Epaisseur: 3,03m

Largeur de la baie: 5,25m<sup>4</sup>

#### **Description:**

Cet arc propose des solutions originales, et constitue même dans notre *Corpus* un *unicum*. En effet, tous les autres arcs d'une profondeur égale ou supérieure à trois mètres présentent pour les piédroits un décor architectural d'avant-corps, constitués d'une ou deux colonnes détachées du piédroit pour répondre à des pilastres engagés dans les assises du piédroit, et constituer avec eux un élément avancé sur la façade. Ici, la façade est décorée de pilastres cannelés et rudentés, disposés aux deux extrémités du piédroit. L'élégance consiste à présenter ces pilastres sur un piédestal très haut, leurs bases débordant légèrement sur les moulures du stylobate. Par ailleurs, l'équilibre de la composition s'élabore grâce à la double ligne horizontale que dessinent sur l'ensemble du monument la mouluration du piédestal, et celle de l'imposte (qui, bien qu'elle n'existe pas au sens propre du mot, comme soutien de la baie, fait le tour du piédroit, en s'interrompant au niveau des pilastres, pour le découper en deux niveaux).

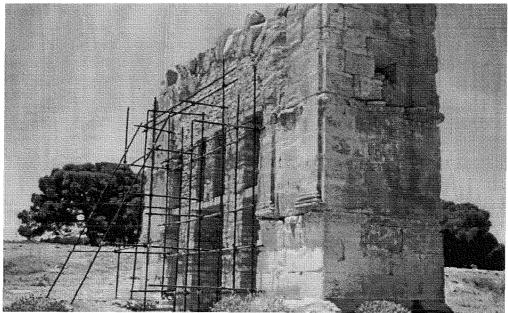


Figure 6: Vue latérale du piédroit Est.

#### Les piédroits :

La plinthe, au-dessus du socle, se développe sur deux assises. Elle est la même pour le piédroit et pour le piédestal du décor, intégré au piédroit, et comporte les moulures suivantes : bandeau, baguette, cavet, quart de rond, doucine renversée, cavet.

Le dé du piédestal ainsi intégré comporte trois assises parfaitement appareillées de blocs mesurant régulièrement 0,50m

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Guérin donnait 10,18m pour la longueur du monument et 5,11m pour la largeur de la baie ; Curtis propose 5,11m pour la largeur de la baie.

Le stylobate présente des moulures de couronnement assez effacées, mais on distingue un cavet et un quart de rond encadrés par des listels, et une doucine droite.

Les claveaux, sans archivolte, sont extradossés en plate-bande. A partir du sommier, les claveaux sont en partie recouverts par les pilastres, qui apparaissent en relief sur leur aplomb.

L'imposte, ou ce qui en tient lieu, qui fait le tour des piédroits, entre les pilastres par lesquels elle est interrompue, et sur les faces latérales, est assez délitée. On y voit les moulures suivantes : doucine droite et cavet, séparés par des listels.

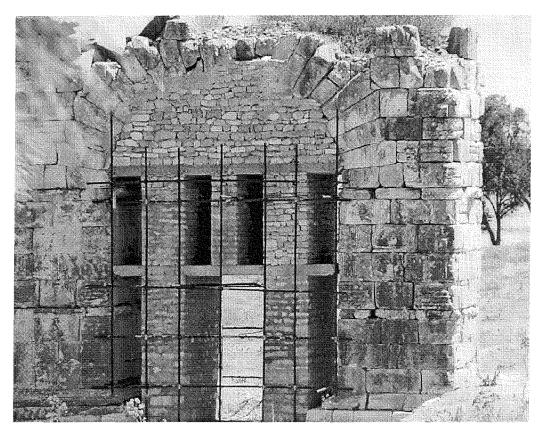


Figure 7: Le tambour de pilastre remplace l'imposte.

La face interne du piédroit Est est ornée d'une inscription. Il ne s'agit pas de la dédicace, l'emplacement ne convenant pas, mais d'un rappel des faits, d'une sorte de résumé des diverses évergésies du donateur. Nous sommes en face du même type de texte qu'à Cirta, et qu'à Théveste. Comme à Théveste, le texte est gravé ici directement sur le piédroit, alors qu'à Cirta nous avions des « plaques commémoratives » de faible épaisseur, destinées à un accrochage opportun.

#### L'ordre:

Les pilastres de décor sont supportés par le piédestal intégré aux piédroits, comme nous l'avons vu.

- Les bases sont de type attique, les différentes moulures sont un peu écrasées, mais la base ressort avec élégance sur la façade. Ce profil est un élément de datation, nous y reviendrons infra dans la proposition de datation de l'arc. Contrairement à l'arc de Séressi, sur l'arc Sévère d'Alexandre (Bab er Roumia) à Thugga, la base du pilastre est encore plus recherchée dans ses effets; elle est

posée sur un dé, dont la face est décorée d'un cadre rectangulaire de 0,36m sur 0,70, ce qui donne au pilastre un double support très élégant, et produit des jeux de lumière subtils.

- Les **fûts**, intégrés à l'appareil du piédroit, sont en légère saillie sur le droit des assises. Ils sont cannelés et rudentés sur toute leur hauteur. Toutefois, ce décor n'apparaît qu'à partir du deuxième tambour, le premier tambour comportant la base, et le départ du fût qui demeure lisse.
- Les chapiteaux ont disparu.

Les pilastres intérieurs se poursuivent sans solution de continuité par les claveaux, et servent en quelque sorte d'imposte, ce qui au demeurant est assez maladroit, et surtout hors normes. Une fausse moulure « d'imposte » prend le relais et fait le tour du monument.

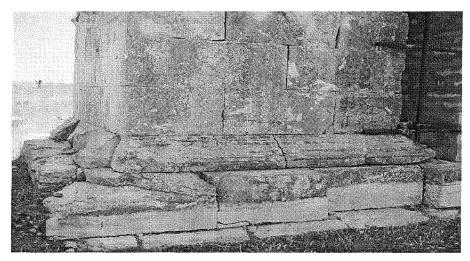


Figure 8: La plinthe.



Figure 9: L'inscription à l'intérieur du piédroit Est.

#### Le couronnement:

Il a totalement disparu, mais il faut évidemment le restituer, et imaginer un léger retour vraisemblable au-dessus des pilastres extérieurs. Le soin apporté à la construction, et le fait que l'arc était orné d'un quadrige, ainsi que l'indique l'inscription, plaide fortement en faveur d'un attique complet.

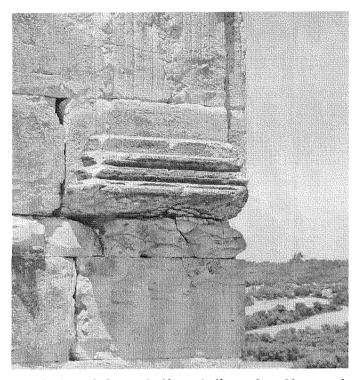


Figure 10: L'assise réunissant la base et le départ de fût, sur lequel les cannelures ne sont pas rudentées, d'un des pilastres.

#### Les faces latérales :

Elles ne comportent pas de décor de pilastres, mais sont divisées en registres par les deux systèmes de moulurations horizontales qui découpent les piédroits en registres. En hauteur, comme à Assuras, ou sur l'arc de Trajan à Mactar, a subsisté une ouverture, peut-être un accès de contrôle ?

#### Datation:

Depuis Frotingham, qui avait proposé de dater l'arc de l'époque de Caracalla, sans toutefois justifier son hypothèse, les choses n'ont guère changé, à notre grande satisfaction! Le *Guide Bleu* propose la même époque. Les arguments en faveur de cette datation nous semblent être de deux ordres: on peut se fonder sur l'architecture et le décor, révélateurs d'une époque; et sur le texte épigraphique, si incomplet soit-il.

#### • Architecture et décor :

Les pilastres ont été utilisés très tôt dans le décor des façades, mais généralement en association avec des colonnes de rappel. On les voit jouer un rôle plus important dans le décor sur les arcs de Téboursouk et de Dougga, donc à l'époque de Caracalla. Ici, ils sont utilisés seuls, et leur étude appelle quelques remarques. La base présente un profil étalé qui, de l'avis de N. Ferchiou, correspond à l'époque qui nous intéresse. Le tore de ces bases, compris cinq fois dans la hauteur totale, confirme également ce début de troisième siècle, toujours selon N. Ferchiou<sup>5</sup>. La rudenture de bonne facture, venant exactement remplir les cannelures, est également un élément de datation concordant.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ferchiou N., Architecture romaine du Haut Tell, pp. 44 et 50.

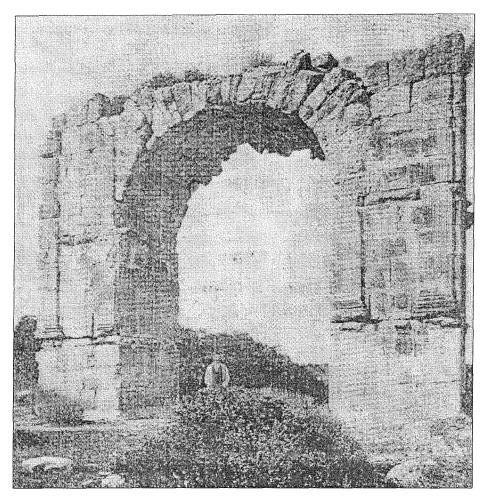


Figure 11: L'arc en 1905, in Curtis.

Le décor de **quadrige** est peu habituel dans les provinces. Nous connaissons un seul décor semblable, c'est celui de l'arc de Oualili (Volubilis), qui présentait un char à six chevaux. Or, cet arc est précisément dédié à Caracalla, ce qui donne une concordance de date rassurante.

Enfin, la présence d'un texte figurant sur la face intérieure du piédroit n'est pas signalée avant l'époque de Caracalla.

#### • Le texte épigraphique :

Le personnage qui a laissé par testament la mission de construire cet arc avait été admis dans l'ordre équestre, promotion qui est évidemment un peu plus généreusement accordée à l'époque des Antonins ou des Sévères. L'argument peut paraître léger. La formulation du texte lui-même, avec la mention d'un « arc », est plus révélatrice de l'époque. La longueur du texte et les détails sur lesquels il s'attarde ne contredisent pas la datation, au contraire.

Enfin, l'inscription *CIL VIII 11214* pourrait appartenir à la dédicace de l'arc, et figurer sur l'attique, selon l'éditeur du *CIL*. Or, elle mentionne formellement **Caracalla**, et vient heureusement nous conforter dans notre attribution.

#### 24.3. Annexe : Les autres arcs de Séressi

#### 1° Arc du Sud

Il est pratiquement semblable à l'arc du Nord, également orné exclusivement de pilastres, soutenus par un haut piédestal intégré à la structure du piédroit. Ses dimensions sont très voisines :

Longueur totale: 10,19m

Epaisseur: 3,06m

Largeur de la baie : 5,15m

Son imposte, plus délitée que sur l'arc précédent, est un peu plus riche, avec un talon droit, un cavet, et une doucine droite, séparés par des listels.

Comme l'arc du Nord, celui-ci a perdu ses chapiteaux, et la totalité de son couronnement. Il est donc impossible de le dater avec précision, puisqu'il n'existe aucune inscription. Mais l'ensemble des similitudes avec l'arc précédent pourrait rendre acceptable la même datation.

#### 2° Arc de l'Est

Quelques vestiges de cet arc à une baie avaient été vus par Guérin, qui avait pu proposer des dimensions grâce au plan au sol. Il donnait 8,15m pour la longueur totale, et 3,90m de largeur pour la baie.

#### 3° Arc de l'Ouest

Guérin a pu le voir également, sous forme de quelques vestiges ; mais se fondant sur sa ressemblance avec l'arc de l'Est, il ne donnait même pas ses dimensions.

Ces deux derniers arcs ont disparu depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

# 25. Arc de Mactar.

# Atlas Archéologique de la Tunisie, F<sup>e</sup> Maktar, N°186.

En matière d'arcs honorifiques, la ville de Mactar est connue d'abord par l'arc de Trajan, qui matérialise l'entrée du Forum. Près du musée, mais en dehors du site archéologique lui-même, Bab el Aïn est un arc qui domine la source alimentant la ville ; il est situé à l'entrée de la ville en direction de Sbeitla, mais également en bordure du tophet. Nous pensons qu'il peut dater de l'époque de Sévère et Caracalla.

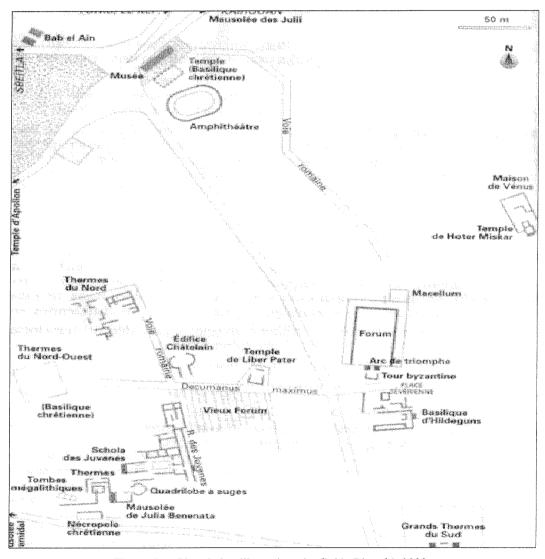


Figure 1: : Plan de la ville antique in Guide Bleu, éd. 2003

#### Bibliographie:

CAGNAT, Nouvelles explorations en Tunisie, 1887.

Curtis n° 45

FORTUNER n° 46

Frotingham, n° 260

GRAEF N° B 15

GUERIN, Voyage, I, 407-418.

Kähler, n° 33b

PICARD G., « Civitas Mactaritana », Khartago VIII, Paris, 1958.

PLAYFAIR, Travels, 199-200 et pl. XVII à XIX.

Poinssot, « Inscriptions inédites recueillies pendant un voyage exécuté en 1882-83 », Antiquités Africaines, II, 361-363 pour l'arc.

SALADIN, Bulletin Antiquités Africaines 1884, 363

Tissot, Géographie, II, 620-626.

Toussaint, « Rapport Archéologique sur la région de Maktar »présenté par GAUCKLER, BACTH 1899, 185-198 et 220-221.



Figure 2: L'arc de Bab el Aïn en 2005, façade Est.

## 25.1. La ville et la région de Mactar :

La ville de Mactar s'étend sur un plateau orienté vers l'Est qui culmine entre 900 et 1000m d'altitude. Il est adossé à la Galaat es Souk, montagne élevée appartenant à la chaîne des Hamadas, en plein cœur du massif qui porte son nom. Nous avons vu, en situant Uzappa et Vazi Sarra l'extrême complexité de ce massif (voir la carte, fig. 7). Le plateau est encadré par le cours de deux oueds qui ne sont jamais à sec, l'oued Saboun

au Nord, et l'oued Miran au Sud. La vallée du Saboun, qui rejoint un peu plus haut l'oued Ouzafa, est très entaillée en cet endroit; si bien que le cours des deux rivières et de leurs affluents¹ font du site de Mactar une « presqu'île », accessible directement seulement par l'Ouest, en direction de Mididi, route que pouvaient également emprunter les nomades en quête de nourriture, et qu'il fallait protéger : ceci explique le rôle défensif qu'a joué la ville à l'époque numide.

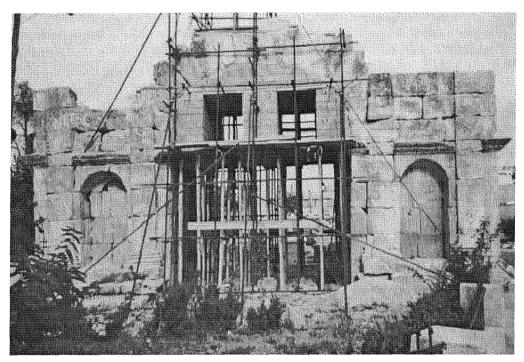


Figure 3: Bab el Aïn, en 1994, façade Ouest.

Le site antique occupe la falaise dominant la vallée de l'oued Saboun, où jaillissent trois grosses sources, qui arrosent aujourd'hui des jardins. Le village moderne s'est par bonheur installé directement au-dessus des sources, sur la pente de la vallée. Guérin déjà avait été sensible au fait que depuis le plateau, on jouit d'une vue dégagée, admirable, sur les environs. Nul doute que cette situation ait contribué au choix, par les Numides massyles, de cet emplacement à vocation militaire au départ. Ils en ont fait une citadelle puissante, installée à la limite Sud de leur territoire en direction des steppes de la plaine kairouanaise. Le nom latin de la ville est lui-même la transcription de la racine punique MKTR. Mais il est à peu près certain que c'était un village libyque avant de devenir le centre fortifié massyle.

330

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Monchicourt, qui explique le processus par des « captures », dont on ne sait portant pas si elles sont anciennes ou non. Voir pp. 206-207 et carte 8 de son ouvrage.

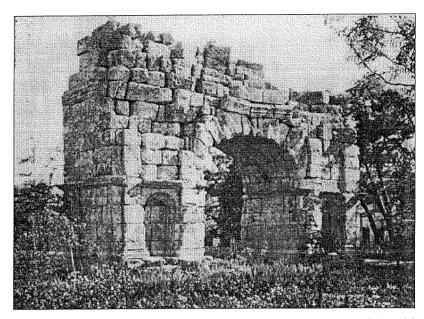


Figure 4 : Bab el Aïn avant la fouille de 1966-1967, façade Ouest, in Picard, Civitas Mactaritana.

En quoi consistait au juste la « fortifiation » de la ville, il est difficile de le dire. Playfair, après avoir évoqué la « position admirable » de la ville, parle des gros blocs que l'on peut voir de l'autre côté du ravin. N'a-t-il pas confondu avec les monolithes qui s'y trouvent encore ?

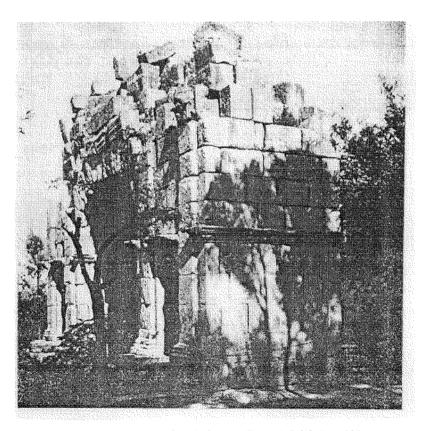


Figure 5: Bab el Aïn, vue latérale du piédroit Sud, in Picard. Déjà, les piédestaux ne subsistent qu'au niveau du lit d'attente, sous les bases de pilastres.

Haut lieu défensif, Mactar a joué également un rôle de centre administratif dès l'époque des rois numides. Elle constituait le centre de la *Tusca*, district de soixante deux *castella*<sup>2</sup>, et jouait à leur égard un rôle identique à celui de Cirta pour le Nord du royaume. On pourrait voir dans les nombreux sites archéologiques relevés sur la carte de la fig. 7.des traces de certains de ces *castella*. En tout cas, le « territoire » de Mactar, dont les limites sont mal connues, était très vaste.

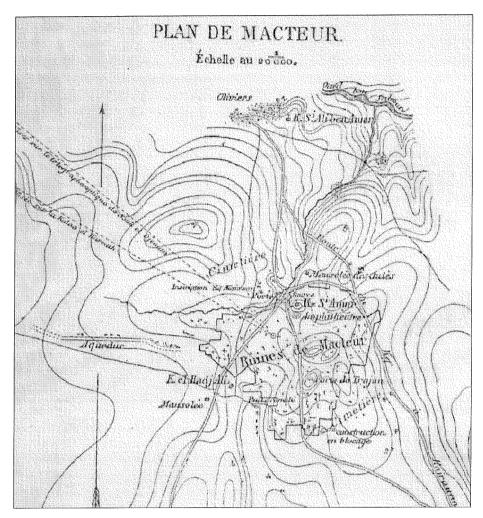


Figure 6 : Plan levé par Espérandieu, in Tissot

Quoi qu'il en soit, à l'époque romaine, la *civitas*, dotée du droit latin sous Hadrien, a conservé certaines de ses institutions de forme punique; en particulier, elle a été gouvernée par des sufètes, qui prirent certes le nom de triumvirs à partir du I<sup>er</sup> siècle après J.C., mais qui demeurèrent en place jusqu'à l'accession de la ville au rang de colonie honoraire<sup>3</sup>, entre 169 et 180, sous Marc Aurèle (ou peut-être Antonin), voir *CIL VIII* 1180 ET11801. Ces deux promotions successives expliquent les deux noms portés par la ville : *Aelia* et *Aurelia*. Le fait que Mactar ait bénéficié d'une agora dès le début de

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A titre de comparaison, on sait que le territoire de Carthage, au début de la III<sup>e</sup> guerre punique, comptait 300 *castella*.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir Gascou J., « Les statuts des villes africaines » , *Mélanges offerts à L. Maurin, Ausonius*, Bordeaux, 2003, pp. 231-246.

l'époque impériale laisse à penser qu'elle a pu être une *civitas libera*, au même titre que Lepcis, bien que son nom ne figure pas dans la liste de Pline<sup>4</sup>; mais il ne donne que 16 noms sur les trente villes annoncées. Cette question des institutions punico-numides sera abordée dans la deuxième partie.

Nous avons une inscription provenant de Ksar Bou Fatha, datée de 158, CIL. 23599, qui prouve que la ville a continué à remplir une fonction administrative importante au deuxième siècle de l'époque impériale<sup>5</sup>. La ville était alors le centre du district fiscal des IV PA. Ces quattuor Publica Africae constituent un impôt sur lequel les opinions divergent, mais qui est un ensemble d'impôts indirects<sup>6</sup>.

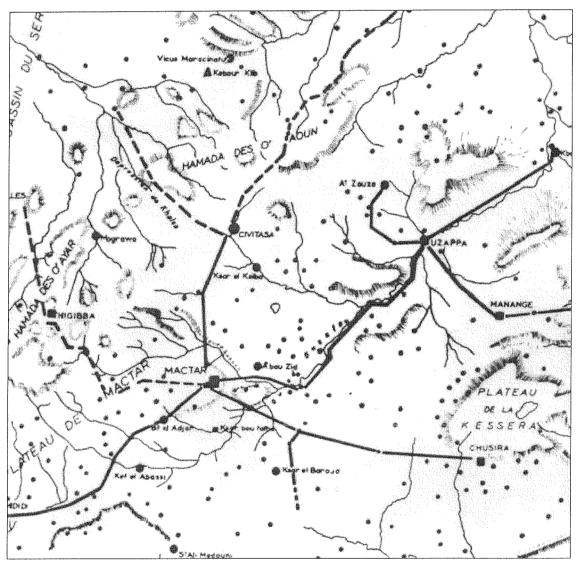


Figure 7: Plan de la région de Mactar, in Picard, Civitas Mactaritana

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Pline, Nat. Hist., V, 4, 30.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir Broughton, *Romanization*, p. 219, cité par Picard, *Civ. Mactaritana*, p. 20.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Consulter De Laet·S. J., *Portorium, étude sur l'organisation douanière chez les Romains,* Bruges, 1949; Id., « Documents nouveaux concernant les Quattuor Publica Africae », *L'Antiquité Classique*, 23, 1953, pp. 97-102.

Il semble que la même administration percevait également le *portorium*, qu'on est tenté alors d'intégrer dans ces quatre impôts indirects d'Afrique, au détriment peut-être d'un des quatre traditionnels (*vigesima libertatis, quinta et vigesima venalium, mancipiorum, vigesima hereditatium*), à moins qu'il ne s'y soit rajouté? Nous pouvons rapprocher ce centre collecteur de celui de Thuburbo Maius pour son importance (et parce que cette *statio* n'était pas non plus un nœud routier évident). Les historiens anciens ne sont pas bavards sur la ville, qu'ils ignorent.

Contrairement à ce qu'on aurait pu espérer pour une ville aussi ancienne, Mactar est restée relativement enclavée, et bien qu'elle soit au point de départ de plusieurs routes menant dans diverses directions, elle ne figure sur aucun itinéraire. Elle commande cependant un des passages transversaux de la chaîne. Mais si elle est d'un accès relativement correct aujourd'hui, nous avons vu que Toussaint<sup>7</sup> a éprouvé beaucoup de difficultés pour retrouver les voies antiques, et il ressort de ses recherches que Mactar n'était décidément pas un grand nœud routier, et même que les voies romaines les plus importantes ont soigneusement écarté la ville de leur cours soit en contournant le massif par l'Est pour choisir le trajet plus direct Zama-Aggar, ou par l'Ouest, d'Assuras à Ellès<sup>8</sup>, Thigibba, Mididi (Voir la carte de P. Salama).

#### 25.2. L'arc

#### Implantation:

Cet arc, situé à l'entrée Nord de la ville, est communément appelé « **Bab el Aïn»**, Porte de la Source. Sa façade Ouest est extérieure à la ville. Il occupe un emplacement privilégié, tout près de sources à côté desquelles s'étendait déjà le tophet de Baal Hammon dans la ville punico-numide.

Dans la mesure où il est construit au confluent de deux ravins, parfois empruntés par les eaux de ruissellement, l'arc a eu à souffrir de cette implantation un peu instable. Déjà en triste état lorsque Saladin l'a vu et décrit, après Guérin et Tissot, il a subi une restauration en 1967. Un réaménagement de l'espace urbain a eu lieu récemment autour de l'arc, qui a été entouré d'un petit jardin derrière lequel s'amorce la descente vers la source, également aménagée, avec un petit café installé parmi les beaux arbres qui poussent là naturellement.

#### **Dimensions:**

Largeur: 13,32 m

Epaisseur: 3,75 m au nu du piédroit; 8,07 piédestaux compris

Largeur de la baie: 5,20m

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir *BAC*, 1899, p.186-188.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> G. Ch. Picard a montré qu'Ellès était le centre d'un domaine royal, devenu par la suite domaine impérial, voir son article in *Mélanges de Rome*, LVIII, 1941-46, p. 103 sq.

#### Plan:

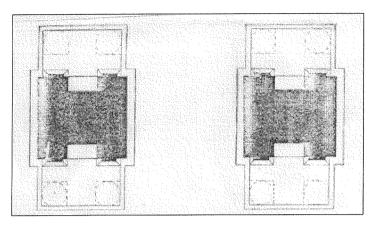


Figure 8: Plan de l'arc, in Fortuner.

#### **Description:**

C'est un arc à une baie présentant deux façades identiques. Les piédroits sont ornés d'un avant-corps constitué par deux pilastres intégrés à l'appareil des piédroits, et deux colonnes, dont il ne reste rien aujourd'hui, reposant sur un piédestal continu. Une niche rectangulaire occupe l'espace entre les pilastres.

- Les **fondations** peuvent être décrites, car elles ont été vues à plusieurs époques de l'histoire du monument. Les dessins de Bruce reproduits par Playfair, et le relevé de Poinssot (avec le commentaire de Saladin) rendent compte de cet état. Après un état intermédiaire où l'arc a été enterré jusqu'au niveau du stylobate du piédestal, état que l'on peut dater du début du XX<sup>e</sup> siècle, il a été dégagé lors des fouilles de 1966-67. A cette occasion, les fondations ont été reprises sur la façade Ouest, mais elles restaient visibles, si bien que Fortuner a pu les décrire<sup>9</sup>, tout comme la plinthe. Les fondations sont constituées d'un massif de blocage, et de trois assises de pierre de taille. Depuis les travaux récents et le réaménagement de la petite place, elles ne sont plus visibles.

#### - La plinthe:

Elle est constituée d'une seule assise, dont la partie supérieure est moulurée : un boudin, une doucine droite et un cavet sont limités par des listels.

#### - Les niches :

Des niches rectangulaires s'ouvrent dans le piédroit. Elles mesurent 1,32m sur 0,63m, et sont donc parfaitement susceptibles d'accueillir des statues. Elles occupent tout l'espace entre les pilastres. Leur base est constituée par le lit d'attente de l'assise supérieure du stylobate du piédestal. Leur sommet est constitué par un linteau creusé en forme de cintre, de façon assez lourde.

#### - La baie:

Les claveaux sont extradossés en plate-bande, sans archivolte.

- L'imposte se poursuit au-delà de la baie, et entoure le piédroit ; elle est décorée avec exubérance. Elle présente, de bas en haut, des denticules ; des perles et pirouettes ; un anthémion sur doucine. Mais on constate que l'exécution de ce morceau de sculpture décorative s'est fait à plusieurs mains, les unes plus habiles que les autres.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Dans les années 1970, voir dans sa thèse, arc de Mactar, n° 46, pp. 120-124.

L'ordre : les avant-corps 1° Les piédestaux :

Aucun n'est intact aujourd'hui, et il faut se fonder pour les décrire sur ce qu'ont vu les voyageurs anciens. Nous n'avons que les blocs intérieurs du stylobate, au niveau des bases de pilastres, et l'assise intérieure des dés.

La plinthe présente les mêmes moulures que celles du piédroit, mais l'assise est moins épaisse.

Le **dé** comprend une assise de blocs posés de champ.

Le **stylobate** occupe deux assises ; la première est moulurée dans sa partie supérieure. Elle présente un profil de cavet et doucine droite limitée par des listels. La seconde, de même largeur que le dé, reçoit les bases des colonnes.



Figure 9: L'arc vu par Playfair en 1876, photo d'un de ses compagnons de voyage

#### 2° Les pilastres et colonnes :

Les piédroits sont ornés de **pilastres** d'une épaisseur de 0,06m, dont les tambours se confondent avec les assises du piédroit.

Leurs bases sont de type corinthien, ainsi que le montrent les photos.

Un **chapiteau** de pilastre, de type corinthien, est encore (ou à nouveau ?) en place, au-dessus du pilastre extérieur du piédroit Nord, façade Est. Fortuner dit qu'un autre gisait à terre lorsqu'elle a vu l'arc.

#### Les colonnes:

Répondant aux pilastres pour constituer avec eux des avant-corps, les colonnes reposaient sur les piédestaux par l'intermédiaire de bases que l'on doit restituer, car il n'en reste rien. Les fûts des colonnes étaient monolithes, cannelés, et rudentés dans leur partie inférieure. Fortuner en a vu de nombreux fragments « à terre, parmi les pierres éparses qui entourent l'arc ». Guérin avait même pu voir intacts les avant-corps, qu'il décrivait comme « un petit vestibule soutenu sur deux colonnes corinthiennes ». Et

ils sont restitués sur le dessin de Bruce, qui donne également le dessin du soffite de ces avant-corps. De nos jours, il ne reste plus de fragments errants, ils ne sont pas davantage montrés au Musée, et doivent donc être rangés dans des réserves. N. Ferchiou a pu les étudier, et ses développements sur les bases, ou le travail des rudentures, nous ont apporté des arguments supplémentaires pour la datation de l'arc.

#### 3° L'entablement:

Nous pouvons décrire l'architrave, dont il reste en place deux blocs au-dessus de la baie de la façade Ouest, et quatre blocs sur la façade Est, au-dessus de la baie et du piédroit Nord. Les fasces sont limitées, en haut et en bas, par des rais de cœur, eux-mêmes limités par une baguette ; des perles et pirouettes, sur un astragale, séparent les deux fasces.

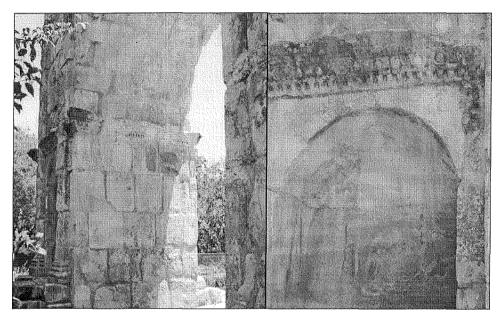


Figure 10 (g): L'imposte à l'intérieur de la baie, piédroit Nord, vue prise du Sud Ouest. On voit sur la façade Ouest du piédroit Nord les blocs de piédestal qui subsistent (à gauche).

Figure 11 (d): L'imposte au-dessus de la niche du piédroit Sud, façade Ouest (à droite).

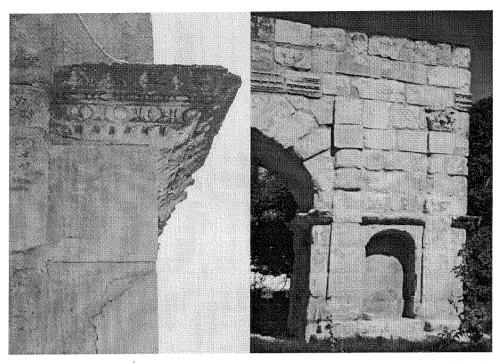


Figure 12 (g) : L'imposte à l'angle Ouest-Sud du piédroit Sud. Remarquer la qualité de la sculpture par rapport au bloc d'imposte visible sur la fig. précédente.

Figure 13 (d): Niche dans le pilier Nord, façade Est. Remarquer le seul chapiteau de pilastre en place, ainsi qu'un fragment d'architrave.

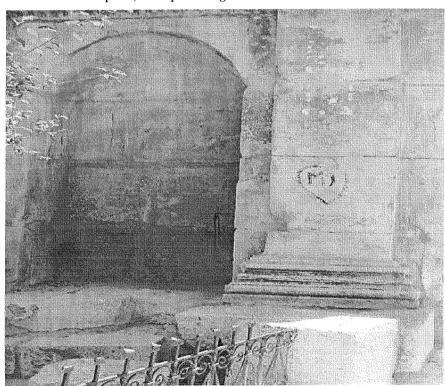


Figure 14 : Détail d'une base de pilastre encadrant la niche Sud de la façade Ouest. Remarquer le linteau grossièrement creusé en arc de cercle couronnant la niche.

338

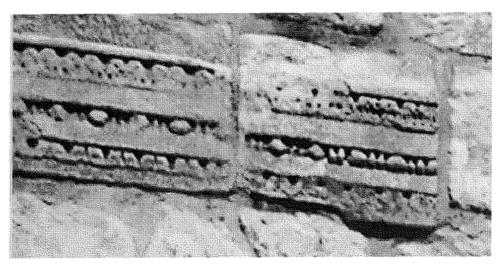


Figure 15: Détail de l'architrave sur la façade Est.

La frise était lisse, certains blocs extérieurs encore en place le prouvent.

La **corniche** n'existe plus que par quelques blocs intérieurs, qui ne sont d'aucun secours. Mais le dessin de Bruce (fig.17) permet de la décrire : des denticules, des oves et fers de lance, des modillons ornés de feuilles d'acanthe séparant des caissons occupés par des acanthes suivant deux à deux des directions convergentes, de façon très raffinée, un rang de perles et pirouettes ; une cimaise occupée par des acanthes sur doucine. Les soffites étaient tout aussi raffinés, et sont en partie responsables de la datation de l'arc, si proches dans leur exubérance du soffite des Grands Thermes daté de 199, que nous montrons fig.23.

#### L'attique:

Il faut se fier ici plus que jamais à la restitution de Bruce et à ses gravures. On restitue donc un attique, ponctué par des pilastres, dont les bases et les chapiteaux étaient constitués de façon canonique par des décrochements de la plinthe et de la corniche d'attique, avec des retours au droit des colonnes.

Puisque la frise de l'ordre, dont nous avons de nombreux éléments, est dépourvue d'inscription, il faut que l'inscription ait nécessairement figuré sur la **frise de l'attique**. Las, aucune trace!

Nous n'avons aucune solution pour le décor de couronnement.

En somme, il s'agit d'un monument important, richement orné, en particulier si l'on restitue les statues des niches et un décor de couronnement, statues ou quadrige (qui ne paraît pas extravagant pour un arc de cette taille), un monument dont l'état actuel donne une bien pâle idée, loin de l'éclat ancien.

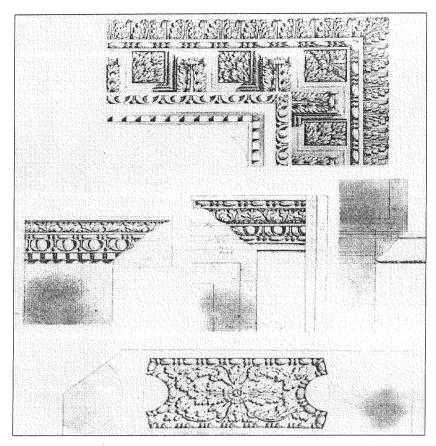


Figure 16: Détails de l'arc de Mactar, planche de Bruce reproduite in Playfair ; à droite, de bas en haut : soffite, corniche vue en élévation, corniche, face inférieure ; à gauche, corniche d'imposte.

#### Restitution ou restauration?

Il semble que l'on puisse faire confiance au dessin de Saladin proposé par **Poinssot**, qui donne l'état de l'arc vers 1880. Il ne s'écarte de la description de Guérin que par l'absence des avant-corps, mais donne par contre une vue exacte des fondations qui sera confirmée par Playfair et par Fortuner après les fouilles de 1966-67. Par contre, il n'indique aucune moulure de plinthe, et s'en tient aux blocs intérieurs du piédestal, audessous des bases, qui sont les blocs encore visibles aujourd'hui.

Saladin, que Poinssot avait chargé de décrire les monuments de Mactar pour sa publication, insiste surtout sur la ressemblance de l'arc avec celui d'Haïdra, qui date de 195, et avec son avatar tardif de Sbeitla (l'arc de la Tétrarchie). Les avant-corps importants, encadrant la niche, lui semblaient les plus dignes d'être décrits. Dans sa description d'Haïdra, dans le *Rapport* sur sa mission de 1882-1883<sup>10</sup>, il insistait sur cette parenté. Il est vrai que les plans des deux monuments sont voisins, bien que l'arc d'Haïdra soit plus profond, avec 6,35m d'épaisseur. L'architrave, comme à Mactar, y est décorée de moulures qui séparent les deux fasces inclinées : des feuilles d'eau au talon inférieur, un rang de perles et pirouettes sur la baguette entre les deux fasces, des feuilles d'acanthe au talon supérieur. Ce décor d'architrave peut également constituer un jalon de datation non négligeable.

L'imposte de la Bab el Aïn, pour sa part, est également très proche dans son décor de celle de l'arc d'Haïdra, qui présente de bas en haut des canaux, des oves très ouvertes, avec fers de lance très minces, des perles et pirouettes. La corniche de l'entablement est

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> « Rapport sur la Mission faite en Tunisie », Archives des Missions, 1885.

tout aussi riche que celle de Mactar, et semble annoncer son décor : denticules, canaux, oves et fers de lance sur la doucine, baguette ornée de perles et pirouettes, cavet avec un anthémion. Seule la hauteur exceptionnelle de la frise à Haïdra différencie nettement l'élévation des deux arcs. Les similitudes sont intéressantes à relever, d'autant plus que les deux arcs sont assez voisins géographiquement.

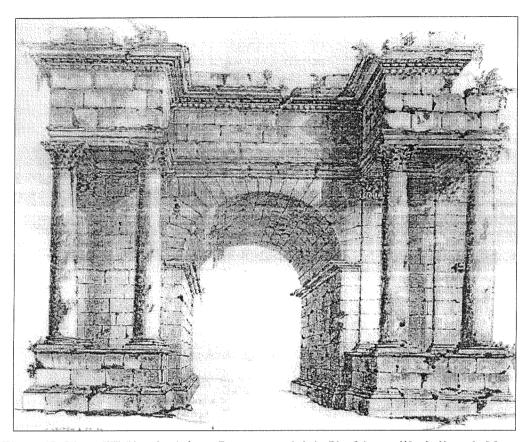


Figure 17: L'arc d'Haïdra dessiné par Bruce, reproduit in Playfair, modèle de l'arc de Mactar selon Saladin (avec toutefois ici des colonnes lisses).

Playfair pensait qu'un tremblement de terre pouvait expliquer la dégradation du monument entre l'époque du dessin de Bruce <sup>11</sup>, fig. 16, et celle de son propre voyage, un siècle plus tard, lorsqu'a été prise la photo qu'il en a rapportée, (notre fig.10). Mais la disposition géographique de l'arc, sur le bord instable et menacé de ce ravin très profond, serait à elle seule une cause amplement suffisante d'effondrement.

#### La restitution de Bruce :

Dans la mesure où elle représente plusieurs éléments encore visibles de nos jours, on est tenté de faire confiance à la restitution de Bruce. On retrouve en effet sur son dessin le détail des piédestaux, avec la disposition particulière des moulures de stylobate, les colonnes cannelées (qui ne sont plus sur le site), les moulures de l'imposte.

Certaines dissonances toutefois devraient atténuer notre impression de fidélité au modèle : la différence d'épaisseur entre les plinthes du piédroit et du piédestal n'est pas mentionnée ; de la même façon, et c'est plus gênant, son dessin n'indique pas les riches moulures de séparation entre les fasces de l'architrave.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Le voyage de Bruce s'est déroulé entre août 1765 et décembre de la même année, voir l'introduction de l'ouvrage de Playfair.

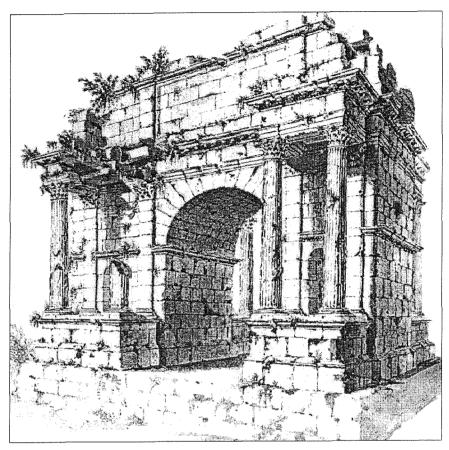


Figure 18: Restitution de l'arc de Mactar par Bruce.

#### Les travaux de 1966-1967 :

Ils ont essentiellement porté sur le dégagement et la reprise des fondations sur la façade Ouest. Comme nous l'avons vu, tout cet appareil est resté apparent au moins jusqu'en 1970 environ, date des relevés de Fortuner. D'autre part, on s'était appliqué à une consolidation de l'arc, surtout des claveaux, et à l'installation de témoins. Les blocs appartenant à l'arc étaient restés sur place, en vue peut-être d'une restauration complète du monument? C'est ainsi que Fortuner avait encore pu voir au sol un second chapiteau de pilastre. Lorsque nous avons photographié l'arc en 1994, ainsi que le montre la fig. 3, les éléments et ferrailles de consolidation étaient toujours en place, mais l'arc était d'un accès difficile, protégé qu'il était par un grillage, et une végétation exubérante.

#### L'état en 2005 :

Comme le montrent les photos, aucun élément nouveau par rapport à l'état de 1885 n'a été remonté. Pas de trace de colonnes, ni a fortiori de piédestal, pas de second chapiteau de pilastre; pas d'élément de corniche. Tous ces blocs ont disparu du site, et comme on ne les présente pas au musée, il faut supposer qu'ils sont conservés dans les réserves. Le monument est à nouveau enterré jusqu'à la seconde assise de stylobate, audessous des bases de pilastres. Un petit jardin occupe à nouveau, comme au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'espace à peu près plat qui entoure l'arc. Ce que nous déplorons le plus, c'est l'usage peut-être un peu abusif du ciment entre les blocs, qui participe certes à la cohésion du monument, mais efface les reliefs, et donc les jeux de lumière, au profit d'une image trop lisse, un peu grasse et pâteuse, sans âme.

#### Datation:

Plusieurs éléments se conjuguent pour confirmer une datation  $autour\ de\ 200$  :

1°Les éléments architecturaux utilisés vont aussi dans le même sens :

- la corniche à modillons est semblable à celle de Thugga (9).
- les chapiteaux de pilastres, dont il reste un exemplaire in situ, sont tout a fait semblables à ceux que l'on voit dans la palestre des Grands Thermes, qui date de 199.
- les colonnes cannelées sont encore un argument de datation, en ce sens qu'on a constaté qu'elles sont d'un usage plus restreint à Mactar qu'à Thugga, qu'elles apparaissent tardivement et ne figurent même, pour la région de Mactar, qu'à Bab el Aïn, et sur l'arc de Caracalla à Assuras (encore qu'elles y soient réservées aux colonnes, les pilastres en étant dépourvus).

Quant aux rudentures, on peut dire qu'elles sont aussi tardives dans la région, par exemple, on en voit entre 213 et 215 sur l'arc d'Assuras. Plus soignées au II<sup>e</sup> siècle, les **rudentures** sont plus ou moins travaillées médiocrement ensuite (sauf à Séressi (24), où la facture est encore bonne). C'est ce que l'on constate à Thubursicu Bure (1), où elles sont aplaties, alors qu'à Thugga (9), l'arrondi subsiste, mais il est faible. Du recours tardif aux rudentures dans la zone de Mactar<sup>12</sup>, et de la médiocrité de leur traitement sur la Bab el Aïn, nous pouvons conclure que ce monument doit être attribué au début du III<sup>e</sup> siècle.

2°La forme et le travail des décors sculptés des moulures sont typiques de cette époque :

- le type des denticules présents sur cet arc n'apparaît qu'au début du III<sup>e</sup> siècle à Mactar :
- les oves avec des côtes parcourues d'une petite nervure sont également caractéristiques de l'époque ; la forme de l'ove elle-même est tout à fait identique à celle des oves décorant l'arc de Caracalla à Théveste.
- la moulure de couronnement de l'architrave est ornée de rais de cœur végétaux, comme le quadrifrons de Théveste, au dessin très proche des rais de cœur en arc trilobé de l'arc de Thugga (9), daté de 205. Toujours à la même époque, on rencontre des rais de cœur en chaîne qui ornent le talon inférieur des architraves à trois fasces, comme c'est le cas à Bab el Aïn.
- le décor de soffite de l'avant-corps de l'arc enfin (voir le détail sur la planche de Bruce), dans lequel Guérin avait bizarrement vu « une croix grecque sculptée », qu'il avait interprétée par conséquent comme un élément chrétien, est à rapprocher de façon évidente du décor de soffite de la palestre des Grands Thermes de Mactar, fig. 23.

Tous ces éléments, joints à la présence de niches, caractéristique de plusieurs arcs de l'époque de Caracalla, mais qui ne constituerait pas à elle seule un argument de datation suffisant, si elle n'était confirmée par ce qui précède, nous font pencher pour une datation autour de 200.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Voir l'étude des moulures et des éléments d'architecture de la région dans Ferchiou N., *Architecture romaine du Haut Tell.* 

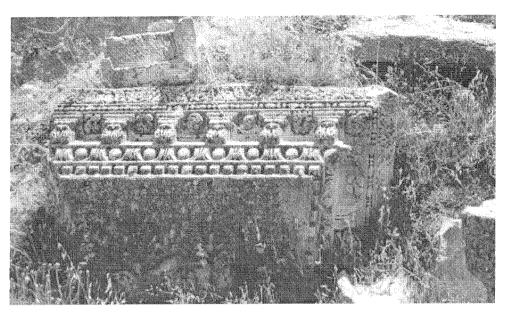


Figure 19: Corniche à modillons de la palestre des Grands Thermes du Sud à Mactar.

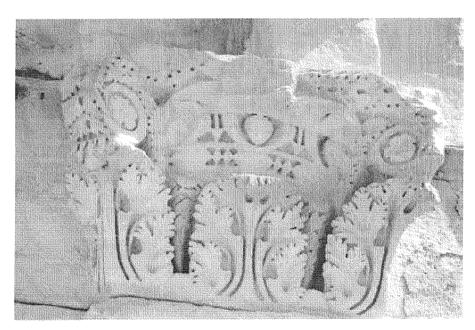


Figure 20 : Chapiteau de pilastre de la palestre des Grands Thermes.



Figure 21 : Corniche de la palestre des Grands Thermes du Sud. Remarquer les coquilles d'oves très étalées, refouillées au trépan, comme les feuilles d'eau, et le magnifique anthémion.



Figure 22 : Autre chapiteau de la palestre. Remarquer l'usage particulier de l'alternance perlespirouettes, avec une seule perle pour répondre à une pirouette.



Figure 23 : Soffite orné de rinceaux à la palestre des Grands Thermes.

### 25.3. Annexe: l'arc de Trajan à Mactar

#### CIL VIII 11798.

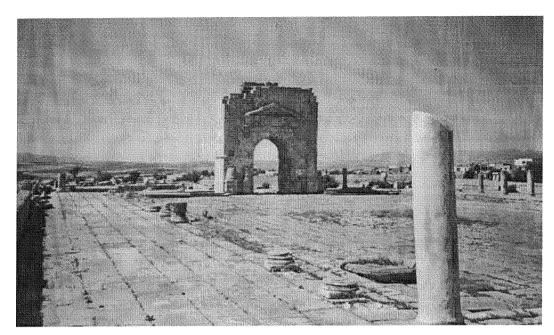


Figure 24: Forum et arc de Trajan à Mactar.

Cet arc à une baie présente deux façades semblables. Il servait de porte d'entrée Sud au Forum, et des marches permettaient d'y accéder, car la place est légèrement surélevée. Découvert et déblayé en partie en 1946-1947<sup>13</sup>, le forum a été dégagé totalement lors de la campagne de 1972. Un fortin byzantin avait endommagé l'arc sur sa façade Sud, et un habitat de fortune à l'époque moderne a encore aggravé son état.

Les piédroits sont ornés chacun de deux colonnes engagées, les colonnes extérieures étant plus importantes que celles qui bordent la baie, et forment la base du grand ordre. Deux éléments caractérisent cet arc :

1° il comporte une superposition de deux ordres, l'ordre intérieur encadre la baie, et les colonnes engagées soutiennent un entablement dont la corniche relie les rampants d'un fronton triangulaire, situé juste au-dessus de la baie. Les colonnes extérieures soutiennent l'entablement de l'arc.

2° il possède une **chambre intérieure**, voûtée en berceau brisé, que l'on a pu observer correctement. Elle est aménagée au-dessus de la baie, et présente des dimensions considérables (3,92m sur 1,80m), avec un accès par le piédroit Ouest. Ces chambres sont très rares en Afrique<sup>14</sup>, alors que nous les connaissons à Orange ou Carpentras.

La dédicace du monument, qui ne figure que sur la façade Sud, occupait trois lignes sur la frise de l'entablement intérieur. Elle annonce que l'arc a été dédié à Trajan par la cité, en 116.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Voir G. Ch. Picard, « Rapport », BAC 1946-1947, pp. 513-518.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Les cas d'Assuras et de Séressi méritent qu'on les prenne en compte, mais il n'est pas certain que l'ouverture que nous y voyons était un accès à une véritable « chambre ».

# 26. Porte d'entrée du sanctuaire d'Aggar (Sidi Amara ou Foum el Afrit)

Atlas Archéologique de la Tunisie, F<sup>e</sup> Maktar, N° 262. CIL VIII 709.

Ce sanctuaire de Mercure, en situation dominante sur le haut de la pente douce où s'étale la ville, n'est plus visible aujourd'hui. Sur le site, qui n'est pas encore fouillé, nous n'avons pas vu l'arc d'entrée du forum (dont on ignore la date), qu'annoncent Guérin, Tissot, et même le Guide Bleu!, ni les deux sanctuaires censés occuper le sommet de la ville. Seuls étaient visibles sur le site la forteresse byzantine, le théâtre plus ou moins annexé par la forteresse, et des restes importants de temple, ou d'une autre structure de taille aussi imposante, plus ou moins sondés, à environ trois mètres au-dessous du sol actuel. Sur la petite route d'accès au site se détache un mausolée très bien conservé, appelé souvent Ksar Khima.



Figure 1: Aggar, la forteresse byzantine et les restes enterrés d'un monument indéterminé et non fouillé.

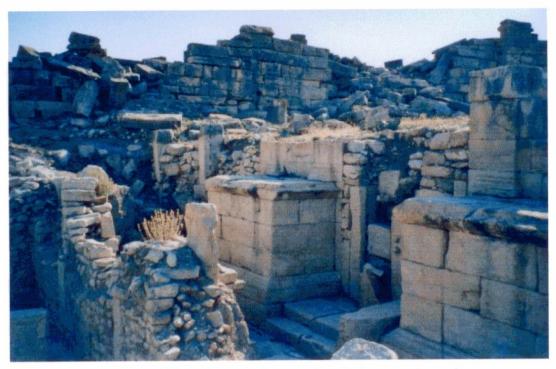


Figure 2 : Le théâtre, plus ou moins annexé par la forteresse byzantine.



Figure 3 : Pont romain sur l'Oued Djelf : six des dix arches qui le constituaient sont encore visibles.

## Bibliographie:

CAGNAT et GAUCKLER, Temples Païens, I, pp. 135-136.

GASCOU, « Politique Municipale », II, p. 301. LEPELLEY, Cités, II, p. 278. TISSOT, Géographie comparée, II, p. 576.

#### 26.1. Le site et la ville d'Aggar

Stratégiquement placée, sur la route de Zama à Thysdrus, à la sortie du défilé de Foum el Afrit qui sépare les deux vallées des oueds Mahrouf et Djelf, séparés par une chaîne de collines escarpées et rocheuses (on voit sur la figure 3 les strates calcaires), la ville antique a pu s'épanouir sur une colline douce, qui a déjà une vue sur la plaine de Kairouan. Deux voies romaines s'étaient réunies en amont du défilé : la première venait de la Siliana et du Sers, la seconde d'Uzappa, distante de 18 km.

Devenue municipe à une date inconnue, la cité conservait ce statut sous Sévère Alexandre<sup>1</sup>.

Elle devint colonie au cours du IV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

# 26.2. L'arc d'entrée (?) du sanctuaire de Mercure à Aggar

On trouve dans Cagnat et Gauckler<sup>3</sup> la mention de la dédicace du portique(?) d'un temple consacré à Mercure, gravée sur la frise d'entablement, haute de 0m,42, qui devait couronner ce portique limitant le péribole; mais les fragments conservés ne permettent pas de restituer le monument. Par contre, les blocs de dédicace nous renseignent sur des travaux de construction ou de réfection, exécutés sous le règne de Caracalla:

[pro salute Imp(eratoris) Caes(aris)M.A.]vreli(i) An[to]nini pii fe]li[cis Avgvsti]principis [jvventvtis PORTICVM? TE]MPLI MER[cv]RII qua...

On n'est pas obligé d'accepter la restitution proposée par les auteurs concernant un portique, encore que ce soit une proposition séduisante, mais l'hypothèse d'un sanctuaire constitué d'un temple au fond d'une cour bordée de portiques ne peut faire de doute selon nous.

#### Commentaire de l'inscription :

Nous avons vu que le mot *porticum* était restitué, et qu'il convenait d'être prudent dans l'interprétation du texte.

Nous pouvons nous interroger sur la relation entre la date de l'inscription et le titre de Prince de la Jeunesse que porte ici Caracalla. En effet, on peut penser qu'à la date de l'inscription, sur laquelle il est nommé seul, Sévère est déjà divus, et Caracalla seul empereur régnant. Or, il n'a porté le titre de *Princeps Iuventutis* qu'à l'époque du règne commun avec son père. Il est dit *Felix* après 198, et couramment à partir de 203<sup>4</sup>. Ce texte incomplet ne nous fournit pas de renseignements suffisants pour une datation plus précise.

Dans la même ville, ces auteurs mentionnent la porte d'entrée triomphale du péribole d'un autre sanctuaire, « occupant un terrain en pente dans la partie la plus élevée des ruines, au Sud-Est de la ville antique », situé par conséquent tout près du sanctuaire de Mercure. La divinité qui y était honorée est inconnue. Voir leur pl. n° XXXVII, nos fig. 4. La description du sanctuaire, avec sa cour fermée au fond de laquelle se dresse le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir CIL VIII, 714=12133.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir Cagnat, Missions Scientifiques, XIII, Paris, 1887, pp. 32-33, cité par Gascou.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir Temples païens, 1898.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir Magioncalda, A., Lo sviluppo della titolatura imperiale da Augusto a Giustiniano attraverso le testimonianze epigrafiche, Turin, 1991.

temple, pourrait s'appliquer aussi facilement au temple de Vazzi Sarra, à cette différence près qu'à Sidi Amara les piédroits sont ornés d'un pilastre et d'une niche. L'emplacement choisi pour le sanctuaire, en position dominante, est identique dans les deux cas.

Nous pouvons donc conclure qu'il existait, sur la partie haute de la ville, une sorte d'acropole sacrée, où auraient cohabité **deux sanctuaires**, sur le modèle par exemple de Lambèse, où le Capitole et le sanctuaire anonyme sont collés l'un à l'autre, leur orientation perpendiculaire, et l'absence de passage de l'un à l'autre, suffisant à les séparer.

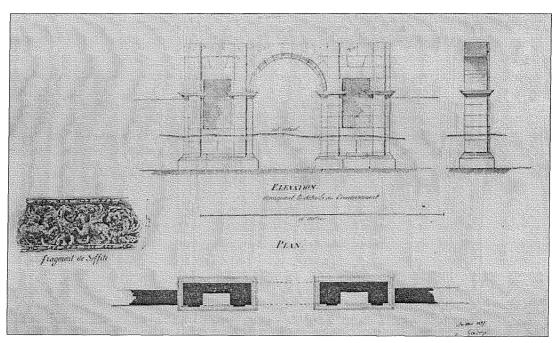


Figure 4: Plan et élévation d'une porte d'entrée monumentale de sanctuaire, voisin du sanctuaire de Mercure ; dessin de Sadoux, in Cagnat et Gauckler.

# Une dédicace sans arc

# 27. L'arc (?) de Rusicade (Philippeville)

CIL VIII, 7972 + p. 967 = ILAlg. II,  $n^{\circ} 19$ .

Rusicade, ville d'origine punique, également importante à l'époque numide, a fait partie des quatre colonies associées dans la Confédération Cirtéenne<sup>1</sup>. C'était le port naturel de Cirta, fournisseur important de l'annone, comme elle avait été le port exportateur de blé à l'époque des rois numides.

On a trouvé à Philippeville une **longue inscription de l'année 209** qui conviendrait à un arc. Cette plaque de marbre, brisée en nombreux fragments, a été trouvée rue Nationale, lors de travaux importants dans le centre de la ville, et elle est conservée au Musée de la ville. Des moulures en haut et en bas du texte confirment que la dédicace est **complète**. Aucun des éditeurs ne donne les **dimensions** de la plaque, ce qui constitue une grosse lacune. Cependant, en fonction de la taille des lettres et de la longueur du texte, qui court sur 10 lignes, on peut penser à une largeur de la zone épigraphique de 5 ou 6 mètres, et à une hauteur d'1,20m à 1,50m.

Les lettres mesurent 9cm (ligne 1); 7cm (ligne 3)<sup>2</sup>; 6,5 cm (ligne 4); 5,5cm (ligne 2); 5cm (lignes 5, 7, 8, 9); 5cm pour la ligne 10. Ces dimensions des lettres nous paraissent effectivement un peu faibles pour la dédicace d'un arc; nous avons vu plus souvent des lettres mesurant jusqu'à 20cm de hauteur, mais ce n'est pas une règle absolue.

La taille importante de l'inscription, le nombre de lignes, la hauteur des lettres, le formulaire, tout indique une dédicace de temple ou d'arc. Mais dans le cas d'une dédicace de temple, où est le début du texte consacrant ce temple à une divinité? Si c'est une dédicace d'arc par contre, où figurent les souhaits formulés pour la santé et le succès de l'empereur, « pro salute », qu'on rencontre presque toujours au début de ce genre de texte? Ces questions embarrassantes expliquent certainement le silence de Jouffroy à propos de cette dédicace, alors qu'elle relève un arc des Sévères, dédié à Elagabal ou Sévère Alexandre (ILALg, II, 10), dans son inventaire des monuments publics de la ville<sup>3</sup>. Il nous semble pourtant que cette inscription ne concerne pas un arc, mais un tétrastyle mettant en valeur une statue, en l'occurrence, celle de Caracalla divinisé. Nous hésitons vraiment à assimiler cette inscription à la dédicace d'un arc honorifique.

Par contre, plusieurs arguments plaident en faveur de l'existence d'un arc comme support de l'inscription *ILAlg.* 19. La qualité du support, du marbre blanc, jointe aux autres éléments évoqués plus haut, fait bien penser à un monument de prestige. Nous devons toutefois ajouter que le marbre blanc était très fréquemment utilisé dans la ville, et que son usage dans le cas de notre inscription ne peut à lui seul constituer un argument en faveur d'un arc éventuel. Le marbre blanc était en effet exploité dans le Djebel Filfila, à cinq kilomètres de la ville, et ce matériau d'excellente qualité,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le commentaire in Partie I, 15 L'arc de Cirta.

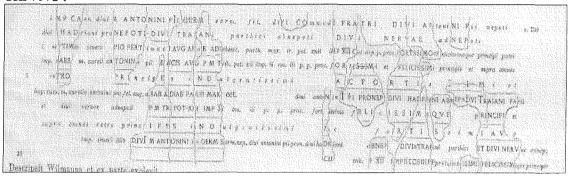
<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le *CIL* donne des dimensions légèrement différentes : 7, 5 pour la ligne 3 et 5,5 pour la ligne 10.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Jouffroy H., Construction Publique, p. 267.

recherché pour la sculpture, était si facile d'accès qu'il est omniprésent à Rusicade. Son exploitation s'est du reste poursuivie sous la « colonisation », jusqu'aux années 1950<sup>4</sup>.

Voici les deux versions du texte

#### CIL 7972:



#### Supplément du CIL:

```
sd n. 7972. Supplementa v. 6. 7 ita mutanda: [imp. Gaes. L. Septimi
Severi Pü Pert. Aug. A]rah. Adiah. Parth. Max. [divi M. Antonini Pii
Gerne, Sarm. nep., divi Anto]n[in]i Pii pronep., divi Hadr[ia]ni ab[n]ep.,
divi Trahani Pa[rth. et divi Narvas adn. M. Aurelio Antonino] p. m. cet.
```

#### ILAlg. II, 19:

```
(I. 1), 5,5 (I. 2), 7 (I. 3), 6,5 (I. 4), 5 (I. 5), 5,5 (I. 6), 5 (I. 7), 4,5 (I. 8-9), 5 (I. 10).
  19 × CA
             M+ANTONINI*PH G .. K M
                                                      MICC LERBATRIED IVE
                                                                                                  NIP
  HAD
              NEPOTI DIVETRALAN
                                                                      N B R V A E
                                                                                                  NEP
   PTIM
                          I*AVG * AR × B * ADI
                                                             IP+XII+C
              PIO PIORT
               TONE
                            LICIS + AVG + P+M+T
                                                              ORTSSIMI FELLICISSI
     "RO
                OKI
                                                             AC * F O R T 1
R * Pronep Divi * HADR
                         R. A. B. ADIAB (PARTI MAX
                                                                                             arab trybvi Trsiani pa
                                                                      FLICISSIM
R T I
BNEPDIVI-TRA
                       ⇒• M∗TR•POT•XÎI•IMP•I
                                                                                             Q V E-P X I N C I P I
                      DIVI-M- AN TONING- by GERM - S
                                                                                                         ET+ DIVI+ NERS
313
                                                                      ∗P•XII DMF II CoS Till P I
                                                                                                        SSIMI + FELICISSIM
```

#### Restitution proposée par l'éditeur des ILAlg. :

[I]mp. Ca[es(ari) divi] M. Antonini Pii Germ(anici) [Sarmatici filio), divi Co[mmod]i fratri, divi An[toni]ni P[ii nepoti, divi] Had[riani pro]nepoti, divi Traian[i Parthici abnepoti], divi[1] Nervae [ad]nep eti L. Se[ptim[in Severa] Pio Pert[inac]i Aug(usto) Ar[a]b(ico) Adi[ab(enico] Parthicio) max(imo), p(ontifici) m(aximo), tribunicia) pot(estate) XVII, i]mp(eratori) XII, c[o(n)s(uli) III, p(atri) p(atriae)], fortissimo [elicissimoque principi, patri Imp]. Caesiaris | M. Aureli A]ntonin[i Pii Fe]livis Aug(usti), p(ontificis) m(aximi), t[rib(uniciu) pot(estate) XII, imp(eratoris) II, vo(n)s(ulis) III, p(atris) p(atriae), procionadis), f[ortissimi [elicissim] (que principis et Imp. Caesiaris) P. Septimi Gene Pii Aug(usti) et Imp. Caesiari) M. Aurelio Antonino Pio Felicii A[ug(usto) A]rab(ico) Adioblenico) Parthico) max(imo) [tmp. Severt filio], divi M. Antonini Pii Germanica) Sarmatica inep(vii), divi Anto-n[ii] Pii pronep(vii), divi Hadr[ia]ni ab[n]ep(vii), divi Traiani Pa[rib(ici) et divi Nervae adnepoti), p(ontificis) m(aximi), tr(ibunicia) p(otestate) XII, imp(eratoris) II, cari)s(ulis) III, p(ctris) p(atriae) procepoulis), fortissimo f[elicissim]e[que principi [et Imp. Caes(aris) P. Septimio Genue Pio Aug(usto) Imp. Severt filio], divi M. Antonini Pronep(vii), divi Ha]dr[iami a]bnop(vii), divi Tra[iani Parthici] et divi Nervae autoriae) II, (atriae) p(atriae) procepoulis autoriae) procepoulis procepoulis autoriae) procepoulis autoriae) procepoulis procepoulis procep

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir le Guide Michelin *Algérie Sahara*, éd. de 1956, qui affirme que « le chef de chantier fait visiter la carrière »!

#### Traduction

A l'Empereur César L. Septime Sévère Auguste, fils du divin Marc Antonin Pieux Germanique, Sarmatique, frère du divin Commode, petit-fils du divin Antonin le Pieux, arrière-petit-fils du divin Hadrien, arrière arrière-petit-fils du divin Trajan Parthique, successeur du divin Nerva, Pieux, Pertinax, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, grand Pontife, dans sa dix septième puissance tribunicienne, salué douze fois comme imperator, Consul pour la troisième fois, Père de la patrie, prince très courageux et très heureux, père de l'Empereur César Auguste Marc Aurèle Antonin Pieux, Heureux, grand pontife, dans sa douzième puissance tribunicienne, acclamé deux fois comme imperator, Consul pour la troisième fois, Père de la patrie, prince très courageux et très heureux, et de l'Empereur César P. Septime Géta, Pieux, Auguste,

Et à l'Empereur César Marc Aurèle Antonin Pieux, Heureux, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, fils de l'Empereur Sévère, petit-fils du divin M. Antonin Pieux, Germanique, Sarmatique, arrière-petit-fils du divin Antonin le Pieux, arrière arrière-petit-fils du divin Hadrien, descendant du divin Trajan Parthique et du divin Nerva, Grand Pontife, dans sa douzième puissance tribunicienne, salué comme imperator deux fois, trois fois Consul, Père de la patrie, proconsul, prince très fort et très heureux,

Et à l'empereur César Auguste P. Septime Géta, Pieux, fils de l'Empereur Sévère, petit-fils du divin Marc Antonin Pieux, Germanique, Sarmatique, arrière-petit-fils du divin Antonin, arrière arrière-petit-fils du divin Hadrien, descendant du divin Trajan Parthique et du divin Nerva, frère de l'Empereur César Auguste Marc Aurèle Antonin, Pieux, Heureux, grand Pontife, dans sa douzième puissance tribunicienne, salué imperator deux fois, trois fois Consul, Père de la patrie, proconsul, prince très fort et très heureux.

#### Commentaire

Dans son Supplément, p. 967, le *CIL* corrigeait l'interprétation du premier éditeur pour les lignes 6-7, en remplaçant les noms seuls de Caracalla par sa filiation.

Les deux éditeurs étaient d'accord pour lire, l. 5, le nom et la filiation de Géta, sous la formule habituellement utilisée pour les remplacer. C'est ainsi que la formule « et supra retro omnes principes indulgentissimi ac fortissimi » remplit la ligne 5 à la place de l'érasure. Le même phénomène se reproduit à la ligne 8, avec la faute sur le datif, remplacé par le génitif. Les **corrections** ont cependant négligé de recourir à nouveau à la formule, pour la ligne 9, et les mots « fratri » et suivants, martelés, n'ont pas été remplacés. Le pléonasme a ses limites! Les deux empereurs et le jeune César figuraient bien conjointement sur l'inscription.

Nous avons vu que la présence de moulures en haut et en bas du texte **excluait** l'hypothèse d'un texte incomplet. Il faut donc le considérer comme un tout, bien que le formulaire étonne. On n'a en effet ni le début de formule évoquant la consécration à un dieu, ou à la Victoire de l'Empereur, ni la formule de vœu pour la santé, la conservation ou le retour de l'Empereur, ou d'autres souhaits.

Le texte, qui date de 209, mentionne trois Empereurs, fait exceptionnel, mais les passages qui leur sont consacrés sont logiquement d'importance décroissante :

- d'abord Septime Sévère, sous son nom propre, puis en tant que père des deux Empereurs,
- Caracalla comme Empereur et fils de l'Empereur Sévère,
- Géta comme Empereur, fils et frère des deux autres Empereurs.

Nous constatons donc une surabondance de filiations, accumulation propre à asseoir la dynastie dans la durée, et à rappeler que le pouvoir impérial était en somme à la fois partagé et unique. Le texte ainsi présenté est tout à fait digne d'un monument officiel.

Dans le détail, certains points appellent des remarques. D'abord, on constate que les trois Empereurs sont qualifiés de *Pius*. Pour Sévère, la chose va de soi depuis 195, où il joignit ce surnom à sa titulature, le plaçant avant *Pertinax*, et il le conserva après sa divinisation. Caracalla adopta simultanément, après 198, les deux épithètes de *Pius* et *Félix*, à l'instar de Commode, qui les prit toutes deux comme surnoms après 185. Quant à Géta, il porta ce surnom à partir de 210, date à laquelle il devint Auguste. Notre texte anticipe donc pour lui ces deux titres d'un an au moins, et remplace son titre de très noble César par celui d'empereur.

Caracalla porte aussi abusivement le titre de **Grand Pontife**. C'est en effet l'Empereur régnant qui est seul habilité à le porter, car ce pouvoir ne peut être partagé. Cet usage s'est maintenu sous Marc Aurèle. Ainsi, L. Verus ne fut jamais que *pontifex* (bien que parfois le lapicide ait pu graver par erreur *P. M.*, comme en ILS 6965). Commode à son tour ne devint *P. M.* qu'après la mort de son père. Caracalla, nommé *pontifex* en 197, ne fut *pontifex maximus* qu'en 211, à la mort de Sévère. Ici, le titre lui est donné par erreur, ou intentionnellement, ce qui advint même pour Géta, voir *ILS* 459. L'attribution abusive de ce titre à Caracalla est fréquente dans les inscriptions ; on la rencontre dès 199 (*CIL* 6307), en 205 (*CIL* 9034) etc...L'auteur de notre dédicace était, comme on le voit, très dévoué à la gloire de la dynastie!

Dans le contexte politique de la ville, fortement romanisée depuis le temps de Sittius, la part importante réservée au culte impérial sur les autres dédicaces dont nous disposons vient confirmer notre interprétation, bien que jusque-là aucun arc n'ait été signalé à Rusicade, alors que de nombreuses bases sont dédiées aux Empereurs, à la Victoire ou aux Victoires impériales, en particulier *ILAlg* .n° 10, *Victoriae Augustae Sacrum*, table de marbre légèrement postérieure à notre texte, qui date d'Elagabal ou de Sévère Alexandre.

Comment conclure sur la dédicace de Rusicade? Est-ce la présence de nombreux tétrapyles dans la ville, qui auraient pu remplacer les arcs pour présenter des statues, ou l'absence de documentation, qui explique qu'aucun arc n'y soit signalé? Il y a quand même lieu de s'interroger sur une absence totale d'arcs dans la ville, alors que Rusicade est une cité importante de la Confédération cirtéenne, et que des villes beaucoup plus modestes, comme Tiddis, ou Tigisis, n'ont pas manqué d'ériger des arcs honorifiques. On aura compris que nous verrions volontiers cette dédicace de Rusicade figurer sur un arc.

## ANNEXE À LA PREMIÈRE PARTIE

## 1. Toponymes et localisation des arcs

Nº de Corpus	Nom latin	Autre dénomination	Nom actuel	Localisation ancienne	Localisation actuelle
1	Thubursicu Bure	Téboursouk		Afrique Proconsulaire	Tunisie
2	Thubursicu Numidarum	Khamissa	Khamissa	Numidie	Algérie
3	Tigisis	Aïn el Bordj	Aïn el Bordj	Numidie	Algérie
4	Madauros	Madaure	Mdaourouch	Numidie	Algérie
5	Thubursicu Numidarum	Khamissa	Khamissa	Numidie	Algérie
6	Lambaesis	Lambèse	Tazoult	Numidie	Algérie
7	Thamugadi	Timgad		Numidie	Algérie
8	Lepcis Magna	Leptis Magna	Lebda	Tripolitaine	Libye
9	Thugga	Dougga	Dougga	Afrique Proconsulaire	Tunisie
10	Vaga		Béja	Afrique Proconsulaire	Tunisie
11	Sufetula		Sbeitla	Afrique Proconsulaire	Tunisie
12	Castellum Tidditanorum		Tiddis	Numidie	Algérie
13	Vallis		Vallis	Afrique Proconsulaire	Tunisie
14	Uzappa		Ksour Abd el Melek	Afrique Proconsulaire	Tunisie
15	Cirta	Constantine		Numidie	Algérie
16	Thamugadi	Timgad		Numidie	Algérie
17	Vazi Sarra		Henchir Bez	Afrique Proconsulaire	Tunisie
18	Théveste	Tébessa		Numidie	Algérie
19	Thugga	Dougga		Afrique Proconsulaire	Tunisie
20	Assuras	Zanfur		Afrique Proconsulaire	Tunisie
21	Cuicul	Djemila	Djemila	Numidie	Algérie
22	Volubilis	Oualili	Ksar Faraoun	Maurétanie Tingitane	Maroc
23	Diana Veteranorum	Zana	Aïn Zana	Numidie	Algérie
24	Séressi	Séressi	Oum el Abouab	Afrique Proconsulaire	Tunisie
25	Mactar		Maktar	Afrique Proconsulaire	Tunisie
26	Rusicade	Philippeville	Skikda	Numidie	Algérie
27	Aggar		Sidi Amara ou Foum el Afrit	Afrique Proconsulaire	Tunisie

## 2. Etat actuel de conservation des arcs

N°	Nom de la ville	Conservation	Vestiges visibles	Documentation	Restauration
1	Thubursicu Bure	Arc partiellement conservé	Vestiges lisibles dans l'enceinte byzantine	Arc décrit	
2	Thubursicu Numidarum	Arc disparu			
3	Tigisis	Arc disparu			
4	Madaure 2 arcs	Arcs disparus	Une assise permettant de déduire le plan au sol de l'un	Arcs décrits	
5	Thubursicu Numidarum	Sanctuaire et sa porte triomphale disparus		Arc décrit	
6	Lambèse	Arc complet			Restauré
7	Thamugadi	Arc complet			Restauré
8	Lepcis Magna	Arc complet			Restauré
9	Thugga	Arc partiellement détruit	Vestiges importants		Non restauré
10	Vaga	Arc disparu	Pas de vestiges actuels	Vestiges vus par Guérin et Vincent	
11	Sufetula		Vestiges visibles		Non restauré
12	Castellum Tidditanorum	Arc complet			Restauré
13	Vallis	Aucune trace		Deux inscriptions	
14	Uzappa	Arc entièrement conservé			Non restauré
15	Cirta	Arc détruit		Description et relevés avant destruction	
16	Thamugadi	Aucune trace		Inscriptions	
17	Vazi Sarra	Arc disparu	Pas de vestiges actuels	Vestiges vus et relevés (Sadoux)	
18	Théveste	Arc complet			Restauré
19	Thugga		Vestiges visibles	Vestiges relevés	
20	Assuras	Arc conservé mais menacé			Non restauré
21	Cuicul	Arc complet			Restauré
22	Volubilis	Arc complet			Restauré
23	Diana Veteranorum	Arc complet			Restauré
24	Seressi	Arc complet			En cours
25	Mactar	Arc complet			Restauré
26	Rusicade	Arc disparu	//	//	//
27	Aggar	Arc disparu	Pas de vestiges actuels	Vestiges vus par Cagnat et Gauckler	

## 3. Tableau des dimensions des arcs

					Dir	nensions (	(en mètre	s)		
Nº	Noms	Nb Baies	Are		Ba	aie principale		Baies Latérales		
			Largeur	Hauteur	Epaisseur.	Largeur	Hauteur	Epaisseur	Largeur	Hauteur
1	Thubursicu Bure	1	8,43			4,14				
2	Thubursicu Numidarum	1	7,96		1,57	4,16				
3	Tigisis	1		+/-6,00		+/-4,00				
4	Madauros nº1 Madauros nº2	1 1	7,14 7,35		1,05 2,40	3,56 3,15				
5	Thubursicu Numidarum	1	6,02		1,58	2,86				
6	Lambaesis	3	16,38 16,75		3,00 5,38	5,01 5,80			2,34 2,40	
7	Thamugadi	3	15,10	12,00	2,75 5,50	4,20 4,80	6,65		2,50	3,80
8	Lepcis	4	11,40	20,00		5,40 5,80	9	3		
9	Thugga	1	12,55	+/-13,00	6,00	4,79		2,90		
10	Vaga	3				2,60	4,50	1,50		
11	Sufetula	1	7,92		4,30	3,46		1,20		
12	Castellum Tidditanorum	1	8,41		3,80	2,70	3			
13	Vallis	?								
14	Uzappa	1	5,16	8 à 9,00	1,00	3,14		Utable C		
15	Cirta	1	14,00		4,35	6,21		1,60		
16	Thamugadi	//	//	//	//	//	//	//	//	//
17	Vazi Sarra	1	5,40		1,25	2,50		0,50		
18	Theveste	4	15	10,93		4,60	7,50			
19	Thugga	1	3.45	10/12	2,37			0.53		
20	Assuras	1	11,18		5,68	5,38	7,00	2,78		
21	Cuicul	1	10,60	12,50	3,30	4,34	7,40	1,25		
22	Oualili	1	19,28	9,23	4,78	5,33	8,04			
23	Diana Veteranorum	3	13,80	10,00	3,48	3,80		1,65	1,85	
24	Seressi	1	10,29		3,03	5,25				
25	Mactar	1	13,32		8,07	5,20		3,75		
26	Rusicade	//	//	//	//	//	//	//	//-	//
27	Aggar	//	//	//	//	//	//	//	//	//

## DEUXIEME PARTIE : les inscriptions dédicatoires, analyse et commentaire

L'étude des inscriptions figurant sur les arcs honorifiques va nous donner l'occasion de faire le point sur la titulature de l'empereur, et de mettre en évidence les variantes qui interviennent parfois dans sa formulation. Elle nous permettra aussi de faire le tour des institutions municipales, dans leur état du début du III<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où ce sont les cités qui dans la moitié des cas environ dédient les arcs. Enfin, lorsque les particuliers interviennent dans les constructions publiques, cette analyse pourra affiner l'état des connaissances que nous avons accumulées sur la société civile de ces cités, la fortune des citoyens, l'évergétisme accepté ou subi. Il va sans dire que certaines dédicaces très incomplètes n'apporteront que peu de renseignements; on ignore parfois même l'occasion pour laquelle le monument a été érigé. D'autres textes permettront des développements beaucoup plus complets. Mais ces disparités correspondent à l'état de conservation du monument lui-même, et sont le propre de la documentation archéologique, avec ses lacunes.

Nous présenterons d'abord les **textes de dédicace** avec leur **traduction**, en respectant l'ordre chronologique des constructions suivi dans la première partie. Ce catalogue constituera le **chapitre 1** de la Partie II.

Le deuxième chapitre sera consacré à l'analyse de ces inscriptions.

Un premier point concernera le dédicataire de l'arc, c'est-à-dire à l'Empereur. Nous développerons d'abord la titulature impériale avec toutes les variantes proposées dans nos textes. En complément, on se penchera sur les Vertus impériales honorées plus particulièrement sur les arcs honorifiques, et sur les bienfaits qu'elles sont censées répandre. Ceci nous amènera tout naturellement à voir comment les dédicaces, dans leur esprit et dans leur lettre, participent du culte impérial.

Un deuxième sous-chapitre sera consacré aux dédicants, successivement aux particuliers et aux cités. Parmi les particuliers, on observe des citoyens qui ont pourvu aux frais du monument de leur vivant, en proportion à peu près égale avec ceux qui l'ont prévu par testament. Pour ceux qui ont élevé un arc de leur vivant, nous verrons qu'ils n'y étaient pas nécessairement contraints par des fonctions municipales, puisque nombre d'entre eux ont accompli ce geste à l'occasion de leur flaminat. Quant aux cités, les causes de leur munificence sont souvent directement liées à un changement du statut municipal. Parfois aussi, la cité s'associe à un citoyen pour enrichir le monument prévu par celui-ci, ou pour fournir le terrain. Plus rarement, et c'est d'autant plus intéressant, la cité élève un arc pour remercier l'Empereur d'une faveur particulière. Chemin faisant, nous aurons ainsi mis en place une étude des villes ayant construit des arcs, simples municipes ou riches cités.

Ce qui nous conduit au **sous-chapitre 3**, qui fera un bilan de la « **romanisation** » des individus et des structures politiques et religieuses de la province au début du IIIe siècle.

Le quatrième chapitre fera le point sur les intermédiaires directement chargés de la dédicace du monument, Légat ou Procurateur.

## 1. Catalogue des inscriptions

## 1.1. L'arc de Thubursicu Bure<sup>1</sup> : *C.I.L. VIII* 1428 + 1444 et *ILAfr.*504.

Lorsque les premiers visiteurs découvrirent le site, la seule inscription en place était celle qui commémorait les travaux entrepris par Thomas sur la forteresse byzantine, entre 565 et 578. Cependant, **Guérin** trouva plusieurs fragments de l'inscription de Septime Sévère et Caracalla, en remploi dans le mur de la forteresse, et en des endroits variés de la ville indigène :

- **fragment** *a* **et** *b* **de 1428**= n. 326 et 327 de Guérin, ; il a vu le n. 326, « au milieu de la cour d'une maison détruite, sur un gros bloc engagé dans un pilier », alors que le n. 327 était « au même endroit, engagé dans un autre pilier ».
- **fragment** *a* **de 1444**= n. 322 de Guérin était encastré dans un des jambages de la porte qui séparait en deux sections le bassin antique construit à la sortie de la source du coeur de la ville. L'auteur ne donne pas de dimensions.

Enfin, Berbrugger a lu le fragment *b* de1444, qui concerne Caracalla, mais ne fournit que la précieuse confirmation de la taille des lettres.

Le total de l'inscription constitue donc quatre fragments, dont deux se raccordent.

#### Bibliographie:

**BERBRUGGER A.,** *Revue africaine,* 1, p.379. **GUERIN**, *Voyage,* II, p. 116, n<sup>os</sup> 326, 327, 322. **TEMPLE**, II, p. 311 n° 35.

#### Texte:

1428 Tebursuk în duobus fragmentis eiusdem tituli parieti aedium privatarum insertis.

a. 196

a. b.

pout. sex. 196. por · HH · l/MP · VIII · clot. 18 p. p. process

Contali fragmentum a. Utrumque vidit A. Berbrugger rec. afr. 1 p. 379; Guérin Voy. II p. 116

n. 326. 327.

b c in fin. unus Berb. habet.

Ad Severum spectat.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Partie I, pp. 38-49.

1444 a Tebursulc in fonte, litteris centimetrorum minime 20.

a VG ARA bid

Temple II p. 311 n. 34; A. Berbrugger rev. afr.

1 p. 379; Guérin Voy. II p. 115 n. 322.

. GARA Temple.

b Tebursuk in fragmento, litteris c. 20.

ET M AVR all

Contuli. Temple II p. 311 n. 35; A. Berbrugger rev. afr. 1 p. 379 n. 35.

#### Développement :

[pro salute imp(eratoris) caes(aris) l. septimi severi pertinacis a]ug(usti) ara[b(ici) adiab(enici) pont(ifici) max(imi) trib(unicia)] pot(estate) IIII imp(eratoris) VIII c[o(n)s(ulis)] II patris patriae] et m.aureli [antonini caesaris]

#### **Traduction:**

Pour le salut de l'Empereur César Lucius Septimius Severus, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, souverain Pontife, ayant revêtu la quatrième puissance tribunicienne, salué comme imperator huit fois, consul pour la deuxième fois, Père de la Patrie, et de M. Aurelius Antoninus César.

#### Commentaire:

Ces fragments d'inscription sont extrêmement lacunaires. Ils ont été découverts en des endroits divers, ce qui explique les lacunes : a et b insérés dans le mur d'une maison particulière ; A et B (de 1444) dans une fontaine. Complétés par l'inscription suivante, qui reprend les mêmes termes, ils laissent pourtant entendre que la dédicace figurait comme à l'ordinaire sur chacune des deux faces de l'arc, puisqu'on y retrouve le nom de Caracalla. Du reste, les lettres de ces fragments mesurent 20 centimètres, comme ceux de ILAfr. 504.

L'indication de la quatrième Puissance Tribunitienne de l'Empereur Sévère correspond à la période du 10 décembre 195 au 9 décembre 196. La huitième salutation impériale date de la fin de l'année 195, alors que les cinquième, sixième et septième datent de l'été 195, c'est-à-dire qu'elles ponctuaient les victoires de la première guerre parthique. C'est donc au cours de l'année 196 qu'a été construit cet arc. A cette date, Caracalla n'est encore officiellement que César², ce qui ne gêne guère les Africains, qui l'ont associé très tôt à son père sur les inscriptions, comme c'est le cas ici. Comme Caracalla a reçu les noms de M. Avrelius Antoninus à l'automne 196, en même temps qu'il devenait César en remplacement de Cl. Albinus, la dédicace est datée de cet automne 196. Précisons encore: le texte n'indique pas le titre de Proconsul pour Sévère, ce qui signifie que l'inscription se situe avant son départ pour la Gaule, donc en septembre-octobre. Ceci posé, sévère portera bientôt le titre de Proconsul de façon permanente, sans qu'il soit tenu compte de ses déplacements hors de Rome. Par contre, on ne sait pas à quelle occasion l'arc a été construit. On avait proposé l'accession de la ville au rang de municipe, mais celle-ci date seulement de 198.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le titre lui aurait été attribué en avril 196, à Viminacium, selon Kienast D., *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, pp. 162-163.

#### ILAfr.504

Nous avons conservé un fragment d'inscription, brisé à droite et à gauche, trouvé et publié par L. Poinssot en 1921. Le linteau très usé qui portait cette inscription a été découvert dans une huilerie devenue poterie, ce linteau servant de seuil. Il comporte un fragment brisé à droite et à gauche. L'huilerie était située à l'intérieur de l'enceinte byzantine, dans le voisinage de l'arc.

#### Bibliographie:

POINSSOT L., B.A.C., 1921, p. CCLI

#### **Dimensions:**

Hauteur: 0,36 m Largeur: 2,00 m Epaisseur inconnue.

Les lettres mesuraient 20 cm de haut. Un blanc de 6 cm s'observait au-dessus

des lettres.

#### Texte:

#### COS. II. P. P. ET M. AVR

#### Développement :

[pro salute imp(eratoris) caes(aris) l.septimi severi pertinacis aug(usti) arab(ici) adiab (enici)pont(ifici)max(imi) trib(unicia) pot(estate)iiii imp(eratoris)viii]co(n)s(ulis) ii p(atri) p(atriae) et m.aur[reli antonini]

#### **Traduction:**

Pour le salut de l'Empereur César L. Septimius Severus, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, souverain pontife, ayant revêtu la quatrième puissance tribunicienne, acclamé imperator huit fois, consul pour la deuxième fois, Père de la Patrie, et de M. Aurelius Antoninus.

#### Commentaire

La restitution du texte et sa traduction sont identiques à celles du texte précédent. Les lettres mesurant également 20cm, on peut penser que l'inscription figurait sur la deuxième façade de l'arc. La taille du bloc autorise une disposition de la dédicace sur la frise : le texte courait tout au plus sur deux lignes si l'on tient compte de la taille des lettres. On a vu la première des deux dédicaces de Tiddis figurer sur une seule ligne, celle d'Uzappa sur deux lignes, si bien qu'on peut accepter cette hypothèse.

#### Annexe: l'inscription byzantine



L'inscription byzantine de l'arc de Thubursicu Bure

## 1.2. L'arc de Thubursicu Numidarum<sup>3</sup> : *ILAIg*.I 1255

Au cours des fouilles du *forum novum* de Thubursicu Numidarum, on a trouvé la dédicace d'un arc « dont les piédroits sont en partie conservés » (ils étaient dans cet état lorsque Ballu<sup>4</sup> les a décrits). La dédicace ayant été trouvée près de l'arc, son attribution au monument ne fait pas de doute. L'inscription comportait huit blocs, dont six ont été retrouvés, soit complets, soit mutilés. Les blocs complets mesurent 1,10m de long en moyenne, mais on ne peut assurer que les blocs manquants, c et *h*, étaient aussi longs, si l'on en juge par les lettres restituées. Un blanc assez large, à gauche des premières lettres du bloc *a* posent également problème. Optons pour une longueur totale du texte de 6,50m environ.

#### Bibliographie:

**JOLY**, *Constantine*, 1906, p. 417 et 427. **BALLU**, *Comité*, 1916, p. 197. **GSELL**, *Comité*, 1917, pp. 316-317.

#### **Dimensions:**

Longueur des blocs complets: 1,10-1,15m

Hauteur: 0,68m

Hauteur des lettres : 0,10, ligne1; 0,8 lignes suivantes.

#### Texte:

a   b	d	e e	$f \rightarrow g$	
IMP·CAES DIVIS	RM	JSARMATICI DE	COMMODI FRATRI-I	)1VI
PH-NEPOTH DIVI-HAL	Le blochofyi Traiani P.	M THICHABNEPOTI A	RVAE-AD NEPOTI	Le bloc
L'SEPTIMIO SEVERO PIC	e [S*AKABICO*ADI.	AB ENICO:PARTHICO:P	CI-MAXIM OFTRIB POT-VI-IN	IP-XI h
PROPAGATO RI IMPERI PA	manque AVRELL ANTON	IN PPH ET L SEPTEM GET.	US	manque
5 HHHHHONIV S-QVIR-TERTY	u u u u u u u u u u u u u u u u	HAD LEGITIMAN SVM	1 EX HS LXXVII MIL R BEREIER	auui -

#### Transcription:

Imp(cratori) Caes(ari), divi M. [Antonini Pii, Ge]rm[unici], Surmalici [filio, divi] Commodi fratri, divi [Antonini] Pii nepoli, divi Had[rumi pronepoli], divi Traiani Parthici abnepoli, [divi Ne]rvae adnepoli, L. Septimio Severo Pio [Pertinaci Au]g(uslo), Arabico, Adiabe Imp(cratori) Caes(ari), divi M. [Antonini Pii, Ge]rm[anici], Sarmatici [filio, divi] Commodi fratri, divi [Antonini] Pii nepoli, divi Had[riani pronepoli], divi Traiani Parthici abnepoli, [divi Ne]rvae adnepoli, L. Septimio Severo Pio [Pertinaci Au]g(uslo), Arabiconteriori Adiabenico, Parthico, p[ontifi]ci maximo, trib(uniciae) pot(estatis) VI, imp(cratori) XI, [co(n)s(uli) II, p(atri) p(atriae)], propagata imperi(i), pa[tri Imp(cratoris) Caes(aris) M.] Aureli Antonini Pii et L. Septimi Get[ae Caesa]ris, ...onius, Quir(ina), Terta[the [(amen) p(er)p(etaus), adtectis (sestertium) ... mil(ibus) n(unmum)] ad legitimum sum[nam], ex (sestertium) LXXVII mil(ibus) n(unmum) (fecit idemque dedicavit].

#### **Traduction:**

A l'empereur César, fils du divin Marc Antonin le Pieux, Germanique, Sarmatique, frère du divin Commode, petit-fils du divin Antonin le Pieux, arrière- petit-fils du divin Hadrien, arrière-arrière-petit-fils du divin Trajan Parthique, petit-fils au quatrième degré du divin Nerva, à Lucius Septimius Severus, Pieux, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, Parthique, Grand Pontife, dans sa sixième Puissance Tribunicienne, salué

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Partie I, pp. 50-58.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir Ballu, *Comité*, 1916, p. 198.

comme Imperator onze fois, deux fois Consul, Père de la Patrie, qui a étendu les limites de l'empire, père de l'Empereur César Marcus Aurelius Antoninus, Pieux, et du César Lucius Septimius Géta, ...onius Tertullus, de la tribu Quirina, flamine perpétuel, ayant fourni ...milliers de sesterces au titre de la somme honoraire, a fait un don de 77000 sesterces, et a dédié ce monument.

#### Commentaire:

Caracalla n'est pas présenté sur cette dédicace avec toute la majesté requise, puisque le titre d'Augustus<sup>5</sup> manque. Il est vrai que l'accent est davantage mis sur son père, qui est présenté ici comme le père d'un Empereur et d'un César. On remarque immédiatement aussi la place importante réservée à la filiation de Sévère, avec la longue énumération de ses ancêtres présumés, et la référence à Commode, comme c'est souvent le cas sur les monuments officiels, particulièrement au début du règne. Par ailleurs, Septime Sévère est qualifié de propagator imperii, référence militaire aux victoires récentes en Orient sans aucun doute.

La titulature de Caracalla présente par ailleurs la particularité de comporter le surnom de *Pius*, ce qui est un peu prématuré à la date de cette inscription, c'est-à-dire courant 198, selon les indications de la Puissance Tribunicienne et du Consulat de Septime Sévère. Il est généralement admis en effet qu'il porte ce surnom à partir de la fin de 198, tandis que son père ne l'avait pris qu'au printemps 195, après sa pseudo adoption dans la gens de Marc Aurèle et la réhabilitation de la mémoire de Commode<sup>6</sup>.

Par contre, 1. 4, il manque Aug(usti) après Antonini.

On constate aussi l'habituel martelage du nom de Géta, mais il a été effectué avec une certaine désinvolture, ou peut-être sans conviction, car on peut lire la fin du mot *Caesaris*.

Enfin le responsable de la construction du monument est un **flamine perpétuel**, comme nous en rencontrerons beaucoup au cours de cette enquête. Le montant de la somme honoraire qu'il était tenu de dépenser n'est pas indiqué. On peut proposer qu'elle ne dépassait pas le montant exigé à Tigad, 10000 sesterces; dans ce cas, Tertullus (dont le nom est restitué, peut-être abusivement) a ajouté une somme considérable à la somme prescrite, soit 77000 sesterces.

La tribu Quirina est très représentée à Cirta, mais aussi à Thubursicu Numidarum, ce qui nous donne surtout une indication sur la date de fondation de la cité, ou d'accession de la famille au statut de citoyen romain. Car par ailleurs, à l'époque qui nous concerne, la mention de la tribu figure rarement sur les inscriptions.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le titre d'Auguste lui est attribué à l'automne 197.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Pour la réhabilitation de Commode par Sévère, voir Dion Cassius, LXXV, 8, 1-3.

## 1.3. L'arc de Tigisis<sup>7</sup>, *ILAIg.* II 6248.

L'arc disparu de Tigisis n'existe plus que par sa dédicace. Il était situé au-dessus d'une rue, à l'entrée de la ville, mais à l'époque byzantine, il a été détruit et ses blocs ont servi à resserrer l'entrée d'une poterne de l'enceinte, lors d'un remaniement plus tardif de cette muraille.

Relevés lors d'une première campagne de fouilles sur le site en 1955<sup>8</sup>, les textes épigraphiques publiés en 1956 par Lancel et Ponthier<sup>9</sup> figurent sur plusieurs blocs, en calcaire blanc mouluré, dont plusieurs ont disparu très tôt après l'invention<sup>10</sup>, engloutis dans les travaux menés par le service de l'hydraulique. Ils mesurent 0,76m d'épaisseur, et présentent la caractéristique d'être inscrits sur chacune des deux faces, ce qui nous indique l'épaisseur du monument, au niveau de la frise de l'attique vraisemblablement. Un premier groupe de quatre blocs jointifs appartenait à une suite de six blocs, qui constituaient le **premier registre** de l'inscription.

Un **deuxième registre**, beaucoup plus abîmé, n'est conservé que sur deux blocs, qui ne fournissent que des indications fragmentaires. Mais ils appartiennent nécessairement à la même dédicace que les premiers, et en constituent la seconde partie. Les auteurs ont en effet conclu à une parfaite similitude des six blocs conservés.

#### Bibliographie:

**LANCEL ET PONTHIER**, « Nouvelles inscriptions de Tigisis », *Libyca IV*, 1956, pp. 133-137.

#### **Dimensions:**

#### Premier registre:

Largeur totale des six blocs : 4m.

Hauteur: 0, 435m. Epaisseur: 0, 76m.

Hauteur des lettres : de 7 à 6.

#### Second registre:

Hauteur: 0, 325 et 0, 420m. Largeur: 0,64 et 0,70m. Hauteur des lettres: 6,5 et 6.

#### Texte du premier registre:

On constate sur le fac-simile du premier registre, fig. 1, que les deux textes ne sont pas gravés de la même manière, plus serrés sur la face b, d'espacement inégal sur la face a. Par contre, la hauteur des lettres de la deuxième ligne est constante, 6,5cm. Nous arrivons aux textes restitués suivants, par la contamination des deux textes inscrits conservés:

A. [pr]o salute et victoriis [Im]p(eratorum) Caesarum L. Septimi [Severi Pii Pertinacis] [et] M. Aureli Antonin[i Au]gusto[r]um et[Getae Caes(aris )totiusq(ue)] domus divinae Q. A[nicio] Fausto leg(ato) Aug(ustorum)pr(o) [pr(aetore) consule designato].

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Description Partie I, pp 59-62.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Lancel et Ponthier, « Fouilles à Tigisis », *Libyca III*, 2<sup>e</sup> sem. 1955, pp. 289-298.

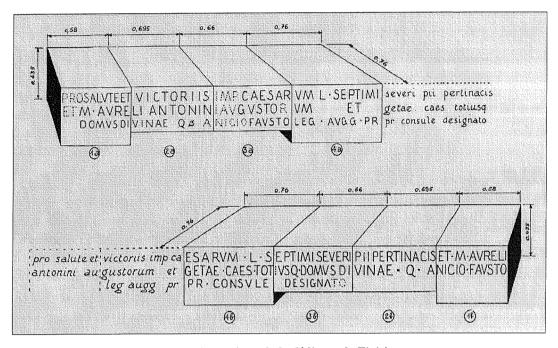
<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Lancel et Ponthier, « Nouvelles inscriptions de Tigisis », *Libyca IV*, 1956, pp. 133-137.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Article cité note précédente, p. 133.

B. [pro salute et victoriis Imp(eratorum) Ca]esarum L. Septimi Severi Pii Pertinacis et M. Aureli [Antonini Augustorum et] Getae Caes(aris) tot[i]usq(ue) domus divinae Q. Anicio Fausto [leg(ato) Aug(ustorum) pr(o)] pr(aetore) consule designato.

#### **Traduction:**

Pour le salut et aux victoires des Empereurs Césars L. Septimius Severus, Pieux, Pertinax, et Marc Aurèle Antonin, les deux Augustes, et de Géta César, et de toute la maison divine, Q. Anicius Faustus, légat des Augustes, propréteur, consul désigné...



Le premier registre de la dédicace de Tigisis

#### Commentaire:

Il s'agit d'un texte de proportions relativement modestes, qui donne une titulature impériale très simplifiée. Ainsi, les deux titres d'Auguste et de César ne sont pas répétés pour chacun des deux empereurs, mais figurent une seule fois, au pluriel. Géta porte son titre de César, mais pas ses noms. Enfin, on constate que Julia Domna n'est pas nommée, englobée dans l'anonymat de la famille divine.

Quelles sont les victoires des empereurs pour lesquelles est dédié l'arc? Il s'agit certainement des victoires de la seconde expédition contre les Parthes, et de la prise de Ctésiphon, saluées dans tout l'empire. La dédicace peut en effet être datée de la fin de 198. Géta a été effectivement nommé César en juin 198, alors que Q. Anicius Faustus est consul suffect fin 198 ou début 199. Toutefois, si la seule mention du titre de César porté par Géta n'est pas un élément de datation certain, parce que souvent les inscriptions lui attribuent le titre sans qu'il soit officiellement nommé, par contre, on peut s'appuyer sur la date du consulat de Q. Anicius Faustus.

Le second registre : Bloc 5

a) VM QUEM/////L ATVSER SEX b) RATVS.ARCV RIS. DECVRIO

#### **DEDICAVIT**

Bloc 6

a) T. FLAV TVSES b) LEGITI TVM

Le texte du second registre se développe sur trois lignes, mais la troisième semble avoir essentiellement porté le mot *dedicavit*, et peut-être un ou deux autres mots. Les deux fragments brisés des blocs du second registre se révèlent insuffisants pour restituer un texte, car ils ne sont pas jointifs, mais on peut en tirer quelques détails sur le **dédicant** et sur les **circonstances** de la construction.

On reconnaît de façon incontestable trois mots seulement : *arcus*, *decurio*, *dedicavit* sur un bloc, et sur l'autre : *legitimi*...

Sur le premier bloc encore, la fin d'un nom,-ratus, peut laisser supposer que le décurion s'appelait Honoratus, parce que, selon Lancel et Ponthier, les fouilleurs, ce cognomen se rencontre parfois chez des Flavii. Car, sur une face du bloc b, ils ont lu t flav, sur la même ligne que legitimi, et ils en concluent que le dédicant s'appelait T(itus) Flavius, ce qui ferait remonter l'accession de la famille au statut de citoyen à l'époque des Flaviens. L'esprit général de la dédicace laisse clairement entendre que, si l'on accepte la restitution proposée, T. Flavius Honoratus, citoyen de Tigisis, a construit un arc lors de son accession au décurionat, et qu'en plus de la somme légitime (que l'on ne connaît pas), il a consacré de l'argent à cette opération.

#### Conclusion sur la dédicace :

Cette dédicace, dont la restitution ci-dessus est empruntée à la publication de Lancel et Ponthier<sup>11</sup>, gravée sur du calcaire blanc fin, comporte donc deux éléments : un premier registre constitué de quatre blocs jointifs de 43,5 cm de hauteur et 400 cm de largeur totale, et un second registre, très incomplet, qui renseigne toutefois sur l'occasion de la dédicace, et donne une partie du nom du donataire. Les deux blocs de ce second registre qui ont été retrouvés ne sont pas jointifs, ce qui explique les lacunes de notre information. Les auteurs de la publication ont montré que les deux registres étaient nécessairement superposés et constituaient soit la frise d'entablement, mais les dimensions nous paraissent trop importantes pour cela, soit la frise de l'attique de l'arc, ce qui est le plus vraisemblable.

Ils en ont déduit des **dimensions approximatives** pour certaines parties du monument, ce qui est particulièrement utile puisque l'arc a disparu. Ils proposent :

Hauteur du couronnement : 1 m.

Epaisseur de l'arc: 0,76 m.

Largeur : 4 m, ce qui est aussi à peu près le diamètre présumé de la voûte.

On peut donc conclure sur un arc dont les dimensions sont proches de celles d'Uzappa par exemple.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Lancel S. et Ponthier P., « Nouvelles Inscriptions de Tigisis », *Libyca, IV, 1956*, pp. 133-137

## 1.4. Les inscriptions de Madauros<sup>12</sup>, *ILAIg.*I, 2086 ; 2128 à 2130.

A Madaure, les difficultés viennent du fait que nous avons plusieurs inscriptions dont le texte est en relation avec un arc, dont la formulation est celle de l'époque qui nous intéresse, mais que nous ne pouvons pas rattacher définitivement à l'un ou l'autre des deux arcs qui subsistent dans la ville, et qui sont également susceptibles de dater du temps de Caracalla. Il s'agit d'abord de la dédicace *ILAlg I*, 2086, un texte auquel ni Fortuner ni Jouffroy ne fait allusion; ensuite des nos 2128 à 2130, évoqués par Jouffroy, mais qu'elle ne retient pas puisqu'ils ne sont pas datés.

#### ILAlg. I, 2086:

L'éditeur des ILAlg. n'indique pas l'endroit précis de l'invention de cette dédicace. Elle est actuellement constituée de trois blocs jointifs, auxquels il faut ajouter un bloc à gauche du bloc a, et un autre à droite du bloc c. Quatre lignes de texte occupent le champ.

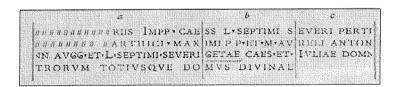
#### **Dimensions:**

Hauteur de chaque bloc: 0,60m;

Largeur de *a* :1,43m; *b* :0,75m; *c* :0,78m.

On peut raisonnablement prêter aux blocs absents 0,75 m. de largeur, par comparaison avec les blocs b et c, si bien que nous arrivons à une largeur voisine de 4,50m. C'est une taille tout à fait acceptable pour une dédicace d'arc honorifique, le nombre de lignes de texte variant en général de 4 à 6, la largeur des dédicaces de 3 à 6 mètres.

#### Texte:



#### Transcription:

[Pro salute et victo]riis Impp(eratorum) Caess(arum) L. Septimi Severi Perti[nacis Pii (?), | Arabici, Adiabenici, P]arthici maximi, p(atris) p(atriae), et M. Aureli Anton[ini, sanctissi]morum (?) dd(ominorum)] mn(ostrorum) Augg(ustorum), et L. Septimi Severi Getae Caes(aris), et Iuliae Domn[ae Aug(ustae), matri | Augg(ustorum) et cas|trorum, totiusque domus divinae.

#### Traduction:

Pour la sauvegarde et aux victoires des deux Empereurs Césars Lucius Septimius Severus, Pertinax, Pieux, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, Père de la Patrie, et Marcus Aurelius Antoninus, nos deux très saints seigneurs, les deux Augustes, et du César Lucius Septimius Severus Géta, et pour l'Augusta Julia Domna, mère des Augustes et des camps, et de toute la maison divine (famille impériale?)

#### Commentaire:

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Description des deux arcs, voir partie I, pp. 63-67.

Pour ce qui est de la restauration du texte proposée par l'éditeur des *Inscriptions latines de l'Algérie*, à savoir *Pii* à la suite de *Pertinacis*, alors que l'ordre normal inversait les deux noms, il s'en explique par des raisons de remplissage de l'espace. Sur le titre lui-même, nous avons vu plus haut que Sévère portait le surnom de *Pius* depuis le printemps 195, peu après son adoption fictive par Marc Aurèle<sup>13</sup>. Notons aussi que l'épithète de *sanctissimorum* est restituée, peut-être de manière discutable? *Fortissimorum* n'est pas attesté plus fréquemment à cette époque.

Une observation intéressante sur la façon dont étaient respectées les injonctions de martelage du nom de Géta nous amène à constater que dans ce cas particulier, il a été effectué *a minima*, et n'affecte que le prénom du prince; son titre de César et ses autres noms ont été épargnés. Nous avons constaté ces réticences à plusieurs reprises en Afrique, et en particulier sur l'arc précédent de Thubursicu Numidarum (2), alors que Plautille était traitée avec plus d'indifférence! Voir un autre exemple, de la même époque, infra, en annexe.

On est embarrassé par cette inscription qui ne mentionne pas de donateur, ni les circonstances qui sont à l'origine de la construction. C'est donc la taille du texte restitué (4,50m environ), les formules utilisées pour mentionner toute la famille impériale au complet, associées à l'évocation des victoires des deux Empereurs, qui nous conduisent logiquement à parler d'un arc. Cependant, on souhaiterait restituer une ou deux lignes de texte pour compléter nos informations. On ne peut toutefois affirmer qu'il s'agit bien de l'arc que nous avons décrit dans la première partie sous le numéro 2, et qui par son architecture rappelle l'arc de Sufetula (11).

L'absence de ces indications est d'autant plus désolante que nous avons par ailleurs trois autres textes de Madaure, qui, tous les trois font état de la construction d'un arc et de la dédicace d'une statue, mais ces inscriptions sont incomplètes du nom de l'empereur concerné. H. Jouffroy propose l'époque des Sévères, sous réserve. A l'appui de cette hypothèse, elle évoque l'épanouissement de la cité, devenue très florissante sous les Sévères. On sait que la ville a connu un essor considérable dès la deuxième moitié du IIe siècle, et qu'elle est devenue au début du III<sup>e</sup>, un centre d'études littéraires très fréquenté, cette notoriété étant largement confirmée par Apulée, l'enfant du pays. Un tel rayonnement culturel accompagnait nécessairement d'autres signes d'une romanisation totale, en particulier dans les monuments. L'attribution de ces dédicaces au début du IIIe siècle, au moins pour deux d'entre elles, paraît donc conforme aux données historiques. Il s'agit des inscriptions IL Alg. I, 2128, 2129, 2130. Nous allons en donner le texte et les traduire, car elles nous semblent pouvoir être associées à l'un ou l'autre des deux arcs encore connus à Madaure; mais il y en avait peut-être d'autres, qui auraient pu accueillir ces dédicaces. Les exemples de villes ayant quatre ou cinq arcs sont nombreux! Aussi convient-il d'être prudent, comme Fortuner, qui les associe également aux deux arcs connus, sans vouloir davantage préciser une attribution.

## ILAlg. I, 2128:

#### **Dimensions:**

Hauteur des blocs: 0,62 m.

Largeur de a: 0.92 m; de b: 1 m; de c: 1.59 m.

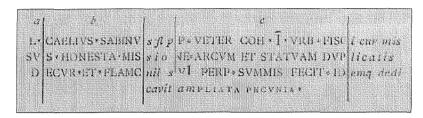
<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Voir Kienast D., pp. 156-157.

Dans son commentaire<sup>14</sup>, Gsell reste prudent et attribue le texte « aux Antonins ou aux Sévères ».

#### Bibliographie:

ABBE GODARD, R. A. F., t. 1, p. 258 n° 8.
RENIER L., Inscriptions Romaines de l'Algérie, Paris, 1858, n° 2926.

#### Texte:



#### Développement et restitution de 2128 :

L. Caelius Sabinu[s flamen p(er)p(etuus), veter(anus), co(hortis) primae urb(anae) fisc[i cur(ator) mis]sus honesta mis[sion]e arcum et statuam du[plicatis] decur(ionatus)et flamo[nii s] ui perp(etui) summis fecit id[emque dedicavit, ampliata pecunia.

#### **Traduction:**

L. Caelius Sabinus, flamine perpétuel, vétéran de la 1<sup>e</sup> cohorte urbaine, curateur fiscal, libéré avec le congé honorable, a fait élever et a dédié un arc et une statue en ajoutant de l'argent, les sommes en l'honneur de son décurionat et de son flaminat ayant été doublées.

#### Commentaire:

Les différents blocs de cette dédicace ont été remployés dans la construction de la forteresse byzantine, a et b dans la tour d'angle Nord-Est, c dans la muraille Est. L'inscription s'étend sur 4 lignes, les lettres mesurant pour les 3 premières lignes, 12 cm, pour la quatrième, 8 cm. On constate un grand blanc à gauche de a.

Ce texte ne convient pas à une dédicace de monument, contrairement au texte précédent; il figurait certainement sur une plaque commémorative et récapitulative des générosités de Sabinus. La question qui se pose encore est celle de la nature de la statue, qui semble ne faire qu'un tout avec l'arc: nous pouvons suggérer une statue de couronnement représentant l'empereur, ou les deux réunis.

#### **Dimensions:**

Hauteur des blocs: 0,60

Largeur: a=0,88m, b=1,20m, largeur de c inconnue.

#### Bibliographie:

HERON DE VILLEFOSSE, A. M., t. II p. 472, n° 177. RENIER L., Inscriptions Romaines de l'Algérie, Paris, 1858, n° 2931. CHABASSIERE J., Recueil de Constantine, 1866, p. 165, n° 178.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Voir Gsell, *Mdaourouch*, p. 15.

#### Texte:

а		· ·	ť
I 11 11 11 11		<i>панияниниции</i>	11 11 11 11 11
CALVELLY	3	ANVS-VICTORIAN	ARCVM
QVEN	ob honorem flamoni	SVI-PP-PROMISTT-D	ET AMLIVS
PRO LI	beralitate sua sta	TVAM-POSVIT-IDEM	CC CONSTABIL

#### Développement et restitution de 2129 :

I // // // / C. Iuliu[s] ...anus victorian... arcum / quem [ob honorem flamoni] sui per(etui) promisit d...et amplius pro li(beralitate)sua sta)tuam posuit idem...

#### Traduction:

C. Iulius ....un arc qu'il avait promis en l'honneur de son flaminat perpétuel... et en plus, dans sa libéralité, il fit placer une statue et ...

#### Commentaire:

Ces blocs ont été trouvés en remploi dans la forteresse byzantine, a dans le mur Est, b dans le mur Nord. Le fragment c, lu par Willmans, n'a pas été retrouvé par Gsell. Par ailleurs, il manque un bloc entre a et b, et un autre entre b et c.

L'inscription se développe sur 4 lignes dont les lettres mesurent 10 cm, la première ayant été martelée. Apparemment, il y a eu une damnatio memoriae de l'empereur bénéficiaire. Comme son nom n'a pas été restitué, on peut éliminer Commode et Sévère Alexandre, dont le nom a généralement été regravé. Les choses sont un peu moins claires pour Elagabal et pour Macrin. Ce qui nous laisse dans l'ignorance du destinataire!

Ici encore, il s'agissait de la construction d'un arc avec statue, comme sur l'inscription précédente.

### ILAlg. I, 2130:

Une inscription de 5 lignes, dont il reste quatre des pierres qui la constituaient, alors qu'une cinquième manque, constitue non une dédicace à proprement parler, mais un résumé des évergétismes du dédicant, (comme plus haut sur l'inscription 2128), comme nous en rencontrerons à Cirta, à Théveste, à Séressi. Découverts par Joly lors des fouilles de Madaure, et publiés par Gsell en 1919, ces blocs constituent un texte très intelligible malgré la lacune.

#### **Dimensions:**

Hauteur: 0,60 m

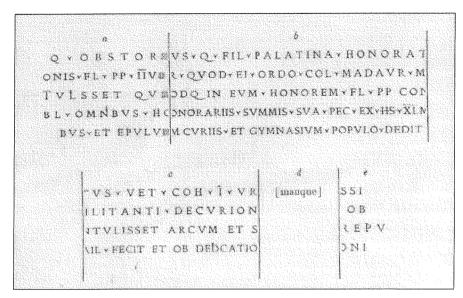
Largeur de a:0.68 m; de b:1.66 m.; de c:1.05 m.; de d:0.78 m.

Le texte comporte cinq lignes, dont les lettres mesurent 9 cm pour la première ligne, 8,5 pour les suivantes.

#### Bibliographie:

BALLU A., *BAC*. 1918, p. 48 et 1919 p.78. GSELL S., *CRAI 1919*,

#### Texte:



Le texte de 2130 publié par Gsell, 1919.

#### Développement et restitution de 2130 :

Q. Obstorius Q(uinti) f(ilius) palatina Honoratus vet(eranus) coh(ortis) I ur[banae honestae mi]ssi / onis fl(amen) p(er)p(etuus) (duum)vir quod ei ordo col(oniae) madaur(orum) militanti decurion[atum gratuitum?] ob / tulisset quodque in eum honorem flamoni perpetui contulisset quodque in eum honorem flamoni perpetui contulisset arcum et s[tatuam inlatis]reipu / (blicae) omnibus honorariis summis sua pec(unia) ex (sestertium)X / mil(ibus) fecit et ob dedicatio[nem sportulas decuri]oni/bus et epulum curiis et gymnasium populo dedit.

#### **Traduction:**

Quintus Obstorius Honoratus, fils de Quintus, de la tribu Palatina, vétéran de la première cohorte urbaine, ayant obtenu le congé honorable, flamine perpétuel, duumvir, parce que le Sénat de la colonie de Madaure avaient donné à ce soldat le décurionat gratuitement, et lui avait conféré l'honneur du flaminat perpétuel, toute la somme honoraire ayant été payée à la république, il consacra un arc et une statue pour la somme de quarante mille sesterces. Et à l'occasion de cette dédicace, il donna des sportules aux décurions, un repas aux membres de la curie et des distributions d'huile au peuple.

#### Commentaire:

Les blocs de cette dédicace étaient eux aussi remployés dans les murs de la forteresse byzantine, a dans le mur intérieur sud, b, c, e, dans le mur est, à l'extérieur, à droite de l'entrée. Quatre fragments de frise sont connus, il en manque un entre c et e. Comme pour les inscriptions précédentes, les blocs mesurent autour de 0,60m de hauteur, une taille parfaitement apte aux constructions byzantines, et ils ont dû voyager depuis leur support d'origine.

La formule employée ici, qui ne comporte pas la traditionnelle dédicace *pro salute* de l'Empereur, ni ne le mentionne, est donc un résumé des évergétismes du vétéran Q. Obstorius Honoratus, qui par ailleurs n'était pas d'origine africaine, étant inscrit dans la tribu Palatina. Le personnage s'étend essentiellement sur sa propre carrière, et les honneurs qu'il a reçus de sa cité, le décurionat et le flaminat perpétuel. Nous ne pouvons dater le texte, faute d'indications sur l'empereur régnant, mais la présence de la

formule arcum cum statuam, et la présence de la I<sup>e</sup> Cohorte urbaine à Carthage correspond bien à notre époque.

#### **Datation:**

Gsell, dans *Mdaourouch*, p. 15, propose la même datation que pour le texte de L. C. Sabinus (2128), car on sait que la I<sup>e</sup> Cohorte urbaine a séjourné à Carthage aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, ce qui ne contredit en rien la datation que nous proposons, mais qui reste mal étayée par les textes présents.

#### Conclusion sur ces trois dédicaces :

Quelles sont les statues dont il est question ici? Il peut s'agir de la statue équestre de l'empereur ou de sa statue en pied, qui se voyait fréquemment au-dessus de l'attique des arcs, comme à Cuicul ou à Sufetula, lorsque la solution du quadrige ou de l'attelage à six chevaux avait été écartée. Comme on ne connaît pas de détails sur l'architecture de l'arc évoqué dans l'inscription, on ne peut qu'envisager la possibilité d'une statue dans une niche; dans ce cas, Sévère et Caracalla y auraient pris place, si l'arc date bien de l'époque proposée. Enfin, nous pourrions suggérer, comme on a vu que c'était le cas à Timgad pour tous les arcs que nous y connaissons, et pour plusieurs autres de Cuicul, une statue en pieds disposée directement devant le ou les piédroits de l'arc. L'emplacement est si prestigieux qu'il peut facilement concurrencer celui de la place du forum, sur laquelle les Africains tenaient tant à figurer par ailleurs.

En conclusion, lorsqu'on examine les donateurs de ces trois arcs, on rencontre :

- un vétéran de la I<sup>e</sup> cohorte urbaine, rendu à la vie civile avec les honneurs, et devenu flamine perpétuel, ce qui était le couronnement d'une carrière municipale réussie.
- un second vétéran de la même I<sup>e</sup> cohorte, flamine perpétuel.
- un citoyen qui s'acquitte du vœu formulé à l'occasion de l'accession au flaminat perpétuel, ajoutant avec largesse à ce vœu une statue et d'autres formes d'évergétisme.

Nous constatons ainsi la forte présence des flamines perpétuels dans l'évergétisme local, et le recrutement naturel des décurions parmi les vétérans. La basilique de Madaure a également été construite à cette époque, et grâce à l'inscription rapportée par Albertini<sup>15</sup>, on connaît le nom de trente donateurs, vraisemblablement aussi des vétérans.

#### Annexe : base de Madaure dédiée à la famille impériale

A titre de confirmation de la répugnance des Africains à gommer le nom de Géta, citons l'exemple du texte d'une base, découverte à Madaure toujours, datée des années 202 à 205. Si le nom de Géta a disparu, le troisième P évoquant son titre d'*Imperator* a été maintenu sur la dédicace. C'est l'inscription *IL Alg.* 2088.

II Alg. I, 2088.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Albertini, B. C. T. H., 1925, p.287.

#### Texte:

#### 

#### Transcription:

Pro [s]alute Imppp(eratorum) Caesarum L. Septim[i — II étant lié à I' — Sever]i Pii Pertinacis Any(usti), p(atris) [p(atriae)] ...., [Arab(ici), Adiab(enici)], Parth(ici) [m[ax(imi)], p(ontificis) [m(aximi)], et M. Awreli Antonini Ang(usti) Pii] F[e]l(icis), p(ontificis) m(aximi), princ[ipis inven]tuti[s, et P. Septimi G[et]ae Ang(usti), principis inventutis, et I uliae Dom[nae Ang(ustae)], matris Angg(ustorum), m[at[ris] castroru[m, et Fulviae Plantillae Ang(ustae)], C. Inlins Urbanus Priscianus ob homo[r]em aedilitatis, inlata prinx [rei pu]b[lic(ae) summa legitima], s[t]a[tu]am sua pe[cunia fecit et d]e[dica[vit.

#### **Traduction:**

Pour le salut des trois empereurs Césars, de L. Septimius Severus, Pieux, Pertinax, Auguste, Père de la Patrie,...Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, souverain pontife, et de M. Aurèle Antonin Auguste, Pieux, Heureux, souverain pontife, Prince de la jeunesse, et de P. Septimius Géta, Auguste, Prince de la jeunesse, et de Julia Domna Augusta, mère des deux Augustes, mère des camps, et de Fulvia Plautilla Augusta, C. Iulius Urbanus Priscianus, a fait faire et a dédié de son propre argent une statue en l'honneur de son édilité, ayant auparavant réglé à la république la somme légitime.

Remarquons pour conclure l'inflation des titres impériaux, Caracalla portant abusivement le titre de *pontifex maximus*, les deux frères étant tous deux qualifiés de Princes de la Jeunesse. Notons surtout le nombre important des inscriptions mentionnant Sévère et Caracalla à Madaure.

## 1.5. L'arc de Thubursicu Numidarum<sup>16</sup>, *ILAIg.* I, 1256.

Les fouilles menées à Khamissa au début du XX<sup>e</sup> siècle ont permis de situer le temple de Saturne, *extra muros*, sur la colline de Damous el Kasbah, au sud de la ville. Sa construction correspond à l'extension vers l'Ouest de la ville primitive, dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle, qui, en rejoignant l'espace sacré réservé au temple, a imposé le déménagement du sanctuaire sur cette colline hors les murs. On a en effet trouvé un lot important de stèles<sup>17</sup> sur le premier emplacement, voisin du Forum Novum, qui avait été dans un deuxième temps occupé par une maison particulière. Le second temple de Saturne fut donc construit en un lieu très chaotique, qui imposa l'accès par un escalier monumental et des portiques. Entre 202 et 205, un fidèle a enrichi les abords du temple par un arc monumental dédié à Septime Sévère et Caracalla.

Dans un premier temps $^{18}$ , on avait recueilli un seul fragment, correspondant au fragment c de notre inscription, que Ballu transcrivait ainsi :

#### IMP PL. SEPTIMI SEV //// ET IVLIAE M. FABIUS LAETUS FL

La fouille s'avérait ingrate, « sur le sommet de la colline de Damous el Kasbah, entouré de rochers à peu près inaccessibles. Près de l'arc était une inscription dont un fragment seul a pu être recueilli », ainsi s'exprimait Ballu. En 1906, Joly recueillit quatre blocs supplémentaires. La publication en fut assurée par Joly 19, puis Gsell 20.

L'inscription s'étendait sur six blocs, dont cinq avaient été retrouvés, l'un d'eux a disparu depuis. Le texte s'étend sur trois lignes.

#### **Dimensions:**

Hauteur des blocs: 0,42m.

Largeur des blocs: a 0,61m; b (brisé à droite) en l'état 0,76m; c 1,15m; d

1,05m; e manque; f 0,71m.

#### Texte:

a b	c c	l d		1
PRO*SALVTE-PRO	E-IMPP L-SEPTIMI-SEV	en andPERTANGOAR	Le bloc	CWYZ E D-E.L-
1MP*M* AVRELI-ANTONIN	##T##########ET*IVLIAE	DOMNE/AVG*MATR*	U	4444444
AVG-AR CVM-AT-ORNAMEN	NI-M-FABIVS-LAETVS-FL-	P-P-CVM-CONIVGE:ET#	manque	IDEMQ DED

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Voir Partie I, pp 68-72.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Voir M. Le Glay, Saturne africain, Monuments, pp. 365-368.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Voir Ballu, *Rapport pour 1906*, p. 134 du fac- simile.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Joly, A., Recueil de Constantine, XL, 1906, p. 415 et BAC 1907, p. 244.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Gsell S., *BAC 1917*, pp. 316-317.

#### **Transcription:**

Pro salute pro[que incolumitat?]e Impp(eratorum) L. Septimi Sev[er]i [P]ii Perl(inacis) Ang(usti), Ar[ab(ici), Adiab(enici), Parth(ici) max(imi), pon[f(ificis) max(imi), p(atrix) p(atrix), et Imp(eratoris) M. Aureli Antonin[i Aug(usti), et P. Septimi Ge]t[av Caesaris], et Iuliae Doma(a)e Aug(ustae), matr(is) [Augg(ustorum) et custrorum, et Fulcius Plantillae] Aug(ustae), arcum at (= ail) ornamentum templi Satur[ni M. Fabius Laetus, fl(amen) p(er)p(etaus), cum coniuge et [liberis suis a solo [?] fecit idemq(ue) ded(icavit).

#### **Traduction:**

Pour le salut et la sauvegarde des deux empereurs Lucius Septimius Severus Pieux Pertinax Auguste, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, Grand Pontife, Père de la Patrie, et de l'empereur Marc Aurèle Antonin Auguste, et de P. Septimius Géta César, et de Julia Domna Augusta, mère des Augustes et des Camps, et de Fulvia Plautilla Augusta, M. Fabius Laetus a construit et a dédié, avec sa femme et ses enfants, un arc destiné à embellir le temple de Saturne.

#### Commentaire:

On remarquera d'abord l'association assez rare et plutôt redondante de la salus et de l'incolumitas de l'empereur, dans l'invocation initiale. Redondance encore, au début de la 1.2, où figure *IMP*., alors qu'on a déjà 1.1 la référence aux deux empereurs (*IMPP*). Nous assistons aussi sur cette dédicace à l'habituel martelage des noms de Géta et de Plautille.

Voici un des nombreux arcs monumentaux solennisant l'entrée d'un péribole. Il ne fait aucun doute que le temple existait déjà, et que l'arc dont il est question ici est venu seulement solenniser une entrée que l'on voulait plus élégante et plus monumentale. En partant du précédent fameux de l'arc d'entrée du Capitole de Sbeitla, dédié à Antonin le Pieux, nous regroupons ces arcs d'entrée de sanctuaires dans la «Typologie» au chapitre II de la Partie III. Comme celui-ci a entièrement disparu, on ne peut rien dire de son aspect architectural. Il entre en tous cas dans la catégorie bien connue<sup>21</sup> des temples de Saturne, si nombreux en Afrique, et dont la morphologie et l'implantation étaient très codifiées. Par exemple, l'emplacement hors les murs était toujours respecté. Par ailleurs, l'enceinte du sanctuaire jouait un rôle très important, à cause des stèles disposées dans l'ensemble de l'aire du téménos. La démarche de Fabius Laetus prend tout son poids dans cette perspective d'un culte très actif dans la région.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Grâce à l'ouvrage de M. Le Glay, Saturne Africain.

## 1.6. Lambèse, inscription de la Via Septimiana <sup>22</sup>: *C.I.L.* VIII 2705.

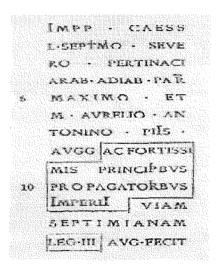
Nous n'avons pas d'inscription qui aurait figuré sur l'arc, mais nous possédons la dédicace d'achèvement de la voie qui reliait le grand camp à la ville haute.

Cette inscription gisait « au bord de la voie, entre l'amphithéâtre et l'arc », de même que l'autre inscription connue mentionnant la voie, celle qui date de la Tétrarchie, et commémore des travaux d'entretien de cette voie (*C.I.L.* n°2718). Le texte se présente sur une grande dalle, dans un cadre, mesurant 1,45m de hauteur et 0,82m de largeur. Les lettres mesurent 8cm.

Ce qui a conduit à penser que l'arc n'avait peut-être pas d'inscription, contrairement à tous les usages, est évidemment l'absence de trace de sa dédicace. Nous croyons cependant qu'elle a existé, et que l'état-major de la III<sup>e</sup> Légion n'a pas laissé passer une telle occasion de glorifier l'empereur. On peut évidemment aussi supposer que la voie et l'arc, dans l'esprit des constructeurs, formaient un tout indissociable, ne nécessitant qu'un seul texte commémoratif, ce qui est assez exact dans le cas présent. Pourtant, nous pensons qu'il faut restituer une dédicace.

Nous donnons donc ici par défaut le texte de dédicace de la Voie Septimienne. Rappelons ce que nous faisions remarquer dans la première partie, le fait que la voie, à partir de l'endroit où elle passe sous l'arc, devient une vraie rue dallée, matérialisant ainsi le passage vers le centre urbain proprement dit.

#### Texte:



#### Traduction:

Aux deux Empereurs César L. Septime Sévère, Pertinax, Arabique, Adiabénique, Très Grand Parthique, et César Marc Aurèle Antonin, tous deux Augustes, aux Princes les plus courageux, qui ont étendu les limites de l'Empire, la III<sup>e</sup> Légion Auguste a construit la Voie Septimienne.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Partie I, pp. 73-86.

#### **Commentaire:**

On ne s'étonnera pas de voir ici particulièrement honorées les vertus militaires des empereurs, et leur rôle dans l'expansion coloniale, alors que le titre de « *propagator imperii* » est assez peu souvent invoqué. Le martelage des noms et titres de Géta permet également l'exaltation de la force militaire dans *fortissimi*.

Nous pouvons aussi nous demander pourquoi les titres de la Légion sont aussi peu explicités. Dans la plupart des inscriptions, elle revendique avec orgueil ses titres de *Augusta, Pia, Vindex,* ainsi en *CIL* 2528, ou sur une inscription relevée en 1918 par Ballu et complétée par Poinssot<sup>23</sup>, avec une invocation pour *salus et incolumitas* des deux empereurs : dans tous ces exemples, les trois qualificatifs figurent à côté du nom de la Légion. Notons au passage le martelage de son nom, lors de la crise de 235, regravé après sa réhabilitation au milieu du III<sup>e</sup> siècle.

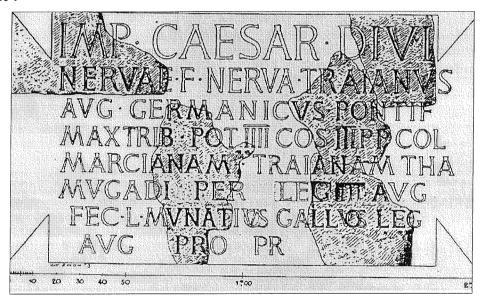
<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Voir Poinssot L., BAC 1920, pp. LXXXVI-LXXXVII.

## 1.7. L'arc de 203 de Thamugadi<sup>1</sup>: *C.I.L. VIII* 2355 ; 2368 ; 17872 ; relecture de Doisy in *MEFR* 1972.

#### C.I.L. VIII 2355

La première inscription qui concerne l'arc a été trouvée en 1853 par un officier, M. Becker, et publiée par Masqueray<sup>2</sup> peu après. Trouvée tout près de la façade ouest de l'arc, lors de fouilles menées sans grand souci archéologique, « à la suite de sondages habiles », comme le dit pieusement Cagnat, cette inscription comportait plusieurs fragments. Renier, à qui cet officier avait envoyé une copie des fragments exhumés, la publia d'abord dans son *Recueil des Inscriptions de L'Algérie* sous le n° 1479, avant qu'elle ne paraisse dans le *CIL* sous le n° 2355, et dans l'ouvrage de Boeswillwald, Cagnat, Ballu, auquel nous empruntons le fac-simile suivant. C'est la dédicace de la porte Ouest de la colonie primitive, fondée par Trajan en 100, pratiquement identique à la dédicace qui figurait sur la porte Nord (fig. 2 infra), et sans doute sur les deux autres portes primitives.

#### Texte:



L'inscription de la porte Ouest primitive de Thamugadi, in B.C.B.

#### Transcription:

Imp(erator) [Caesar] Divi Nervae [f(ilius) Nerva] Trajanu[s Au-g(ustus) Ge]rm[anic]us pontif(ex) [max(imus), tri]b(unicia) po[t(estate)] II[II, co(n)]s(ul) III, p(ater) p(atriae) [col(oniam) Marci]anam [Tra-j]anam [Thamuga]di per [le]g(ionem) III A[ug(ustam) fec(it), L. M]u-nat[io Ga]llo leg(ato) [Aug(usti)] pr[o pr(aetore)].

Voir description in Partie I, pp. 87-118.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Masqueray, Revue Africaine, XX, p. 354.

#### **Traduction:**

L'Empereur César Nerva Trajan Auguste, fils du Divin Nerva, Germanicus, Très Grand Pontife, dans sa quatrième puissance tribunicienne, Consul pour la troisième fois, Père de la Patrie, a fondé la Colonie Marciana Traiana Thamugadi par les soins de la III<sup>e</sup> Légion Auguste, L. Munatius Gallus, légat d'Auguste, étant propréteur.

#### Commentaire:

Les fragments grisés sont ceux qui existaient encore à l'époque de la publication de l'ouvrage de Cagnat, Boeswilwald et Ballu. Il faut associer à ce texte de dédicace celui de la porte Nord de la colonie primitive, que nous donnons ci-dessous en fac-simile. On constate que pas plus que sur la porte Ouest, l'inscription ne constitue une dédicace à proprement parler; il s'agit de commémorer la création de la colonie, par l'intermédiaire de son légat. Les deux textes étaient pratiquement semblables, présentés dans un cadre à queue d'aronde, comme on pourra le constater. Par les puissances tribunitiennes et les consulats de Trajan, on peut dater de l'année 100 l'inauguration de ces portes, consacrant la création de la colonie de Thamugadi.



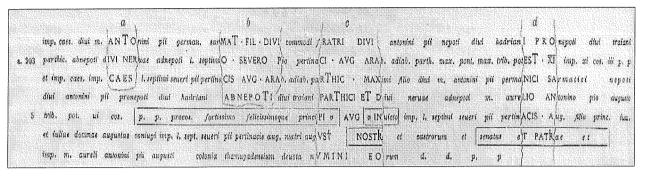
L'inscription de la porte Nord primitive, in B.C.B.

#### C.I.L. VIII 2368:

La porte originelle du côté Ouest de la ville fut remplacée en 203, dans un contexte urbanistique nouveau, et dans des circonstances exceptionnelles, celles de la visite de la famille impériale en Afrique, par un arc à trois baies. On conserva la première dédicace, à laquelle vint s'ajouter la seconde. Rien d'étrange dans cette coutume, qu'on a vu s'appliquer aussi bien au Panthéon à Rome, qu'à Timgad même lors de la restauration ou de l'achèvement des portes Nord et Est de la colonie. **Cette seconde dédicace** est celle qui correspond à la construction de l'arc de **203**, mais elle était incomplète, car elle ne comportait que quatre fragments, publiés en un premier temps par Renier sous le n° 1498 de son *Recueil*. Le *CIL* l'a reprise sous le n° 2368. Les deux premiers blocs furent conservés un temps *in situ*, fixés au mur de l'ancien Musée, sans qu'on sache le lieu de

leur invention; les deux autres ont été trouvés au Forum, au milieu de nombreuses autres pierres épigraphiques. Toutes les lettres mesurent 9cm de hauteur.

#### Texte:



#### **Traduction:**

A l'Empereur César L. Septimius Severus, Pieux, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, Grand Pontife, dans sa onzième Puissance tribunicienne, salué onze fois comme Imperator, Consul pour la troisième fois, Père de la Patrie, fils du divin M. Aurelius Antoninus, Pieux, Germanique, Sarmatique, frère du divin Commode, petit-fils du divin Antonin le Pieux, arrière-petit-fils du divin Hadrien, arrière arrière-petit-fils du divin Trajan Parthique, descendant du divin Nerva; et à l'empereur César Marcus Aurelius Antoninus, Pieux, Auguste, dans sa sixième Puissance tribunicienne, Consul, fils de l'Empereur L. Septime Sévère Pertinax, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, petit-fils du Divin Marc Antonin, Pieux, Germanique, Sarmatique, arrière-petit-fils du Divin Antonin le Pieux, arrière arrièrenetit-fils du divin Hadrien, descendant di divin Trajan Parthique et du divin Nerva, dans sa sixième Puissance tribunicienne, Consul, père de la Patrie, Proconsul, prince très fort et très heureux, Auguste, Invaincu, au fils de l'empereur L. Septime Sévère, Pieux, Pertinax, Auguste, prince de la Jeunesse; et à Julia Domna Augusta, épouse de l'Empereur L. Septime Sévère, Pieux, Pertinax, Auguste, mère de notre Auguste, et des Camps, et du Sénat, et de la patrie, et de l'Empereur Marc Aurèle Antonin, Pieux, Auguste, la colonie de Timgad, dévouée à leur majesté divine, par décret des décurions, l'argent étant pris sur les fonds publics.

#### Commentaire:

A la tendance générale du texte vers une accumulation excessive des références familiales, se sont ajoutés les textes laudatifs pour Caracalla qui ont fait disparaître le souvenir de Géta, alors qu'il n'était pas traité avec moins d'excès que ses père et frère, et celui de Plautille. On trouve dans le *Corpus* la proposition de transcription suivante pour les lignes 5 et 6 avant martelage :

trib. Pot. Vi cos. Et p. septimio getae nobil. Caesari imp. M. aureli antoniNI. AVG.FRAtri imp. L. septimi severi pii pertinACIS. Aug.filio princ. iuu. Et iuliae domnae aug. conjugi imp. L. septimi severi pii pertinacis aug. Matri augVSTI ET CAESAris et castrorum et fulviae plautilLAE. Augustae coniugi.

Renier avait proposé, à tort selon Wilmanns, de lire ligne 5 pour IN : *IM[p. L. Sept.et. filio]*. Wilmanns récusait également le titre d'Augustus appliqué à Géta.

#### Sous la rasure :

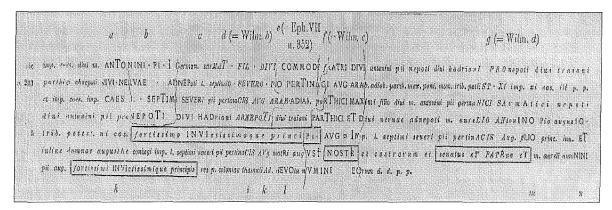
Dans sa sixième puissance tribunicienne, Consul, et à P. Septimius Géta, très noble César, frère de l'Empereur M. Aurelius Antoninus Auguste, fils de l'Empereur L. Septimius Severus, Pieux, Pertinax, Auguste, prince de la Jeunesse, et à Julia Domna

Augusta, épouse de l'Empereur L. Septimius Severus Pieux, Pertinax, Auguste, mère de l'Auguste et du César, et des camps, et à Fulvia Plautilla Augusta, épouse...

#### CIL VIII 17872:

L'inscription précédente était constituée de quatre fragments, et la découverte de **huit fragments nouveaux**, publiés lors de leur invention par Masqueray (*Revue africaine* 20), et Poulle (*R. de Constantine*), avait permis de compléter l'inscription et de la publier, sous le numéro 17872. Depuis, le fragment g a disparu. Nous ne reviendrons pas sur la traduction de 17872, qui reprend les restitutions de 2368; seuls varient les titres laudatifs accordés à Caracalla, l. 5 et 7. L'éditeur propose aussi pour la première fois de restituer les noms et titres de Plautien aux côtés de sa fille Plautille. La titulature de Géta ne changeait pas.

#### Texte:



#### Transcription du texte sous le martelage selon le CIL:

Dans son Supplément, le CIL avait donc ajouté à la nouvelle transcription de la dédicace une proposition pour les passages qui avaient précédé le martelage.

- ligne 5 : et P. Septimio Getae nobilissimo Caesari Aug(usto)
- ligne 6 : matri Augusti et Caesaris et castrorum, et Fulviae Plautillae Aug. M. Aureli Antonini Pii Aug. coniugi, P. Fulvi Plautiani c. v. filiae, res p(ublica)...etc

### H. Doisy<sup>3</sup>, publication de 1972

En réunissant aux fragments a à *m* déjà publiés dans le supplément du *CIL* 23 nouveaux fragments retrouvés dans les endroits les plus divers de Timgad, H. Doisy a pu proposer une nouvelle publication de l'inscription en 1972. Elle rend compte de l'état initial du texte, et met en évidence les nombreuses transformations subies par la dédicace, liées aux martelages.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Doisy H., « inscriptions latines de Timgad », MEFR LXV, 1953, pp. 125-130.

#### Les fragments de l'inscription retrouvés dans la ville et réunis par Doisy:

#### **Dimensions:**

Largeur totale du texte inscrit: 6,80 m

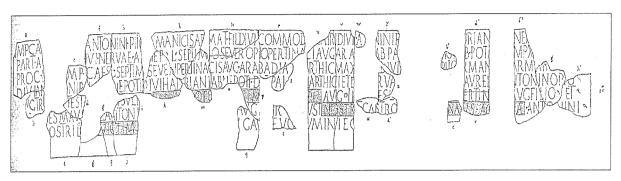
Hauteur: 0,90 m Epaisseur: 0,15 m. Inscription de 7 lignes.

Cette faible épaisseur implique évidemment que la pierre servait de parement à la longue frise aujourd'hui dépourvue de sa dédicace.

#### Lieu de provenance des blocs :

- a et b : se trouvaient apposés au mur de l'ancien Musée.
- c et d parmi divers fragments au Forum.
- e trouvé près de la chapelle du Patrice Grégoire en 1937.
- f apposé au mur de l'ancien Musée= fragment a 17872.
- g trouvé dans le dépôt lapidaire de la Porte Nord.
- h apposé au mur de l'ancien Musée=fragment b de 17872.
- *i* trouvé au fort byzantin, fouilles de 1947.
- *j* trouvé au fort byzantin, fouilles de 1948.
- k apposé au mur de l'ancien musée=fragment c de 17872 ;
- *l* trouvé dans les fouilles du fort byzantin en 1949.
- *m* se trouvait au Forum.
- *n* dans une maison du village indigène.
- $\bullet$  o et p: id.
- q se trouvait apposé au mur sud de l'ancien Musée = fragment k de 17872.
- r apposé au mur sud de l'ancien musée=fragment e de 17872.
- s dépôt lapidaire de la porte Nord.
- t se trouvait au Forum = fragment l de 17872.
- u se trouvait au forum = fragment f de 17872.
- v id
- w trouvé dans les fouilles du fort byzantin en 1948.
- x: id. en 1947.
- y se trouvait au dépôt lapidaire de la porte Nord.
- a' dans les fouilles du fort byzantin en 1947.
- b' au forum.
- c' dépôt lapidaire de la porte Nord.
- d' fouilles du fort byzantin en 1945.
- e' et f': fort byzantin.
- g' apposé au mur sud de l'ancien Musée = fragment m de 17872.
- h' au Forum = fragment n de 17872.

#### Texte:



#### **Restitution de Doisy:**

Imp(eratori) Ca[es(ari)Divi M(arci)] Antonini Pii G[er]manici Sarmat(ici) fil(io), Divi Commod[i fr]atri, Divi A[nto]nini P[ii nepoti, Divi Ha]drian[i pro]ne[poti, Divi Trajani]

Part(hici) a[bnep(oti), D]ivi Nervae a[d]nepoti L(ucio) Septim[i}o Severo Pio Pertinaci Aug(usto) Ara[b(ico) Adi]abenico)

Parthi(co) Maximo trib(uniciae) pot(estatis)  $[XI \ Imp(eratori)X[I \ co(n)s(uli) \ III \ p(atriae)],$ 

Proc(onsuli) e[t I]mp(eratori) Caes(ari) L(ucii) Septim[i] Severi Pertinacis Aug(usti) Arab(ici) Adia[b(enici) Pa]rthic(i) Max[(imi) filio], Divi [M(arci) Antonini] Pii G[e]rman[ici] S[armat(ici)] n[epoti],

Divi An[toni]ni P[i]i [pro]nepoti, Divi Hadriani abnepoti, D[(ivi) T]raj[ani P]arthici et D(ivi ne]rva[e adnepoti M(arco) Aure[lio A]ntonino Pio,

[A]ug(usto) tr[ib(uniciae)po]test(atis) [VI, co]nsuli invi[ct]o for[tis]sim[oque Princi]pi Aug(usto) I[mp(eratoris) Ca]es(aris) L(ucii) [Septimi Severi p]ertin[acis A]ug(usti) filio et

Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Au[re]l(ii) antonini [matri et Juliae] aug(ustae) [mat]r[i aug]usti nostri et castro[rum et Se]natus ac [patri]ae Ant[on]ini [Aug(usti)] nostri i[n]victi Imp(eratoris), [res p(ublica) coloniae Thamu]ga[d(ensis) d]evo[ta N]umini eo[rum.]

#### **Traduction:**

A l'Empereur César Lucius Septimius Severus, Pieux, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, fils du Divin Marc Antoine Pieux, Germanique, Sarmatique, frère du Divin Commode, petit-fils du Divin Antonin le Pieux, arrière petit-fils du Divin Hadrien, arrière arrière petit-fils du Divin Trajan Parthique, descendant au cinquième degré du Divin Nerva, dans sa onzième Puissance Tribunitienne, Consul pour la troisième fois, Père de la Patrie, Proconsul;

et à l'Empereur César Marc Aurelius Antoninus, Pieux, Auguste, fils de Lucius Septime Sévère Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, petit-fils du Divin Marc Antonin Pieux, Germanique, Sarmatique, arrière-petit-fils du Divin Antonin le Pieux, arrière arrière-petit-fils du Divin Hadrien, descendant au cinquième degré du Divin Trajan Parthique et du Divin Nerva, dans sa sixième Puissance Tribunicienne, Consul, au Prince Auguste invaincu et le plus fort, fils de l'Empereur César Lucius Septime Sévère Pertinax Auguste, et à la mère de l'empereur César M. Aurelius Antoninus;

et à Julia Augusta, mère de notre Auguste, et des camps, et du Sénat et de la Patrie, de notre Empereur invaincu Antoninus Auguste, la république de la Colonie de Timgad, dévouée à leur puissance divine.

#### Commentaire:

Pour le commentaire, nous reprendrons les conclusions de l'article de Doisy<sup>4</sup>, que nous résumons ici. Il montre les incohérences du texte, les répétitions de titres ou de qualificatifs élogieux pour Caracalla, dans un ensemble très confus.

Les nouveaux fragments découverts et ordonnés ont amené des modifications assez importantes par rapport aux restitutions du *CIL*. H. Doisy les résume ainsi :

- ligne 2 : il faut supprimer *Pont. Max.*, car il n'y a pas la place nécessaire.
- ligne 3 : la titulature de Septime Sévère doit encore empiéter sur la ligne 4 pour faire place à *proc(onsul)* ;
- le premier martelage n'est pas remplacé par *fortissimo invictissimoque*, mais par *invicto fortissimoque*.
- ligne 5 : le CIL donne :Imp.L. Septimi Severi Pii Pertinacis, au lieu de : Imp. Caes. L. Septimi Severi Pertinacis, et il n'y a pas la place nécessaire pour Pius. De même, Principi Juventutis n'existait pas.
- ligne 6 : le début est totalement différent. Au lieu de *Juliae Domnae augustae* conjugi Imp. L. Septimi Severi Pii Pertinacis Aug., on a : Imp. Caes.M. Aurel. Antonini matri juliaeAugustae matri Augusti nostri et castrorum et Senatus ac Patriae.
- ligne 7 : au début de la ligne, le *CIL* donne :*M. Aureli Antonini Pii Aug.* au lieu de : *M. Aureli Antonini Aug. nostri.*
- Sur le martelage de la dernière ligne, il faut lire : *Invicti Imperatoris*, au lieu de : *fortissimi invictissimique principis*.

Face à ces nombreuses corrections, on voit tout de suite que la restitution proposée dans CIL 17872 était plus cohérente que ce que les hasards des rasures et l'habileté du lapicide ont réussi à laisser comme message dans la pierre. Car en fait, il y a eu cinq martelages, plus ou moins importants, qui expliquent les répétitions et les incohérences du texte tel qu'il était en 212, après la mort de Géta, et qui constitue l'état définitif de la dédicace.

- 1°.ligne 5: invicto fortissimoque Principi, gravé sur rasure, se rapporte à Caracalla, mais recouvre la titulature de Géta, sans doute: et P. Septimio Getae Nob. Caesari Aug. Le terme «aug.» était trop sacré pour être effacé, et la filiation de Géta n'ayant pas été effacée non plus, la filiation de Caracalla se trouve exprimée deux fois: ligne 3 et ligne 5.
- 2° ligne 6: il devait exister un deuxième martelage, dans un des trous de l'inscription, à l'endroit où il faut restituer *matri* à la place de *fratri*. On aboutit ainsi à la répétition du lien de parenté de Caracalla avec sa mère, déjà indiqué.

Le mot *nostri* de la sixième ligne est également inscrit sur une rasure. On avait en effet :*matri augustorum*, qui fut transformé en *matri augusti nostri*, avec ligatures

Un troisième martelage sur cette ligne 6 a effacé *Fulviae Plautillae*, pour le remplacer par *Senatus ac Patriae*.

3° ligne 7 : *Invicti Imp*. a remplacé le lien de parenté unissant Plautille à Caracalla, ainsi que ses titres. On avait : *conjugi c(larissimae) f(eminae)* ...

En conclusion, nous avons constaté que la filiation de Caracalla se trouvait exprimée deux fois, et sa parenté avec Julia trois fois, au contraire de la titulature logique qu'on aurait attendue. La datation de la dédicace est donnée par la onzième puissance

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Doisy H., « Inscriptions latines de Timgad », M. E.F.R, , LXV, 1953, n° 23, pp. 125-130.

tribunicienne de Sévère, qui figurait sur le fragment g perdu, et par l'indication de son titre de Proconsul, revêtu lors du départ de Rome pour le voyage en Afrique au printemps 203.

Enfin, on peut restituer ainsi le texte initial, contemporain de la construction de l'arc en 203:

Et P(ublio) Septimio Getae nob(ilissimo)Caes(ari) Aug(usto) Imp(eratoris) Caes(aris) L(ucii) Septimi Severi Pertinacis Aug(usti) filio et Imp(eratoris) M(arci) Aurel(ii) Antonini fratri et Juliae aug(ustae) matri Augustorum et castrorum et Fulviae Plautillae Antonini aug(usti) nostri conjugi c(larissimae) f(eminae)

### Les bases jumelles du pied de l'arc<sup>5</sup> de Thamugadi:

Deux bases de statues très importantes encombraient le pied de l'arc ; elles remplaçaient, selon une orientation un peu différente, d'autres bases qui ornaient déjà la porte primitive de la cité. La première supportait une statue de Mars, la seconde une statue de la Concorde des Empereurs ; L. Licinius Optatianus, le dédicant, les avait offertes à l'occasion de son flaminat perpétuel.

#### CIL VIII 17829, traduction:

A la Concorde des trois Augustes, nos seigneurs les Empereurs Septime Sévère et Marc Aurèle Pieux, Heureux, Auguste, très grand Parthique, très grand Britannique, Germanique, et de Julia Augusta. Lucius Licinius Optatianus, en l'honneur du flaminat perpétuel, a fait ériger les statues qu'il avait promises pour la somme de 20.000 sesterces, et ayant augmenté la somme de 35.000 sesterces, il donna des libéralités aux décurions et des repas à la curie, et des jeux scéniques, et il les a dédiés.

### CIL VIII 17835, traduction:

A Mars Auguste, protecteur de nos trois seigneurs, les Empereurs Augustes Lucius Septime Sévère et Marc Aurèle Antonin, Pieux, Heureux, Auguste, très grand Parthique, Britannique, très grand Germanique, et de Julia...

#### Commentaire:

La seconde base est incomplète ; dans les deux cas, on retrouve la titulature amplifiée de Caracalla pour recouvrir les nom et titres de Géta. Le lapicide a dû recourir aussi à la rasure dans le corps du texte de tous les signes indiquant que les empereurs et le César étaient trois: le *n* de *nostri* et le *g* de *Auggg*, à trois reprises. Nous reviendrons sur Concordia dans le chapitre consacré aux vertus impériales.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir leur description, Partie I, p. 115.

CONCORDIA'S. AVGGg DOMINORVM N N n IMPP L SEPTIM SEVERI ET M & RELI ANTONIN PI FEL A/G PARTI MAX BRIT MA GER AVGG ET IVLIAE AVG L . LCINIVS OFTATA NVS OB HONOREM FL P P STATAS OVAS EX SE XX · M N CVM BASB . PRAETR . LE GITIM POLLCITYS EST AMPLAT . PEC . EX SS  $\cdot$  XXXV  $\overline{M}$   $\overline{N}$ POSVIT EASOVE SPORTVLIS DECVA DATS ET EPVL.CVR IS ET LVDIS SCAE NICIS EDITIS DE DICAVIT®

MARTI · AVG
CONSERVATOR
DOMINORVM
NN: IMPP·LSEP
TIMISEVERIET
M AVRELIANTO
NIN PILFEL AVG PARH
MA·BRT·GER·MA ABS
ET VHAE

# 1.8. Lepcis Magna<sup>6</sup> : pas de dédicace à Septime Sévère et Caracalla conservée sur l'arc, mais une inscription qui semble plus tardive lui a été attribuée.

#### Bibliographie:

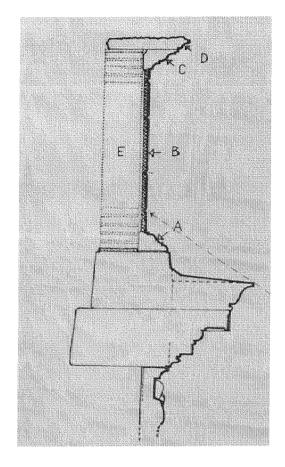
**IOPPOLO G.,** « Una nuova iscrizione monumentale presso l'arco dei Severi a Leptis Magna », *Lybia Antica, 1968, V*, pp. 83-91.

Tous les fouilleurs successifs de Lepcis se sont étonnés de ne pas retrouver la moindre trace de l'inscription de l'arc quadrifrons des Sévères. On a pu voir, avec les comptes-rendus de fouilles de Bartoccini, le désordre indescriptible des ruines, causé par le grand tremblement de terre de 365 ap. J.-C. Parmi environ **2000 fragments** recensés, le texte dédicatoire n'était pas apparu.

N. de Chèze Martin, cherchant à compléter l'inscription IRT n°632, a fait l'inventaire des fragments réunis à l'intérieur de la schola proche de l'arc, située sur le decumanus, et certains, qui comportaient des lettres particulièrement grandes, ne correspondaient pas à sa recherche. G. Ioppolo a commencé à réunir de façon systématique en 1968 ces fragments de marbre blanc veiné de gris, venu de Proconnèse, provisoirement entassés à gauche de l'entrée de la schola, et il a pu les associer à d'autres, trouvés dans la zone de l'arc, reconstituant ainsi une infime partie de la dédicace de l'arc. Il a réuni en tout 107 fragments appartenant à une seule pierre, et quatre autres mettant en évidence un N, et provenant du « campo restauro », le terrain où étaient accumulés les restes de l'arc et de quelques autres monuments proches, situé à côté de l'arc sur le cardo. Le lieu d'invention de tous ces fragments allait d'emblée dans le sens de l'attribution de la pierre épigraphique à l'arc.

Cette pierre épigraphique, épaisse de 2 à 3,5cm, s'étendait sur trois lignes, et présentait des lettres d'une taille peu commune de 29,5cm; à titre de comparaison, les lettres de l'arc des Sévères au Forum Romain mesurent à peine 20cm. Les lettres les plus grandes des arcs d'Afrique se voient à Séressi ou à Thubursicu Bure, et ne dépassent guère les 20cm non plus. La hauteur du champ est de 1,23m, soit 17 palmes, et la largeur de la pierre ainsi reconstituée, 2,96m. Il manque donc pour l'ensemble du champ épigraphique tel que le restitue Ioppolo 3 ou plutôt 4 pierres de taille voisine de celle-ci. Il ressort en effet des recherches de l'auteur que la hauteur du champ épigraphique reconstitué convient à l'espace ménagé pour lui sur l'attique, où même les moulures du cadre destiné à mettre la dédicace en valeur, qui avaient été retrouvées au pied de l'arc, pouvaient être restaurées selon lui, voir fig.1. La largeur maximale du champ était limitée, dans sa restitution, par les pseudo-pilastres d'angle de l'attique, suivant le même schéma qu'à Théveste, et avoisinait les 11m, soit env. 180 palmes. La frise de l'entablement qui porte l'inscription sur l'arc aujourd'hui restauré mesure environ 8m de largeur. On voit bien qu'il n'est pas possible de le suivre dans sa restauration de la dédicace sur la frise de l'attique.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Description, Partie I, pp. 119-138.



L'emplacement « réservé pour l'inscription »:

A, C, D: moulures du cadre;

B: espace réservé pour accueillir le revêtement de marbre gravé.

La flèche indique l'angle de vision inférieur des spectateurs.

Après des comparaisons avec les inscriptions des arcs de Trajan et de Marc Aurèle à Lepcis, sur les rapports existant entre la taille des lettres et la hauteur à laquelle elles sont placées pour être lues, l'auteur démontre que la taille exceptionnelle des lettres, soit 29,6cm, situées pour l'oeil à une hauteur de 16,30m, convient parfaitement à cette vue à distance. Cette règle de « bonne visibilité », comme l'appelle G. Ioppolo, semble être régulièrement suivie à Lepcis, et il était ainsi conforté dans son attribution de la pierre épigraphique à l'arc. Après lui du reste, Stucchi a mené à bien la restauration de la dédicace sur l'arc, voir Partie I, Lepcis Magna, fig. 12, p. Mais il n'a pas du tout suivi Ioppolo dans sa restitution de l'attique, qui prévoyait l'inscription au-dessus des grands panneaux de la frise d'attique (et qui prévoyait aussi des statues de couronnement placées aux quatre angles, au droit des pseudo-pilastres). Il manque dans notre bibliographie la discussion de cette étape de la restitution par Stucchi.

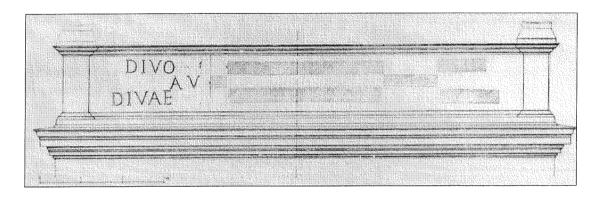
Il faut en tout cas imaginer un texte court, très aéré, mais dont la restitution n'est pas aisée. Aération exceptionnelle du texte, on a pu mesurer un espace de 0.93m entre le bord de la pierre et la première lettre, D, de la ligne supérieure ; 1.95m avant la première lettre, A, de la ligne intermédiaire ; 0.59m avant le D de la ligne inférieure.

Néanmoins, le nombre limité de mots qu'on a pu reconstituer pose bien des problèmes. Si l'on admet que Caracalla a inauguré l'arc, par légat interposé, après la divinisation de Septime Sévère, ce qui expliquerait le mot *divus*, que faire du mot *diva*, puisque Julia est morte après son fils ? Reste l'explication d'une dédicace encore plus tardive, effectuée par Elagabal, ou plus sûrement par Sévère Alexandre. Notre documentation s'arrête à l'ouvrage de A. et G.di Vita et de L. Bacchielli<sup>7</sup> consacré à

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Di Vita A., Di Vita-Evrard G., Bacchielli L., *La Libye antique. Cités perdues de l'empire romain*, Paris, Ed. Mengès 1998 et Ed. Place des Victoires 2005.

Lepcis, qui n'aborde pas le sujet de la dédicace, si bien que nous n'avons pas de réponse avertie à proposer. L'article de L. Bacchielli<sup>8</sup> daté de 1991 commente la restitution par Stucchi des deux frises continues de guirlandes, au-dessus et au-dessous du champ épigraphique, mais n'aborde jamais le problème du champ épigraphique lui-même.

Il nous semble, pour conclure, que la restitution de la dédicace sur la frise d'entablement est beaucoup plus judicieuse, à la fois pour sa brièveté, et pour respecter la progression ascendante du message idéologique transmis par l'arc, tel que nous le définissons en Partie III.



Le champ épigraphique restitué sur l'attique par G. Ioppolo. Comparer avec la figure 12 de la partie I, Lepcis Magna, p. 130, montrant le champ épigraphique sur la frise de l'entablement, dans la restauration effectuée par Stucchi.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Bacchielli L., «L'Arco Severiano di Leptis Magna: storia e programma del restauro», L'Africa Romana, IX, 1991, 763-770.

# 1.9. Thugga<sup>9</sup>: *C.I.L.* VIII 26539, 26540, 26541, 26542, et *ILAfr.* 563.

L'arc des Sévères à Thugga portait de nombreux textes épigraphiques, que l'on peut répartir ainsi:

- 1° **Attique, façade orientale**: dédicace à Septime Sévère, Caracalla, Julia Domna, édité au *Cil* sous le n° 26539;
- **2° Attique, façade occidentale:** dédicace à Caracalla et Géta, éditée au *CIL* sous le n° 26540;
  - 3° Sur les frises architravées des avant-corps:
- **-Face orientale:** le piédroit Nord porte une dédicace à Julia Domna; le piédroit Sud, une dédicace à Septime Sévère que l'on n'a jamais vue.
- **-Face occidentale:** le piédroit Nord porte une dédicace à Caracalla (*CIL* 26541); le piédroit Sud une dédicace à Géta (*CIL* 26542).

## 4° Des socles supportaient les statues qui ornaient les niches:

On a retrouvé celle de la statue de Julia Domna (CIL 26544), et nous devons restituer les trois autres, car tous les membres de la famille étaient représentés. Du reste, la présence des statues est confirmée par les inscriptions des avant-corps, qui nomment séparément chacun des quatre membres de la famille, selon le schéma que nous observons également à Théveste.

## C.I.L. VIII 26539, complété par ILAfr 525 :

Gravé sur deux grandes dalles superposées, en calcaire fin, de six lignes chacune, ce texte épigraphique était fixé sur l'attique de la façade orientale de l'arc, la plus prestigieuse, puisque c'était celle qu'abordaient les voyageurs qui venaient de la route du Sud, issue de la grande voie Carthage-Théveste. Brisées en de nombreux fragments, presque tous demeurés au pied de l'arc, les deux dalles qui portaient l'inscription ont été trouvées entre 1901 et 1911, au cours des fouilles menées par L. Poinssot. et publiées par ses soins, puis par le *CIL*. Une relecture a été faite par L. Maurin récemment.

#### Bibliographie:

FORTUNER D., Nº 71.

MAURIN L., *Dougga, Fragments d'Histoire*, Ausonius, Bordeaux, 2000, pp. 32-36.

MERLIN, NAMS 11, pp. 32-34 n°2.

POINSSOT L., *NAMS 13*, pp. 208-213 ; *NAMS 18*, pp. 114-116, *NAMS 21*, pp. 118-123.

POINSSOT CL., Les Ruines de Dougga, 1968, p. 61 et pl. XVII b et c.

SALADIN, « Rapport sur une mission exécutée en 1885, NAM, XVI, 1892, pp. 523-525.

#### **Dimensions:**

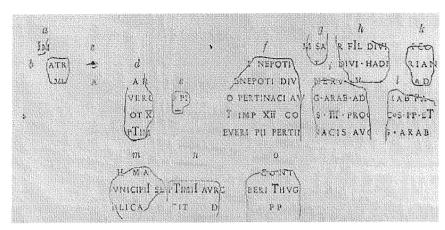
Hauteur: 0,90m (dalle supérieure); 0,85-0,90m (dalle inférieure).

Largeur : de 3,60 à 3,90m, mais les dalles sont incomplètes.

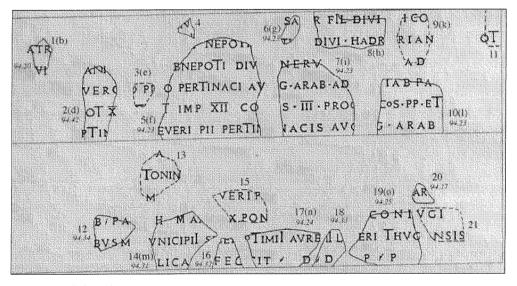
Epaisseur : 0,25m en moyenne (le revers avait été laissé à l'état brut)

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Partie I, pp. 139-155.

Hauteur des lettres : 12cm (l. 1) ; 11cm (l. 6) ; 10,5cm (l. 2-5) ; 10cm (l. 11-12). **Texte du** *CIL*, après révision de Poinssot, *NAMS 13* :



Texte proposé par Maurin, après révision de Poinssot, NAMS 21, et sa propre révision:



#### Restitution de Maurin:

[Imp(eratori) Caes(ari) Diui Mtarci) Antolniin [ | S|ar(matici) fillio), Diui Colmmodi],
[fr latr]i, Diui Antonini Pili nepotti), [D]iui Hadrianli proneplotti),
[Dilui Trailanli Partthici) albnepott. Diuli] Neriuael adinepott],
[Líucio) Septimio Seluero Pio Pertinaci Aug(usto), Arab(ico), Adiab(enico), Pfartthico)]
[Maxtimo), ponit(ilici) max(imo), trib(unicia) plot(estate) X[T][, imp(eratori) XTI, co(nix(ui)) III, proco(nix(uli))

p(atri) p(atriae), et
[Imp(eratoris) Caes(aris) L(ucii) Selptimlii Sleueri Pii Pertinacis Aug(usti) Arab(ici),
[Adiab(enici), Plalrt(hici) Maxtimi), ponit(fici) maxtimi) filio],
[M(arco) Aurelio Anltoninlo Aug(usto) Pio Felici, et Iuliae Domnae Aug(ustae)]
[Imp(eratoris) Caes(aris) L(ucii) Septimlii Sleueri P[ii Pertinacis Aug(usti)] Arlab(ici)],
[Adia]b(enici), Palrjit(hici) Max(imi), ponit(fici) max(imi) cloniugi,
[conditori]bus municipii Septimii Aurel] ii [libleri Thug(ge)nsis,
[respublica fecit, d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).

#### **Traduction:**

A l'Empereur César, fils du Divin Marc Antonin le Sarmatique, frère du Divin Commode, petit-fils du Divin Antonin le Pieux, arrière-petit-fils du Divin Hadrien, arrière arrière-petit-fils du Divin Trajan Parthique, descendant du Divin Nerva, Lucius. Septimius Severus, Pieux, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, souverain Pontife, ayant revêtu la treizième puissance tribunicienne, reçu la douzième salutation impériale, Consul pour la troisième fois, Proconsul, Père de la Patrie.

Et à l'Empereur César, fils de l'empereur César L. Septimius Severus, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, souverain Pontife, Marc Aurelius Antoninus, Pieux, Heureux,

Et à Julia Domna Augusta, épouse de l'Empereur L. Septimius Severus, Pertinax, Pieux, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, souverain Pontife, fondateurs du Municipe *Septimium Aurelium* libre de Thugga, la république a élevé ce monument, par décret des décurions, sur les fonds publics.

#### Commentaire:

L'inscription 26539 est constituée de deux dalles dont l'une comporte 10 fragments, la seconde, 11. Les deux dalles sont gravées sur 6 lignes, la face non inscrite avait été laissée brute. Les lettres mesurent de 10 à 12 cm, certaines portaient encore des traces de peinture rouge.

Nous sommes en 205, entre avril et décembre. En effet, Plautien, qui est mort le 22 janvier et dont le procès a été mené aussitôt, n'est évidemment plus nommé, mais les problèmes liés à sa mort et au règlement de sa succession ont dû occuper les empereurs pendant quelques mois. Sévère y figure comme Proconsul, ce qui avait poussé L. Poinssot à supposer un voyage en Afrique à cette époque, date que nous avons écartée. Car la création d'un municipe n'impliquait en rien la présence effective des empereurs. Il s'agit peut-être plutôt d'une référence à une expédition en Bretagne, à laquelle Sévère n'a pas participé directement. L'auteur a également restitué l. 7 la mention du grand pontificat à cause de sa présence l. 10. Quant à Julia, il lui a restitué son *cognomen*, car c'est seulement à partir de 211 qu'elle s'est appelée Julia Augusta.

Nous voyons que ce texte suit deux directions majeures, l'une tend à asseoir la légitimité des Sévères dans leur association à la famille des Antonins ; l'autre insiste sur la création du municipe à Thugga, et sur la nouvelle titulature de la ville. C'est évidemment cette promotion municipale qui est à l'origine de la construction de l'arc, sur les fonds publics.

#### C.I.L. VIII 26540

Ce texte figurait sur l'attique, sur la façade Ouest donnant sur la ville. Il était également gravé sur deux dalles, brisées de tous côtés et dispersées en de très nombreux fragments : 37 fragments de la première, et seuls 3 de la seconde dalle ont été retrouvés. Les dalles présentaient sept lignes de texte sur la première, cinq lignes avec beaucoup de blancs sur la deuxième dalle. Bien qu'on ne puisse restituer celle-ci avec les fragments trop peu nombreux qui subsistent, il est logique de proposer les mêmes dimensions que sur la façade Est, à savoir :

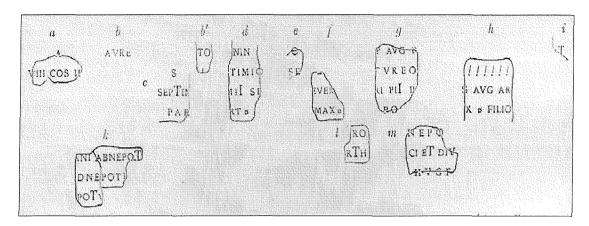
- Hauteur d'une dalle :0,95m;

- Largeur de l'inscription: 3,50m environ;

- Epaisseur: 10 à 30cm;

- Hauteur des lettres : 11cm (l. 4 et 7) et 10cm (l. 1-3, 5, 6).

#### Texte du CIL:



#### Restitution:

[i]mp(eratoris) [caes(aris) l.] sept[imi severi pii pertinacis Augusti filio]/[d]ivi [m. Ant]o[nin]i sarm(atici) nepot(i) [divi pii pr]onepot(i) div[i Hadr]iani adnepot(i) /[d]i[vi] tr[aia]ni ara[bici pa]rthici et divi ne[rva]e adnepoti /imp(eratori) [ca]es(ari) m. [aurelio anto]nino aug(usto) pi]o [felici trib(unicia)] potestate VIII co(n)s(uli)II / proc[o](n)s(uli)patrip(atria)[et]p.Septimio severo [getae cae(sari)]aug(usto)n[o]b(ilissimo)/ c[o(n)s(uli) i]mp(eratoris) caes(aris)l. Septimii severi pii[perti]nacis aug(usti) arab(ici) /adiabenici parthici maximi pontificis maximi filio /im[peratoris caesaris m.] aure[lian]tonini augusti pii felicis fratri /respublica municipii septimii aureli liberi thuggensis fecit d(ecurionum)d(ecreto) p(ecunia) p(ublica)].

#### Traduction:

A l'Empereur César, fils de l'Empereur César L. Septime Sévère, Pieux, Pertinax, Auguste, petit-fils de Marc Antonin le Sarmatique, arrière-petit-fils du divin (Antonin) Pieux, arrière arrière-petit-fils du divin Hadrien, descendant di divin Trajan Arabique, Parthique et du divin Nerva, l'empereur César Marc Aurèle Antonin Auguste, Pieux, Heureux, en sa huitième puissance tribunicienne, Consul pour la deuxième fois, Proconsul, Père de la Patrie,

Et à P.Septime Sévère Géta, César, très noble [?], Consul, fils de l'Empereur César L. Septime Sévère, Pieux, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, souverain pontife, frère de l'empereur César Marc Aurèle Antonin, Pieux, Heureux, la république du Municipe Septimium Aurelium Libre de Thugga a construit ce monument conformément à un décret des décurions, l'argent étant pris sur les fonds publics.

#### Commentaire:

Cette inscription présente des dimensions à peu près identiques à celles du n° 26539, puisqu'elles étaient symétriques, disposées sur les deux attiques<sup>10</sup>. Le texte dédié aux deux fils de Sévère est un peu moins prolixe que l'autre, et on remarque que Caracalla y porte les références de ses puissances tribuniciennes et de son second consulat (exercé

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Voir le commentaire de Lantier et Poinssot L., BAC 1923,p. CLVI.

en 205), alors que la façade privilégiée, à l'Est, s'était plus longuement étendue sur les rapports de Sévère avec la famille des Antonins.

La puissance tribunicienne de Caracalla confirme la date de 205. Par ailleurs, un discret martelage fut effectué en 212, qui ne concerne que « *Geta Caes aug nob* Ȉ la cinquième ligne.

## C.I.L. VIII 26541

Cette dédicace figurait sur l'architrave-frise occidentale, sur le piédroit Nord. Trouvée par Poinssot, qui l'a publiée, elle se trouvait au pied de l'arc, du côté Ouest, près du piédroit Nord. Comme pour la dédicace à Géta, le texte était orné d'une frise présentant en son milieu un noeud qui liait des lauriers. Deux fragments qui ne se raccordent pas ont été retrouvés ; leurs dimensions sont les suivantes : hauteur : 0,42M; largeur de a:1,28m, de b:1,30m; épaisseur des blocs :0,70m.

#### Bibliographie:

POINSSOT L., NAM XIII, 1904, p. 216 n° 85 et NAM XXI, 1916, p. 140 n° 56.

#### Texte:

#### Traduction:

A l'Empereur César M. Aurelius Antoninus, Pieux, Heureux, Auguste, Consul pour la deuxième fois.

## ILAfr 563

Cette inscription fait pendant à celles de Géta et Caracalla qui précèdent, et comme elles, elle figurait sur la frise. Trouvée par L. Poinssot à 10m de la façade Est, du côté du piédroit Sud, elle semble bien être incomplète. Cependant, une moulure borde le bloc en bas et à droite, ce qui laisse peu de possibilités pour compléter le texte. Le fragment qui subsiste est brisé à gauche.

#### Dimensions:

Hauteur: 0,42mLargeur: 0,70mEpaisseur: 0,75m.

## Texte:

Il se développe sur une ligne dont les lettres mesurent 11cm; les mots sont séparés par des coeurs, peut-être s'agit-il d'un remplissage?

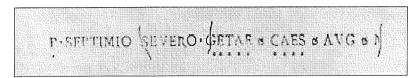
[Iuliae Domnae august]ae feliciter

A Julia Domna Augusta, bonne chance.

## C.I.L. VIII 26542<sup>11</sup>

C'est la seule inscription que nous avons vue *in situ* et que nous avons pu photographier. Il faut supposer que les autres dédicaces sont à l'abri dans la Maison des fouilles. Les *hederae* sont peu visibles sur la surface du calcaire, qui est un peu brouillée par les mousses. Disposée comme les trois autres sur l'entablement de la niche ornant le second niveau du piédroit, cette dédicace mesurait environ 2,90m de longueur comme celle de Caracalla. Elle est haute de 0,22m. Elle est formée d'un bloc, cassé en trois fragments jointifs, le champ épigraphique est incomplet à droite.

#### Texte:



#### Texte restitué:

P. Septimio Severo [Getae Caesari]Aug(usti) n[ostri) filio---]

A P. Septimius Severus Géta César, [fils de notre Auguste...].

#### Commentaire:

Le texte est incomplet, et Poinssot proposait de restituer :

Nobilissimo consuli feliciter, d'après le texte de l'attique occidental et la dédicace à Julia Domna. On constate aussi que Géta, comme c'est très souvent le cas, porte le titre d'Auguste, et que le martelage a respecté le mot, n'atteignant que le nom de Géta. Le feliciter final n'est pas sûr. On peut restituer :

#### C.I.L. VIII 26544

Cette brève dédicace figurait sur une base, supportant une statue de Julia qui occupait une des niches de l'arc, des statues de Septime Sévère et de leurs deux fils ornaient les autres niches, mais nous n'avons pas conservé leurs bases. Ce texte a été découvert en deux fragments situés l'un à 1 km des ruines, l'autre dans un mur tardif au Sud de l'arc, et réunis par Poinssot<sup>12</sup>. Le champ épigraphique est orné de moulures en haut et en bas et s'étend sur quatre lignes. Les lettres mesurent de 6,5 à 5,5cm.

#### **Dimensions:**

Hauteur: 0,50m;Largeur: 0,57m;Epaisseur: 0,62M.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Voir les fig. 12 et 13 de Thugga (9), p. 159 in Partie I.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Voir NAM XIII, 1904, p. 217 n° 86 et NAM XVIII, 1909, p. 118, n° 39.

Texte:

IVEIAE DOMINAE AVGVSTAE MATRI AVGVSTOR VM ET CASTROICVM

## Traduction:

A Julia Domna Augusta, mère des Augustes et des camps.

# 1.10. Arc de Vaga<sup>13</sup> : *C.I.L. VIII* 14395 et 14401.

## Bibliographie:

CORATIUS, Codex Lugd. Q 6, p. 115

PEYSSONNEL, Relation, p. 250.

GUERIN, Voyage, II, p. 41 n° 217

CAPITAINE VINCENT, 1. Bulletin de l'Académie d'Hippone, 18, 1883, p. LXII, nos 4,5, 6; 2. Notice épigraphique sur Béja et ses environs », Bulletin de l'Académie d'Hippone, t. 19, 1884, pp. 23-48.

POINSSOT L., BAC 1919, Commission de l'Afrique du Nord, pp. CCXXVI-CCXXIX.

## Présentation de l'inscription :

Les nombreux fragments qui constituent le texte ont été réunis après de longues périodes de sommeil, et certains sont venus tardivement compléter les données anciennes. Les nombreux fragments de cette inscription ont été découverts à des emplacements divers, répartis dans les constructions particulières proches de la porte de la Kasbah, elle-même construite au-dessus d'une des trois baies de l'arc. Ainsi Willmans puis Cagnat en ont vu certains dans une maison particulière et dans la Zaouia de Sidi Ben Aïssa.

En un premier temps, trois fragments ont été lus par Coratius, un par Peyssonnel<sup>14</sup>, alors qu'il était réemployé dans une maison privée. C'est le bloc (WB) du *CIL*, que Guérin<sup>15</sup> a vu à son tour, et dont il donne la transcription suivante :

MANICI · SARMA
TRIB · POTEST · XVI
ANI · PARTH · DIVI · NE
SEPTIMIA · VAG · ANO

En 1883, le Capitaine Vincent en a reconnu trois autres, pour lesquels il donnait les dimensions suivantes en hauteur : 0, 80m, 0, 45m, 0, 50m. Deux éléments précis caractérisent les fragments qu'il a copiés : la taille des lettres, 10cm, et le fait que les A ne comportent pas de barre. Ses fragments 4, 5 et 6, envoyés en 1883 à l'Académie d'Hippone, correspondent, malgré quelques différences de lecture, avec les fragments  $\beta$  (5) et  $\gamma + \theta$  (4) et  $\epsilon$  (6) du *CIL*. En 1884, il publiait un fragment difficilement compréhensible, qui doit correspondre à *Antonini* de la première ligne. Voici la transcription de l'inventeur :

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Pour la description, voir Partie I, pp. 156-176.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Peyssonnel, Relation, p. 250.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Guérin, *Voyage*, p. 41, n° 217.

á

ETLIO DIVI COMMODI ERAIRI
IMP XII COS HI PP ET /////////////////////
RVAE AD NEP M AVRELIOAN
TONINI ET AVSPICHS DIVINIS

Ä

Les trois blocs trouvés par Vincent, publiés par ses soins en 1883., B. Ac. d'Hippone.

L'auteur donne comme mesures pour le bloc 4, « brisé par le milieu »: 2,70m de long et 0,80m de large, ce qui correspond aux deux blocs du *CIL*. Le bloc 5 mesure 1,20m sur 0,45m, et le bloc 6, 1,10m sur 0,50m.Sur la transcription du bloc 5, on peut déplorer la mauvaise lecture de *fratri*, et celle du mot *arcus* sur le bloc 6; l'auteur a par contre noté les martelages sur les différents blocs.

Enfin, au cours des travaux de reconstruction de la mosquée, en 1914, L. Poinssot a lu un fragment figurant sur l'architrave de l'arc : il s'agissait de l'inscription byzantine, *CIL* 14398, qui, comme à Cillium et à Thubursicu Bure, était venue s'ajouter à une première dédicace. Avec la nouvelle ampleur prise par l'arc, dont il découvrait alors la troisième baie,en 1919, Poinssot<sup>16</sup> pouvait attribuer à l'arc le long texte de 209 que l'on connaissait depuis longtemps (*CIL* 14395) : « Maintenant que ses grandes dimensions sont connues, ne pourrait-on lui attribuer la longue dédicace datée de 209 ? »

Au total, sept fragments se raccordant sont connus, mais le début et la fin du texte manquent. Ils constituent une dédicace de quatre lignes, haute de 0,58m environ. Les fragments connus mesurent environ 5,30m, et le texte dans sa totalité devait avoisiner 7 à 8m, et figurer sur l'attique.

#### Texte:

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Poinssot, BAC, 1919, pp. CCXXVI-CCXXIX.

## Transcription:

[Imp(eratori) caes(ari) divi m.a.] ntonini pii germanici sarmatici filio divi commodi fratri divi antonini pii nepoti divi hadriani pronepoti divi traiani parthici abnepoti divi nervae adnepoti L. Septimio severo pertinaci augusto arabico/ adiabenico parthico maximo pontifici maximo tribunicia potestate XVII imperatori XII patri patriae et Imperatori Caesari L. Septimi Severi Pertinacis augusti arabici adiabenici parthici maximi[f]ilio divi marci antonini pii germanici sarmatici nepoti divi antonini pii/pronepoti divi hadriani] abnepoti divi traiani parthici et divi nervae adnepoti M. Aurelio Antonino pio felice aug(usto) trib(unicia) potes(tate) XI Imp(eratori)II co(n)s(uli)III et [P.] Septimio Severo Getae [nobilissimo Caesari principi juventutis et Iuliae Domnae Augustae / matri aug(ustorum) et c]astrorum Colonia Septimia Vaga nomini et auspiciis divinis eorum inlustrata per T. Flavium Decimum proc(on)s(ulem) clarissimum) virum colonia deducta arcum fecit et numini aug(usto) eorum dicavit.+

#### **Traduction:**

A l'Empereur César, fils du divin Marc Antonin Pieux, le Germanique, le Sarmatique, frère du divin Commode, petit-fils du divin Antonin le Pieux, arrière-petit-fils du divin Hadrien, arrière arrière-petit-fils du divin Trajan le Parthique, descendant du divin Nerva, Lucius Septimius Severus, Pieux, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, souverain Pontife, ayant revêtu sa dix-septième puissance tribunicienne, acclamé comme imperator pour la douzième fois, Consul pour la troisième fois, Père de la Patrie, et à l'Empereur César Marcus Aurelius Antoninus, Pieux, Heureux, Auguste, fils de l'empereur César L. Septimius Severus, Pieux, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, petit-fils du divin Marc Antonin, Pieux, Germanique, Sarmatique, arrière-petit-fils du divin Antonin le Pieux, arrière arrière-petit-fils du divin Hadrien, descendant du divin Trajan et du divin Nerva, ayant revêtu la onzième puissance tribunicienne, acclamé comme imperator pour la deuxième fois, consul pour la troisième fois, et à P. Septimius Severus Géta, très noble César, Prince de la Jeunesse, et à Julia Domna Augusta, mère des Augustes et des Camps ; la Colonie Septimia Vaga, ayant été anoblie de leur nom et sous leurs auspices divines par la deductio de la colonie faite sous l'autorité de T. Flavius Decimus, Proconsul, clarissime, a construit cet arc et l'a consacré à leur auguste divinité.

#### Commentaire:

On peut dater sans risque cet arc de 209, en se fondant sur les puissances tribuniciennes de Septime Sévère, qui ne correspondent pas dans ce texte avec celles de Caracalla (il y a toujours 5 p. tr. d'écart entre le père et le fils). On a remarqué le martelage léger qui concerne Géta, et la répétition des références à la famille des Antonins. Mais le grand intérêt du texte reste la titulature de la ville, qui a pris le nom de Sévère, et la relation directe que le texte de dédicace établit entre la déduction de la colonie et la construction de l'arc honorifique.

## 1.11. Arc de Sufetula 17: *ILAfr.* 121

Voici encore une dédicace insolite, à la fois par l'absence de la formule initiale *pro salute*, et par la taille réduite de son texte. Découvert au cours des fouilles de Merlin au printemps de 1913, parmi les blocs provenant de l'arc, ce bloc épigraphique comporte cinq lignes. C'est une pierre calcaire dont le bord supérieur et le côté droit sont effrités. Le côté gauche est retaillé, et « presque toute la surface inférieure, au-dessous de la quatrième ligne, est écaillée ». Merlin ajoute à ce commentaire : « bon nombre de lettres que nous reproduisons en capitales sont assez effacées ou incomplètes ». Quatre lignes sont lisibles, la cinquième est martelée ; le martelage porte sur la cinquième ligne, et sur la quatrième, à partir de *felicis*.

Selon tous les auteurs, N. Duval, J. Vérité, D. Fortuner, le bloc est conservé in situ. Nous ne l'avons pas trouvé sur le site, ni au musée. Toutefois, un bloc de taille correspondant à ce qu'on sait de la dédicace aurait pu convenir. Mais sa face inscrite, si elle existe, était tournée contre terre, ce qui s'expliquerait par le souci de la protéger. Quoi qu'il en soit, hélas, nous ne l'avons pas vue.

#### Bibliographie:

**MERLIN** A., »Rapport à la Commission de l'Afrique du Nord », *BAC 1913*, p. CLXXXII.

#### **Dimensions:**

Les dimensions de la pierre sont assez inhabituelles par leur taille réduite si on la compare à la plupart des pierres de dédicace des arcs étudiés. Le texte occupe cinq lignes.

H=0,75 m, L=0,95 m, épaisseur de la pierre= 0,45 m. Les lettres ont 0,055m de hauteur.

#### Texte:

## Développement et restitution :

Victoriae aug(ustorum) imp(eratoris) [Caes(aris)L. Septimi Severi pii] felicis Pertinacis ar[abici] adiab(enici) part[hici) max(imi) pont(ifici) max(imi) p(atris) p(atriae) et imp(eratoris) Caes(aris) M. Aureli Antonini invicti pii felicis et <u>P. Septimi</u> Getae nobilissimi Caesari

#### **Traduction:**

A la Victoire des trois Augustes, de l'Empereur César L. Septimius Severus, Pieux, Heureux, Pertinax, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, Souverain Pontife, Père de la Patrie, et de l'Empereur César M. Aurelius Antoninus, Invaincu, Pieux, Heureux, et de P. Septimius Géta, très noble César

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Description en Partie I, pp. 161-176.

#### Commentaire:

La taille peu habituelle de la dédicace n'est cependant pas un cas unique. A Thubursicu Bure, et à Mustis, nous en rencontrons de comparables. Mais elles sont mises en valeur dans un cadre mouluré, ce qui n'est pas le cas ici.

Revenons encore sur le côté insolite du formulaire de la dédicace, dont l'incipit convient mieux à un temple (nous renvoyons au temple de Thugga (19) dans le corpus de la Partie I), ou à une statue. Ce texte est à rapprocher d'une inscription le Timgad dédiée à la Victoria Victrix, base datée de 213 à 217, retrouvée dans le fort byzantin. Nous dirons dans le commentaire que Victoria devient de plus en plus souvent au fil des premières années du siècle une divinité à part entière, et qu'on s'adresse directement à elle. Pour cette période, nous avons le choix entre les victoires germanique ou britannique de Caracalla 19, alors que l'arc de Sufetula, antérieur de quelques années, renvoie plutôt aux victoires contre les Parthes, voir le commentaire infra.

Il faut noter également sur cette inscription le surnom de *Felix*, porté par Sévère contre l'usage, et du reste écrit en italique. Lorsqu'on le rencontre, ce surnom figure toujours après Pertinax; on peut faire la même remarque sur la place de *Pius*.

Dans la titulature de Caracalla apparaît le nouveau qualificatif d'invictus, très exceptionnel, surtout à cette date haute.

Quant à Géta, officiellement nommé Auguste en 209, il ne porte pas encore le titre ici, encore qu'on puisse le deviner dans la mention des *Augustorum*: sont-ils deux ou trois ? L'abréviation avec deux ou trois *G* aurait été plus parlante.

La datation du texte est en effet délicate. Septime Sévère ne portant pas le surnom de Britannique, qu'il a obtenu en 210, la dédicace doit se situer avant cette date. D'autre part, comme c'est visiblement la Victoire des empereurs que l'on voulait honorer, on pourrait avancer la date de construction de l'arc au voyage des empereurs en Afrique, au printemps de 203, lors de leur retour d'Orient; dans ce cas, la victoire à laquelle la dédicace fait allusion serait la dernière remportée contre les Parthes, en 198. C'est en se fondant sur ces arguments que A. Merlin retient la date de 203 pour la construction de l'arc. Cette victoire parthique, encore très présente dans la sensibilité collective, expliquerait le surnom d'invictus accordé ici au jeune empereur, porteur de tous les espoirs!

Nous resterons dans la prudente réserve d'une fourchette allant de 203 à 209, à cause de la présence de Géta dans le texte, portant encore son titre de *nobilissimus Caesar*.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> L. Leschi, « Inscriptions latines de Timgad », pp. 230-231, extrait de *BACTH 1941-1942, pp. 130-134*.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Voir la discussion dans le développement de l'arc des Victoires à Thugga (19), Partie I.

# 1.12. <sup>20</sup> Arc de Castellum Tidditanorum : *I.L Alg. II* 3592 et 3608

La « porte Nord » du Castellum Tidditanorum, construite légèrement en avant du rempart punique, porte une dédicace de marbre consacrant sa construction par un édile local, qui figure sur l'architrave-frise de l'arc (*ILAlg.* 3608). Mis à part les enseignements fournis par le type d'écriture présent, et la forme des caractères, qui ont conduit A. Berthier à le dater de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle, nous n'avons pas d'élément de datation pour cette porte qui conserve, comme l'arc de Sufetula, un caractère de porte évident, avec emplacement pour les gonds(et par conséquent, absence d'imposte sur les piédroits), et mention des « vantaux» sur l'inscription elle-même. Ajoutons que cet aspect défensif n'est pas en soi un argument de datation.

Une seconde inscription, trouvée au Nord de la porte, mais gravée sur du calcaire, le même calcaire bleu que celui qui a fourni les dalles du *cardo*, concerne Caracalla. La taille des deux blocs restants, et le formulaire utilisé, font penser à la dédicace d'un arc, qui aurait pu figurer sur l'attique (disparu) du monument (*ILAlg.* 3592).

## ILAIg. 3608:

Cette inscription a été trouvée a été trouvée en 1941 lors des fouilles par A. Berthier, et publiée par L. Leschi<sup>21</sup> en 1942. Il s'agit d'une inscription double, figurant sur les faces Nord et Sud de l'arc situé au Nord de la ville. Le texte de la façade Nord, le mieux conservé, gravé sur du marbre, recouvre six morceaux brisés, dont les quatre premiers se raccordent, alors qu'il manque un bloc entre 4 et 5 et 5 et 6. Sur l'inscription de la façade Sud, les blocs 1 et 2 et 4 et 5 se raccordent. La répétition du texte sur la deuxième façade convient parfaitement à l'habitude observée sur les arcs honorifiques. Les lettres mesurent 15 cm, ce qui constitue également une taille très normale; la règle fréquemment suivie aligne des lettres de 15 à 20cm.

#### Bibliographie:

**BERTHIER A.**, Tiddis, cité antique de Numidie, *Paris*, 2000. **LESCHI L.**, *Recueil de Constantine*, 1942, p. 169, n° 6, et p. 171, n° 7.

#### **Dimensions:**

## 1° Inscription de la façade nord :

- Largeur totale: env.6, 95m.

Epaisseur : 0,51m.Hauteur : 0,58m.

#### 2° Inscription de la façade sud:

- Largeur des fragments retrouvés : 6,10m.
- Hauteur maximale: 0,60m.
- L'épaisseur des blocs n'est pas communiquée<sup>22</sup> dans les *ILAlg*.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Description Partie I, pp. 177-182.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> L. Leschi, Recueil de Constantine, 1942, p. 169 n° 6 et p. 171 n°7.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> En fait, L. Leschi ne publiait en 1942 que les deux fragments b' et d' de l'inscription de la façade Sud, et il indiquait alors pour b' une épaisseur de 0,40m.

## Texte des inscriptions Nord et Sud:

Blocs d'un grand entablement de no ore de parc du Nord, côte nord.

a. L. 70, h. actuelle 52, ép. 50, h. l. 15.

C MEA

b. Suite du précédent. L. 105, h. 58, ép. 51, h. l. 15.

\MIVS-P-FI

c. Suite du précédent. L. 132 en baut, 142 en bas, h. 58, ép. 51, h. l. 15.

L.QVIR.ROGA

d. Suite du précédent. L. en haut 158, en bas 138, h. 58, ép. 51, h. l. 15.

ATVS-AEDILIS-A

e. Brisé en deux. L. 145, h. 58, ép. 51, h. l. 15.

A VALVIS SVA P

f. L. 74, h. 58, ép. 51, h. 1. 15.

ECIT

Copie de Leschi. — Leschi, Const., LXV, 1942, p. 169, nº 6.

C(aius) Memmius P(ubli) fil(ius) Quir(ina) Rogatus aedilis a[reum cu|m valvis sua  $p[ecunia\ f]ecit.$ 

Blocs du grand entablement en marbre de l'arc du Nord, côté sud.

a'. II. 60, l. 88, h. du bandeau 28, h. l. 15.

C.MEMA

U. H. act. 47, l. 102.

MIVS P FIL O

c. L. 90.

rOGAT

d'. H. act. 55, L 51.

SYAE

e'. L. 170.

DILIS ARCVMYCV

f. L. 109.

ECVNIA FEC

## Transcription:

Memmius P.f. Quir. Rogatus ae- IL lis arcum cum valvis sua pecunia

#### Traduction:

C. Memmius Rogatus, fils de Publius, de la tribu Quirina, édile, a fait faire de son argent un arc avec des portes.

#### Commentaire:

Le texte est constitué d'une seule ligne, fait assez exceptionnel, mais que l'on rencontre à Sufetula, sur l'arc d'Antonin le Pieux, ou sur l'arc de Marc Aurèle à Assuras. La longueur du texte, 6,94m, confirme que le texte occupait toute la largeur de la frise, ainsi que le montre la photographie de l'arc restauré. Cependant, A. Berthier<sup>23</sup> attribue ce texte au deuxième siècle, à cause du type de gravure et d'écriture qui est utilisé. Pour sa part, Jouffroy affirme que la porte Nord de Tiddis (le Castellum Tidditanorum) « peut être datée approximativement de l'époque sévérienne<sup>24</sup> ». L'imprécision subsiste.

La datation de l'époque de Caracalla, et l'attribution à cet empereur d'une autre dédicace de l'arc, sont à chercher dans l'inscription suivante, bien que ni Fortuner ni Jouffroy ne la mentionnent.

## ILAlg. 3592

Cette dédicace à Caracalla et à Géta est constituée de deux fragments retrouvés à l'est de l'arc de Memmius, tout près de l'arc, mais à l'extérieur de la ville : le bloc a « au-dessous de l'arc », le bloc b « à côté de la deuxième série des cuves de potiers à l'entrée des ruines » (c-à-d à cinquante mètres tout au plus de l'arc). Le premier de ces blocs de calcaire bleu est écorné à gauche et à droite. Ils portent une inscription de cinq lignes sur lesquelles, l. 3, IIII est regravé sur rasure, et l. 5, la longue lacune du martelage est comblée par le texte élogieux en l'honneur de Caracalla : sanctissimo felicissimo et super omnes principes ind. [ulgentissimo Augusto]. Nous devons supposer un ou plusieurs fragments avant le texte qui subsiste, ou peut-être une courte ligne portant [pro salute Imp( eratoris) C].

#### **Dimensions:**

- Hauteur: 0,39-0,40m
- Largeur : fragment *a* : 0,58m ; fragment *b* : 0,92m On peut restituer une largeur totale de l'inscription de 2,50m environ, puisqu'il nous manque le début des lignes 1 et 2.
- Hauteur des lettres : 5cm (l. 1-3), 4cm (l.4), 3cm (l.5).

Le fragment a est écorné à droite et à gauche. Etant donné ce qu'il faut restituer du texte, avant le fragment a, on peut supposer l'existence d'un fragment qui mesurait autour de 0,90 m, comme le fragment b au moins. L'éditeur ne dit rien d'un cadre éventuel autour du texte.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> A. Berthier, *Tiddis, cité antique de Numidie,* pp. 258-sq ; et in *Tiddis* 2000.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> H. Jouffroy, constructions publiques, p. 264.

#### Texte:

A ESARIS DIVI Sept MI SEVERITI ARABICI ADIAB

DIVI ANTONINI P., pro NEP DIVI HADRIANI ABNEPOT DIV

T MAX TRIB POT XIIII IMPII COS III - PROCOS ET 4 IMP CAES DIVI

A NTONINI PII AVG BRITANNICI - MAX - FRATRIS DIVI ANTONINI PII GEP

NERVAF ABNEP SANCTISSIMO FELICISSIMO - ET SVFER - OMNES - PRINCIPES IND

#### Restitution du texte original:

[pro salute Imp(eratoris) C]aesaris divi S[epti]mi Severi Pii Arabici Adiabenici Parthici Maximi Britannici Maximi fil(ii), divi Marci Antonini Pii Germanici Sarmatici nepotis)], divi Antonini Pii[pro(nepotis), divi Hadriani abnepot(is) ,div[i Traiani Parthici et divi Nervae adnepotis, M(arci) Aureli Antonini Pii Felicis Augusti Parthici Max(imi) Britannici Max(imi) pontificis maximi tribunicia potestate XIIII i[m]p(eratoris) II co[n]s(ulis) III proco[n]s(ulis) et imperatoris Caesaris divi Septimi Severi Pii Arabici Adiabenici Parthici Maximi Britannici Max(imi) filii, M(arci) Aureli Antonini Pii Aug(usti) Britannici Maximi fratris, divi Antonini Pii pronepotis, divi Hadriani abnepotis, divi Traiani Parthici et divi)Nervae abnepotis, P. Septimi Getae Pii Aug(usti) pontificis Maximi trib(unicia) pot(estate) III co(n]s(ulis)II proco[n]sulis.

#### Traduction:

Pour la sauvegarde de l'Empereur César M. Aurelius Antoninus, Pieux, Heureux, Auguste, très grand Parthique, très grand Britannique, Grand Pontife, dans sa quatorzième Puissance Tribunicienne, salué comme Imperator deux fois, Consul pour la troisième fois, Proconsul, et pour celle de l'Empereur César P. Septimius Géta, Pieux, Auguste, fils du Divin Septime Sévère Pieux, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, très grand Britannique, petit-fils du Divin Marc Aurèle Antonin Pieux, Auguste Germanique, Sarmatique, arrière-petit-fils du Divin Antonin le Pieux, arrière-arrière-petit-fils du divin Hadrien, descendant au sixième degré des Divins Trajan et Nerva, Pieux, Auguste, Grand Pontife, fils de l'empereur César divinisé, Septime Sévère Pieux, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, très grand Britannique, frère de Marc Aurèle Antonin, Pieux, Auguste, très grand Britannique, petit-fils du Divin Antonin Pieux Germanique, Sarmatique, arrière-petit-fils du Divin Antonin le Pieux, descendant au cinquième degré du Divin Hadrien, et au sixième degré du Divin Trajan Parthique et du Divin Nerva, grand Pontife, dans sa troisième Puissance Tribunicienne, consul pour la deuxième fois, Proconsul.

La rasure de la ligne 5 a été recouverte par le texte élogieux attribué à Caracalla :

Très Saint, très Heureux, et Auguste le plus Indulgent de tous les princes.

Les IIII de XIIII, indiquant la puissance tribunicienne de Caracalla, à la ligne 3, ont été regravés sur rasure, rasure peut-être due à un accident lors du martelage de la ligne 5

#### Commentaire:

Cette dédicace, qui dans son état actuel présente cinq lignes de texte, est incomplète, on doit restituer devant et derrière les lignes ici présentes un espace qui complète le texte, pour atteindre approximativement la même taille que b, si l'on tient compte des restitutions à effectuer. On doit en effet restituer plusieurs mots pour chaque ligne :

- 1.1: Pro salute Imp(eratoris) C
- 1. 2 : enici Parth(ici ) Max(imi) Brit(annici) Max(imi) filii) divi

- 1. 3 : M. Antonini Pii
- 1. 5 : Pii Aug(usti) P. Septimi Getae pont(ificis) max(imi) trib(unitia) pot(estate)III cos II procos, remplacé par le texte élogieux de substitution destiné à Caracalla : sanctissimo felicissimo et super omnes principes ind[(ulgentissimo) Aug(usto)].

Dans un autre domaine, signalons l'erreur du graveur qui écrit *abnepotis* pour *adnepotis* à la ligne 5. On s'étonnera également de voir attribuer à Géta l'épithète qui lui est très rarement attribuée de *Pius*, et le titre de *Pontifex maximus*, mais le cas où l'on a deux grands pontifes simultanément s'est déjà rencontré avec Septime Sévère et Caracalla, ce n'est pas un cas unique en Afrique.

Par ailleurs, il semble bien que le texte soit incomplet dans son formulaire, et qu'il manque après la ligne 5 au moins une sixième ligne consacrée à Julia Domna, et peutêtre une ou deux autres qui nommeraient le donateur et indiqueraient l'occasion de la dédicace.

Précisément, à quelle occasion la dédicace a-t-elle été écrite ? Dans l'histoire datée de Tiddis, aucun évènement particulier ne vient rompre un cours qui semble très tranquille. L'histoire de l'empire est tout aussi calme en cette brève période, où nous voyons Sévère divinisé, et les deux frères ensemble au pouvoir. Il faut noter qu'à cette époque, la loyauté à l'égard des Sévères s'est déjà manifestée à Tiddis de façon spectaculaire, par le biais de plusieurs statues des membres de la famille impériale disposées sur le forum de la ville.

#### En conclusion,

Le changement de matériau, la différence sensible dans la taille des lettres, le nombre de lignes assez important pour rappeler les liens « familiaux » entre les Sévères et les Antonins, tous ces éléments laissent supposer que la dédicace aux deux frères a été installée sur l'arc en un deuxième temps, car l'arc était déjà pourvu d'une première dédicace en marbre, celle que nous avons étudiée au-dessus, gravée sur la frise.

Cette dédicace à Caracalla et Géta, qui peut être évaluée à environ 2,50m à 3m de longueur, a sans doute figuré sur la **frise de l'attique**, dont, rappelons-le, il ne subsiste nulle trace. Nous avons rencontré assez souvent des cas de double dédicace pour ne pas en être surpris. Toutefois, la taille des lettres est peut-être légèrement insuffisante pour une inscription placée sur l'attique, donc assez loin du regard. Enfin, si la différence de qualité du support épigraphique, le marbre d'une part, le calcaire bleu de l'autre, ne nous semble pas gênante, le fait qu'aucun auteur n'ait proposé de voir cette inscription sur la porte du Nord nous incite à une certaine prudence.

# 1.13. Arc de Vallis<sup>25</sup> : *C.I.L.* VIII 1273, complétée par *additamenta p.*937 ; 14771 ; 25829 et 25830.

Il ne subsiste rien de l'arc de Vallis, qui n'est pas mentionné non plus par les auteurs de *l'Atlas Archéologique de la Tunisie, feuille Medjez el Bab*, n<sup>os</sup> 117 et 120. C'est la présence d'une **inscription double**, et le contenu de ce texte, si visiblement destiné à un monument honorifique, qui justifie l'évocation d'un arc. Fortuner ne le mentionne pas ; au contraire, au vu de l'inscription double, H. Jouffroy<sup>26</sup> considère comme possible qu'il s'agisse d'un arc, d'autant que celui qui fait construire le monument accompagné de statues est un vétéran, comme à Madaure, et flamine perpétuel.

Comme nous avons requeilli plusieurs dédicaces en l'honneur de Caracalla à Vallis, Tissot pensait que c'était lui qui avait accordé le statut de colonie à la ville. Mais Gascou<sup>27</sup> s'éloigne de cette hypothèse, établissant une fourchette plus tardive pour la promotion de Vallis, entre la première moitié du III<sup>e</sup> siècle et 324. La ville, située à 59km au Sud-Ouest de Carthage, aurait pu prétendre intégrer la liste des *pagi* de Carthage que les Sévères ont libérés de sa tutelle. Mais aucune inscription n'est venue appuyer cette hypothèse, voisine en somme de celle de Tissot.

Les fragments d'inscription de Vallis concernant Caracalla sont constitués d'une part de deux dalles, qui représentent l'inscription 1273; d'autre part de fragments qui répètent en partie les termes de la première inscription, mais sont beaucoup plus lacunaires, ce sont les inscriptions 25829 et 25830.

Les éléments de titulature fournis par les n<sup>os</sup> 25829 et 25830 sont par contre parfaitement clairs, nomment deux fois Caracalla, mais la taille des lettres de ces fragments rend peu probable leur positionnement sur les lignes lacunaires du haut de la dédicace précédente, et nous semblent par conséquent devoir concerner un autre monument, en l'occurrence, peut-être les exèdres évoquées en 1273.

#### Bibliographie:

GUERIN, Voyages, II, pp. 178-180. TISSOT, Annuaire de Constantine, 1854-1855, tab. 19 n° 6, 7, cf p. 92. GAUCKLER, Bulletin du Comité, 1897, p. 395, n° 104. GASCOU J., « Politique municipale en Afrique du Nord », II, ANRW, 2, 11, pp. 233-320.

## CIL 1273

Sur les deux dalles du n°1273, quatre lignes à peu près cohérentes constituent un premier bloc, formé des fragments a à g; les fragments h, i, et k forment un autre ensemble, qui comporte des parties à peu près incompréhensibles. Mais certains éléments des quatre premières lignes, comme les *diatonae*, se retrouvent sur les suivantes. La restitution du CIL qui suit tente de regrouper tous ces éléments.

#### **Dimensions:**

#### Ensemble $a \ge g$ :

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Evocation du site en Partie I, pp. 183-185.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Jouffroy, op. cit., p. 268.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Gascou J., « Politique municipale », II, ANRW, p. 280.

Hauteur des blocs : 0,46m.

Largeur: 0,72, 0,68, 0,57, 0,61, 0,70, 0,50 m

Hauteur des lettres: 21, 16, 14, 12cm.

**Ensemble** *h*, *i*, *k*: Hauteur: 0, 46

Largeur: 0,84, 1m env., 2m env. Hauteur des lettres: 14 à 12cm.

imp, caes, m. auralio seuero anionino pio feilol ou	ig, parth. max. britann, max. pont. max. trib.pot. xiiii (t)	cos. iii p. p. proco S+ DIVI+ SEPTIME seueri pii
		LEGEM · SACRA/m
	b.	c. ,
arab, adiab, parth, max, britans, max, Allo i	mp. caes. 1. septin - GETAE Pii aug. britonniei <i>fr</i>	ratri divi m. antonini poli GERM · Sarm.
	s · OPTATO)	
d. e.	· /	$g_{oldsymbol{\cdot}}$
nepor · DIVI · ANTONINI · PIl pron	, diui hadriant abnep, diut   TRAIAnt parth, et diut ne	eruae adu. et imp. saes. Obl.
And the second s		
$h_{\epsilon}$		$\dot{m{f}}_{i}=\dot{m{f}}_{i}=\dot{m{f}}_{i}$
MP-CAES-M-AVRELI) o senero antonino pio felici ang, parth,	max, britosn. man. pont. max, trib. pot. xilli (1) cot. iii p.	, p. procos, d'ul septimi scueri pii arab, adiab, paki MAX-BRITAN de
/ *GRILIVS • d		LEGEM-SACRANL
		k. 1
ello imp. caes. 1. septimi getae pli ang, britanulci fratri d	ilui m. antenini germ. sarni, nep. dlui antonini pli pron.	. dia   HADRIANI ABNEPOTIS   dia traiani parth,
		et di ATONIS ET EXEDRIS CVM STATVIS domini notiri

#### Restitution:

Imp.
Caes. M. Aureli[o Severo Antonino . . . . proco]s., divi Septimi [Severi
pii Arab. Adiab. Pa]rt. max. Britan[niei maximi filio, imp. Caes. L. Septi]m. Getae p[ii Aug. Britannici fratri, divi M. Antonini Pii] Germ.
S[arm. nep]ot., divi Antonini Pii [pronep., divi Hadriani abnep., divi
Traiani Pa]rthici e[t divi Nervae adnep.] [[. . E]grilius C . . . . . . .
legem sacram . . . . . s Optato . . . . . . et diatonis et exedris cum
statuis domini no[stri imp. Caes. M. Aurelii] Antonini pii Aug. . . . . .

#### Traduction:

A l'Empereur César M. Aurelius Severus Antoninus, Pieux, Heureux, Auguste, très grand Parthique, très grand Britannique, souverain Pontife, dans sa quatorzième puissance tribunicienne (?), Consul pour la troisième fois, Proconsul, [fils ] du divin Septime Sévère, Pieux [ au fils de l'Empereur Septime Sévère Pieux], Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, frère de l'Empereur César Lucius Septime Géta, Pieux, Auguste, Britannique, [petit-fils du Divin Marc Antoine, Pieux], Germanique, Sarmatique.....Optatus...et avec des diatonia

et....arrière-petit-fils du Divin Antonin Pieux, arrière arrière-petit-fils du divin Hadrien, descendant aux cinquième et sixième degré du Divin Trajan Parthique et du

Divin Nerva, Egrilius C...loi sacrée....Optatus....des diatonia et des exèdres avec des statues de notre Seigneur...

#### Commentaire:

En fait, les fragments a à k, qu'on peut supposer presque identiques malgré les lacunes, peuvent constituer les dédicaces des deux façades de l'arc.

## Addendum: Note p.937 du CIL

Ce court fragment relevé par Tissot indépendamment des fragments a à h, est certes en rapport avec la dédicace précédente, mais il concerne, comme nous le disons plus loin, l'inscription n°25830. Le commentaire de cette page confirme par ailleurs l'interprétation précédente des fragments f et h et du nom d'**Egrilius C...** 

ad n. 1273. Thesot praeter fragmenta duo (h. i) quae edidit misit item a se excepta a b. c. d. c. f et ineditum inserendum post f. Ex varia lectione aduotare visum est Tissotium legisse b 1 A // HAE-P, f sic: | RAIA | — h 2 //1/1 GRILIVS-C. Fragmentum quod accedit hoc est:

| RTHICI-I

#### 14771

Ce fragment reprend et confirme l'emplacement, dans la restitution du CIL, du fragment h de Tissot.

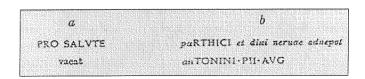
ad n. 1278 (cf. p. 937). Recogno ego a. 1882 a. b. c. d. e. h. i, Cagnat a a. f. h. — f Cagnat sic excepit: Traia; in hunc modum: IMP-CAES-M-AVRELIJ

#### Commentaire:

Ce fragment permet de retrouver une seconde mention de Caracalla ainsi qu'une courte évocation du nom d'Egrilius. Le fragment f de Tissot a également été relu comme un court passage de la titulature, en l'occurrence, la référence à Trajan.

Le texte ainsi restauré montre bien que la dédicace était à la gloire de Caracalla, fils de Sévère et frère de Géta, et que les statues mentionnées étaient également celles de Caracalla.

#### 25829



Ces deux fragments ont été trouvés à Ksar Tir, dans le « monument aux grands piliers », à l'ouest des ruines de Vallis, vers la rivière. Les lettres mesurent 14 cm, ce qui convient à une dédicace d'arc triomphal, mais ne peut être mis sur le même plan que les deux textes dont les premières lignes ont des lettres mesurant 20-21cm, 1273 et 25830.

Le fragment *b* avait déjà été vu et interprété par Tissot, c'est celui qui est édité dans le supplément de la page 937 du *Corpus*. Gauckler a également confirmé son attribution à la dédicace n° 1273. Dans l'esprit, cette attribution ne fait aucun doute, mais la taille des lettres pose problème. Peut-être cette dédicace figurait-elle alors **sur la base des** « **exèdres avec statues** » mentionnées sur la dernière ligne de l'inscription 1273 ?

En éditant le n° 25829, Mommsen propose également de modifier sa transcription de 1273 et de lire, l. 1:

Pro salute imp. Caes. M. Aureli [Severi etc.].

Cependant, si l'apparition de la formule *pro salute* est rassurante dans ce contexte triomphal, la différence de taille entre les lettres que l'on aurait sur la première ligne en lui intégrant le *pro salute* du fragment *a* nous semble peu acceptable. Encore un point en suspens...De toute façon, on verra qu'après 211, la formule *pro salute* s'estompe.

#### 25830

Voici une autre version du début du texte de dédicace, sur laquelle les lettres mesurent 20cm, ce qui fait supposer que la dédicace figurait sur la deuxième face d'un arc, symétriquement à celle du n° 1273, dont les lettres mesuraient 21 cm. La pierre qui porte ce texte est longue d'1,50m, haute de 0,46m, et épaisse de 0,25m. La pierre a été trouvée à l'Henchir Krour Nouar, à **3km au Sud-Ouest de Sidi Median**. La dispersion de ces fragments de dédicace ne rend pas les choses faciles, en l'absence de toute trace d'un arc! Et pourtant, le texte présente l'intérêt capital de renommer Egrilius, et de nous apprendre que c'est un vétéran, devenu dans sa cité flamine perpétuel. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit du même personnage que celui qui figurait sur les inscriptions précédentes.

pro salute imp. m. AVRELI SEVERI Antonini

«GRILIVS WWW.VS VET-FL. PERpetuus

#### **Traduction:**

Pour la sauvegarde de l'Empereur Marc Aurèle Sévère Antonin, ... Egrilius ?, vétéran, flamine perpétuel.

#### Commentaire de conclusion :

Le nom complet d'Egrilius C. ne peut être restitué; peut-on lui attribuer le cognomen d'Optatus? Nous ne connaissons pas davantage l'occasion de la dédicace.

La dernière difficulté vient évidemment de l'interprétation à donner aux « diatonia », que l'éditeur du CIL dit ne pas connaître, et dont H. Jouffroy trouve trace dans le Thesaurus, mais avec une interprétation pas tout à fait satisfaisante. On s'attendrait en effet, dans le cours de l'énumération, à voir évoqué un type de monument du type tétrapyle par exemple, un monument susceptible d'accueillir des statues, alors que le mot désigne en grec (et en italien contemporain) un bloc utilisé dans une technique de construction particulière, qui consiste dans la disposition d'un bloc perpendiculairement

à l'appareil, de manière telle qu'il traverse toute l'épaisseur de l'appareil. Mais le mot est inconnu en latin, et garde son mystère.

Quant à la **loi sacrée**, comment l'interpréter? Autre mystère, à moins qu'il ne s'agisse des « devoirs sacrés » du flamine envers sa cité?

#### Datation:

Nous restons donc sur beaucoup d'éléments difficiles à comprendre. On peut simplement dater assez précisément la dédicace, entre fin 211 et début 212, puisque Sévère est déjà divinisé, et que Géta n'est pas encore mort, faisant l'objet d'une dédicace comme empereur corégnant. Si l'on accepte la date de sa mort en décembre 211, comme le propose Kienast, la fourchette est encore plus resserrée.

Il n'est pas certain que tous ces fragments se rapportent à l'arc. Certes, c'est læ cas pour ceux qui mentionnent Egrilius, il y en a trois ; pour les autres, leur cohérence laisse à désirer, trop d'éléments hétérogènes venant se glisser au milieu des mots auxquels on s'attend généralement sur des dédicaces.

# 1.14. Arc d'Uzappa<sup>28</sup> : C.I.L. VIII 11929

Cette inscription sur pierre calcaire est brisée à gauche et à droite. Le champ épigraphique, situé sur la frise de l'entablement, laquelle constitue un bloc unique avec l'architrave, est constitué de deux lignes dont les lettres mesurent 0, 115<sup>29</sup>m de hauteur. Il manque les deux premières et les deux dernières lettres de chaque ligne. Entourant le « C » de *Civitas*, deux cœurs de séparation sont à remarquer.

## Bibliographie:

POINSSOT J., B. A. A., 1884, p. 228.

DE LA BLANCHERE ET REINACH, B. A. C., 1886, p. 192 n° 10

CAGNAT, Nouvelles explorations en Tunisie, n° 19.

GRAEF, n° B 1

FROTINGHAM, A. J. A., n° 321.

KÄHLER, Triumphbogen, n°37 b.

#### **Dimensions:**

Hauteur: 0,35 m. Largeur: 3,05 m.

#### Texte:

talp CAES - M · AVRELIO. SEVERO ANTONI #O · PIO · FEL · AVG & C > VZAPPA · D · D · P · P

## Développement et restitution :

Imp(eratori) Caes(ari) M. Aurelio Severo Antoni [n]o Pio Fel(ici) Aug(usto) C(ivitas) Vzappa d(ecurionum) d(ecreto) [p(ecunia) p(ublica)]

#### **Traduction:**

A l'Empereur César Marc Aurèle Antonin, Pieux, Heureux, Auguste, la cité d'Uzappa [a élevé ce monument] par décret des décurions, l'argent étant pris sur les fonds publics.

#### **Commentaire:**

Le texte de cette dédicace, très succinct, nous apporte peu de renseignements pour dater l'arc, puisqu'il ne mentionne pas les puissances tribuniciennes de l'empereur. D'autre part, comme Caracalla est qualifié de *felix*, titre qu'il porte depuis 213, on peut situer le texte entre 213 et 217. A cette date, la ville est toujours une *civitas*.

Ce titre revient sur d'autres inscriptions conservées de la ville, une dédicace au Génie de la *civitas*, non datée, et une à M. Aurèle. Sous Probus, la ville est un municipe ; mais les inscriptions peu nombreuses ne nous disent rien sur la date de la promotion.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Description en Partie I, pp. 186-193.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Et non 0, 15m comme l'écrit Fortuner.

## 1.15. Cirta<sup>1</sup>: C.I.L. VIII 7094 à7098 = I.L.Alg.II 674 – 678

La construction de l'arc de Cirta, détruit en 1845, est très documentée, grâce à cinq inscriptions (numérotées de 674 à 678 dans les *ILAlg. II*) qui font état de sa construction, replacée parmi d'autres évergésies d'un citoyen particulièrement généreux, M. Caecilius Natalis. Ces inscriptions ne sont pas à proprement parler des dédicaces de l'arc, mais plutôt des inscriptions commémoratives, destinées à rappeler aux citoyens de Cirta les bontés dont Natalis les a comblés. Nous disposons ainsi de cinq versions presque identiques du même texte, et nous verrons que seule l'une d'entre elles aurait pu figurer sur l'attique de l'arc tel qu'on peut le restituer. C'est celle qui correspond à *ILAlg 674*. Les textes des inscriptions sont si proches par leur contenu que nous ne donnerons qu'une traduction, avant le commentaire du n°675.

#### 674

La dédicace est constituée de cinq fragments: les quatre premiers ont été trouvés dans un mur très ancien rue Cahoreau, le dernier dans les démolitions d'une maison de l'impasse donnant sur la rue Cahoreau. Cette inscription a été publiée pour la première fois par Cherbonneau à la suite de 675( infra). Le texte comportait quatre fragments, dont il dit que « ces quatre pierres ont toutes **0,51m de hauteur** et une longueur variable », et que les « caractères sont d'un beau type et mesurent 0,06m. en hauteur ». On ne connaît pas l'épaisseur de la plaque. Le texte se développe sur quatre lignes, auxquelles on peut prêter une **longueur totale de 6m environ**, avec des lettres mesurant 0,06m.

#### Bibliographie:

CHERBONNEAU, Recueil de Constantine, 1858-1859.

#### Texte:

```
a detro
M. CA Beilius q. D. QVIR NATsiis use, in vir quast, quinq VENNALIs pruef colo NIARVin individuas et visice.
DEN vis et chillitanae Prover üs lir o quor ob honore M. AEDILI ians et in VIB ATus et quinquennalitate.
R.B. Platulti ARCVM. Triu is photemental seitna. AEREA. (nRTVT) is domi NI a. V.
ANTOnistang, q. VEM. G.B. HÖsteren qui aquenta aliaite. POLLICITYS est codem. ANNO sVA. PECVNIA. EXTRY
```

#### Commentaire:

C'est le dernier en date des exemplaires retrouvés à Constantine. Il reprend presque à l'identique le récit des libéralités de Natalis. Il existait à l'origine quatre fragments, qui ont en outre été complétés par un cinquième fragment récupéré un peu plus tard. La taille de l'inscription conviendrait parfaitement à la frise de l'arc, n'était la place somme toute restreinte qui est réservée dans le texte à Caracalla, et la taille un peu faible des lettres, comme l'ignorance où nous sommes de l'épaisseur de la plaque. Notons que Natalis insiste également dans son bilan de bonne conduite civique sur le fait que ses engagements ont été tenus « eodem anno »!

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Description en Partie I, pp. 194-204.

Découverte rue Cahoreau, lors de la construction d'une maison, en 1858, cette inscription sera notre référence, et celle qui sera traduite. Conservée au Musée de Constantine, cette pierre calcaire d'un seul bloc présente un champ épigraphique bordé d'une moulure, voir Partie 1 fig.8, p.202.

## Bibliographie:

CHERBONNEAU, « Inscriptions latines découvertes dans la province de Constantine depuis 1858 », *Recueil de Constantine*, 1858-1859, p. 124. **DOUBLET et GAUCKLER,** *Musée de Constantine*, pp. 18 et 76, pl. II, fig. 2.

## **Dimensions:**

Hauteur: 0,58 m. Largeur: 0,64 m. Epaisseur: 0,67 m.

Le texte s'étend sur 15 lignes, dont les lettres mesurent entre 1,5 et 2 cm; il manque trois lettres à l'angle supérieur gauche.

#### Texte:

M 60 B CILIVS Q F Q NATALIS A ED ITIVIR QVAES
FOR QQ PRAEF COLONIARV M MILEVITANAE ET
RVSICADENSIS ET CHVLLITANAE PRAETER HS

4 IX N QVAE OB HONOREM AIDILITATIS ET ITIVIR
ET QQ REI P INTVLIT ET STATVAM AEREAM SECVRITATIS SAECVLI ET AEDICVLAM TETRASTYLAM
C VM STATVA AEREA INDVLGENTIAE DO

8 MINI NOSTRI QVAS IN HONORE AEDILITATIS ET ITIVIRATVS POSVIT ET LVDOS SCAE
NICOS DIEBVS SEPTEM QVOS CVM MISSI
LIB PER ITII COLONIAS EDIDIT ARCVM TRI
19 VMPHALEM CVM STATVA AEREA VIRTVTIS DOMIN N
ANTONINI AVG QVEM OB HONOREM QVINQVEN
NALITATIS POLLICITVS EST EODEM ANNO SVA

## Développement :

[m ca]ecilius q(uinti) f(ilius) q(uirina) natalis aed(ilis)triumvir quaes/
tor q(in)q(uennalis) praef(ectus) coloniarum milevitanae et/
rusicadensis et chullitanae praeter (sestertium)/
sexaginta (millia) n(ummum) quae ob honorem aedilitatis et triumvir(atus)/
Et quinq(uennalitatis) rei p(ublicae) intulit et statuam aeream Securi/
Tatis saeculi et aediculam tetrastylam/
Cum statua aerea Indulgentiae do/
Mini nostri quas in honore aedili/
Tatis et triumviratus posuit et ludos scae/
Nicos diebus septem quos cum missi/
Lib(us) per quatuor colonias edidit arcum tri/
umphalem cum statua aerea virtutis domini n(ostri)/

antonini aug(usti) quem ob honorem qinquen/ nalitatis pollicitus est eodem anno sua/ pecunia extruxit.

#### Traduction:

Marcus Cecilius Natalis, fils de Quintus, de la tribu Quirina, édile, triumvir, questeur quinquennal, préfet des colonies de Milev, Rusicade et Chullu; outre les 60.000 sesterces qu'il versa à l'Etat pour son édilité, son triumvirat et sa quinquennalité, érigea en l'honneur des deux premières charges une statue de bronze à la Sécurité du Siècle, et un édicule tétrastyle avec une statue de bronze figurant l'Indulgence de Notre Seigneur. Il donna aussi des jeux scéniques de sept jours, accompagnés de distributions gratuites dans les quatre colonies. Et la même année, en l'honneur de sa dignité de quinquennal, il construisit à ses frais un arc de triomphe (surmonté?) d'une statue en bronze représentant la Vertu de Notre Seigneur Antonin Auguste.

#### Commentaire:

Sur le contenu du texte, une première remarque d'ordre sémantique s'impose : nous rencontrons sur cette inscription le premier exemple de l'emploi du terme « *arcus triumphalis* », que l'on va retrouver à Cuicul. Nous avons interprété le *cum* en laissant entendre que la statue surmontait l'arc, comme nous avons plusieurs exemples de cette disposition ; mais le texte n'est pas aussi précis.

Dans le domaine de l'architecture, apparaissent les « édicules tétrastyles », qui sont véritablement la caractéristique de Cirta et de Rusicade à l'époque de Caracalla. On en rencontre certes ailleurs, mais ils appartiennent toujours à un monument plus complexe, alors que dans l'aire de la Confédération Cirtéenne, ce sont des monuments à part entière, même s'ils sont de taille relativement modeste. En fait, il faut les interpréter comme des petites chapelles destinées à protéger et mettre en valeur par une architecture appropriée la statue qu'elles recouvrent. La peinture pompéienne est pleine de ces petits édicules dispersés dans une campagne « aménagée », artificielle et poétique. Isolés, ces édicules sont en général ronds, à l'imitation du temple rond du Forum Boarium.

Mais ils peuvent aussi appartenir à des monuments plus importants, décorant alors le second niveau d'un arc. Ils se présentent dans ce cas comme à Cuicul, où leur façade présente une forme triangulaire comme les façades de temples, et où ils sont adossés à l'appareil du piédroit, constituant plutôt un décor de façade, dans la mesure où ils ont perdu deux de leurs colonnes. Mais à Théveste, (et sur l'arc d'Hadrien à Athènes), ils occupent le centre de l'étage supérieur de l'élévation, se rapprochant ainsi davantage des constructions libres évoquées plus haut. Dans le cas de Cirta, Cherbonneau, le premier éditeur de ce texte, traduit l'expression par « un édicule à quatre colonnes », ce qui nous paraît être la traduction la plus à même de correspondre à un édicule, rond ou carré, lorsque la forme du monument n'est pas précisée.

L'inscription nous permet de décrire le cursus municipal de Natalis. On constate qu'il a été successivement édile, triumvir, questeur quinquennal, et enfin, préfet des quatre Colonies. Mais l'ordre des deux dernières fonctions est à inverser, les préfectures de colonie étant revêtues antérieurement au triumvirat quinquennal, fonction qui concernait l'ensemble des quatre colonies, et constituait le couronnement de la carrière. On ignore le nombre d'années qui séparait chacune des charges. Mais on connaît la date de son triumvirat, d'après *I. L. Alg.* II, 562, qui indique l'année 210, ce qui rend très probable la date de 215-216 pour la quinquennalité. Si la somme due pour cette charge reste inconnue, le texte nous apprend que les trois charges précédentes réunies

exigeaient 60.000 sesterces. L'inscription *ILAlg*. 569, de l'année 212, indique 20.000 sesterces pour le triumvirat : supposons que la **somme honoraire** était la même pour les trois charges. En résumé, Natalis a fait élever une statue de la Sécurité du Siècle, et un tétrastyle abritant une statue de l'Indulgence de Caracalla lorsqu'il a accédé à ses premières charges municipales. Le couronnement de sa carrière, le quinquennalat, s'est accompagné de la construction d'un arc.

Des vertus cardinales de l'empereur sont honorées ici, sous forme de statues directement placées à côté de l'arc ou au-dessus de lui, ou dans une niche, ou protégées par des tétrastyles : ce sont l'*Indulgentia* et la *Virtus* ; cette dernière a pour conséquence la *Sécurité du Siècle*.

S'il est vrai que *Honos* et *Virtus* sont les divinités tutélaires de Cirta<sup>2</sup>, la *Virtus* dont il est question dans l'inscription nous paraît faire directement référence au courage physique et aux vertus militaires de Caracalla, à sa vaillance. Du reste, c'est la *Virtus* de l'Empereur qui est évoquée, non l'entité déifiée, vaillance que Natalis semble rendre directement responsable de la Sécurité des temps : une idéologie bien en place est ainsi affirmée.

Par contre, l'*Indulgentia* doit être prise, nous semble-t-il, dans son sens abstrait le plus général, et non pas appliqué à un geste particulier de l'Empereur, comme c'est le cas pour Volubilis. Une magnifique plaque de marbre dédiée à Cirta en 210 (avec regravure des qualités de Caracalla au-dessus du nom de Géta), qui constitue *ILAlg. I* 562, vient confirmer cette interprétation. Elle est dédiée à l'indulgence de Caracalla et de Géta, sans précisions circonstantielles non plus, et son dédicataire n'est autre que Natalis. C'est une des nombreuses dédicaces à Caracalla (plus de 10) retrouvées à Cirta.

Quant à la Securitas Saeculi, nous savons qu'elle est de plus en plus souvent évoquée au cours du règne de Caracalla, Julia Domna étant fréquemment représentée avec les attributs de l'Abundantia, qui accompagne nécessairement la paix, comme sur la statue du Musée d'Ostie. Caracalla était pour sa part le garant de la paix (ses vertus abstraites seront évoquées dans le chapitre 2 de cette Partie II). Il ne faut cependant pas négliger l'aspect « militaire » de la sécurité, lorsqu'elle est évoquée sur un monument triomphal, et il est probable que Natalis a également envisagé cet aspect de la sécurité des temps; il est alors fait allusion à la force et à l'efficacité des armes romaines pour maintenir la paix du siècle. Du reste, toutes ces composantes de la protection exercée par l'empereur, et de la prospérité qui en est la conséquence la plus sensible, sont difficilement dissociables à notre sens ; simplement, chacun des évergètes peut privilégier l'un ou l'autre aspect de la protection quasi divine émanant de l'empereur.

On peut conclure sur cette inscription en remarquant que le support de la dédicace elle-même, avec son épaisseur considérable, peut à son tour évoquer une base de statue.

676

Mise au jour par un entrepreneur à six mètres au-dessous du niveau du sol moderne, près des fondations d'un temple qui à l'époque romaine fermait la rue Cahoreau, ou plutôt la voie romaine que cette rue a remplacée, cette inscription figurait sur une dalle de taille et d'aspect comparable à *ILAlg.* 675. Elle a été mutilée pratiquement dès sa

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les monnaies de Cirta en témoignent, ainsi que l'écrit le commentateur de *I.L.Alg.* 626 (une base dédiée à Septime Sévère en 195). Il fait référence à *Rev. Num.*, *1883*, *p. 69 tab. II fig. 10*, et à l'ouvrage de M. Grant, *From Imperium to Auctoritas*, 1946, p. 178(2) et pl. VI, 15, représentant des monnaies qui portent au droit les têtes d'*Honos* et de *Virtus* avec leur nom en légende.

découverte par l'entrepreneur en question, qui l'a transformée en pierre d'évier! Il ne subsiste ainsi que la partie droite de l'inscription.

## Bibliographie:

CHERBONNEAU, Recueil de Constantine, 1856-1857, p. 147 n° 24 et CREULLY Recueil de Constantine, 1858-1859, p. 125.
RENIER L., n° 4145.

#### Dimensions:

Hauteur: 0,46 m. Largeur: 0,17 m

L'épaisseur n'est pas indiquée.

#### Texte:

m. caecilius q. J. quir. natalis ue D·III·VIR·QVAEST·
qq. praef. coloniarum milevi TANAE·ET·RVSI
cadensis et chullitanae prAETER·HS·LX·N·
quae ob honorem aedilit ATIS·ET·IIIVIR·ET· 4
qq. rei p. intulit et statuam aere AM·SECVRITA
tis saeculi et aediculam tETRASTYLAM·
eum statua aerea indulge NTIAE·DO
mini nostri quas in honore aEDILITA8
tis et iiiviratus posuit et lud OS·SCAENI
cos diebus septem quos cum AISS/LIB·PER·
iiii col. editit arcum triump HALEM·CW·STA
tua aerea virtutis domini n autoni NI·AVG·QVEM·12
ob honorem quinquennalitatis polli CITVS·EST·EODEM·
anno sua pecunia ext LVXIT·

#### Commentaire:

Le texte comporte 14 lignes, dans un encadrement de 6 cm de largeur. Ligne 14, il faut lire *extruxit*. Le contenu du texte est identique à celui des autres inscriptions de cette taille.

677

Trouvée dans une maison en construction rue Damrémont entre 1844 et 1850, par conséquent, dans le même périmètre que les inscriptions précédentes, cette inscription a été publiée par le Général Creully, dans *Rec. De Constantine*, 1853, p. 57, et par L. Renier dans ses *Inscriptions romaines de l'Algérie* sous les numéros 1835, 1836.

L'inscription s'étend sur 15 lignes, mais avec de nombreux mangues.

#### Texte:

#### 678

Un fragment de cette dernière plaque commémorative a été découvert place de Nemours, l'autre, rue Damrémont. Le texte mesure 0,67m de hauteur, et s'étend sur 14 lignes dans un encadrement.

Il manque quelques lettres entre les deux fragments.

## Bibliographie:

Fragment *a*:

CREULLLY, Annuaire de Constantine, 1853, p. 56.

**RENIER L., n° 1835.** 

Fragment *b*:

DELAMARE, Exploration Scientifique de l'Algérie, pl. 153, fig. 3.

CREULLY, Annuaire de Constantine, 1853, p. 56.

#### Texte:

M. CAECILIVS Q FIL QVIR // // TALIS
AED IIIVIR QVAESTOR QQ PRA // // COL
MILLEVITANAE ET RVSICADEN // // SYET
CHVLLITANAE PRAETER HS LX N Q / AE OB
HONOREM AEDILITATIS ET IIIVIRATV // // T QQ
REI P INTVLIT ET STATVAM AEREAM SECV // // TATIS
SAECVLI ET AEDICVLAM TETRASTYLAM CVM // TATVA AE
REA INDVLGENTIAE DOMINI NOSTRI QVAS I// HONORE
AEDILITATIS ET IIIVIRATVS POSVIT ET LVDOS S// AENICOS
DIEBVS SEPTEM QVOS CVM MISSILIBVS PER III // // OL EDIDIT
ARCVM TRIVMPHALEM CVM STATVA AEREA // // // // TIS DOMINI N
12 ANTONINI AVG QVEM OB HONOREM Q // // // QVENNALI
TATIS POLLICITVS EST EODEM ANNO // // // ECV NI A
EXTRVXIT

## Conclusions sur les cinq inscriptions (674 à 678)

En conclusion, nous sommes frappés par le nombre considérable d'inscriptions commémorant les largesses de Natalis, qui représentent, en somme, des odes à sa propre gloire, alors que manque la véritable dédicace de l'arc. Nous avons vu qu'à cause de leur taille, et des encadrements parfois très épais qui les bordaient, une seule de ces épigraphes pouvait prendre place sur l'arc, c'est *I.L.Alg.674*. Encore ne mentionne-t-elle Caracalla qu'indirectement. L'une ou l'autre des autres inscriptions pouvait peut-être prendre place à l'intérieur de la baie, comme à Théveste<sup>3</sup>. Quant aux autres, elles devaient être disposées chacune sur un monument voisin de l'arc, comme le temple dont les fondations ont été retrouvées rue Cahoreau, ou sur un portique, sur le Forum, que tous les auteurs anciens supposent placé au-dessous de la Place de la Brèche. Elles pouvaient également constituer des bases de statues.

Quoi qu'il en soit, le quartier des rues Cahoreau, Caraman et Damrémont, et les places de la Brèche et de Nemours, occupent le cœur historique de la ville romaine, et le fait que les cinq inscriptions proviennent du même quartier autorise notre hypothèse d'une concentration de monuments de prestige. Du reste, C. Vars<sup>4</sup> plaçait le forum sous la place de la Brèche (devenue Place du Palais).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Dans son *Manuel d'épigraphie*, J.M. Lassère, p. 384-385, affirme que ces plaques pouvaient constituer des bases de statues, « sous des niches », car il les attribue à l'arc honorifique lui-même, mais nous avons vu que ce n'est guère envisageable. Par ailleurs, il ne parle que de quatre inscriptions de l'arc, passant sous silence la 674, que nous pensions au contraire pouvoir faire figurer sur l'arc.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Recueil de Constantine, 1893, p. 252.

## 1.16. Thamugadi<sup>5</sup>: C.I.L. VIII 2372+A. E. 1941, n°46

Nous connaissons deux textes qui nomment l'Arcus Pantheus, et mentionnent aussi le donateur de la statue de Mars qui a été placée près de cet arc. Une troisième inscription rappelle également le nom de l'évergète, M. Pompeius Pudentianus, vétéran, flamine perpétuel. Il faut redire par conséquent que ces textes ne constituent en rien une dédicace de l'arc, mais nous incitent à retrouver son emplacement.

## Bibliographie:

**BESCHAOUCH**, « Mustitana » I, Inscriptions de Musti(s), *Karthago*, 14, 1967-1968, pp. 200-202 pour la restauration, sous Sévère Alexandre, du temple de *Pantheus*.

LASSSUS, La Forteresse byzantine de Thamugadi, éd. CNRS, Paris, 1981.

LE GLAY M., «Salus imperatoris-Felicitas Imperii», Séance du 20 décembre 1976, BACTH, 12-14 (1976-1978), 1978, pp. 241-242.

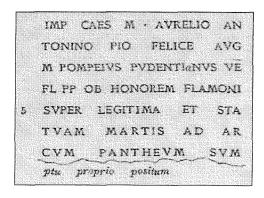
**LE GLAY M.**, « Un « pied de Sérapis » à Timgad, en Numidie », Séance du 21 novembre 1977, *BACTH*, 12-14 (1976-1978), 1978, p. 251, repris in *Hommages à MJ. Vermaseren*, Leiden, 1980.

**LESCHI L.**, « Découvertes récentes à Timgad : Aqua Septimiana Felix », *CRAI*, 1947, pp. 87-99.

#### C.I.L. VIII 2372

Voyons le texte de l'inscription trouvée dans le fort byzantin, et publiée par Masqueray dès 1875 dans le *Recueil de Constantine*<sup>6</sup>. Elle figure dans le *CIL VIII* sous le numéro 2372. Il s'agit de la base d'une statue de Caracalla.

#### Texte:



<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> N'ayant pas d'arc à « décrire » au sens strict, nous avons choisi de partir des inscriptions pour tenter de localiser l'arc.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> E. Masqueray, *Recueil de Constantine*, t. 17, 1875, p. 446-447.

#### Transcription:

Imp. Caeś. M. Aurelio Antonino pio felici Aug. M. Pompeius Pudentianus vet(eranus) fl(amen) p(er)p(etuus) ob honorem flamoni(i) super legitima et statuam Martis ad arcum Pantheum sum[ptu proprio positum] ...

#### Traduction:

A l'Empereur César Marc Aurèle Antonin, Pieux, Heureux, Auguste, le vétéran M. Pompeius Pudentianus, flamine perpétuel, a élevé à l'occasion de l'honneur de son flaminat, en dépassant la somme légitime, à la fois une statue de Mars près de l'arc Panthée, élevé à ses frais...(ou élevée, se rapportant à la statue)

#### Commentaire:

Le texte de dédicace est incomplet. On attend dans la phrase un second *et*, annonçant une deuxième évergésie qui ferait pendant à la statue de Mars : c'est peut-être la statue de Caracalla, ou l'ensemble des statues du théâtre (mentionnées dans l'inscription suivante), qui était l'objet de ce second segment de phrase. Dans ce cas, on peut envisager que la statue de Caracalla se soit également dressée au pied de l'arc, symétriquement à celle de Mars. Mais le second texte rend cette hypothèse peu vraisemblable, car les statues de la famille impériale y sont réunies dans un ensemble cohérent, et on voit mal pourquoi une des statues aurait trouvé place ailleurs qu'au théâtre, avec les autres.

De l'interprétation que l'on donnera de la dernière ligne, totalement restituée, de ce premier texte, dépend l'attribution de la construction de l'arc à Pudentianus ou non. Si l'on accepte la restitution du CIL supra, positum se rapportant à arcum, on en déduit que c'est Pudentianus qui a fait construire l'arc. Si au contraire on restitue positam, qui s'accorde à la **statue**. Pudentianus n'est responsable que de la construction de la statue (et de plusieurs autres que nous allons voir). C'est la solution que nous retiendrions volontiers, parce que l'autre texte qui concerne l'arc, A. E. 1941, ne parle que de statues, et si l'évergète avait également offert l'arc, il n'aurait pas manqué de le mentionner. Cette interprétation va aussi dans le sens que nous donnons plus bas à notre développement, à savoir que l'Arcus Pantheus, tel que nous le situons, était construit avant la dédicace de la statue de Mars. Ce qui ressort ainsi de la dédicace, c'est que l'arc a été en somme enjolivé par une statue placée à ses pieds. Pourquoi une statue de Mars? Disons que l'association de Mars et d'un arc triomphal est tellement évidente qu'elle rend le commentaire inutile, d'autant plus que Mars est la divinité poliade de Timgad. Ajoutons que l'arc des Sévères avait été pourvu d'une statue de Mars également, et nous avons laissé entendre qu'une émulation active avait dû se manifester entre les deux donateurs de ces statues, contemporains, et tous deux flamines perpétuels.

Pour conclure sur l'étude épigraphique de la base dédiée à Caracalla, nous devons relever une erreur de Fortuner. Elle traduit en effet: « M. Pompeius Pudentianus,

egregius », et surtout elle attribue à l'époque de Marc Aurèle, « entre 169 et 180 » la dédicace de cette base<sup>7</sup> sans dire d'ailleurs qu'il s'agit d'une base.

## A.E., 1941, n° 46

La seconde inscription a été publiée et commentée par L. Leschi<sup>8</sup> dans l'*Année Epigraphique* en 1941. C'est une dédicace au Génie de la Colonie de Timgad. Le texte mentionne, en termes à peu près identiques à ceux utilisés sur la première inscription, l'existence de l'arc, mais il ne constitue pas la dédicace du monument, pas plus qu'il ne permet d'affirmer par conséquent la date de construction de cet arc<sup>9</sup>.

Il s'agit d'une grande base moulurée en calcaire, dont les dimensions sont les suivantes:

Hauteur:1,25m Largeur: 0,82m Epaisseur: 0,38m

Hauteur des lettres: 0, 055 à 0,045m.

La base présente un texte de quinze lignes qui comporte de nombreuses ligatures, et un martelage à la ligne 8 qui a fait disparaître une lettre après DD et après NN. Il s'agit donc d'une dédicace au Génie de la colonie, en même temps qu'une récapitulation des diverses évergésies de Pudentianus. Sa restitution par L. Leschi permet de corriger l'inscription précédente sur un point: là où le *CIL* avait proposé pour V.E. de lire *vir egregius*, Leschi propose de lire *Vet(eranus)*, avec ligature du E et du T.

ENIOCOLONIAE THAMVGADIS M-POMPEIVSPVDENTIANVS VET · FL · P · P · O B H O N OR E M F L A MONI·IN·LATA·REIP·LEGITIMA AMPLIVSSTATVMMARTIS · AD · AR CVMPANTHEVMETHICINTHEA TRO-STATVAS DD NN ET . IVLIAEAVG·EX·HSXL·MILN PROMISERAT AMPLIATAPECV 10 NIAHS·X·MIL·N·EX·HSL·MIL·N·PO SVIT · ET · OB · DEDICATION EM CVRIISEPVLVMETGYMNASI VMPOPVLO·ET·LVDOSSCAE NICOS DEDIT: 15

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir Fortuner, p. 181. Cet auteur interprète l'arc « panthée » comme un arc dédié à tous les dieux, qui serait un cas unique, mais ouvre un autre champ de réflexion en faisant référence aux portes triomphales sacrées de sanctuaires.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> L. Leschi, « Inscriptions de Timgad », *Etudes Africaines*, pp. 226-229, reprend A. E. 1941.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> C'est ce que propose H. Jouffroy, ouvrage cité, p.268, datant l'arc de 212 à 217, mais le qualificatif de *felix* renvoie à l'année 213. De plus, le texte ne provenant pas directement de l'arc ne permet pas de le dater, sinon pour dire qu'il est antérieur à la dédicace.

#### Restitution de Leschi:

Genio coloniae | Thamugadis. | M. Pompeius Pudentianus | vet(eranus), fl(amen) p(er)p(etaus), ob honorem fla moni(i), inlata reip(ublicae) legitima | , amptius statu(a)m Martis ad
ar eum Pantheum et hic in thealtro statuas d(ominorum) n(ostrorum duorum) et | Juliae
Aug(aslae) ex s(estertiis) XL mil(libus) n(ummum) | promiserat, ampliata pecu|nia s(estertiis)
X vil(libus) n(ummum), ex s(estertiis) L mil(libus) n(ummum) po suit et ob dedicationem |
x vil(libus) n(ummum), ex s(estertiis) L mil(libus) n(ummum) po suit et ob dedicationem |
curits epulum et gymnasi um populo et ludos scae nicos dedit.
Nombreuses ligatures: 1. 2, T et H; 1. 3, N et T, A et N; 1. 4, O et R; 1. 5, N et 1, I et N,

## **Traduction:**

Au Génie de la Colonie de Timgad, M. Pompeius Pudentianus, vétéran, flamine perpétuel, ayant versé en l'honneur de son flaminat plus que la somme légitime à la cité, a élevé une statue de Mars près de l'arc Panthée, et ici même dans le théâtre, des statues de nos deux seigneurs, et de Julia Augusta pour la somme de quarante mille sesterces qu'il avait promise, augmentée de dix mille sesterces. Et à l'occasion de la dédicace, il a offert un repas aux curies, un spectacle gymnique à l'ensemble des citoyens, et des représentations théâtrales.

#### Commentaire:

Tout d'abord, ce texte nous apprend que Pudentianus est un Vétéran, ce qui permettait à L. Leschi de corriger la lecture fautive du *CIL*, de l'inscription précédente, (qui lisait V(ir) E(gregius), alors qu'on doit restituer une ligature de l'E et du T, et lire *VET*). De la même façon, il avait corrigé, sur le fragment *CIL* 2372, *felice* en *felici*, le datif s'imposant pour une dédicace. L'auteur affirmait en effet que ce fragment appartenait à une base en l'honneur de Caracalla. Ses sources sont sûres pour tous ces textes, parce que, dit-il, « J'en ai reçu d'excellentes copies de M. Godet [l'inventeur d'un grand nombre de ces inscriptions] et je les ai vus moi-même au cours d'un séjour à Timgad, en août 1940. »

Nous connaissons d'autres dédicaces au Génie de la Colonie, dont plusieurs antérieures à celle-ci<sup>10</sup>; et une autre inscription trouvée dans l'enceinte de la forteresse. Dans les largesses de Pudentianus, il faut compter, outre la statue de Mars, également l'embellissement du théâtre par l'adjonction de trois statues des Empereurs et de Julia Augusta (ou une statue de chacun des trois empereurs, et une de Julia Domna, il est difficile de se prononcer). Il a donc offert trois ou quatre statues pour le théâtre.

Cette inscription, qui dresse la liste des libéralités de Pudentianus, n'appartient vraisemblablement pas à un monument particulier. En effet, elle figure sur une grande base moulurée, de faible épaisseur. C'est cette faible épaisseur de la pierre qui fait penser à une inscription récapitulative, qui aurait été accrochée non loin des statues honorifiques qu'elle mentionne, sans doute sur le promenoir du théâtre, ou sur le haut de la galerie, comme à Ostie. Elle pouvait aussi figurer à l'intérieur d'une des voûtes d'accès, comme Ballu en a fait replacer certaines à Timgad. On a l'exemple d'une telle inscription commémorative encore en place sur le quadrifrons de Tébessa, et à Séressi, et nous avons vu que quatre des cinq inscriptions mentionnant l'arc de Cirta étaient également destinées à un tel accrochage.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Voir S. Tourrenc, « La dédicace du temple du Génie de la colonie de limgad », *Antiquités Africaines*, 2, 1968, pp.197-220.

# Fragment « de Pudentianus »

Un nouveau **fragment publié par Leschi** constitue une troisième inscription en relation avec les statues de l'Arcus Pantheus par une nouvelle mention du donateur. Le bloc est très fragmentaire, mais cependant proche de *CIL* 2372. « Inscription sur pierre calcaire. Brisée de partout: Hauteur actuelle 0m.28, largeur 0m.33, hauteur des lettres 0m.045 », dit Leschi. L'auteur restitue ainsi le texte:

I VSPVDENTI P. P. OBHONO

Le I final d'un mot, l. 1, serait à restituer [matr]i; il faut lire l. 2 [M. POMPEI]us Pudenti[anus]; et l. 3 :[veteranus, fl(amen)] perp(etuus) ob hono(rem)

Nous aurions avec ce fragment une partie de la dédicace de la base portant la statue de Julia Domna, très voisine dans le formulaire de celle élevée en l'honneur de Caracalla (*CIL* 2372). La proximité des termes utilisés dans la formulation autorise cette interprétation.

# En conclusion sur la disposition de statues au pied des arcs :

Nous constatons une symétrie totale dans la disposition de statues au pied de l'arc des Sévères de 203, statues à caractère plutôt politique et militaire (Concordia et Mars), et la statue de Mars au pied de l'Arcus Pantheus. Ici encore, les dates vont s'avérer précieuses. En effet, les deux bases jumelles des statues de Mars et de la Concorde des Augustes, élevées aux pieds de l'arc dit de Trajan, sont dédiées à Septime Sévère, Caracalla et Géta. Les textes figurent en CIL 17829 et 17835. Le fait que les trois empereurs soient nommés convient bien à une date haute, et pourquoi pas précisément à 203? C'est la date de construction de l'arc « des Sévères », et à l'occasion de la visite impériale, le fait d'élever une statue à leur concorde et à leur dieu protecteur était de bonne politique, surtout pour un flamine, et surtout lorsqu'un emplacement aussi prestigieux se trouvait disponible, du fait de la reconstruction récente du monument, car si l'on accepte l'hypothèse de la reconstruction de l'arc en 203, on admet aussi que le pied de l'arc était vierge de toute construction au moment de cette campagne édilitaire. Il est en tout cas peu vraisemblable que les deux flamines soient entrés en concurrence de façon aussi directe, en doublonnant les mêmes statues aux mêmes endroits. Reste donc la solution très vraisemblable de la statue offerte par Pudentianus quelques années après celles de son collègue, disposée au pied de l'arc Panthée. Car, si l'Arcus Pantheus occupe bien l'emplacement que nous avons proposé, à l'entrée du sanctuaire des eaux, la situation des deux arcs est tout à fait comparable en matière de prestige, et dès lors, les deux évergètes pouvaient avantageusement rivaliser.

Le souvenir de Géta a été effacé sur les deux bases des statues de la Concorde et de Mars, tout comme un martelage après DD NN a fait disparaître son souvenir sur la dédicace au Génie de la Colonie faite par Pudentianus, mentionnée plus haut. Ces interventions pour effacer le souvenir de Géta semblent se concentrer sur l'année 213-214, période où l'empereur essaie logiquement d'asseoir son pouvoir en effaçant le souvenir de son frère. En effet, toutes les inscriptions que nous venons de voir accordent

à Caracalla l'épithète de Germanicus Maximus, et l'empereur la fait figurer dans sa titulature à partir d'octobre 213.

#### Reste à localiser l'Arcus Pantheus, et à tenter d'expliciter son nom insolite.

#### 1° Le nom insolite donné à l'arc:

Nous devons donc d'abord nous interroger sur son nom, qui ne laisse de surprendre, l'expression « arcus pantheus » n'étant attestée nulle part ailleurs. Le mot arcus se rencontre en effet toujours seul, ou, à partir de l'arc de Cirta, qui constitue un terminus a quo, sous la forme d'arcus triumphalis. L'association des deux termes d'Arcus Pantheus est d'autant plus insolite.

C'est qu'on utilise habituellement **l'adjectif** en relation avec **le nom d'une divinité** ou d'un **temple**. La plupart du temps, c'est à une divinité particulière que s'applique le qualificatif valorisant de « Pantheus », et sous cette forme, nous le rencontrons à plusieurs reprises en Afrique. Citons les exemples de Gightis honorant la *Concordia Panthea*<sup>11</sup>, et de Thuburnica honorant *Mercurius Pantheus*<sup>12</sup>. Sur cette dédicace, dans un sanctuaire d'origine préromaine, *Mercure Sobrius, Pantheus Augustus* et le *Genius Seasae* (génie du lieu où s'élevait le temple, le *vicus Seasa*), sont honorés ensemble. On rencontre aussi *Serapis Pantheus* en Espagne<sup>13</sup>.

Parfois le mot, abandonnant sa qualité d'épithète, peut devenir nom générique. On connaît des temples élevés pour une divinité panthée, divinité qui réunit alors sous son seul nom les vertus de tous les autres dieux. Dans ce cas, *Pantheus* devient **le nom propre du dieu, un dieu universel et syncrétiste par nature.** L'Afrique noug en propose trois exemples : à Cillium, CILVIII 26222 ; à Pheradi Maius, CILVIII 11162 (où il partage son temple avec Concordia) ; à Mustis enfin, où un soldat fait restaurer et équiper à ses frais le temple tombé en ruines<sup>14</sup>. Dédié pour le salut de Sévère Alexandre, le temple avait été construit au moins vingt ans plus tôt, peut-être sous Caracalla ?

Tous ces textes montrent bien que le syncrétisme religieux était dans l'air du temps, sans doute davantage en Afrique, si l'on tient compte du nombre d'inscriptions.

Outre les trois textes africains, on a rencontré dans d'autres régions de l'Empire (mais en moins grand nombre) des hommages à Pantheus Augustus, notamment rendus par des *seviri*., ce qui peut déjà laisser supposer un certain lien entre le culte de Pantheus et le culte impérial. A Hispalis (Séville), CIL II 1165:

PANTHEO AUG SACRVM L.LICINIVS ADAMAS

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> CIL VIII, 22693.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> CIL VIII, 14690.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> CIL II, 46.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> L'inscription a été publiée par Beschaouch, « Mustitana I », *Karthago, 14*,, *Paris, 1968, pp. 200-202*.

LIB. FAVSTI IIIIII VR.AVG D.D.

L.1: T H ligature

L. 7: IIIIII ligature et V R ligature.

# -A Ariminum, CILXI 360:

Il s'agit d'une base de statue (1,08m sur 0,24m) :

PANTHEUM SACRUM

L VICRIVS CYPAERVSSEXVIR

ET SEXVIR AVGVSTALIS

L. 1: V M, ligature.

Evidemment, le Panthéon de Rome, restauré en 202 par Septime Sévère et Caracalla<sup>15</sup>, a pu servir d'exemplum, et éveiller dans les provinces une certaine émulation. Dès sa construction par Agrippa, ce temple panthée était de surcroît associé au culte impérial. En effet, dans les niches qui ornaient la rotonde, Agrippa avait fait installer les statues de César, entouré de celles de Mars et Vénus ; d'autres statues des dieux remplissaient les autres niches. Quant au Panthéon reconstruit par Hadrien, l'idéologie qui sous-tendait sa démarche est à l'évidence celle de ses prédécesseurs. Lorsque l'empereur a mis le temple en chantier, il s'est inspiré du Forum d'Auguste, et a installé le temple au fond d'une cour à portiques, la place qui le précédait s'ouvrant par un arc triomphal surmonté d'un quadrige. Le temple est ainsi mis en scène, on accède par un passage monumental à une place également monumentale, qui est une aire sacrée. L'arc de la place du Panthéon aurait survécu pendant une grande partie du Moyen-Age, appelé du nom révélateur d' « arcus pietatis Augusti ». A l'intérieur du temple, rien n'avait été modifié, les statues de Mars et Vénus qui entouraient celle de César étaient toujours accompagnées de figures des autres divinités, réunies autour des deux dieux fondateurs mythiques de la gens Iulia. Comme le forum d'Auguste, le Panthéon était donc un sanctuaire dynastique autant qu'un panthéon. Avec Hadrien toutefois l'idéologie s'est sophistiquée, car le quadrige surmontant le porche représentait le char du soleil, et la lumière zénithale qui seule éclairait le temple évoquait l'empereur Cosmocrator, le soleil de l'empire, garant de l'ordre du monde. Comme Hadrien aimait à rendre la justice en ce lieu, il semble avoir voulu réunir dans cette « aula regia » toutes les représentations des fonctions du prince. On peut ainsi affirmer que ce temple est en fait un véritable temple du culte impérial. Dans les provinces, et surtout en Afrique, l'équivalent du Panthéon est le temple « dynastique » d'Auguste et Rome; parfois le Capitole, ainsi lorsque Sévère est directement assimilé à Jupiter et Julia à Junon, dans le Capitole du Vicus Maracitanus<sup>16</sup>; parfois enfin dans le temple « familial », comme celui des Sévères à Cuicul. Mais le culte impérial se rend à

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Comme l'indique une inscription sur l'architrave du monument, juste au-dessous de celle d'Agrippa, qu'Hadrien avait fait remettre en place après la reconstruction du temple. Voir Coarelli, *Guida Archeologica di Roma, éd. 1983*, p.292.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Voir A.E. 1949 n° 109, et L. Déroche, MEFR, 60, 1948, pp. 65-80.

tous les niveaux de culte religieux, par l'association permamente d'une divinité à l'empereur et à ses ancêtres divinisés.

Lorsqu'on a établi sans doute possible que *Pantheus* était largement honoré en Afrique, on n'a pas expliqué sa relation avec un arc honorifique. Il nous semble que la solution se trouve peut-être dans l'emplacement occupé par l'arc. Si le site lui-même sur lequel s'élève l'arc possède un indéniable caractère sacré, celui-ci rejaillit sur toutes les constructions du site, et nous avons vu dans notre corpus plusieurs arcs servant de porte d'entrée triomphale à un sanctuaire. Dans ces conditions, l'association des deux termes ne paraît pas impensable.

#### 2° Situation de l'arc:

# La solution proposée par Masqueray :

Masqueray avait pensé placer la statue de Mars à l'emplacement connu sur la face Est de l'arc dit de Trajan<sup>17</sup>. Mais la place était « prise », si l'on veut bien pardonner la trivialité de l'expression, par une autre statue de Mars, dont nous avons la dédicace, élevée par un autre Flamine, qui plus est, contemporain de Pudentianus.

# - Arcus Pantheus et Porte Sud de la ville :

Nous pouvons sans risque proposer pour cet arc panthée un emplacement prestigieux, un « locus celeberrimus », très fréquenté, ou lieu de passage obligé. Il pourrait donc se situer sur la voie, qui emprunte un petit col entre deux mamelons, et qui relie le sud de la ville au sanctuaire de la source. Les ruines qui occupent le site dans les autres directions cardinales sont suffisamment bien inventoriées pour qu'on élimine l'idée qu'un arc aurait pu s'y cacher.

A l'époque de la dédicace de la statue près de l'Arc Panthée, la porte Sud de la ville primitive avait déjà été emportée par l'explosion urbaine, qui s'était manifestée dès le milieu du second siècle dans la direction du Sud.Il va sans dire que la porte « tardive », (n° 22 du plan de 1904, partie III, p. 5 %, c'est-à-dire d'époque byzantine selon toute vraisemblance, ne peut être confondue avec la première, qu'elle aurait plus ou moins remplacée. L'histoire de l'urbanisme de Timgad montre assez combien toute cette zone a été occupée, comment les voies prenaient des directions variées, se joignaient parfois pour dessiner des îlots bizarres, triangulaires, preuve d'un habitat dense et en perpétuelle évolution. Dès l'époque antonine, les grands Thermes du sud s'étaient étalés hors du rempart (s'il existait encore), et on sait que les thermes furent restaurés et agrandis en 198, comme l'atteste l'inscription «découverte au cours des fouilles mais non en place malheureusement», publiée en 1893<sup>18</sup>. Cette dédicace, qui nomme Septime Sévère et Caracalla, appelle une remarque au sujet des titulatures impériales : on peut souligner qu'ici Caracalla figure comme Prince de la Jeunesse, titre qu'on rencontre assez rarement sur des inscriptions, et le titre a d'autant moins de raisons de figurer ici que Caracalla est déjà empereur à cette époque! Voyons dans ce titre exceptionnellement attribué au plus jeune des deux empereurs une nouvelle preuve de la fantaisie ou de l'indépendance des lapicides africains.

428

 $<sup>^{17}</sup>$  C'était la proposition de Masqueray, réfutée par Ballu et Cagnat, *Timgad, une cité africaine* , p. 123.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Bull. Arch. Du Comité, 1893,p.160, n°39.

On peut donc considérer que tout le quartier sud de Timgad, réurbanisé sous les Antonins, avait perdu la trace du rempart à cette époque-là, ce qui avait amené l'ouverture d'une nouvelle voie en direction des thermes, voie qui débouchait sur une place publique ornée d'une fontaine. Nous connaissons les travaux d'urbanisme liés à la planification des nouveaux quartiers de Djemila à la même époque, et dans ce cas aussi nous constatons le même processus d'investissement progressif du rempart, qui se justifie souvent par la construction hors les murs d'un monument public important, que ce soit un temple (le temple de Saturne, puis les Grands Thermes à Cuicul), ou des thermes (les Grands Thermes du sud à Thamugadi). A Volubilis, la géographie imposait d'investir plutôt les zones Nord-Est et Sud-Ouest, et là, le rempart était suffisamment éloigné pour qu'on construise sans être gêné par sa présence ; aussi a-t-il survécu à la poussée urbaine.

D'ailleurs, le désordre des constructions dans la zone du Sud de la ville à Timgad montre bien qu'il n'y a pas eu de décision concertée ou autoritaire de la part du pouvoir central concernant la démolition des remparts. Par contre, pour ce qui concerne le lotissement systématique de la zone périphérique de la colonie primitive, au Nord et à l'Ouest, la décision semble avoir été prise de façon concertée et systématique, mais certainement à l'échelon local, par les deux magistrats en place alors. Lorsque le processus était suffisamment engagé, la planification se faisait sans douleur, organisant simplement ce que le cours des choses avait entraîné dans les vingt ou trente ans qui précédaient. A Timgad, on constate très facilement, au vu des constructions compliquées et irrégulières de la limite Sud qu'il ne s'agit pas d'un grand programme d'urbanisme dont on aurait respecté les phases, mais d'une évolution lente, par opposition au développement rigoureux et cohérent de la zone de l'avenue de Lambèse, à l'Ouest, quelque trente ans plus tard.

Il n'en demeure pas moins que le quartier Sud était extrêmement important depuis le dernier quart du II<sup>e</sup> siècle, regroupant des maisons luxueuses et les plus grands thermes de la ville. Les axes urbains se prolongeaient alors vers le Sud jusqu'au sanctuaire de la source, car, la porte Sud oubliée, la ville s'ouvrait dans cette direction, et au tournant du II<sup>e</sup> siècle, Sertius<sup>19</sup> avait pu construire sa maison à la fois sur les fondations du rempart Sud, et sur le lot le mieux placé du nouveau lotissement, bordé de quatre rues, et donnant à la fois sur le Capitole et sur la sortie Sud de la ville.

Cette analyse de l'urbanisme de Timgad dans le quartier Sud nous contraint à écarter l'hypothèse d'une identification de l'Arcus Pantheus avec la Porte Sud de la ville, qui n'existait plus depuis deux générations au moins.

# - Les vestiges d'un monument prestigieux découverts par Ballu :

Cependant, Ballu avait relevé les restes d'un monument de prestige non loin des Grands Thermes du Sud. Ces restes étaient suffisamment importants pour justifier la fouille, après un sondage effectué par Ballu en 1904, « au bas du mamelon qui est situé au sud-est du Capitole. » Ce mamelon correspond au monticule mentionnant l'altitude 60-65 sur le *Plan Général des Ruines*. Déblayé en 1905 à l'initiative de Ballu, cet emplacement pourrait convenir à l'emplacement de *l'Arcus Pantheus*. Le *Rapport* publié au Journal Officiel de 1906 indique en effet:

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Voir dans 7 Thamugadi, note 57.

« Un sondage avait été pratiqué l'an dernier... Nous avons continué les déblais cette année, mais les espérances que nous fondions sur ce point ne se réaliseront probablement pas. Les maisons trouvées sont ruinées, totalement

démolies même; elles paraissent avoir été établies à l'endroit où s'élevait un monument important si l'on en juge par les quelques beaux matériaux, entre autres des voussoirs, qu'on y a mis au jour..... Le mamelon paraît avoir servi de nécropole après la disparition des constructions importantes dont il était garni. »<sup>20</sup>.

Ce monument important comportant des **voussoirs** aurait pu être l'Arcus Pantheus, et on ne pourra jamais totalement exclure cette hypothèse. Cependant, nous proposons une autre implantation.

## L'Arcus Pantheus comme porte d'entrée triomphale du sanctuaire :

En nous éloignant par étapes des anciennes limites du Sud de la ville, nous arrivons, à 300 mètres environ, à proximité de la forteresse byzantine, au-dessous de laquelle, entre 1939 et 1942, on a mis au jour **un sanctuaire**, considéré en un premier temps comme un Serapeum.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> A. Ballu, *Rapports*, p. 113 de l'éd. de Groslambert.

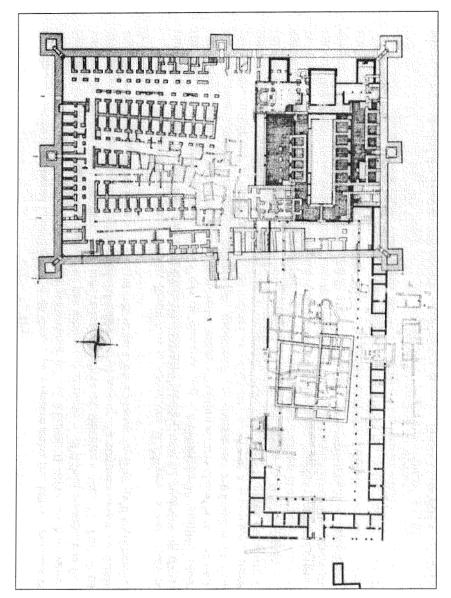


Figure 1: Plan du sanctuaire situé au-dessous de la forteresse byzantine, in Lassus. L'Arcus Pantheus pourrait se situer sous le mur d'enceinte de la forteresse byzantine, à l'entrée du sanctuaire, dont il a pu constituer l'entrée triomphale. Les constructions qui encombrent la cour du viridarium, au premier plan, construit en 213 devant le sanctuaire, sont d'époque byzantine.

C'est en janvier 1942 seulement qu'on a appris l'existence d'un **sanctuaire de Sérapis** en ces lieux. En effet, dans le *B.A.C.T.H.* de 1939-1942, Merlin faisait part d'une lettre de L. Leschi formulée ainsi :

« On est en train d'exhumer à Timgad un magnifique Serapeum, qui sera un des beaux monuments de la ville : le déblaiement est long et délicat, car l'édifice se trouve sous le fort byzantin »

De fait, des sondages effectués à l'instigation de L. Leschi sous des remblais dépassant quatre mètres, révélaient en 1939 l'existence de la forteresse, et du sanctuaire qu'elle recouvrait. Les fouilles, entreprises alors par Mrs Godet père et fils, durèrent jusqu'en 1950 environ. Interrompues par les années de guerre, elles furent l'objet de deux missions de J. Lassus et M. Le Glay en 1967, puis de M Lassus en 1975. Celui-ci a publié les résultats concernant l'époque byzantine, ainsi que plusieurs extraits des

rapports de fouilles de M Godet; M Le Glay devait publier la partie consacrée au sanctuaire de la source<sup>21</sup>.

Le sanctuaire était en effet un complexe religieux comportant trois temples, comme le montre la fig.1, empruntée à l'ouvrage que J. Lassus a consacré à la forteresse byzantine<sup>22</sup>. Celle-ci fut construite au-dessus du sanctuaire, selon toute vraisemblance à cause de sa magnifique piscine, toujours fonctionnelle à l'époque de Solomon, et de la qualité de la source. Les trois temples du complexe étaient dédiés à Serapis, à la Dea Patria et à Esculape; et il était complété par une piscine, alimentée par plusieurs canalisations qui passaient sous le podium des temples. On peut l'interpréter, avec J. Lassus, comme un « ensemble religieux et thermal »<sup>23</sup>, alliant l'hydrothérapie au culte de Sérapis guérisseur et à celui de la divinité poliade.

Mais **depuis quand ce complexe existait-il?** On ne peut le préciser, mais l'importance de la source est indéniable dès le début de l'histoire de la ville. C'est probablement sa présence sur les lieux qui a induit la création de la colonie. Nous savons par ailleurs qu'elle alimentait les grands Thermes du Sud, construits au milieu du II<sup>e</sup> siècle.

Il semble en fait que son existence puisse remonter à l'époque la plus ancienne, car son implantation est directement liée à la source elle-même, et on connaît les cultes des eaux dans la plus haute époque libyco-punique et numide. On pense au temple des eaux de Lambèse, devenu temple de Mercure dans l'*interpretatio* romaine, ou au sanctuaire de Zaghouan, qui était également l'objet d'un culte très ancien. Pour les sanctuaires des sources, leur implantation périurbaine n'est pas à mettre au compte de leur nature indigène; il est vrai que les temples liés à des cultes bien antérieurs à la présence romaine, comme c'est très souvent le cas<sup>24</sup>, sont situés dans des zones périurbaines. Mais pour ce qui concerne l'implantation des sanctuaires des eaux, leur situation hors les murs répond simplement à leur nécessaire présence près ou au-dessus de la source.

Si bien que nous pencherions pour l'existence d'un premier sanctuaire berbère, et pour une construction du sanctuaire « romanisé » datant au plus tard du milieu du deuxième siècle. Cependant, de nombreuses inscriptions renvoyant à Sévère et Caracalla ont été mises au jour dans le sanctuaire, ce qui laisse supposer une intense activité, en liaison plus ou moins directe avec les empereurs. Nous décrirons rapidement ce sanctuaire, avant d'analyser les inscriptions qu'on y a trouvées.

#### Le sanctuaire:

# 1. Description:

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Voir dans *La forteresse byzantine de Thamugadi*, p. 24, la publication annoncée, mais qui n'a jamais paru.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Voir Lassus J., La forteresse byzantine de Thamugadi, p. 25.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Voir J. Lassus, op. cit., p. 50.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Voir Picard, p. 120.

Il se situe à 300 mètres de l'extrémité sud de la ville romaine actuellement connue, dans une cuvette fermée par des collines qui rendent son emplacement peu visible aujourd'hui, au-delà d'un petit col. Le sanctuaire a été conservé parce qu'il a servi de fondations à la citadelle byzantine; l'existence même d'une source importante, permettant d'alimenter une vaste piscine, que les Byzantins ont transformée en château d'eau, a sans doute été à l'origine de leur choix. Ce sanctuaire réunissait un culte civique très présent à Timgad, celui du Génie de la Colonie, qui était la Dea Africa, et deux cultes de dieux guérisseurs, le Sérapis alexandrin et l'Esculape romain. C'est un ensemble important de bâtiments et d'annexes orientés Nord-Sud. Au Nord, en direction de la ville, la piscine et ses abords; au Sud, vers l'Aurès, le podium des temples.

# 1) La piscine:

Elle occupe l'axe du sanctuaire, dans la continuité du temple principal, qui la domine depuis une terrasse ; c'est un rectangle assez étroit de 7 m de large sur 27 m de long et 1 m 70 de profondeur. Une colonnade sur trois côtés borde le bassin. Les faces latérales étaient bordées d'un portique précédant une rangée de salles, et derrière celles-ci, à l'Est et à l'Ouest, des cours rectangulaires étaient disposées symétriquement, face aux deux temples latéraux.

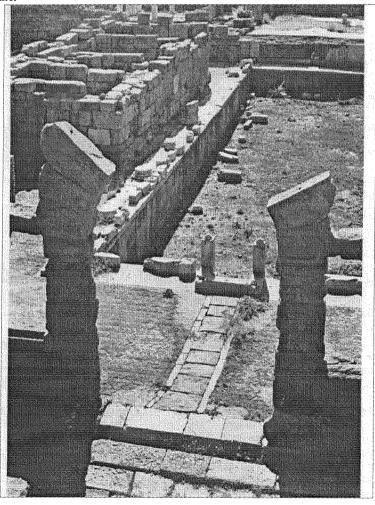


Figure 2: La piscine du sanctuaire de l'Aqua Septimiana, in Lassus.

# 2) Le viridarium:

Deux inscriptions nous renseignent sur les jardins aménagés devant le sanctuaire en 213, à l'instigation de Caracalla.

Le premier texte, dont Ballu avait publié le début dès 1911<sup>25</sup>, est maintenant complet grâce à la découverte des deux derniers fragments. Ensemble, ils constituent CIL VIII 2369. Il nous apprend que la Respublica a embelli des édifices préexistants proches d'une source par la construction d'une balustrade de bronze, d'un viridarium, qui dans le cas particulier est non pas un jardin, mais une cour à péristyle ornée de peintures, représentant peut-être des jardins en trompe-l'oeil, de trois pronaos et d'une platea dallée s'étendant des thermes jusqu'à l'entrée du monument<sup>26</sup>. Ce texte date d'octobre-décembre 213. Il ne fait pas allusion aux temples, qui existaient certainement déjà, ni à la source elle-même, déjà exploitée depuis un demi-siècle au moins pour alimenter les thermes et la partie Sud de la ville, et depuis un temps immémorial par les Berbères, qui en avaient certainement reconnu les vertus curatives; les cultes à des divinités protectrices des eaux sont également bien connus chez les Berbères<sup>27</sup>, et le Nentune honoré dans le sanctuaire en garde le souvenir. On peut dès lors supposer avec vraisemblance que par les embellissements importants du sanctuaire décidés et réalisés en 213, la ville voulait remercier les divinités honorées en ce lieu. A quelle occasion? L'empereur avait peut-être eu recours à elles lors de sa visite à Timgad en compagnie de Septime Sévère en 203, comme nous l'avons suggéré.

Un deuxième texte, CIL 2370, explicite les mêmes aménagements.

Il n'est pas anodin de faire remarquer que les fragments d'inscription que nous présentons ont été trouvés « dans le ravin..., entre le Capitole et les abords du sanctuaire », c'est-à-dire en fait tout près de l'endroit où Ballu avait trouvé les restes si parlants d'un « monument de prestige ». Voici les deux inscriptions :

# CIL 2369

imp. caes, m. aurelio seuero antonino plO FELICE AVG PARTHICO MAX BRITTAN MAX

a. 214 german, max. trid. pot. xuli imp. iii cos. MII P P ET IVLIA AVG PIA FELICE MATRE AFG

det castror, item senatus et patroAE & AMBITYM FONTIS CANCELLS AEREIS

concludendum curauit porticus . . . RI PICTVRIS EXORNATAS IANVIS ET PRONAIS AD

5 ditis marmoribus constrauit usque aD INROITVM PERFECTYM RESP. VBLCA THAM D D

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> A. Ballu, *BAC*, 1911, p. 127. Ce fragment avait été trouvé dans un mausolée au N. Ouest du fort, ce qui confirme encore la cohérence de la localisation de plusieurs de ces vestiges si précieux.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Cette inscription a été copiée par Rénier, et figure au C. I. L. VIII en 2369.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Voir S. Saint-Amans, *Topographie religieuse de Thugga*, Bordeaux, 2004, p. 207.

## CIL 2370

imperatore caexAR e M AVRELIO SEVERO AN TONING PIO FELICE + AVG-PART · MAX · BRIT · MAX · GER MAX - PONT - MAX - TRIB - POT-XVII IMP - III - COS - IIII - PP-ET IVLIA AVG. PIA. FELICE MTRE et castror · Item SCHATUS ET PATRIAE AM SHAM FONTIS CN CE HIS DEREIS CONCLY dendum curaui)T ianuis AD, ER/+/€ŤŶ¥ THAM ugadens D D

#### **Traduction:**

Sous l'Empereur César M. Aurelius Severus Antoninus Pieux, Heureux, Auguste, très grand vainqueur des Parthes, des Britanniques et des Germains, dans sa dix-septième puissance tribunicienne, ayant reçu trois acclamations impératoriales, Consul pour la quatrième fois, père de la Patrie, et sous julia augusta pieuse, Heureuse, mère de l'auguste et des camps, et aussi du Sénat et de la Patrie, la municipalité des Thamugadiens a fait entourer la piscine d'une balustrade de bronze; a aménagé les portiques( d'un viridarium) ornés de peintures, de portes et de pronaos de marbre ouvrant sur ces portiques; a fait daller la grande voie jusqu'à l'entrée du sanctuaire. Par décret des décurions.

Ainsi, au nord de la piscine, donc en direction de la ville, Caracalla fit aménager le vaste jardin, qui mesurait 90mde long, et était entouré de portiques disposés à l'avant de pièces constituant une série régulière, de 5m de profondeur, salles de soins ou hôtellerie. La dédicace commémorant les travaux date d'octobre à décembre 213. Tout ceci était très luxueux, comme nous l'apprennent les inscriptions: la grande cour dallée, certainement destinée à accueillir les processions, était entourée de portiques ornés de peintures et de balustrades de bronze. La muraille de la forteresse byzantine a empiété de 12m sur le jardin et son portique, le mur du portique du *viridarium* ayant servi de fondation au mur d'enceinte. Au Nord, un portique d'accueil constituait l'entrée du sanctuaire, de part et d'autre d'une porte monumentale de 4,70 m de hauteur, encadrée de deux baies carrées. Enfin, un dallage soigné conduisait du nouveau seuil principal du complexe vers la ville, constituant une véritable avenue, somme toute très voisine de la *Via Tecta*, la voie d'accès à l'Asclepieium de Pergame.

C'est entre le jardin et le péribole du sanctuaire proprement dit, comme une porte d'entrée triomphale, que nous aimerions placer l'Arcus Pantheus.

# 3) Le podium des temples :

Un ensemble somme toute conforme à beaucoup de temples « romano-africains » à trois cellae constituait la partie sacrée du complexe religieux, sous la forme de trois temples. C'est un sanctuaire proche par ses dimensions de celui de Lambèse<sup>28</sup>, lui aussi honorant Sérapis-Esculape, et qui n'est pas sans rappeler non plus -quoique de dimensions bien plus modestes, et avec une organisation interne bien moins complexe-le Sérapeion de Pergame. Comme à Pergame, l'entrée du monument elle-même, avec les aménagements extérieurs apportés en 213, présentait des dimensions impressionnantes. Selon la publication<sup>29</sup> de Lassus, la baie en plein cintre qui servait d'entrée au complexe mesurait 4m.70 de hauteur et était entourée de deux baies carrées, à l'image de l'arc d'Auguste tel que Coarelli l'a restitué, assez proche, toutes proportins gardées du propylée de Pergame. Nous pourrions même pousser plus avant la comparaison avec Pergame, et comparer la « voie sacrée » conduisant à l'entrée monumentale du sanctuaire pergaménien à la voie parfaitement rectiligne qui conduisait de la sortie sud de Timgad, au-delà des Grands Thermes du Sud, vers le Sanctuaire de *l'Aqua Septimiana*.

La configuration naturelle du sol, en pente du Sud au Nord, et d'Ouest en Est, a certainement été à l'origine de la construction du **podium**, qui par ailleurs devait être d'un superbe effet pour qui abordait la piscine depuis le *viridarium*. Sa présence nécessaire dans ce type de temple trouvait un support naturel qui l'intégrait au paysage. L'axe de symétrie très fort occupé par le temple central et la piscine était encore mis en valeur par toutes les constructions secondaires qui se répondaient à l'Est et à l'Ouest, et par les deux escaliers latéraux de part et d'autre du temple central (mais dont le nombre de marches variait selon la pente). Le plus grand des temples mesurait 7,50m de largeur, et 9,80m de profondeur. Les deux petits mesuraient 5,10m de largeur sur 7,10m de profondeur<sup>30</sup>. Outre ces trois temples, dont les traces sont bien visibles, il faut imaginer des chapelles, qui donnaient certainement sur la piscine, disposées sur les flancs latéraux. En effet, deux inscriptions de la fin du II<sup>e</sup> siècle mentionnent un flamine perpétuel, P. Aelius Silvanus qui, associé à ses fils, a dédié une chapelle à Pluton et Cérès<sup>31</sup>, l'autre à Neptune et au *Genius loci*<sup>32</sup>. Sans vouloir parler d'un véritable panthéon, disons que de très nombreuses divinités étaient réunies là.

Le complexe était très luxueux, le bassin de la piscine recouvert de marbres de couleur, tout comme le sol du grand temple. Il est difficile de savoir comment était recouvert le sol du temple de l'Est à l'origine, puisqu'il a été investi par la chapelle de la forteresse, et celui de l'Ouest, occupé par des bâtiments byzantins.

Nous n'avons pas de trace épigraphique d'une visite des Empereurs au Serapeion de Lambèse.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> La forteresse byzantine ...

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> In Leschi, *op. cit.*, p. 241.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Association classique des Cérères et de Frugifer, le culte de cette triade, venu de Sicile, a rencontré un accueil très favorable en Afrique, voir Picard, *Religions*, p. 183.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Voir L. Leschi, *BCTH 1946*, p. 66, et CRAI 1947, pp. 87-99.

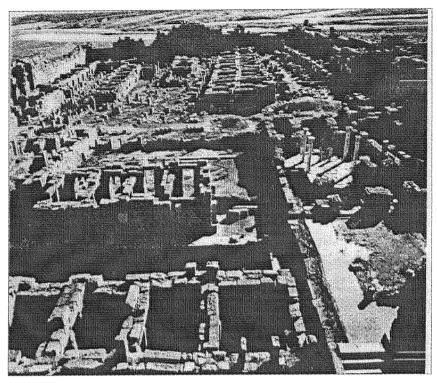


Figure 3: La forteresse vue du haut de la muraille byzantine, depuis l'Ouest: au premier plan, les bâtiments qui recouvrent en partie le temple Ouest, adossés à la piscine; à droite, le temple principal; derrière cet espace, la chapelle, occupant, avec une orientation différente, l'emplacement du temple Est. Au fond, les casernements. In Lassus.

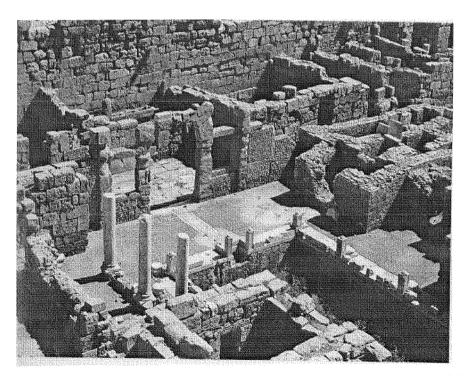


Figure 4: Aqua Septimiana, sous la forteresse byzantine, in Lancel. Remarquer le dallage d'opus spicatum recouvrant le portique de la piscine du sanctuaire.

# 2. le nom du sanctuaire : L'inscription de l'Aqua Septimiana

Au début du III<sup>e</sup> siècle, à une date qu'on ne peut trop préciser, une dédicace du sanctuaire a été faite en l'honneur des Sévères (accompagnée peut-être de quelques réaménagements de détail), au moment où on a donné leur nom au sanctuaire des eaux. Ce texte est perdu, mais une inscription votive en rend compte : c'est l'inscription de l'Aqua Septimiana, qui pourrait bien coïncider avec la visite des empereurs en 203, lors du séjour de la famille impériale. Elle nous livre le nom du complexe, apparu avec la découverte d'un linteau<sup>33</sup> en remploi dans les bains de la forteresse byzantine.

Le texte dit dans une belle litote : Salvis Augustis, Aqua Septimiana Felix (voir fig. 4). Le commentaire de M Le Glay<sup>34</sup>, fondé sur les rapports qui existent à l'époque impériale (mais qui avaient commencé à émerger dès l'époque des viri triumphales, avec les voeux publics formulés pour le rétablissement de Pompée par exemple) entre Salus Augusti et Felicitas Imperii, explicite la formule. Considérée d'abord comme la dédicace du sanctuaire par Leschi, l'inscription a été relue à la lumière de l'idéologie impériale par M. Le Glay ; il a mis en évidence le lien direct qui s'est imposé dans la mentalité collective entre la santé et le bonheur de l'empereur et le bonheur de l'Empire. Une nette connotation religieuse s'est surajoutée à la simple idée humaniste que le bonheur de chacun était lié à celui de tous ; désormais, la bienveillance des dieux passe obligatoirement par le filtre de l'empereur, intermédiaire obligé, qui est véritablement à l'origine de la felicitas saeculi. La formule de l'inscription du sanctuaire confirme l'idéologie qui régnait au début du III<sup>e</sup> siècle, très fortement orientée vers un culte impérial de plus en plus envahissant et totalitaire.

On peut supposer que l'un ou l'autre des deux empereurs, ou même le père et le fils, a été soigné, ou pour le moins a consulté dans le temple de Sérapis. Qu'ils aient été réellement malades, ou qu'ils aient cédé à leur religiosité également maladive, le père et le fils étaient des patients soucieux de leur santé autant que de présages. On connaît, parallèlement, certains détails du culte rendu par Caracalla à Esculape (et à Dionysos) lors de son séjour à Pergame.

Bien qu'on ne sache rien de certain sur une visite effective des empereurs au temple de Sérapis, celle-ci paraît d'autant plus évidente que le sanctuaire abritait avant tout le temple de la *Dea Patria*, qu'ils n'ont pu manquer d'aller saluer. Il y a donc là une convergence d'éléments qui expliquent que leur nom ait été donné au sanctuaire en cette occasion, ou avant, en prévision de leur visite.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> D'abord publié dans les *CRAI* en 1947, pp. 87-99, par L. Leschi, texte repris dans *Etudes Africaines*.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> M; Le Glay, « Salus imperatoris, felicitas Imperii », BACTH, 1976, p. 241-242.

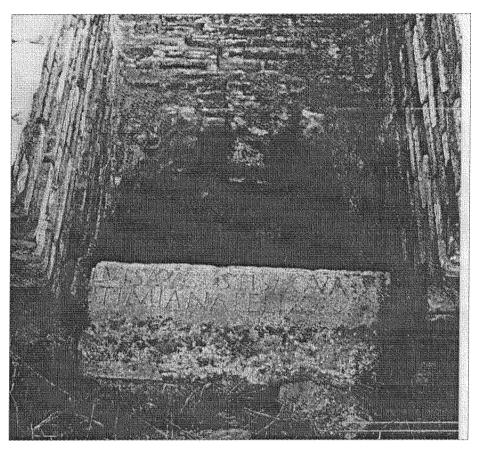


Figure 5: Le bloc remployé dans une baignoire du bain byzantin donnant le nom du sanctuaire; au fond, les piles de l'hypocauste. In Lassus.

Nous pouvons constater le même processus, tout près de Timgad en direction de Théveste, à El Hammam la bien nommée; là, nous avons l'exemple similaire d'une source et d'un établissement thermal consacrés à des empereurs, par une dédicace aux Flaviens datant de 76<sup>35</sup>. Ce sont les *Aquae Flavianae*, restaurées par ailleurs à l'époque de Septime Sévère<sup>36</sup>. Vespasien avait été Proconsul d'Afrique de 58 à 65, et lorsqu'il fut empereur, il fit porter une bonne part de son action édilitaire en Afrique de façon plus particulière sur la région correspondant en gros à la Numidie. Cette région était aussi le coeur de nombreux *saltus*<sup>37</sup>. On doit également aux Flaviens la grande voie unissant Théveste à Hippo Regius (Bône) par Madauros (Madaure) et Thubursicu Numidarum (Khemissa)<sup>38</sup>. Certes, il n'est pas certain, et même peu probable, que Vespasien ait personnellement visité le temple, il a pu le faire simplement bénéficier de quelque faveur, qui a appelé en retour la collation du nom des Flaviens. Alors qu'à Timgad, il nous paraît évident que les empereurs ont visité le sanctuaire, pour une occasion ou l'autre.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> CIL VIII 17725.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> CIL VIII17727 et17728.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Voir in J.M Lasserre, *Ubique Populus*, où la carte des saltus impériaux et de leur population figure in Carte n° III, entre les pages 334 et 335.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Voir in le Père Mesnage, Romanisation de l'Afrique, pp.56-59.

L'Aqua Septimiana, que P. Gros qualifie de « l'un des plus grands nymphées à façade et retours latéraux » d'Afrique, peut-elle être qualifiée de Panthéon, et justifier ainsi le nom qu'on aurait donné à sa porte d'entrée triomphale? Outre les trois divinités honorées dans les trois « temples », et celles honorées dans les deux chapelles, on y a retrouvé une dédicace à Diane. La présence de tous ces dieux justifie-t-elle le qualificatif pompeux de pantheus? Nous ne pourrions l'affirmer, mais ce qui apparaît par contre avec force, c'est le lien étroit que nous constatons entre le sanctuaire et la famille impériale.

# Les trois divinités du sanctuaire

L'habitude était générale en Afrique d'honorer plusieurs dieux dans le même sanctuaire, soit dans plusieurs temples attribués à chacun des dieux et réunis dans une enceinte sacrée commune, soit dans un même temple, et dans ce cas, des *cellae* juxtaposées étaient consacrées à chacun individuellement. A Timgad, le temple du Génie de la Colonie, installé hors de l'enceinte primitive dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle, était dédié à la fois à la Triade Capitoline (il n'y avait pas encore de Capitole à Timgad à cette époque, il est postérieur de quelques années), à Silvain, et au Génie de la Colonie : c'était en fait pratiquement un panthéon ! Du reste, c'est ce terme qu'emploie Ballu pour le présenter lors de la découverte.

# 1. La Dea Patria

Elle est honorée comme la divinité la plus importante du sanctuaire, dans le temple central. Certains ont voulu l'identifier à *l'Africa*, ce qui nous paraît être une interprétation très séduisante. Son culte est bien attesté à Timgad, où l'on a découvert une mosaïque qui représente l'Afrique, identifiée par M Le Glay<sup>40</sup>. Les détails de l'iconographie d'Africa sont très codifiés : la tête est traditionnellement ornée de la dépouille d'éléphant<sup>41</sup>, elle porte également très souvent le *vexillum* dans la main droite, et la *cornucopia* dans la gauche. La meilleure illustration en est la statuette conservée au Musée de Cirta (voir fig. 4), bien qu'elle soit en buste et qu'on ne voie aucun de ses attributs. Nous les retrouverons sur un médaillon de terre cuite trouvé à Timgad, voir fig. 4; mais aussi sur les monnaies de Rome et de Carthage, sur les monnaies de Juba<sup>42</sup>, enfin sur les monnaies impériales<sup>43</sup>. C'est le même personnage encore, avec les mêmes attributs, qui figure sur les mosaïques d'Ostie<sup>44</sup>. La figure d'Africa conserve son identité iconographique jusque dans l'art funéraire : **Africa** apparaît sur un sarcophage du Musée National Romain, qui a été étudié par Paribeni<sup>45</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> P. Gros, L'Architecture romaine, 1. Les monuments publics, Paris, 1996, p. .

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Le Glay M, « La déesse Africa à Timgad », *Hommage à J. Bayet*, Latomus, 70, 1964.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Ceci rend l'offrande d'une défense d'éléphant, mentionnée sur un des ex-voto, d'autant plus intéressante.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> voir Mazard, incomplet!

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> voir in Toynbee, Pl. II, 1-14.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Voir Beccati, *I mosaici ostiensi, IV.* Consulter en outre Calza G., « Rappresentanze di provincie e di venti in un mosaico di Ostia », *Bollettino Communale*, 1912, pp. 103-112 et table VII.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Paribeni R., Bolletino d'Arte, 1909, pp. 291 sq.

C'est dire que l'iconographie d'Africa est riche, mais très étroitement fixée. Quant à **l'éléphant** dont la dépouille coiffe la déesse, il figure sur plusieurs monuments ; le plus intéressant pour nous est évidemment l'arc de Leptis<sup>46</sup>. Il apparaît également sur un sarcophage de la Villa Médicis<sup>47</sup>. La convergence de tous ces éléments plaide pour une **assimilation de la** *dea patria* à **l'Africa**.

Justement venue confirmer les remarques précédentes, la dédicace d'une base hexagonale, dédiée par un préfet de la VIII<sup>e</sup> cohorte à « *deae patriae suae* », retrouvée dans le temple de la *dea patria* nous conforte dans cette analyse.

Toujours dans le temple principal, on a retrouvé une grande base octogonale dédiée à Caracalla et à Julia Domna en 214-215, par P. Flavius Pudens Pomponianus, clarissime. On ignore la nature de la statue, mais la fin de la dédicace indique : « a (pour ad) deam patriam sua pecunia posuitet cultui publicae religionis et honestamento dignae civitatis ». Ce sénateur, patron de la ville, affirmait dans son geste entretenir le culte officiel de la ville, et avait été honoré d'une statue sur le forum de la cité, dont le texte filait une métaphore plus ou moins obscure sur la source d'éloquence qu'il était, et la statue que lui dédiaient les Thamugadiens, « voisins d'une source » !

Nous voyons vraiment intervenir dans le sanctuaire les notables les plus en vue de la cité, pour lesquels la vénération de l'empereur était la première préoccupation.

A ce stade de notoriété du temple, et au vu du nombre impressionnant de dédicaces retrouvées sur place, il est bon de se demander si la *Dea Patria* ne peut pas être assimilée, à Timgad, au *Genius Patriae*. Non pas que le Génie de la colonie n'ait pas été honoré sous son nom propre plusieurs fois, et en particulier dans son temple, proche de l'arc de 203. Mais dans le sanctuaire hors la ville, c'est plutôt la *dea patria* qui reçoit les hommages. Et pourtant, on rencontre le *Genius patriae* honoré sur une base retrouvée *in situ* dans le temple de la Dea Patria, commémorant l'offrande d'une défense d'éléphant, dédiée, entre autres notables de Timgad ayant contribué à cet évergétisme, par une flaminique, clarissime, mère du grammairien Flavius Pudens. La **confusion entre les deux divinités** semble donc avoir été entretenue à Timgad sans difficulté d'interprétation.

On mesure toute l'importance que ce sanctuaire s'est acquise dans l'exaltation du **culte impérial**, au moins au début du III<sup>e</sup> siècle, parallèlement aux **cultes traditionnels** qui lui étaient propres. L'association des deux sensibilités religieuses, glorification de l'empereur et patronage du plus grand nombre possible de divinités, se trouve admirablement résumée dans l'association des deux termes d'*Arcus Pantheus*.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Lire l'article de Aurigemma S., « l'elefante di Leptis Magna e il commercio dell'avorio e delle sue »ferae libycae » negli empori tripolitani », *Africa Italiana*, VII, 1940, pp. 67-86.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Voir l'article de Pietrangeli C. in L'Urbe, XI, 2, 1948.



Figure 6 : La Dea Africa du Musée de Cirta à Constantine, et la Dea Africa dans l'art populaire, terre cuite du Musée de Timgad.

2. Sérapis était le second dieu honoré dans le sanctuaire. Le culte est attesté par plusieurs fragments de statues trouvés sur place. Parmi eux, une tête en marbre blanc, plus grande que nature, d'un homme barbu et chevelu à l'expression assez douce ; un bras gauche ; une main droite. Ces fragments pourraient avoir appartenu à la statue de culte. Une autre tête, plus petite que la première, évoque peut-être Pluton ou Frugifer.

La publication de L. Leschi <sup>48</sup>a montré toute l'importance de ce site sacré dans le culte de Sérapis, à cause de la source et de ses vertus thérapeutiques. Aussi, lorsqu'on découvrit également dans le temple un pied droit colossal, L. Leschi l'attribua-t-il à une statue colossale qui aurait trouvé place dans le temple, la statue de culte sans doute. Le pied portait, gravée en lettres de 0,025m au-dessus de la cheville, une dédicace, *Pro Salute AUGG*. L'inscription n'est pas datée, mais nous pourrions proposer les années allant de 198 à 203, les deux empereurs étant évidemment Septime Sévère et Caracalla, plutôt que de 211-212, période un peu courte, où les deux empereurs seraient Caracalla et son frère. Mais le doute subsiste. Cependant, à la même époque, est représenté sur l'arc de Lepcis un Sévère-Sérapis, et un Sévère-Jupiter!

# Pèlerinage et rites propitiatoires :

En fait, M Le Glay<sup>49</sup> a montré que le pied n'appartenait pas à la statue, mais qu'il s'agissait d'un « **pied de Sérapis** », que les fidèles venaient toucher, tel une relique, pour se protéger. Les vertus apotropaïques de tels « pieds » étaient reconnues, et l'auteur en donne quelques exemples. Par ailleurs, ces pieds étaient fréquemment surmontés d'une tête du dieu, et la tête de statue colossale qu'on a également trouvée sur place, pourrait également convenir à ce type d'ex voto. Il ne fait aucun doute que la

442

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> L. Leschi, Découvertes Récentes à Timgad: Aqua Septimiana Felix, C. R. A. I., 1947=*Etudes Africaines*, 240-245.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Voir M Le Glay, « Un « pied de Sérapis »...

venue (hypothétique, certes) des empereurs, qui auraient peut-être eux-mêmes approché cet objet miraculeux, devait pousser les fidèles à un zèle accru. D'ailleurs, superstitieux comme ils l'étaient, les empereurs n'avaient pas dû se priver de cette protection. Qu'ils l'aient approché ou non, ce pied de Sérapis donnait certainement un lustre supplémentaire au sanctuaire.

3 Une tête de serpent en marbre blanc, dont L. Leschi n'indique pas le temple d'origine, pouvait accompagner une statue d'Esculape. La présence de ce dieu dans le sanctuaire n'est attestée par aucune inscription, hélas, et mis à part son nom plus « romain » que celui de Sérapis, on n'arrive pas à discerner son rôle précis à Timgad.

## La dédicace à Diane

Une seconde inscription exhumée par Godet dans le fort byzantin dans les années 1940 est une dédicace à *Diane Augusta* pour le salut de Septime Sévère et Caracalla et de Julia Augusta, faite par la « Curia Commodiana ». Les noms des Empereurs ont été regravés sur un martelage, et l'épithète *Matris Augustorum* remplacée par *Matris August(i) et Sen(atus)*, ce qui confirme que la dédicace datait de 211-212, année pendant laquelle Caracalla a régné avec Géta, et au cours de laquelle la dédicace des Curiales de Commode a été faite<sup>50</sup>. Mais Diane n'était pas une des trois divinités officielles du sanctuaire des eaux, et sa statue, évoquée par l'inscription, occupait sans doute une chapelle latérale. On peut se demander pourquoi elle était honorée ici, car si l'on excepte sa présence (mais à côté d'Apollon) à Mactar, son culte n'est guère représenté en Afrique<sup>51</sup>.

Conclusion sur les inscriptions du sanctuaire :

Si l'on fait le total des inscriptions directement en rapport avec le sanctuaire, nous en avons trois qui sont datées, et deux sans date, mais qui s'intègrent à notre chronologie :

#### 1 les trois textes datés :

- a) L'inscription de 211-212, regravée entre 212 et la mort de Caracalla : c'est la dédicace à Diana Augusta.
- **b)** L'inscription datant d'octobre-décembre 213 : c'est la longue inscription énumérant les travaux d'embellissement effectués autour de la source à l'instigation de Caracalla, et la construction d'une vaste place entre la source et une nouvelle entrée monumentale, le tout entouré de portiques. Les trois temples n'y sont pas mentionnés, preuve qu'ils existaient antérieurement.
- c) Le texte figurant sur une base octogonale, datant de décembre 214 à décembre 215. Elle est dédiée à la Dea Patria, tout en honorant Caracalla et Julia.

# 2 les deux textes non datés :

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Il faut se rappeler que la région est largement colonisée par des vétérans, et que tout près de Kenchela, à une soixantaine de kilomètres de Timgad, se trouvent les Aquae Flavianae, autre lieu de culte d'un dieu guérisseur. .Les Flaviens y voyaient leur souvenir commémoré par les vétérans, comme Commode à Timgad, car les **52** Curiales de Commode évoqués dans notre inscription portent bien les *tria nomina*, et sont certainement des vétérans.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Mais on la voit sur l'arc d'Oea, toujours en compagnie d'Apollon.

a) le texte précieux qui nomme le sanctuaire ne mentionne pas de date. C'est la dédicace retrouvée dans le bain byzantin :

[sa] LVIS AVGVSTIS AQVA [se] PTIMIANA FELIX

b) le pied de Sérapis, qui porte la mention Pro salute Augg.

Au total, pour résumer l'activité édilitaire autour de l'Aqua Septimiana de Timgad à l'époque des deux Empereurs, nous pouvons sans risque proposer deux dates privilégiées: 203 et 213-214.

- La première date, marquant le voyage de la famille impériale en Afrique, correspond à la reconstruction de l'arc de Trajan, et peut-être à quelques travaux au Sanctuaire de *l'Aqua Septimiana*, qui prend alors en tout cas le nom des Sévères.
- La seconde date coïncide avec des travaux d'aménagement des terrasses autour de la source, et, pour compléter ces travaux engagés par la cité, à l'embellissement, grâce à la générosité d'un particulier, de l'Arcus Pantheus par l'adjonction de la statue de Mars.

# 4° Conclusion générale: Attribution de l'arc à Caracalla

Nous avons tenté d'établir que le culte de *Pantheus* était associé au culte impérial, et la dédicace à Caracalla d'un *Arcus Pantheus* irait parfaitement dans ce sens. Cependant, un retour à la première inscription étudiée plus haut nous incite à dire que Pudentianus n'est définitivement pas l'évergète de l'Arcus Pantheus.

Selon nous, cette porte triomphale d'entrée d'un complexe religieux et thermal très fréquenté, qui portait peut-être une dédicace aux Sévères, accompagnant ou confirmant le nom qu'on venait de lui attribuer, se serait vue ornée d'une statue de Mars au moment où s'annonçaient les travaux d'embellissement souhaités par Caracalla aux abords du sanctuaire, en 213, ce qui ne manquerait pas de donner au geste de notre flamine perpétuel un écho gratifiant!

N. B. Un point demeure cependant gênant pour nous: c'est le fait que Mastino ne mentionne pas cette dédicace dans son inventaire<sup>52</sup> des textes portant les titulatures de Caracalla. De son côté, par contre, H. Jouffroy confirme l'attribution à Caracalla de l'Arcus Pantheus<sup>53</sup>.

# Appendice : les sanctuaires de Pergame et de Lambèse

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> A. Mastino, « Le titolature di Caracalla e Geta attraverso le iscrizioni (indici), *Studi di Storia Antica*, Bologna, 1985.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Jouffroy H., *Construction Publique*, p. 268, qui propose 212-217 comme fourchette pour l'Arcus Pantheus.

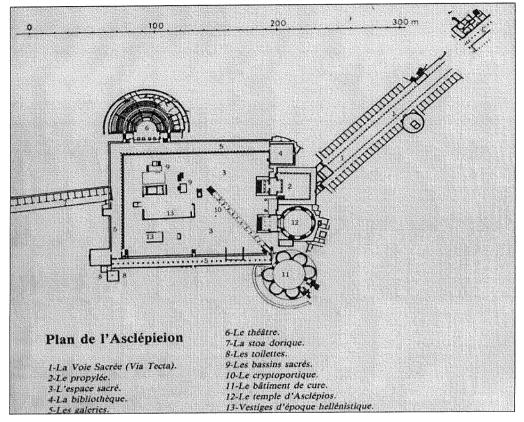


Figure 7: Plan du sanctuaire de Pergame

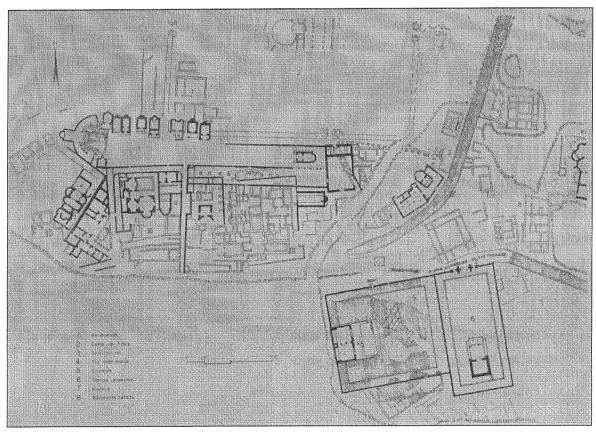


Figure 8: Plan du sanctuaire de Lambèse.

# 1. 17. Arc de Vazi Sarra<sup>54</sup>: C.I.L.VIII 23749

Le temple de Mercure Sobrius à Vazi Sarra était situé au fond d'un péribole sacré dont la porte d'entrée monumentale était un arc honorifique. Nous avons conservé les deux inscriptions, celle du temple, CIL 12006, avec une variante très proche, CIL 12007, trouvée dans les ruines du temple, et celle de l'arc d'entrée du sanctuaire, CIL 23749. Deux évergètes sont intervenus pour ces constructions, deux prêtres de Mercure, les dates de construction du temple et de l'entrée monumentale du téménos se suivant de très près, en 211-212.

#### **CIL VIII 23749**

Cette inscription de six lignes est complète; les quatre blocs de l'inscription se raccordant parfaitement. Le premier bloc fut découvert et dessiné par Sadoux, associé à l'ouvrage de Cagnat et Gauckler<sup>55</sup>consacré aux monuments historiques de Tunisie; les autres furent publiés par le Lieutenant Toussaint en 1899.

On ne connaît pas les dimensions des quatre blocs, mais on peut cependant conjecturer une hauteur de 1 à 1,50m, et une largeur totale voisinant les 6m. L'inscription figurait sur l'attique de l'arc triomphal d'entrée.

# Bibliographie:

**CAGNAT ET GAUCKLER**, *Temples Païens*, pp. 66-69. **LT TOUSSAINT**, *BAC* 1899, p. 221, n° 37.

# Texte:

PRO SALVIE IMP — CAES-THVI SEPTIMI SEVERLYH ARABI	G ADMA PART MAXIMI BRITANGI RAXIMI PIL DPS M ANTOIR	INCTH GERMANICI SARMATICI MER
DIVI ANTONINI PH PRO NEP DIVI HADRIANI ABRIEP	DIW TRAINS PARTIECT ET DIVEMERTALADERFOTE «M.CAV	RELIANTONING PROFESSOR PROPIS
PRESIDENCE AND THIS AVEYSTI OF CASTRORYM OF	COMPANY Promise for the second of the company of th	P ET IVILLE DOMNAL AVOIGNAL
6 SWG ET C GCT - VI ROGATIANI FILL SVI NOMNI	SENATVS TOTIVSQUE DOTIVS DIVINAE COCTAVIUS  ARCVII CVM GRADIEVS SVIS EX LIBER ALITATE SVA PECVNIA PECI	ROCATYS FLAM OF SACERDOS MERC
STATYARI DEO MERCVEIO EX AERE IN PETRA SED	ENTER ITEM OF HONOREM PLAN SVI STATVAM ING SEVERO D	T ET DEDICAVIT DE « IDEM JAN ». VYLICATA PECVNIA PECIT »
	Fair Control of the C	100 SHE

# Transcription:

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Description, Partie I, pp. 205-213.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Cagnat R. et Gauckler P., Monuments Historiques, t.I. pl. XXI.

#### **Traduction:**

Pour le salut de l'Empereur César, M. Aurelius Antoninus, Pieux, Heureux, Prince de la jeunesse, Auguste, fils du Divin Septimius Severus, Pieux, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, petit-fils du Divin Marcus Antoninus, Pieux, Germanique, Sarmatique, arrière-petit-fils du Divin Antonin le Pieux, fils au quatrième degré du Divin Hadrien, fils au sixième degré du Divin Trajan Parthique et du Divin Nerva, très grand Parthique, très grand Britannique, grand pontife, ayant revêtu la quinzième puissance tribunicienne, ayant reçu la deuxième salutation impériale, Consul pour la troisième fois, père de la patrie, et pour le salut de Julia Domna Augusta, Pieuse, Heureuse, mère de l'Auguste et du Sénat, et des camps, et de toute la maison impériale, C. Octavius Rogatus, flamine perpétuel, prêtre de Mercure, a construit de ses deniers dans sa générosité, en son nom et au nom de son fils C. Octavius Rogatianus, un arc avec ses marches, et l'a dédié par décret des décurions. De même, il avait déjà donné au dieu Mercure une statue d'airain le représentant assis sur un rocher, et de même, en l'honneur de son flaminat, en doublant la somme, il avait fait faire une statue de l'Empereur Sévère.

#### Commentaire:

Revenons à C. Octavius Rogatus. Le cursus municipal de l'évergète porté sur cette dédicace est très incomplet, puisqu'il ne mentionne que ses responsabilités religieuses, contrairement au texte gravé pour son collègue Saturninus, le constructeur du temple. Les deux inscriptions sont pratiquement contemporaines.

La dédicace nous apprend que Rogatus, prêtre de Mercure, a donné auparavant deux statues pour son flaminat, une « civile », de l'Empereur ; une à caractère « religieux », de Mercure. Notons qu'il parle de l'empereur Sévère, et non du *divus*, soit que la statue ait été dédiée avant l'apothéose, soit même du vivant de Sévère.

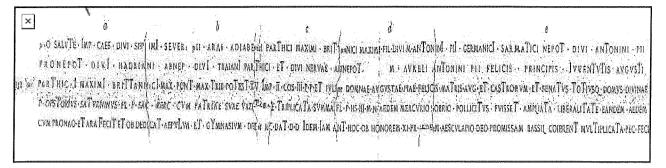
A l'occasion du flaminat perpétuel, il a fait construire l'arc d'entrée triomphal du sanctuaire et ses marches d'accès, associant ainsi à nouveau le culte proprement religieux traditionnel au culte impérial, plus particulièrement dans son aspect dynastique, puisqu'après avoir élevé la statue de Sévère, devenu *divus* depuis, il honore le fils.

On pourra s'interroger sur le type de statue choisi comme modèle pour la statue offerte par Rogatus. Le Mercure est très certainement la divinité des eaux courantes et des sources, souvent représentées jaillissant d'un rocher. Le type est donc canonique, mais la référence à un modèle prestigieux n'est pas à exclure, dans la mesure où le donateur a jugé utile de le décrire <sup>56</sup>. Cagnat et Gauckler, n'ayant à leur disposition que le bloc *a*, supposaient que la statue ornait le couronnement de l'attique. C'est peu acceptable à la lumière du reste du texte.

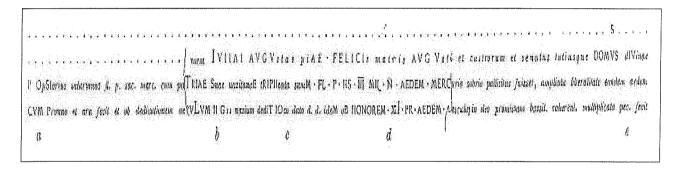
Le temple lui-même a été construit par un autre prêtre de Mercure, P. Opstorius Saturninus, ainsi que nous l'apprend l'inscription publiée par C. et Gauckler, p. 66-67, qui figurait sur la façade de la cella. Deux autres variantes du texte, 12006 et 12007, ornaient la frise du portique.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Les éditeurs du supplément du *CIL* citent comme référence possible un bronze d'Erculanum conservé au Musée de Naples.

### CIL 12006



# CIL 12007



P. Opstorius Saturninus avait précédemment, à l'occasion de son *undecimprimat*, fait construire un temple à Esculape, et une basilique attenante. Les deux sanctuaires de Mercure, *deus patrius* de la *civitas Vazitana*, et d'Esculape, étaient voisins, sur la hauteur dominant la ville, et au vu des sacerdoces remplis par les deux personnages, il semble que les desservants d'un culte pouvaient également intervenir dans l'autre. Bien que l'on soit dans un contexte religieux plutôt traditionaliste et conservateur, le temple de Mercure est cependant un temple italique d'ordre corinthien, prostyle, tétrastyle, élevé sur un podium de 1,80m de hauteur, précédé d'un autel axé sur la cella selon les canons les plus rigoureux. L'entrée monumentale du péribole respecte à son tour rigoureusement cette axialité. La constatation que nous faisons dans le temple de Mercure nous autorise à dire qu'au début du III<sup>e</sup> siècle, les cultes interprétés, même les plus traditionalistes, sont rendus dans des sanctuaires totalement « romanisés », qu'ils soient construits à l'intérieur des villes, ou à l'extérieur, pour ceux auxquels la tradition imposait cet emplacement.

# 1. 18. Arc de Theveste 57: I.L.Alg.I 3037 à 3041 = C.I.L. 1855-1859 et Accame S., Epigraphica, 3, 1941.

L'épigraphie se rapportant à l'arc de Théveste est particulièrement riche. Elle est constituée d'une part de quatre dédicaces figurant sur la frise de l'entablement au-dessus des baies, d'autre part, de deux inscriptions installées sur les faces internes du piédroit Nord-Est, dont l'une résumait l'intervention évergétique d'Egrilianus, en accomplissement de son testament, alors que la seconde énumérait les jours fixés pour les jeux gymniques donnés dans les thermes, autre codicille du testament.

# 1) Les quatre dédicaces de l'arc:

Chacune des frises du quadrifrons était consacrée à un membre de la famille impériale : à l'Est, Septime Sévère ; à l'Ouest, Julia Domna ; au Sud, Caracalla ; au Nord, Géta. La dédicace de la façade Nord, celle dédiée à Géta, a disparu, moins sans doute à cause de la mort du César et du martelage de son nom qu'à cause des manipulations liées à l'intégration de l'arc dans l'enceinte byzantine. Les trois autres correspondent aux inscriptions *ILAlg*. I n° 3037, 3038 et 3039.

3037

# Bibliographie:

**LETRONNE**, R. A., 1847, p. 368; **RENIER L.**, I. R. Alg., n° 3087. **LABAT**, Bulletin des Antiquaires de France, t. XVII, p. 19.

#### Texte:

DIVO · PIO · SEVERO · PATRI

IMP · CAES · M · AVRELI · SEVERI · ANTONINI

PII · FELICIS · AVG·ARAB·ADIAB·PARTH·MAX·BRIT

MAX·GERM·MAX·PONT·MAX·TRIB·POT·XVII·IMP·II

COS · IIII · PROCOS · P · P ·

#### **Restitution:**

divo pio severo patri/ Imp(eratoris) Caes(aris) M. Aureli Severi Antonini/
pii felicis Aug(usti) arab(ici) adiab(enici) parth(ici) max(imi) brit/
(annici) max(imi) germ(anici) max(imi) pont(ifici) max(imi) trib(uniciae) pot(estatis)
XVII Imp(eratoris)II/

co[n]s(ulis)IIII Proco[n]s(ulis) p(atris) p(atriae).

#### **Traduction:**

Au Divin Pieux Severus, père de l'Empereur César M. Aurelius Severus Antoninus, Pieux, Heureux, Auguste, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, très grand Britannique, très grand Germanique, Grand Pontife, ayant revêtu la dix septième

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Voir la description, Partie I, pp. 214-236.

puissance tribunitienne, la deuxième salutation impériale, Consul pour la quatrième fois, Proconsul, Père de la Patrie.

#### Commentaire:

Les trois dalles qui constituent le texte sont dans un excellent état de conservation. La dédicace est bordée par une moulure à talon, et comporte cinq lignes de longueur inégale.

La datation donnée par le texte est erronée en ce qui concerne les salutations impériales de Caracalla. En effet, si la Puissance tribunitienne indiquée correspond bien à la date du 10 décembre 213 au 9 décembre 214, l'empereur a par contre reçu la troisième salutation impériale en octobre 213. Il faut donc corriger leur nombre, selon la remarque de Gsell dans son commentaire de l'inscription. On peut se fonder en effet pour confirmer ces faits sur l'inscription du *CIL VI*, n° 208, empruntée au *Livre des Arvales*, qui évoque la victoire remportée dans l'été 213, connue à Rome début octobre, et qui avait valu à Caracalla, outre le titre de *Germanicus Maximus*, sa troisième salutation impériale. En voici le texte :

pr(idie)
non(as) oct(obres), ... ob ... victoriam ...
Germanicam Imp. Caes. M. Aurelli etc.,
Germanici max(imi), ..., trib(unicia) potest(ate) XVI, imp(eratoris) III, co(n)s(ulis) IIII.

#### 3038

Conservée *in situ*, sur la frise de la façade Ouest, cette dédicace, inscrite dans un champ épigraphique mouluré d'un talon, s'étend sur trois lignes. Sa hauteur est de 1.25m.

# Texte:

IVLIAE · DOMNAE · AVG · MATRI GASTRORVM · ET · AVG · ET · SEN ET · PATRIAE

#### Restitution:

Iuliae Domnae Aug(ustae) Matri/ Castrorum et Augusti et Senatus/ Et patriae.

#### Traduction:

A Julia Domna Auguste, Mère des Camps et de l'Auguste et du Sénat.

#### Commentaire:

Si le texte lui-même est très clair, nous avons juste à remarquer l'ordre plutôt insolite des termes choisis. En effet, Caracalla y est nommé après les Camps, alors qu'on est habitué à rencontrer d'abord le lien familial, mère de l'Auguste, puis les liens symboliques; le Sénat et la Patrie, qui occupent par contre leur place traditionnelle en fin d'énumération des titres de Julia.

#### 3039

La dédicace à Caracalla est conservée en place, sur la frise de la façade Sud. Elle s'étend sur trois blocs, dont celui du milieu est très abîmé. La façade ayant beaucoup souffert, le texte épigraphique, qui s'étend sur 7 lignes, est lui aussi très détérioré, si bien que les transcriptions peuvent varier, même si l'esprit du texte ne pose aucun problème. La hauteur du champ épigraphique est de 1,25m; il était limité par une moulure aujourd'hui effacée.

# Bibliographie:

RENIER L., IRA, n° 3086.

## Texte:

PARTO MAX OFFI AND TOUR OF THE STATE OF THE SAME OF TH

# **Transcription:**

Imp(eratori) [Caesar]i, d[ivi Se]ver[i Pii, Ara]b(ici), Adiab(enici), Par[th(ici)] max(imi), [Brit(annici)] m[ax(imi), f(ilio), div]i M. [Antonin]i Pii, Germ(anici), Sarm(atici) n[e]p(oti), d[ivi Ant]o[n]i[ni] P[ii pr]o[n]e[p(oti), divi Ha]dr(iani) abnep(oti), divi Traian[i Pa]r[th(ici) et] div[i N]er[vae adn]epoti, M. Aurelio S[ever]o Antonino [P]io [Felici Aug(usto)], Arabic(o) — mot coupé, sans doute à cause d'un défaut de la pierre —, Adiab(enico), Part[h(ico) max(imo)], Brit(annico) max(imo), Ger[m(anico) max(imo), pon]tific(i) max(imo), trib(uniciae) pot(estatis) [XVII, imp(eratori) II, co(n)s(uli) IIII, proco(n)s(uli), p(atri) p(atriae)].

#### **Traduction:**

A l'empereur César, fils du Divin Severus, Pieux, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, très grand Britannique, petit-fils du Divin Marc Antonin Germanique, Sarmatique, arrière-petit-fils du Divin Antonin le Pieux, arrière arrière-petit-fils du Divin Hadrien, descendant au sixième degré du Divin Trajan et du divin Nerva, Marcus Aurelius Severus Antoninus, Pieux, Heureux, Auguste, Arabique, Adiabénique, très grand Parthique, très grand Britannique, très grand Germanique, Grand Pontife, dans sa dix septième puissance tribunicienne, sa deuxième salutation impériale, Consul pour la quatrième fois, Proconsul, Père de la Patrie.

#### Commentaire:

Dans son étude sur l'arc de Théveste, J. Meunier<sup>58</sup> écrit que l'inscription est portée par des dalles minces posées en délit, ce qui explique les difficultés de conservation de cette inscription.

Pour conclure sur les dédicaces aux membres de la famille impériale, on notera que le temps écoulé entre la rédaction du testament et la réalisation de l'arc a créé une situation politique nouvelle, où était banni tout ce qui concernait Géta. La statue du jeune César avait été évidemment prévue dans l'organisation même du décor

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Meunier J., « L'arc de Caracalla à Théveste », *Revue Africaine, LXXXII*, 1938, p. 93.

architectural, sans compter que l'existence de quatre membres dans la famille impériale convenait magnifiquement à l'harmonie et à la symétrie d'un monument de prestige, par une adéquation parfaite aux quatre faces du quadrifrons de chacun de ses membres. Las !, entre les dispositions testamentaires d'Egrilianus et la réalisation effective du monument, il s'est écoulé environ deux ans, ce qui a dû poser pour les héritiers des problèmes de choix difficile entre le respect d'un testament et l'allégeance à Caracalla devenu seul maître de l'empire. On aimerait savoir quelle dédicace figurait sur la frise Nord en 213-217, et comment les héritiers et la municipalité s'étaient sortis de ce piège !

Pour ce qui concerne le choix des **directions cardinales** attribuées à chacun des membres de la famille, nous n'avons aucune explication rationnelle, sauf à voir dans l'attribution de la face sud à Caracalla une manifestation d'un goût pour le culte solaire. Cependant, et contrairement à son cousin Elagabal, Caracalla faisait peu de cas de ce culte, obnubilé qu'il était par Hercule et Alexandre. Une autre hypothèse, en relation avec les choix qui ont présidé à Lepcis, et qui nous conviendrait assez, est que l'axe principal reste l'axe Est- Ouest, et qu'il est dévolu à Sévère et Julia, les deux fils se partageant les deux autres directions.

Nous conclurons sur le fait que le nombre de lignes de ces dédicaces change selon le dédicataire: nous passons d'une dédicace de trois lignes pour Julia à cinq pour Septime Sévère, et sept pour Caracalla. Seule évidence, la mise en page de l'inscription de Sévère est plus réussie que celle de Julia ou celle de Caracalla. L'espace dont disposait le graveur était identique, mais il y a des maladresses, peut-être deux lapicides; et en outre, nous sommes gênés pour commenter ces textes avec précision, les éditeurs successifs ne donnent pas la taille des lettres. Il est donc très difficile de faire une analyse comparative efficace de ces inscriptions.

# 2) les deux textes liés aux dispositions testamentaires d'Egrilianus

L'un des textes résume le contenu du testament, prenant le peuple à témoin de la rigueur avec laquelle les héritiers se sont acquittés de leurs obligations. Le second fixe les jours choisis pour les bains gratuits offerts aux décurions par Egrilianus, toujours par son testament.

#### 3040

C'est le texte capital, qui nous renseigne sur les dispositions précises prises par Pudentianus. Il a été interprété de diverses manières à cause des nombreuses restitutions indispensables à sa compréhension. Cette inscription est conservée en place sur l'arc, à l'intérieur de la baie, sur le piédroit Nord-Est. La partie gauche du texte, qui était gravé sur deux assises, a disparu. L'ensemble constitue un texte de douze lignes, les lettres des six premières lignes sont plus hautes que celles des six autres.

Nous avons déjà abordé, Partie I, p. 232-235, la version du texte restitué par Accame, qui s'est avéré indispensable dans la restitution du couronnement de l'arc. Nous allons l'analyser en le disposant face à la restitution du *CIL* et à celle de Gsell dans les *ILAlg. I*, afin de faciliter la comparaison.

#### Texte:

# 1° Version de Wilmanns et Mommsen dans le CIL:

PARE LEG XIII GEMINAE QUO TESTAMEN

TEX HE CCL MIL N ARCUM CVM STATVIS

LILILIA TETRASTYLIS DUOBUS CVM STATVIS

LILILIA TETRASTYLIS DUOBUS CVM STATVIS

LILILIA TITULA HE CCL MIL N QUAE IN FORO FIERI PRAE

LILILIA LILITARIA HE CCL MIL N QUAE REIP ITA VI

LILITARIA LILITARIA DE CCL MIL N QUAE REIP ITA VI

LILITARIA LILITARIA DE KINI DE EST PHAL HE SCYPHOS H

LILITARIA LILITARIA RECUNDIUM VOLUNTATEM NIVS IN CON

LILITARIA LILICOMMENT FORTUNATUS ET QUINTA FRATRES ET

# Transcription:

[Test]amento C. Corneli Egriliani, pruef(ecti) leg(ionis) XIIII geminae; quo testament(e).

ev HS CCL mil(libus) s(ummum) areum cum statuis [Augg. in. ct]

tetrastylis duolus cum statuis [Innonis e]t Minervae quae in foro fleri
yrae[cepit,

pra]eter alia HS CCL mil(lib) s(ummum) quae reip(ublicae), ita ut

[certis dielius gy]mnasia populo publice in thermis prae[berentur legavil, datasque a]d kapitol(sum) arg(enti) lib(ras) CLXX, id est lunces

IIII . . . . . . [et a]uri lib(ras) XIIII, id est pihal(as) III,

scyphos II [fieri inssit];

[qua]e om[nia diligente]r secundum voluntatem eius in con[tione recetatam?] Corneli Fortinatus et Quinta fratres et [heredes v]asignaverunt (?) et opus perfecenunt.

# 2° Version de Gsell dans les ILAlg. :

```
C
       testAMENTO
                       CORNELI
   ex
                                  EGRILIANI
   PRAEF LEG XIIII GEMINAE QVO TESTAMEN
              CCL MIL N ARCVM CVM STATVIS
   TO EX
         HS
   ..... iIEM TETRASTYLIS DVOBVS CVM STATVIS
   ..... eT MINERVAE QVAE IN FORO FIERI PRAE
5
   cepit praETER ALIA HS CCL MIL'N'OVAE'REI'P'ITA VT
   ..... gymnasia popvlo publice in Thermis prae
   berentur ..... aD KAPITOL ARG LIB CLXX ID EST LANCES IIII
   ..... qua 3 Ol nia SECVNDVM VOLVNTATEM EIVS INCON
:0
   ...... CORNELI FORTVNATVS ET QVINTA FRATRES ET
   heredes eius
            # DSIGNAVERVNT
                       ĿΤ
                           OPVS
                                PERFECERVNY
```

#### Transcription:

[Ex test]amento C. Corneli Egriliani, praef(ecti) leg(ionis) XIIII Geminae; quo testamento ex (sestertium) CCL mil(ibus) n(ummum) arcum cum statuis ....., [it]em tetrastylis duobus, cum statuis ....., [e]t Minervae, quae in foro fieri prae[cepit; pra]eter alia (sestertium) CCL mil(ia) n(ummum), quae rei p(ublicae), ita ut [certis diebus gy]mnasia populo publice in thermis prae[berentur, datasque a]d Kapitol(ium) arg(enti) lib(ras) CLXX, id est lances IIII, ...., [et a]uri lib(ras) XIIII, id est p[hi]al(as) — mot où le graveur a interverti l'H et l'1 — III, scyphos II, ....; [qua]e om[ni]a secundum voluntatem vius incon[cussam??] Corneli Fortunatus et Oninta, fratres et [heredes vius, a]dsignaverunt et opus perfecerant.

## 3° Version d'Accame in Ephemeris :

```
[Ex test]amento C. Corneli Egriliani

praef. leg. XIIII Geminae; quo testamen-

to ex HS CCL mil. N arcum cum statuis

[Augg. NN., it]em tetrastylis duobus cum statuis

5......[e]t Minervae, quae in joro fieri prae-
[cepit; pra]eter alia HS CCI. mil. N, quae rei p., ita ut
[certis diebus gy]mnasia populo publice in thermis prae-
[berentur, legavit, et a]d Kapitol, arg. lib. CLXX, id est lances IIII,

a]uri lib. XIIII, id est p[hi]al. III, scyphos II:

10 [haec]e om[ni]a secundum voluntatem eius in con-
[tione populi] Corneli Fortunatus et Quinta fratres et
[heredes eius a]dsignaverunt et opus perjecerunt.
```

#### **Traduction:**

En vertu du testament de C. Cornelius Egrilianus, Préfet de la quatorzième Légion Gemina; par ce testament, il a ordonné de construire, pour la somme de 250 000 sesterces, un arc avec les statues des deux Augustes...de même avec deux tétrastyles et des statues de ....et de Minerve, qu'il avait prévu de faire installer sur le Forum. Et en outre, il a légué à la République 250000 sesterces, pour que l'on donne au peuple des jeux gymniques dans les thermes aux jours fixés. Il a également donné au Capitole 270 livres d'argent pour la fourniture de quatre plateaux.... et quatorze livres d'or pour la fabrication de trois phiales et deux scyphos. Tout ceci, Cornelius Fortunatus et Quinta, frère et sœur d'Egrilianus et ses héritiers, l'ont remis à la municipalité, et ont mené cette oeuvre à bien, sous les yeux du peuple réuni, selon la volonté [de leur frère] qui n'a pas été trahie.

#### Commentaire:

Nous avons traduit Cornelius comme le sujet, avec Quinta, des verbes *adsignaverunt* et *perfecerunt*, alors que le texte porte Corneli ; faut-il voir une abréviation du nom ?

Les héritiers d'Egrilianus avaient évidemment en mémoire des modèles célèbres d'utilisation, à des fins personnelles et privées, de l'intérieur de la baie d'un arc pour y afficher certaines dispositions, ce qui confirme combien un tel monument restait sacré aus yeux de tous. Ils tenaient en effet, en rendant publiques les dispositions du testament de leur frère, à prendre le peuple à témoin de leur honnêteté dans l'exécution de toutes ses exigences, ce qui leur permettait aussi d'entrer en possession de leur héritage sans contestation. Cette inscription est donc avant tout une mise à plat du testament, avec appel au témoignage de chacun. Cet usage remonte très loin, à l'époque d'Auguste, qui avait instauré la commémoration de ses victoires( et de celles des autres) dans les Fastes Triomphaux, gravés à l'intérieur de l'arc d'Actium, face aux Fastes Consulaires, gravés sur l'autre piédroit central. Les mêmes Fastes figuraient sur l'arc de Laodicée, une preuve encore du caractère sacré que l'on accordait à un tel monument. En Afrique, plus modestement, d'autres évergètes moins prestigieux ont eu recours à cette mise à l'épreuve publique du respect des testaments, ou plus simplement des engagements pris par un évergète : outre le cas de Cirta (15), nous pouvons évoquer celui de Séressi (24).

Telle qu'elle avait été publiée au *CIL*, et même plus tard par Gsell dans les *ILAlg*., la formulation générale de l'inscription n'est pas claire, ni sur le plan grammatical, ni dans les détails d'architecture évoqués.

# - La syntaxe:

Il manque des verbes dans la phrase telle qu'elle nous est parvenue, ainsi que le remarquait Gsell dans les *ILAlg*, dans le commentaire de l'inscription; et en premier lieu, celui qui commande *arcum*. Le premier éditeur, Wilmanns, avait proposé de restituer *fieri jussit* soit au début de la ligne 4, soit au début de la ligne 10. Mais Gsell récuse cet emplacement qu'il juge trop éloigné du mot *arcum*, d'autant que les débuts des lignes 4 et 10 ne présentent pas de lacune suffisamment longue pour accueillir ces deux mots. Il propose la répétition qu'on aurait dû faire de *fieri praecepit*, *arcum* dépendant du *praecepit* des lignes 5-6, et les statues (sur le forum selon lui) d'un second *fieri praecepit*, qui aurait dû être placé en fin de phrase, et que le graveur aurait omis.

La restitution la plus satisfaisante a été proposée par Accame<sup>59</sup>, qui résout les difficultés précédentes. Il montre que du *fieri praecepit* des 1. 5-6 peut parfaitement dépendre *arcum cum statuis*. La lacune de la 1. 4 est parfaitement remplie par la désignation des statues, [Augg. NN, it]. Par contre, la suite des dispositions, les statues de divinités dans des tétrastyles, est assez mal explicitée, et mal raccordée à ce qui précède, car c'est l'ensemble de l'arc et des statues qui l'ornaient qui devait se situer sur le forum, ce qui n'apparaît pas très clairement dans le texte.

Dans la suite du texte encore, pour énumérer les dons au Capitole, il manque le verbe legavit, que Wilmanns restitue à la ligne 8, et que Gsell aurait volontiers vu ligne 6. Accame tranche de la façon suivante : il remplace datasque restitué par ses prédécesseurs par legavit, et ce verbe transitif donne un sens grammatical cohérent. Puis il fait remarquer qu'après scyphos II, le lapicide a maintenu un blanc, pour détacher ce qui précède (arc et statues) de ce qui suit. Le contenu des lignes 3 à 9 est résumé dans ... Je, qu'il restitue : haec e omnia ... adsignaverunt, alors que le CIL et Gsell lisaient [quae], ce qui rendait la phrase incorrecte.

Quant à l'arc, un peu délaissé en début de dédicace, il est repris dans le corps de phrase final par le mot *opus (perfecerunt)*. La restitution la plus brillante de S. Accame est celle qui concerne les lignes 10-11, *in contione populi*: en effet, le fait d'avoir gravé sur une plaque accessible à l'ensemble de la communauté les dispositions testamentaires de leur frère prouve la bonne foi des deux héritiers.

## - Statues et édicules :

Par contre, la « traduction » architecturale que propose Accame de ce texte semble plus discutable, ainsi que nous l'avons vu en Partie I, p.232, avec la démonstration de Bacchielli. Aucun doute sur la présence des statues « des deux Augustes », puisque c'était l'objet même de la construction de l'arc.

Mais l'auteur tient à séparer nettement deux statues, disposées sur l'arc, de deux autres, qui auraient figuré en majesté dans des tétrastyles. L'emplacement des tétrastyles avait donné lieu à des interprétations diverses, et pas toujours étayées de preuves convaincantes. Selon plusieurs auteurs, ils s'élevaient sur le forum, et abritaient l'un une statue de Minerve, et l'autre, celle d'une divinité non identifiée: c'est l'interprétation de Gsell et d'Accame, ce qui ne peut nous satisfaire. D'autant moins que l'arc lui-même se dressait sur le forum, au croisement des voies principales très vraisemblablement, ou dans les parages immédiats.

Nous avons vu avec les inscriptions de la frise étudiées supra que les statues étaient celles des membres de la famille impériale. Dans ce cas, pourquoi réserver un sort différent à deux des quatre membres de la famille ? L'interprétation de Bacchielli, selon

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Voir Accame S., « Il testamento di C. Cornelio Egriliano e l'arco di Caraclla in Tebessa », *Epigraphica, III, 18*, pp. 237-243.

laquelle le vide qui existe entre *statuis* et *et Minervae* peut être occupé par *Severi*, l'empereur étant devenu un *divus* lors de sa *consecratio*, redonne sa cohérence au projet d'Egrilianus, grâce à une *interpretatio* par assimilation de Julia à Minerve. Dès lors, les statues des quatre membres de la famille figurent bien sur l'arc, deux dans des tétrastyles (les parents), les deux statues des Augustes sans précision sur leur enveloppe architecturale. Mais l'architecte, dans son souci d'unité et de symétrie ne s'est pas préoccupé de dispositions qui lui ont semblé secondaires, et a choisi un modèle unique pour les éléments architecturaux protégeant les statues, sans tenir compte du nombre de tétrastyles prévus au départ. Ce parti paraît très judicieux, et lui a permis de construire un monument cohérent et harmonieux, réalisation que les héritiers ont du reste approuvée!

# - Les sommes engagées :

Pour la construction de l'arc et de ses statues, Egrilianus avait consacré 250.000 sesterces. Il destinait la même somme à la cité; les intérêts de la somme devant servir à offrir des *gymnasia*. Cet argent était augmenté encore de 270 livres d'argent et 14 livres d'or, somme destinée à offrir au Capitole des objets précieux, dont la liste demeure du reste incomplète, dans la lacune de la ligne 9. Au total, c'est une somme considérable de plus de 650000 sesterces qui a été engloutie dans les évergésies d'Egrilianus.

Reste l'interprétation de *fratres*, qu'à la suite de Gsell nous avons traduit par « frère et sœur », à cause de Quinta, qui serait une abréviation trop insolite pour qu'on la retienne depuis un masculin [Quintasius]. Quinta est plutôt le nom de la soeur de...Cornelius Fortunatus.

#### 3041

Ce dernier texte, d'un intérêt très limité pour nous, fixe les jours pendant lesquels seront donnés les *gymnasia*.

# Texte:

							***	h
	RAL	IAN	XV #	APR		k MAI	VIII II	0 11
	III ID	IAN	nnn <b>k</b>	APR	YI :	K. MAI	11.11.11 11	H H
	XVI k	FEB	11/1/11/11	APR	111	k MAI	11 11 11 11	$t^{\mu}_{i}$ $u$
5	VIIII K	FEB	11111111111	APR	XII I	: IVN	VIIII II	W 18
	V I	FEB	1111 111	APR	400 )	t IVN	V # #	# #
	PR k	FEB	N## ##	ii ii ii	11.11.11.11	# IVN	- 11 II II - H	11 11
	VIII ID	FEB		11 11 11	321 1	# IVI.	### ##	H = U
	XI K	MAR	PR NON	APR	KAL	AVG	1 1/ 1/ 1/	11 11
10	V K	MAR	NON A	PRIL	IIII NC	N AVG	V###	n n
	111 K	MAR	VIII ID	APR	PR F	SEP	n n n - H	11 1()
	v non	MAR	0.00 0.0	u u u	VIII II	) SEP	11.11.11	11
	PR NON	MAR	ru 1D	APR	VII II	) SEP	1 # # #	U U.
	NON	MAR	## ID	APR	VI II	) SEP	######################################	il ii
15	VIII ID	MAR	## <b>1D</b>	APR	XIIII I	OCT	XBB	И 77.
	VII II)	MAR	ID AP	RIL	XIII I	OCT	4.11.11.11.1	(1 11 )

#### **Traduction:**

Jours des distributions<sup>60</sup> d'huile gratuite dans les thermes fixés par le testament de Cornelius Egrilianus :....

# Commentaire:

Ce texte de 17 lignes dont 16 sur quatre colonnes donne la liste des 64 jours de l'année choisis par Egrilianus pour les distributions d'huile dans les thermes. Conservé en place sur l'arc, face à l'inscription précédente, sur le piédroit nord-est, ce texte est gravé sur une plaque calcaire. La première ligne est complète, quelques signes sont effacés sur les lignes suivantes. Ce texte est la dernière garantie que se sont assurée les deux frère et soeur, prenant à témoin le peuple de Théveste de leur honnêteté. Sur un rythme d'une fois par semaine, l'ensemble du bon peuple (des décurions, évidemment) pouvait profiter gratuitement des thermes. L'argent nécessaire à la couverture de ces frais provenait des intérêts de l'argent laissé à la municipalité par Egrilianus pour qu'elle le fasse fructifier à cette intention : 250000 sesterces.

 $<sup>^{60}</sup>$  Nous nous en tenons à la traduction de J.M. Lassère, Manuel d'Epigraphie Romaine, I, p. 497.

# 1. 19. Thugga<sup>61</sup>Arc et temple des Victoires de Caracalla

L'arc des Victoires n'a conservé aucune dédicace. On peut supposer qu'il en avait une, mais nous devons nous contenter des inscriptions du Temple des Victoires pour replacer l'arc dans son contexte historique. La chose est grandement facilitée par l'étroite imbrication des structures des deux monuments; aussi l'analyse du con tenu idéologique des inscriptions, et la signification religieuse du complexe seront-elles communes aux deux parties de ce tout, arc et temple constituant un complexe religieux dédié au culte impérial.

# Les inscriptions du temple

# Bibliographie des inscriptions :

POINSSOT CL., « Note sur les travaux de Dougga », BCTH, n. s, 135-136.

SAINT-AMANS S., Topographie religieuse de Thugga (Dougga), ville romaine d'Afrique Proconsulaire, Bordeaux, 2004.

KALLALA N., « Nouveaux témoignages épigraphiques sur la vie religieuse à Thugga à l'époque romaine », in Khanoussi M. et Maurin L. dir., *Dougga (Thugga). Etudes épigraphiques, Actes de la Table Ronde tenue à Bordeaux en mai 1996*, (1997).

KHANOUSSI ET GOLVIN, Le temple des Victoires de Caracalla à Thugga, 2005.

# 1° Frise de la façade du pronaos

Nous avons d'abord une grande inscription, dont l'architecte Golvin a montré qu'elle ne pouvait figurer que sur la frise du *pronaos* du temple. Le développement total des blocs sur la grande frise est en effet de 14 mètres environ, ce qui exclut la façade occidentale du temple (où l'on n'a jamais vu figurer de dédicace); et du reste, l'entrée donnant sur la rue aurait occulté une partie de la façade latérale. La porte du péribole elle-même, qui mesure 2m de largeur, et une hauteur approximative de 3,5m, établie par comparaison avec la porte du Dar el Achab voisin, n'aurait pu présenter une telle frise. Restait la solution du portique du pronaos, dont les quatre colonnes *in antis* offraient les cinq entrecolonnements nécessaires. Nous donnons la reproduction des planches de la publication de Khanoussi et Golvin, qui mettent en parallèle les blocs et leur transcription, et proposent, sur le bloc 5, une autre alternative pour la ligne 2: *Victoriarum Augusti*.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Voir description pp.237-246.

# Texte:

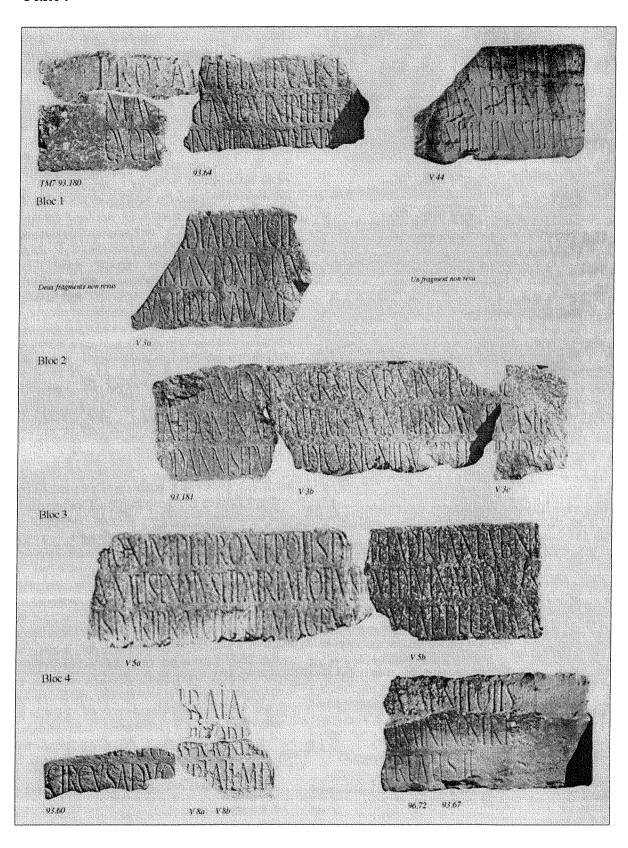


Figure 9: Inscription du temple des Victoires

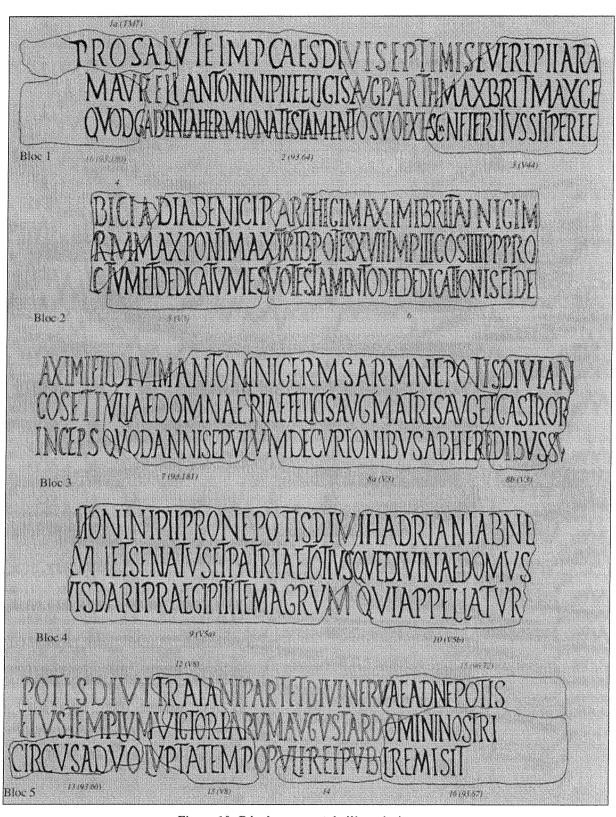


Figure 10: Développement de l'inscription



Figure 11: Autre restitution possible de la ligne 2

## Restitution:

Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris), di[ui Septim(i) S]eueri Pii, Arabici, Adiabenici, Pa[r]thici maximi, Britannici m[aximi fil(ii), d]iui M(arci) Antonini, Germ(anici), Sarm(atici) nepotis, di[ui A]ntonini Pii pronepotis, di[u]i Hadriani abne[potis, diui] Traia[ni Parthici, diui Ner]uae adnepotis, / M(arci) Aureli Antonini Pii Felicis A[ug(usti), Parth(ici)] max(imi), Brit(annici) max(imi), Germ(anici) max(imi), pont(ificis) max(imi), [t]rib(unicia) potes(tate) XVII, Imp(eratoris) III, co(n)s(ulis) IIII, p(atris) p(atriae), pro[co(n)s(ulis), et lu]liae Domnae Piae Felicis Aug(ustae), matris Aug(usti) et castr[o]rum et senatus et patriae, totiusque diuinae dorus [eorum], templum Victoria[rum --- d]omini nostri, / quod G[a]binia Hermiora testamen[to suo ex] sestertium C m(ilibus) n(ununum) fieri iussit, [perfe]ctum et dedicatum es[t s]uo testamento, die dedicationis et de[inceps] quodannis epulum decurionibus ab her[e]dibus suis dari praecepit, item agrum qui appellatur circus as uo[l]uptatem po[p]uli reipubl(icae) remisit.

#### **Traduction:**

Pour la sauvegarde de l'Empereur César, fils du divin Septime Sévère, Pieux, vainqueur des Arabes, des Adiabènes, vainqueur suprême des Parthes, vainqueur suprême des Bretons, petit-fils de Marc Antonin divinisé vainqueur des Germains et des Sarmates, arrière-petit-fils d'Antonin le Pieux divinisé, arrière arrière-petit-fils d'Hadrien divinisé, descendant de Trajan le Parthique divinisé et de Nerva divinisé;

Marc Aurèle Antonin, Pieux, Heureux, Auguste, vainqueur suprême des Parthes, vainqueur suprême des Bretons, vainqueur suprême des Germains, grand Pontife, en sa dix-septième puissance tribunicienne, acclamé trois fois Imperator, consul pour la quatrième fois, Père de la Patrie, proconsul; pour celle de Julia Domna, Pieuse, Heureuse, Auguste, mère de l'Auguste, des Camps, du sénat et de la Patrie, et de toute la maison divine.

Le temple des Victoires Augustes de notre Seigneur, à l'édification duquel Gabinia Hermiona avait, dans son testament, ordonné de consacrer 100 000 sesterces, a été achevé et dédié. Dans son testament, elle avait aussi prescrit à ses héritiers d'offrir un banquet aux décurions le jour de la dédicace et chaque jour anniversaire par la suite, et le champ qu'on appelle le cirque, elle l'a remis à la république pour les plaisirs du peuple.

#### Commentaire:

Le choix d'une qualification de la Victoire a été laborieux, c'est évidemment la découverte récente du fragment « IIS » de la frise de la *cella* qui a été déterminante (c'est notre inscription n° 2).

La première interprétation de *Victoria* présentait en effet le mot au singulier, et pour combler la lacune qui suivait le mot, Kallala<sup>62</sup> avait proposé « augusta », au cours d'une Table Ronde tenue l'année précédant la publication. Mastino avait suggéré lors de la discussion de préférer « germanica », ce qui ne posait pas de problème d'espace, et convenait aux évènements récents.

S'il ne fait plus de doute aujourd'hui que le mot « Victoires » doit être pris au pluriel, grâce au fragment « IIS » récemment trouvé, le contenu de ce pluriel reste à définir. Une première solution est celle de S. Saint-Amans, qui évoque les victoires « que l'empereur remporta au cours de la même année 213 sur les Germains, sur les Arabes et sur les Adiabènes ». Il est vrai que ce fut une année très riche en évènements guerriers, mais les Arabes et les Adiabènes se contentèrent plutôt semble-t-il d' « accrochages », alors que les grandes victoires remportées contre eux l'avaient été en 198 par Sévère. Avec J. Cl. Golvin, nous préfèrerions voir dans ces trois victoires celles qui lui avaient valu le titre de « très grand vainqueur », c'est-à-dire les victoires contre les **Parthes** en 199, les **Britanniques** en 210, les **Germains** en 213. Nous sommes en effet avec ce sanctuaire dans un contexte manifeste de culte impérial, le temple des Victoires étant l'équivalent du temple d'Auguste et Rome.

Ce qui est étonnant, par contre dans ce contexte religieux d'Etat, c'est qu' un évergète privé agit en lieu et place du responsable institutionnel, la cité, pour construire un monument somme toute officiel. Smadja<sup>63</sup> a bien montré que dans ce contexte officiel, précisément, les dédicaces à la *victoria de gentibus* prennent un caractère commémoratif, la volonté politique du pouvoir impérial étant relayée par les collectivités locales. Ici par contre, le monument est le fruit d'une évergésie privée, un particulier en assumant la responsabilité à la place de l'institution municipale, ce qui rend ce complexe monumental tout à fait exceptionnel. Il faut dire que l'évergétisme était une tradition implantée depuis plus d'un siècle dans la famille de Gabinia Hermiona, puisque la cité devait à sa famille les *templa Concordiae*, et le portique du forum, entre autres, voir Partie II, ch. 2.

Ceci dit, la proposition de rechange pour la ligne 2 du bloc 5 n'était pas à rejeter a priori, car il existe également des antécédents de monuments honorant la *Victoria Augusti*. L'inscription de Rome, *CIL VI* 1080, en est un exemple:

Pro salute et victoria (sic) deo imperatori Caesari Marco Aurelio divi Septimi Severi filio. Divinisé de son vivant, Caracalla reçoit cet hommage pour son anniversaire, le 4 avril 211.

On a aussi, à Rusicade, une dédicace à la Victoria Augusta, sur une statue avec son tétrastyle, dédiée au *divus Magnus Antoninus*, qui est donc postérieure à la mort de Caracalla.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Kallala N., « Nouveaux témoignages épigraphiques sur la vie religieuse à Thugga à l'époque romaine », in Khanoussi M. et Maurin L. dir., *Dougga(Thugga)*. Etudes épigraphiques Actes de la table ronde tenue à Bordeaux en mai 1996, public. 1997.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Smadja E., « La Victoire et la religion impériale dans les cités d'Afrique du Nord sous l'Empire romain », Les grandes figures religieuses, fonctionnement pratique et symbolique dans l'Antiquité. Actes du Colloque de Besançon (1984), 1986.

En fait, on peut dire que les solutions de la *Victoria Augusta* et de la *Victoria Augusti* ont la même pertinence, et un usage équivalent. Mais dans le cas particulier, aucune des deux n'est à retenir, puisque le mot était au pluriel.

# L'allusion au « cirque » :

Les dispositions testamentaires de Gabinia Hermiona prévoyaient également la mise en place d'un stade, destiné à la délectation de ses concitoyens. Cet espace proche de la ville, en deçà des nécropoles, a-t-il été pris sur les oliveraies voisines (qui l'ont d'ailleurs à nouveau en partie investi) ? Il occupe sur le plan de la figure 1 le n° 1, et son ampleur témoigne de la richesse comme de la générosité de Gabinia.

# 2° Inscription de l'architrave-frise de la cella

Une seconde inscription<sup>64</sup> figurait sur le mur de fond de la *cella*, sur l'architrave-frise séparant les deux niveaux de l'élévation du décor intérieur, ainsi que le propose Golvin dans sa restitution, voir la fig. 15.

Le décor intérieur du temple se développait en effet certainement sur deux registres, et l'architrave-frise qui portait cette dédicace a des dimensions compatibles avec les blocs retrouvés. Ils mesurent en effet 8, 86m, alors que le décrochement est de 8,90m. Sa taille est également compatible avec les dimensions du mur de fond. Toutefois, le bloc central manque, il faut le restituer entièrement. Le texte dit :

V[.....]IIS [ ] SACRUM Victoriis [Augustis] Sacrum

#### Commentaire:

Voici donc le fragment « IIS », qui vient compléter définitivement le mot Victoire, éclairant du même coup l'inscription majeure du sanctuaire. Le mur de fond de la cella ne comporte pas de niches, le mur plat était revêtu d'un enduit et peint. Les trois accès à la cella n'avaient pas de porte, et J. Cl. Golvin fait remarquer que c'était exclusivement le fait des **temples du culte impérial**. Il faut donc imaginer les trois statues des Victoires placées devant un cadre peint.

Consécration aux Victoires [Augustes].

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Deux fragments édités par Cl. Poinssot, 1972, le troisième, *« IIS* », retrouvé lors des fouilles dirigées par Khanoussi et Golvin.

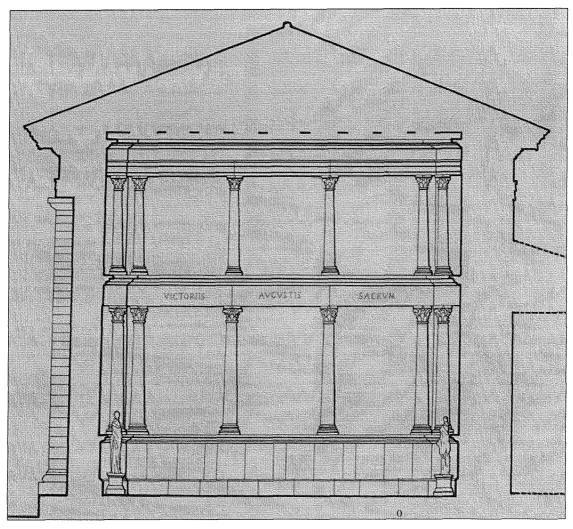


Figure 12: Restitution du mur de fond de la cella

# 3°Dédicaces à Liber Pater, Mercure, Apollon, Neptune :

Quatre dédicaces très courtes, qui présentent dans leur écriture, et dans la taille et les moulures de leur socle, d'énormes similitudes, ont été retrouvées. Il s'agit d'inscriptions sur des socles de statues, qui convenaient aux niches restituées sur les faces latérales de la *cella*. Elles indiquent :

Libero Patri/Aug(usto).

Mercurio/Aug(usto).

Neptuno/Aug(usto).

Apolli[ni]/Au[g(usto)].

Liber Pater, Neptune et Mercure étaient déjà honorés à Thugga avant l'érection de ce temple. Ce n'est donc pas dans le souci d'élargir le panthéon honoré dans la ville qu'on les a fait figurer dans le sanctuaire, mais parce qu'ils sont en relation directe avec les Victoires honorées ici, selon une dialectique qu'il nous appartient de décrypter.

Trois de ces quatre divinités présentent, d'une façon ou d'une autre, un caractère guerrier, triomphal même, et figurent souvent dans l'iconographie triomphale. Avec Apollon, la tradition remonte évidemment à Auguste (et même au-delà, si l'on se rappelle que l'*Apollo in circo* a été honoré à Rome dès la seconde guerre punique). Sa présence dans le temple est d'autant plus symbolique que, selon Saint-Amans, c'est la

seule occurrence de ce dieu dans la cité. On ne manquera pas d'évoquer la présence du dieu, prêtant main forte à Minerve, sur les écoinçons d'une des faces du quadrifrons d'Oea, dédié à Marc Aurèle et Lucius Verus.



Figure 13: L'arc quadrifrons d'Oea, Apollon et Minerve sur les écoinçons des faces majeures de l'arc ; dessin de L. Mayer, vers 1790<sup>65</sup>.

L'association de **Liber Pate**r et de Victoria est quasiment un poncif. Le dieu apparaît sur nombre de mosaïques africaines, mené en triomphe sur son char par un cortège de ménades et de centaures, accompagné de la panthère.

**Neptune** de son côté est souvent représenté sous son aspect de maître de l'océan, jaillissant des flots sur son quadrige, et l'iconographie africaine est particulièrement riche en représentations de ce genre, particulièrement sur les mosaïques.

Au contraire, **Mercure** est toujours associé à une atmosphère pacifique, non seulement dans ses attributions de dieu du commerce, mais aussi lorsqu'il veille au bon acheminement des biens et des personnes, des soldats et des voyages en général. Cependant, en relation avec des cultes locaux très anciens, Mercure était aussi honoré à Thugga, sous le nom de Silvius, comme le dieu protecteur des forêts et des espaces cutivés, ayant emprunté certaines des prérogatives de Silvanus, vieille divinité italienne; il reste aussi le protecteur des confins du territoire, mais dans le temple de

<sup>65</sup> Dessin présenté à l'exposition de l'IMA, L'Europe et le monde arabe, en 1993-1994.

Les dessins exécutés par Luigi Mayer au Proche-Orient entre 1776 et 1792 ont été gravés et publiés entre 1801 et 1803 à Londres. Une seconde série de gravures paraît, à Londres encore, entre 1801 et 1810, en quatre volumes. EN 1814, La Martinière en publie une série à Paris. Sur L. Mayer, consulter de Juler C., *Les Orientalistes Italiens*, ARC, Paris, 1994.

Mercure, il demeurait un dieu qui était placé sous la domination du Mercure traditionnel gréco-romain. Nous serions assez tentée de voir dans le temple des Victoires plutôt ce dieu, en partie seulement « interprété », encore proche des divinités honorées localement en Afrique avant l'arrivée du panthéon romain. Du reste, le Mercure romain avait déjà deux temples dans la ville, le Mercure africain méritait bien une chapelle.

On peut dès lors envisager, dans le programme décoratif du temple, une sorte de **partage de l'espace** dans les nombreuses niches de la *cella* demeurées sans attribution,où figureraient des divinités guerrières, auxquelles répondraient des divinités pacifiques, groupées autour de Mercure. Pourquoi pas Felicitas, Fortuna, Abundantia? Ou Concordia<sup>66</sup>? Peut-être les Saisons? D'un côté, la force brutale et la victoire, de l'autre, les bienfaits de la *pax romana*. Nous avons vu dans d'autres programmes iconographiques de l'art triomphal (par exemple, à Volubilis **(22)** les armes et les trophées répondant aux figures des Saisons et aux fontaines, symboles d'abondance), qu'une dialectique s'établit toujours entre le volet guerrier, celui de la Victoire, obtenue grâce au Génie, ou à la fortune du vainqueur, et le bonheur que la paix ainsi obtenue peut apporter au peuple.

# 4°Dédicace à Minerve:

Un petit fragment de frise architravée, dédié à Minerve, a été récemment découvert. .Ce bloc est de petites dimensions : 33 sur 24, sur 0,75 de longueur, mais il est incomplet à droite, après *Minerva*; on ne peut par conséquent pas affirmer que le mot était au nominatif ou non. Cette inscription pourrait être placée sur la frise couronnant le premier niveau de l'ordre intérieur de la cella.

#### Commentaire:

Le bloc, inédit jusqu'à la publication de Golvin, a été découvert dans la cella, au moment de la dernière fouille de Khanoussi et Golvin, ou peut-être lors des dégagements menés par M. Boulouednine lorsqu'il eut la charge de transférer le village vers d'autres lieux que les ruines de Thugga, à Dougga Jdid, le nouveau village. En effet, le site du temple avait été occupé sans interruption jusqu'en 1960, investi par l'huilerie du village, et après le départ des habitants, M. Boulouednine a pu procéder à une première fouille.

La présence de **Minerve** dans le contexte triomphal est une évidence, l'antécédent de l'arc d'Oea, évoqué plus haut, l'illustre aisément.

# **Conclusion:**

On est toujours tenté d'établir des rapprochements avec d'autres monuments consacrés à l'idéologie triomphale, particulièrement dédiés à la Victoire. Nous les verrons dans le chapitre 2.

<sup>66</sup> Il n'est pas inutile de mentionner les *templa Concordiae*, élevés sous Hadrien par un ancêtre de Gabinia, et un autre temple construit sous les Antonins, toujours par un Gabinius.

# 1. 20. Arc d'Assuras<sup>67</sup> : C.I.L.VIII 1798

Une inscription qui court sur sept lignes, encore en partie en place sur l'attique de l'arc, rend hommage à Caracalla et à Sévère divinisé. Trois blocs sont encore en place sur l'attique, sur la façade Nord. Les autres gisaient à terre, mais ont disparu dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, car Espérandieu ne les a pas lus. L'inscription était double, mais la seule trace visible de cette seconde inscription se limitait à un bloc, relevé par Guérin, et repris par Espérandieu.

# Bibliographie:

**ESPERANDIEU** E., *Epigraphie des environs du Kef*, 5<sup>e</sup> fascicule, 1884, p. 3 n°100 **GUERIN V.**, *Voyage*, II, p. 90 n° 285 **PELISSIER, R. A.**, 1848, p. 394 **TEMPLE G.**, *Excursions*, II, p. 345 n° 145

# 1° CIL VIII 1798:

Lorsque Temple découvrit l'arc de Zanfur, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'attique était encore en place, et il put lire sur sa frise l'inscription au complet, gravée sur 7 lignes. Il commit quelques erreurs en la transcrivant, mais la copie de Bruce, et surtout la publication de Guérin les corrigeaient un peu plus tard, comme nous allons voir. Le *CIL* se fonde sur ces deux auteurs pour proposer un texte fiable de l'inscription, son n° 1798, éliminant les propositions fantaisistes de Pueckler-Muskau et de Pellissier (dont Tissot, de son côté, dit qu'il est très souvent inexact).

Guérin en un premier temps avait déchiffré sur trois blocs encore en place lorsqu'il a visité le site ce qui constitue le fragment « 1 » du *CIL*. Il affirme que les autres blocs avaient été brisés dans leur chute, à la suite d'un violent tremblement de terre qui s'est produit entre la visite de Temple sur le site, au cours de laquelle il avait effectué le relevé complet de l'inscription, et son propre voyage. Les fragments gisant alors à terre lui ont toutefois permis de restituer le texte qu'il propose p. 90, et qu'il a pu compléter grâce au relevé de Temple, pour aboutir pratiquement à la version retenue par le *CIL*. Mais, à part les « trois » blocs évoqués plus haut, les renseignements fournis par Guérin sont trop incomplets pour qu'on évalue avec certitude le nombre de blocs portant l'inscription.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Voir description Partie I, pp. 247-261.

1. DIVO OPTIMO . . . . . . . SEVERO PIO AVG·ARAB·
. . IAB·PART·MAX·
2. ET IMP·CAES·M·AVRELIO·ANTONINO·PIO·AVG
FELICI·PART·MAX·
3. BRIT·MAX·GERM·MAX·PONT·MAX·FIL·TRIB POT·
XVIII IMP·III
4. COS·IIII P·P·PROCOS·OPTIMO MAXIMOQVE
PRINCIPI ET
5. IVLIAE DOMNAE PIAE FELICI AVG·MATRI AVG·
ET CASTRORVM ET SENATVS
6. ET PATRIAE VXORI DIVI. SEVERI AVG·PII COL·
IVL·ASSVRAS DEVOTA NVMINI
7. EORVM D D P P

Figure 14 : Texte de l'inscription proposé par Guérin.

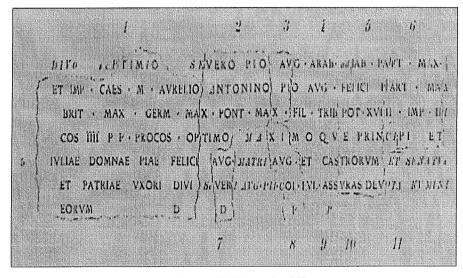


Figure 15: Texte du CIL.

# Développement et restitution :

[divo Se]ptimio [se]vero pio aug(usto) arab(ico) [ad]iab(enico) part(hico) max(imo)/

et imp(eratori) case(ari) m aurelio antonino pii aug(usto) felici part(hico) max(imo)/ brit(annico) max(imo) germ(anico) max(imo) pont(ifici) max(imo) filio trib(unitia) pot(estate) XVIII imp(eratore)IIII/

co[n)s[uli] IIII p(atri) p(atriae) proco[n]s(uli) optimo maximoque prin[ci)pi et/iuliae domnae piae felici aug(ustae) matri aug(usti) et castrorum [et senatus]/et patriae uxori divi [se]ver(I aug(usti) pii c]ol(onia) iulia assuras dev[ota numini]/eorum d(ecurionum) d(ecreto) p(ecunia) (p(ublica)]

#### Traduction:

A Septimius Severus divinisé, Pieux, Auguste, très grand Arabique, très grand Adiabénique, très grand Parthique, et à son fils l'Empereur César Marcus Aurelius Antoninus, Pieux, Auguste, Heureux, très grand Parthique, très grand Britannique, très grand Germanique, Grand Pontife, dans sa dix-huitième puissance tribunicienne, ayant obtenu sa quatrième salutation impériale, consul pour la quatrième fois, Père de la Patrie, Proconsul, Prince très bon et très grand, et à Iulia Domna Pia, Heureuse, Auguste, mère de l'Empereur et des camps, et du Sénat et de la Patrie, épouse du Divin Septimius Severus Auguste, Pieux, la colonie Iulia Assuras [a dédié ce monument] à leurs divinités, conformément à un décret des décurions, l'argent étant pris sur les fonds publics.

# Commentaire:

Sir Gr. Temple avait lu à la 5<sup>e</sup> ligne, et avait recopié OLIVI. ASSURA

Ceci avait amené Pellissier<sup>68</sup> à proposer pour Assuras le surnom d'OLIVIFERA. C'est Guérin qui a fait la bonne lecture de COLONIA IULIA ASSURAS.

Par contre, à la 1<sup>e</sup> ligne, il a cru lire DIVO OPTIMO SEVERO, alors que le CIL a corrigé sa lecture en SEPTIMIO SEVERO. Il semble en effet que Sévère n'ait jamais porté le surnom d'Optimus, visiblement réservé par la tradition à l'*Optimus princeps*.

On pourra faire une dernière remarque sur l'esthétique de la mise en page de l'inscription, dont la dernière ligne est très maladroite; on y voit le rejet en début de ligne de EORVM, qui appartient encore à la formule de dédicace proprement dite, alors qu'il aurait été élégant de n'avoir sur cette ligne que la formule D.D.P.P.

Notons enfin qu'ici, c'est le *numen* de l'empereur et celui de J. Domna qui sont honorés, cette habitude devenant de plus en plus fréquente vers la fin du règne.

# 2° Deuxième inscription de l'arc:

En fait, il s'agit d'un fragment assez petit, mais qui correspond exactement à la version de la façade Est, confirmant de ce fait que la dédicace figurait sur les deux façades de l'arc. Guérin est très clair sur sa localisation :

« Au pied du même arc de triomphe, mais du côté opposé, j'ai lu sur un bloc.... ». Le fragment porte sur cinq lignes du tout début de l'inscription, et Guérin, comme le *CIL* après lui, pense que « c'est une inscription qui paraît avoir été identique à la précédente, et qui était gravée sur la face intérieure du monument, je veux dire celle qui regardait la ville, la première l'étant sur la face extérieure <sup>69</sup> ».

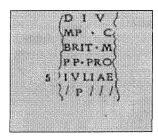


Figure 16: Fragment de la seconde dédicace de l'arc, lu par Guérin ; l'éditeur du *CIL* a vu et restitué une lettre de la 6<sup>e</sup> ligne lorsqu'il a revu le texte.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Pellissier, Description de la Régence de Tunis, p. 284.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Guérin, ouvr. cité, p. 91

#### Commentaire:

Ce bloc qui a disparu dès le XIX<sup>e</sup>, était un bloc de calcaire, incomplet en bas, dont 5 lignes subsistaient, sur 7 qu'il faut restituer. Par ailleurs, le texte est semblable à celui du début du fragment 1 de l'inscription précédente.

#### **Datation:**

La dix-huitième puissance tribunicienne de Caracalla permet de dater la dédicace de **l'année 215**.

Nous pensons qu'on pourrait dater également de cette époque le temple d'Assuras, décrit par Cagnat et Gauckler, Temples païens, p. 142 et Pl. XXXIX, situé au Nord-Est des ruines, sur un tertre. La cella carrée de ce temple corinthien était décorée, sur les faces extérieures, de pilastres de faible saillie, très voisins de ceux de l'arc de Caracalla. en particulier pour leurs bases. Ils sont réunis entre eux, à une hauteur égale environ aux deux tiers de l'élévation, par une frise composée de panneaux rectangulaires encadrés d'une mouluration. Ces panneaux sont ornés chacun de deux guirlandes avec bandelettes, accompagnées d'instruments de sacrifice, et soutenus à leurs extrémités par des bucranes, sauf à l'angle Nord-Ouest, où l'on voit un masque. Autre fantaisie dans le décor, alors que des candélabres soutiennent les guirlandes de façon habituelle. l'entrecolonnement central de la façade Sud présente un génie. Mais ni la planche de Cagnat et Gauckler, ni le dessin de Bruce (Partie I, Assuras, fig. 1, p. 260) ne permettent de confirmer dans le détail la description qu'en a donnée Saladin dans l'ouvrage cité. Le choix du décor de pilastres nous incite à dater les deux monuments de la même période. d'autant plus que le décor sculpté de guirlandes et bucranes rappelle avec insistance le décor du « Temple de Minerve » à Tébessa que l'on date, comme l'arc de Caracalla de cette ville, de 212-215. Plusieurs auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle avaient du reste remarqué cette parenté!

# 1.21 Arc de Cuicul<sup>70</sup> : C.I.L.VIII 8321 = 20137

La dédicace de l'arc de Caracalla à Cuicul s'étend sur cinq dalles de calcaire, dont quatre étaient en place lors de la découverte du site. La cinquième est très endommagée; elle présente une usure considérable sur les bords; découverte tardivement près de l'arc, sous un gros amas de terre, elle a été remontée à côté des autres lors de la restauration du monument en 1921, et regravée.

A droite, les lettres avaient disparu, et ont été restaurées (regravées), au même titre que les mots *PII Felicis* sur la dernière ligne de la deuxième dalle.

## **Dimensions:**

Largeur du champ épigraphique : 5,00m.

Hauteur: 1,52m.

Hauteur des lettres: 1. 1:0,18; 1. 2, 3, 4:0,12; 1. 5 et 6:0,10m.

#### Texte:

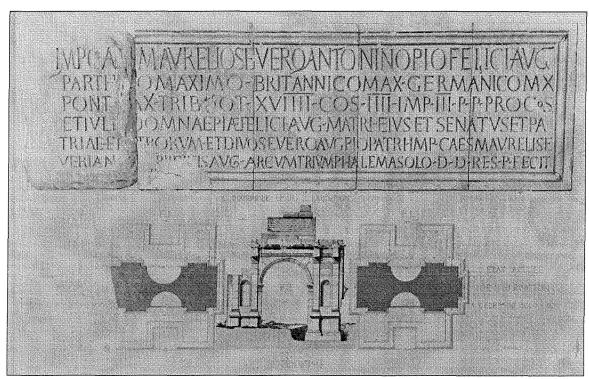


Figure 17: champ épigraphique de l'arc de Caracalla à Cuicul, in Ravoisié, Planche XXXV de l'Exploration Scientifique de l'Algérie.

## **Restitution:**

imp(eratori) caes(ari) m. aurelio severo antonino pio felici aug(usto)
parthico maximo britannico max(imo) germanico max(imo)
pont(ifici) max(imo) trib(unicia) pot(estate) xviii co(ns(uli) iiii imp(eratori) iii p(atri)
p(atriae) proco(n)s(uli)

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Voir la description en Partie I, pp. 262-286.

et iuliae domnae piae felici aug(ustae) matri eius et senatus et par/triae et castrorum et divo severo augusto) pio patri imp(eratoris) caes(aris) m. aureli se

veri antonini pii felicis aug(usti) arcum triumphalem a solo d(ecreto) d(ecurionum) resp(ublica)

## **Traduction:**

A l'Empereur César M. Severus Antoninus, Pieux, Heureux, Auguste, très grand Parthique, très grand Britannique, très grand Germanique, souverain pontife, ayant revêtu la dix-huitième puissance tribunicienne, consul pour la quatrième fois, ayant obtenu la troisième salutation impératoriale, Père de la Patrie, Proconsul, et à Julia Domna, Pieuse, Heureuse, mère de l'Empereur et du Sénat et de la Patrie et des Camps, et au Divin Severus Auguste, Pieux, père de l'Empereur César M. Aurelius Severus Antoninus Pieux, Heureux, Auguste, la République a élevé depuis ses fondations un arc triomphal, selon un décret des décurions.

#### Commentaire:

Les lettres sont gravées avec élégance, et le champ épigraphique est très soigné dans un cadre mouluré par une doucine et un bandeau. Aux angles, la doucine est ornée d'une feuille oblongue.

L'inscription est située sur l'attique, ce qui est une constante à Cuicul mais une implantation assez rare par ailleurs: pour nous limiter aux autres arcs dédiés à Caracalla, seul l'arc d'Assuras porte aussi l'inscription sur l'attique. Le fait le plus remarquable est que la dédicace ne figure que sur la façade Est de l'arc, celle qui est tournée vers le forum; c'est vraiment une exception, qu'on s'explique du reste très mal.

## Datation:

La titulature impériale de Caracalla indique l'année 216. Comme le texte est très discret sur l'évènement qui est à l'origine de cette construction, nous supposons une intervention de la municipalité en relation avec les grands travaux d'aménagement du forum.

# 1.22. Arc de Oualili $^{71}$ : I.A.M.2, 390 + 391 = I.L.Afr.608

Comme il était habituel de le faire, l'arc comportait une inscription sur chacune de ses deux faces, et celles-ci étaient pratiquement identiques. Si bien que la lecture de certaines lacunes a été largement facilitée par le recours simultané aux deux textes. Chaque inscription occupait un champ dont les dimensions approximatives sont de 1,60 m sur 7,40 m. Le texte s'étendait sur six lignes, dont les lettres mesuraient en moyenne 17 cm, et étaient gravées de façon très soignée, comme on peut le voir sur le fragment photographié. Seule l'inscription de la façade Est, constituée de 27 fragments a été restaurée sur l'attique de l'arc et complétée (c'est l'inscription 391). Les 21 fragments appartenant à l'inscription de l'Ouest gisent à terre près de l'arc, et attendent une seconde vie. Ils constituent l'inscription 390.

# Bibliographie:

GASCOU J., Inscriptions Antiques du Maroc, 2, Inscriptions Latines, Rome, 1970. *ILAfr.*, n° 608.

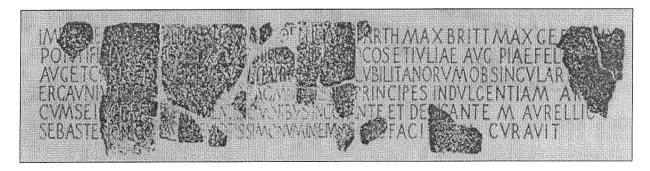
# I.A.M.2, 391

Brisée en 27 fragments, très incomplète, mais restaurée et complétée, l'inscription figure actuellement sur l'attique de l'arc, sur la façade Est. Elle occcupe un champ épigraphique de 7,40m sur 1,60m<sup>72</sup>.

## Texte:

1 IMP-CAES M .VR	NINO PIO FELICI AVG.PAMAX BRITT. AX GERM MAX-
2 PONTIFICI MAX TRI	IIII COS·IIII P·P·PET IVLIAE A PIAE FELICI MATRI·
3 AVT ÇAŞTRORV	VS ET PATRIAE·RESP VOITANORV. B SINGVLAREM EIVS
4 A VNIVERSOS	.SVPRA OMNESCIPES INDVAM ARCVM-
5 C.M SEIVĢIBVS E	NTIS OMNIBVS IN E ET DEDICA AVRELLIO
6 SEBASTENO-PRI	EVOTISSIMO NVI EIVS A SOLO FA M CVR.VIT

# Les fragments de IAM 2, 391 en situation :



<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Description en Partie I, pp. 287-308.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Les *ILAfr*. proposent une hauteur du champ épigraphique de 2m.

# **Transcription:**

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) [A]ur[ellio Anto]nino, Pio. Felici, Aug(usto), Pa[rth/ico]] max(imo), Britt(anico) [m]ax(imo), Germ(anico) max(imo), | pontifici max(imo), tri[b(unicia) pot(estate) XX.imp(eratori)] IIII. cos(uli) IIII, p(atri) p(atriae), p[rocos(uli)], et luliae A[ug(ustae)]. Piae, Felici, matri | Au[g(usti) e]t eastroru[m et senat]us et patriae, resp(ublica) Vo[lubil]itanoru[m, o]b singularem eius | [erg]a universos [et nouam] supra omnes [retro prin]cipes indu[lgenti]am, arcum | c[u]m seiugibus e[t orname]ntis onimibus, in[cohant]e et dedica[nte M(arco)] Aurellio | Sebasteno, pr[oc(uratore) Aug(usti), d]euotissimo nu[min]i eius, a solo fa[ciendu]m cur[a]uit.

#### **Traduction:**

A l'Empereur César Marcus Aurelius Antoninus, Pieux, Heureux, Auguste, très grand vainqueur des Parthes, des Bretons et des Germains, Pontife suprême, dans sa vingtième Puissance Tribunicienne, salué quatre fois comme Imperator, Consul pour la quatrième fois, Père de la Patrie, Proconsul, et à Julia Augusta, Pieuse, Heureuse, Mère de l'Auguste, des Camps, du Sénat et de la Patrie, à cause de la remarquable indulgence dont il a fait preuve envers tous les citoyens, au plus indulgent des Princes, la Cité des Volubilitains a élevé un arc avec un char à six chevaux et tous ses ornements, et M. Aurellius Sebastenus, Procurateur de l'Empereur, très soumis à sa volonté, a surveillé sa construction depuis les fondations et l'a dédié.

#### Commentaire:

Ce texte de 6 lignes a des lettres qui mesurent 0,17m. Nous présentons un fragment, qui appartient à la dédicace de la façade Ouest, mais vient exactement combler une lacune de la façade Est, et indiquer le nombre des Puissances tribuniciennes accordées à l'Empereur.



Figure 18: : fragment de l'inscription IAM 391 non remonté, ou de 390

Ce fragment, mesurant environ 80 cm sur 60 cm, gît au pied de l'arc, parmi d'autres qui constituent les éléments incomplets de la même dédicace, celle de la façade ouest.

On en compte actuellement 15 au sol, alors que Gascou parlait dans les *IAM* de 21 fragments.

Ce bloc présente un intérêt particulier, en ce sens qu'il correspond parfaitement à une lacune du texte de la dédicace de l'Est, et confirme la restitution qui en a été donnée supra. Ce fragment trouve sa place très exactement, des lignes 2 à 5, dans la lacune entre le premier et le deuxième groupe de mots, sans pour autant contredire en rien le contenu du texte qui l'entoure. On peut y lire:

-l. 2: I B POT XX -l. 3: M ET SENATVS -l. 4: NOVAM

# IAM 2. 391

## Texte:

```
1 ..P·CA.S M AVRELLIO ANTONINO P.O FELICI AVG·PA..._RM MAX
2 ..NT..._CI MAX·TRIB·POT·XX IMP IIII COS·IIII P·P·PRO..._ICI MA RI
3 ..._ASTRORYM ET SENATVS ET PATRIAE RESP·VO.....EM EIVS
4 ..._YERSOS ET NOVAM ŞY..A.O..ES R..RO..._RCVM
5 ..._VGIBVS ET ORNAME..IŞ O....OHA..E...DIÇ...O
6 ...NO PROC AVG·DEVO....S A ŞOLO..._ENDVM.....
```

# **Transcription:**

[Im]p(eratori) Ca[e]s(ari) M(arco) Aurellio Antonino P[i]o. Felici. Aug(usto), Pa[rth(ico) max(imo), Britt(anico) max(imo). Ge]rm(anico) max(imo), [po]nt[ifi] ci max(imo), trib(unicia) pot(estate) XX, imp(ero tori) IIII, cos(uli) IIII, p(atri) p(atriae), pro[cos(uli), et Iuliae Aug(ustae), Piae, Fel]ici, ma[t]ri [Aug(usti) e c]astrorum et senatus et patriae, resp(ublica) Vo[lubilitanorum ob singular]em eius [erga uni]uersos et nouam su[pr]o[mn]es r[er]ro [principes indulgentiam a]rcum [cum sei]ugibus et orname[nt]is o[mnibus, inc]oha[nt]e [et de]dic[ant M(arco) Aurelli]o [Sebaste]no, proc(uratore) Aug(usti), deuo[tissimo numini eiu]s, a solo [faci]endum [curauit].

#### **Traduction:**

C'est le même texte que sur l'autre face.

# Commentaire et datation des deux inscriptions:

La mention de la vingtième puissance tribunicienne de l'Empereur situe la dédicace de l'arc entre le 10 décembre 216, premier jour de la vingtième puissance tribunicienne de Caracalla, et le 8 avril 217, jour de son assassinat. Comme sur toutes les dédicaces que nous possédons, et ceci dès le début du règne de Septime Sévère, Julia Domna est associée aux Empereurs, avec une titulature très tôt fixée, de Mère des Camps, du Sénat et de la Patrie, et évidemment des Augustes et plus tard de l'Auguste seul.

Le geste des habitants de Volubilis est un acte officialisé encore avec l'intervention du Procurateur<sup>73</sup>.

La question la plus intéressante que soulève ce double texte est évidemment celui de la nature de *l'Indulgentia* impériale.

Ce sont plutôt les dédicants, citoyens de Volubilis, et la motivation profonde de leur largesse édilitaire, qui nous retiendront. Dans un premier temps, comme l'a souligné

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Voir sur ce personnage le commentaire des ILM, 2, 355.

Claude Domergue<sup>74</sup>, la formulation de la dédicace a recours à quelques poncifs bien rodés, tels que la qualité remarquable (singularis) de l'indulgence impériale, ou la mention du fait que cette indulgence s'est étendue à l'ensemble des citoyens de la ville (in universos cives). Ces termes se retrouvent dans de nombreuses inscriptions, et toujours avec le même sens, en particulier pour ce dernier terme, qui s'applique toujours aux seuls citoyens de la cité.

Pour ce qui est de l'expression super omnes retro principes, nous avons dit ailleurs qu'elle devient habituelle pour Caracalla dès 212, date de la mort de Géta. Nous pouvons constater depuis lors, avec la damnatio memoriae, le recours à cette formule, susceptible à la fois de remplir les vides laissés sur les inscriptions par l'érasion du nom de Géta et de son titre de César, et de mettre en évidence la supériorité de Caracalla. C'est ainsi que la formule apparaît également, les mêmes causes produisant les mêmes effets, à Rome, sur l'arc du Forum Romain et sur l'arc des Changeurs, après le martelage du nom de Géta. Il ne faudrait alors pas donner à l'expression de Volubilis beaucoup plus que ce qu'elle contient. Encore qu'ici, ce n'est pas, comme à Rome, l'obligation de remplir un espace qui a généré la formule, mais plutôt, selon nous, un réel sentiment de gratitude.

La particularité du texte ici présent est qu'il a recours, dans une même formule, à deux expressions à peu près identiques, mais de construction grammaticale différente. Il y a donc collusion entre la formule *ob singularem erga universos indulgentiam*, formule qui se lit très souvent dans les dédicaces municipales, et la seconde, réservée à l'empereur, celle qui le voit comme *supra omnes retro principes indulgentissimus*. On doit pourtant souligner que les champs sémantiques des deux mots *indulgentia* et *indulgentissimus* ne se recouvrent pas totalement, que l'adjectif, fût-il au superlatif, est considéré comme l'expression d'une qualité intrinsèque, prise dans son sens le plus général, alors qu'on réserve n général le substantif *indulgentia* pour évoquer une manifestation particulière de cette indulgence.

Si l'on s'interroge alors sur l'objet même de l'indulgence du Prince, qui excite notre curiosité légitime, on pourra évoquer plusieurs solutions. La première qui vient à l'esprit est évidemment celle d'une référence à la Constitution Antoninienne, accordant la citoyenneté romaine à tous les habitants libres de l'Empire. Mais cet Edit date de 212, et on voit mal pourquoi les Volubilitains auraient attendu quatre ans pour manifester leur reconnaissance à ce sujet, d'autant qu'alors, chacune des cités de l'Empire aurait eu à s'acquitter de la même démarche. Il faut rappeler aussi que Volubilis est un municipe depuis que Claude lui a accordé ce statut en 44, et par conséquent qu'il y avait dans la cité de très nombreux citoyens romains Or ce sont les seuls dont on se préoccupe réellement dans une ville. Que le reste de la population libre ait acquis la citoyenneté romaine en 212 n'a pas dû sembler mériter commémoration aux classes dirigeantes de Volubilis, qui avaient elles-mêmes accédé à la citoyenneté depuis longtemps. Cette hypothèse avait été évoquée par A. Piganiol<sup>75</sup> dans son commentaire de l'inscription, mais ne semble pas satisfaisante.

Une autre possibilité, et qui serait une marque d'indulgence impériale ponctuelle, particulière, comme le laisse entendre l'usage du substantif *Indulgentia*, est celle **d'une remise d'impôts**. La chose n'est pas unique, même si l'administration fiscale de

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Claude Domergue, « L'arc de triomphe de Caracalla à Volubilis », *Bulletin Archéologique*, 1963-1964, pp. 200-229.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Piganiol A., « Note sur l'inscription de l'arc de triomphe de Volubilis », Revue Archéologique, 1924, I, pp. 114-116.

l'empire n'était ni généreuse ni oublieuse, sauf à trouver certains avantages à une telle remise. Il s'agit vraisemblablement de la même remise d'impôts que celle, bien connue, et qui a fait l'objet d'une très riche littérature, de la remise d'impôts dont il est question sur la plaque de **Banasa**. Cette remise d'impôts a fait l'objet d'un **Edit** impérial, c'est dire le côté exceptionnel et officiel de la décision de Caracalla, qui devait certainement concerner **toute la province, et non une cité isolée**, si importante fût-elle. Le point sur la question a été fait de façon magistrale par M. Corbier 16, et nous nous bornerons à résumer très rapidement les points essentiels de son analyse dans ce qu'elle apporte à la compréhension de la dédicace de Volubilis. Les cas de remise d'impôts sont assez peu nombreux pour qu'on les mentionne : un cas sous Hadrien, qui fut illustrée par les reliefs ornant une petite enceinte placée devant les Rostres, reliefs trouvés au centre du Forum, et attribués un temps à Trajan, ce qui explique le nom qu'on leur donne parfois encore d' « anaglyphes de Trajan ». Ils sont actuellement conservés à la Curie de Rome, et ont fait l'objet d'une étude de W. Seston 17.

Le second cas retenu par l'histoire est la remise d'impôts accordée par Septime Sévère et Caracalla à Carthage, qui s'est immédiatement traduite dans le monnayage d'Afrique<sup>78</sup>.

La remise d'arriérés d'impôts dont bénéficia Banasa (et sans doute au moins toute la Maurétanie Tingitane, peut-être aussi la Césarienne) date toutefois de l'année 215/216. Mais les quelques mois qui séparent le texte gravé à Banasa et la construction de l'arc de Volubilis ne nous semblent pas suffisants pour faire envisager une autre hypothèse que celle d'une unique Indulgentia. D'autant plus que les « services » imposés par l'Empereur en échange de cette faveur (dont il faisait bien remarquer qu'elle ne se renouvellerait pas!) ne pouvaient être honorés que par toute une région au moins, sinon une province. Il ne s'agissait pas moins en effet que de services en troupes auxiliaires, et de la fourniture régulière et accélérée de bêtes sauvages vivant dans les forêts de Tingitane : ce sont les fameux « éléphants de Caracalla », qui pour d'autres étaient des lions (ce qui est plus vraisemblable, à cause de la raréfaction des éléphants constatée par ailleurs dans la province dès cette époque). Cependant, l'iconographie est d'une rare stabilité, l'Africa est toujours représentée coiffée de la dépouille d'éléphant, sur les monnaies comme sur les mosaïques, comme l'atteste l'exemple de la mosaïque de Sousse ci-jointe. Par ailleurs, en cette année 216, il a beaucoup été question d'Orient, on a prêté à Caracalla l'intention de triompher des Perses, ou des Parthes, dans une cérémonie superbe, digne du nouvel Alexandre qu'il voulait être, et ce triomphe oriental, à l'image du triomphe mythique de Liber, se serait fait avec force éléphants, dont Caracalla avait un tel besoin qu'il aurait pris l'initiative du « marché » plus ou moins lisible entre les lignes de l'édit de Banasa: triomphe du non-dit! Mais la malveillance intelligente est parfois subtile, et l'idée ne nous semble pas à rejeter absolument.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Corbier M., « le discours du prince, d'après une inscription de Banasa », *Ktema*, 2, 1977, pp. 216-232.

 $<sup>^{77}</sup>$  Seston W., « Les anaglypha Trajani » du Forum Romain et la politique d'Hadrien en 118 .

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Voir Babelon E., «Les Monnaies de Septime Sévère, Caracalla et Géta relatives à l'Afrique », *Rivista Italiana di Numismatica*, 1903, pp. 157-174.

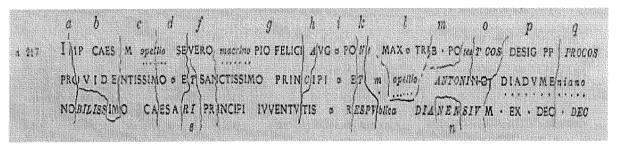
# 1.23 Arc de Diana Veteranorum<sup>79</sup>: C.I.L.VIII 4598

L'inscription que l'on connaît pour l'arc de Diana est dédiée à Macrin. Cependant, la construction de l'arc avait été décidée bien avant l'assassinat de Caracalla. Des martelages indiquent du reste une manipulation du texte, afin de l'accorder à la nouvelle situation politique, et nous persévérons dans l'idée que cet arc doit être rendu à Caracalla.

# Bibliographie:

**RENIER L.**, « Restitution à l'empereur Macrin et à son fils d'une inscription monumentale attribuée jusqu'ici à Septime Sévère et à Caracalla », *Mélanges d'Epigraphie*, 1854, pp. 195-200 et Planche ; et *Revue Archéologique*, IX, pp. 38 sq.

## Texte:



#### **Restitution:**

Imperatori Caesari Marco Opellio Severo Macrino Pio Felici augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate, consuli designato, patri patriae, proconsuli, providentissimo et sanctissimo principi, et Marco Opellio Antonino Diadumeniano, nobilissimo Caesari, Principi Juventutis, res publica Dianensium, decreto decurionum.

#### **Traduction:**

A l'empereur César Marcus Opellius Severus Macrinus Pieux, Heureux, Auguste, souverain Pontife, dans sa première puissance tribunicienne, Consul désigné, Père de la patrie, Proconsul, Prince très prévoyant et très saint, et à Marcus Opellius Antoninus Diadumenianus, très noble César, Prince de la Jeunesse, la ville de Diana, par décret des décurions.

# Commentaire:

Déjà lu et commenté par Peyssonnel et Shaw, ce texte avait d'abord été attribué à Septime Sévère et Caracalla. L. Rénier a rendu à Macrin l'honneur de la dédicace en faisant remarquer que dans sa copie, Peyssonnel (en 1725) avait abusivement et gratuitement inséré le mot *Avrelio*. Un premier repérage dans la région avait été fait en 1850 par le Général Carbuccia, mais l'inscription n'avait pas été relevée. En 1851, Renier en fit le relevé, qu'il fit graver sur la planche accompagnant sa publication de 1854, voir partie I, Diana, fig. 6, p. 314. Sur cette planche, l'arc du premier plan est

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Description en Partie I, pp. 309-316.

celui de Marc Aurèle, avec sa caractéristique frise en boudin, et sa voûte ornée de caissons sculptés. L'arc de Caracalla, ou de Macrin, est situé à l'angle du Djebel Messaouda au Sud, à l'horizon sur la planche, et du Djebel Mestaoua à l'Est. Il n'était pas encore totalement dégagé en 1851, ainsi qu'on peut le constater sur la planche, au contraire de la forteresse byzantine, avec ses quatre tours-bastions formant les angles du carré de 70 m. qui la constituait.

Comme nous l'avons dit en introduction, tous les noms de Macrin et de Diaduménien qu'on lit sur l'inscription sont réécrits sur des martelages. On remarquera aussi l'usage de *providentissimo*, que l'on n'a jamais rencontré pour Caracalla, et qui est venu remplacer sa titulature habituelle.

Le texte mentionne une puissance tribunicienne non encore suivie d'un signe numérique, ce qui indique la première année du règne de Macrin, qui y est dit Consul désigné; et en effet, le Sénat lui décerna après le 11 avril les honneurs consulaires, mais il ne figura dans les *Fastes* que l'année suivante, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 218. C'est donc dans **les huit derniers mois de 217** que fut gravée la dédicace, ce qui réduit d'autant le temps dont auraient disposé les citoyens de Diana si leur intention avait été d'honorer Macrin! Signalons encore au passage la relative concision du texte, qui n'occupe que trois lignes, et ne nous permet pas de connaître l'occasion de cette construction (quel qu'ait été son destinataire).

# 1.24 Arc de Séressi<sup>80</sup> CIL VIII 11214, 11216.

La dédicace de l'arc n'est pas conservée; nous n'avons qu'une plaque commémorative destinée à rappeler le contenu du testament de l'évergète et les dispositions qui ont été prises conjointement par ses héritiers et la municipalité de Séressi. Le texte figure sur la face intérieure du piédroit Est de l'arc, étalé sur trois assises. La pierre est délitée par endroits, mais les photos, que l'on ne peut prendre que difficilement, et uniquement depuis la façade Sud, rendent compte de la qualité exceptionnelle de la gravure.



Figure 1 : Inscription à l'intérieur du piédroit de l'arc de Séressi

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Description, Partie I, pp. 218-227.

#### Texte:

```
TESTAMENTO .

C · M / / FELICIS . ARMENIANI

EQVO · PVBLICO · ADLECTI · OPTIMAE

M E M O R I A E · C I V I S · A R C V S ·

5 /// I I · C I / / AD · CVIVS · ORNAMENTA ·

ARMENIA· AVGE· MATER· ET· BEBENIA · PAVLIANA

SOROR · LIBERALITATE · SVA· HS· XXV · MIL· Ñ ·

EROGAVERVNT· ET· DIE· DEDIC · SPORT VLAS · DECV

RIONIB· ET· EPVLVM· ET· GYMNASIVM· MVNICIPIB·

ID DEDERVNT ·

ITEM·MVNICIPIVM· SERESSITANVM· AD AMPLIANDA·

ORNAMENTA · QVADRIGAM · PVBLICA · PEC· FEC·
```

#### Restitution de Fortuner:

```
testaments / c. m. .. felicis armentani / equo publico antecci optimae / memoriae civis arcus / coniecit ad cuius ornamenta / armenia auge mater et becenia pauliana / soror liberalitate sua ex (sestertium) XXV mil libus) nummum / erogaverunt et die dedic(averunt) sportulas decu/rionib(us) et epulum et symnasium municipib(us) / dederunt / item municipium seressitenum au amplianda / ornamenta quadrigam publica poc(unia) fec(it)
```

#### Notre restitution:

Testamento C.M. ... Felicis Armeniani / equo publico adlecti optimae / memoriae civis arcus / [factus est] ad cuius ornamenta / Armenia Auge mater et Bebenia Pauliana / soror liberalitate sua (ex sestertium) XXV mi(libus) n(ummum) / erogaverunt et die dedic(ationis) sportulas decu/rionibus et epulum et gymnasium municipib(us)/ dederunt. Item Municipum Seressitanum ad amplianda/ ornamenta quadrigam publica pec(unia) fec(it).

(Nota : nous avons souligné les deux termes sur lesquels notre proposition d'interprétation diffère de celle de Fortuner )

## **Traduction:**

En vertu du testament de C. M; Felix Armeniamus, admis dans l'ordre équestre, citoyen de bonne mémoire, un arc a été élevé. Armenia Auge, sa mère et Bebenia Pauliana, sa soeur, l'ont fait construire, en donnant généreusement pour son ornementation de leurs deniers 25000 serterces. Et le jour de la dédicace, elles ont donné des sportules aux décurions, et un banquet et une distribution aux thermes pour les citoyens. De plus, le Municipe de Séressi a fait faire sur les fonds publics un quadrige destiné à rehausser son ornementation.

#### Commentaire

Le texte présente quelques difficultés d'interprétation, dans la restitution de la ligne 5 en particulier. Dans le *CIL*, Wilmanns avait proposé *factus est*, ce qui grammaticalement, convient à la forme *arcus* de la ligne 4, et nous nous sommes tenue à cette transcription.

Pour la traduction de *municeps*, par opposition à *decurio*, on peut hésiter entre « habitant », terme assez vague, et « citoyen », qui n'inclut qu'une part de la population du municipe, c'est à dire les citoyens libres et romains.

On peut remarquer aussi que les évergésies de la famille de Felix Armenianus sont moins prestigieuses que celles d'Egrilianus à Théveste : ce dernier avait fixé des *Gymnasia* avec des jours bien précisés, alors qu'à Séressi il ne s'agit que d'une seule séance. Enfin, dernière remarque sur le donateur, ce chevalier ne porte pas le même nom que sa soeur (sauf à restituer Bebenius à la ligne 2), mais la chose n'est pas impossible.

L'intérêt essentiel de ce texte est d'ordre historique. En effet, s'il est très fréquent que des exécuteurs testamentaires ajoutent à la somme prévue par leur parent une somme souvent égale à la somme primitive, de leurs propres deniers, l'intervention de l'autorité municipale à côté de particuliers, sur le même monument, est un cas unique. Le texte de dédicace de l'arc expliquait peut-être cette association insolite.

Pour la datation du texte au début du III<sup>e</sup> siècle, nous disposons de certains arguments.

Le premier est peut-être discutable, car il est lié à la prolixité du document, avec en particulier l'évocation du citoyen de « bonne mémoire », et bien évidemment la mention de l'accession à l'ordre équestre, qui doit être à l'origine du testament.

Le mot *arcus*, que l'on ne voir guère apparaître sur les dédicaces avant l'époque des Sévères, est également à retenir. Certes, la mention d'*arcus triumphalis* eût été plus convaincante puisqu'elle n'apparaît dans les textes qu'avec Caracalla.

Par contre l'inscription *CIL* VIII 11214 est tout à fait probante. Trouvée près de l'arc, mais après le passage de Guérin qui ne la mentionne pas, elle a été donnée à Cagnat par un certain Bordier. Cagnat pense qu'elle appartenait sans doute à la dédicace de l'arc figurant sur l'attique, et que c'est bien Caracalla qui est mentionné. Voici le fragment du *CIL*:



Figure 19: CIL VIII 11214

On peut regretter que l'éditeur n'indique pas la taille des lettres de ce fragment, qui serait d'un secours précieux, si l'on sait que la moyenne pour les lettres des premières lignes de dédicace se situe entre 17 et 20 cm. Par ailleurs, comme les lettres de l'inscription intérieure de l'arc sont particulièrement grandes (environ 20 cm), elles appellent une taille égale ou supérieure pour celles de la dédicace.

# ANNEXE À LA 2<sup>ème</sup> PARTIE, CHAPITRE 1 1. Le champ épigraphique

N°	Nom	N° d'Inscription	Dimensions (en mètres)			Emplacement	Cadre	Nombre de lignes	Taille des lettres ( cm)
		CIL 1428	Ht.	Lar	Ep.	?			
		CIL 1428	-	-	-	7	?	3	?
1	Thubursicu Bure	CIL 1444			ļ	ATT Provide Comment	117/		20
		IL Afr. 504							20
2	Thubursicu	ILAlg.1 1255	0,68	6,50					10 à 8
	Numidarum Tigisis		-	env.					10 4 6
3	1 181313	ILAlg. II 6248	1,00	4,00	0,76	Attique?	oui	3 et 2	7,5/6,5/6
	Madaure	ILAlg. I 2086	0,60	4,50				4	?
4		ILAlg. I 2128			-			4	12.0
	Thubursicu						<u> </u>	1	12- 8
5	Numidarum.I	ILAlg.I 1256	0,42	+/-5				3	
6	Lambèse	CIL 2705	1,45	0,82		Via Septimiana	oui	13	8
7	Timgad	MEFR 1953 n°23	0,90	6,80	0,15	Frise de l'attique	non	7	9
8	Lepcis Magna	L.Antica 1968,	1,23		0,02	Frise de	Guirlandes	3	29,5
		V		2.60	0,03	l'entablement	Guiriandes		
9	Thugga	CIL 26539	0,90	3,60	0,25	Attique		12	12-10
		CIL 26540	0,95	3,50	0,10- 0,30	Attique		10 à 12	11-10
10	Vaga	CIL 14395 +	0,58	7-8		Attique		4	
		14401				1			*****
11	Sufetula	ILAfr. 121	0,75	0,95	0,45			5	5,5
12	Tiddis	ILAlg. 3592				Attique		5	5- 3
		CIL 1273	0,46	2		Attique		6	21 à 12
13	Vallis	CIL 25829							14
		CIL 25830	0,46	1,50	0,25				20-21
14	Uzappa	CIL 11929	0,35	3,05		Architrave-frise		2	11,5
	Огарра	ILAIg. II 674	0,51	6,00		Frise ?	Oui	4	6
15	Cirta	ILAlg. II 675	0,51	0,64	0,67	111001	Oui	15	1,5 à 2
		ILAlg.II 676	0,46				c. de 6 cm	14	
		ILAlg.II 677	0,67				oui	15	
16	Thamuggadi	CIL VIII 2372							
-		(Base de statue)				***************************************			
17	Vazi Sarra		1 à 1,5	6,00				6	
18	Thévest e	CIL VIII 3040 +Epigraphica3	1			Intérieur piédroit		12	
		CIL VIII 3037 à	1.25			4 D.:	Oui,	5 2 7	
		30 39	1,25			4 Frises	mouluré	5, 3, 7	
19	Thugga	Insc. du temple, pas de dédicace		14,0		Frise du pronaos		3	15 env.
		pour l'arc		0		du temple		3	15 ciiv.
20	Assuras	CIL VIII 1798				Attique		7	15 env.
21	Cuicul	CIL VIII 8321	1,52	5,00		Attique	Mouluré		18 à 10
22	Volubilis		1,60	7,40		Attique		6	17
23	Diana	CIL 11214				Int. piédroit		3	
24	Seressi	11216				Int. piédroit		12	24
Ī	_	YT 47 YY 10	1,20-	5 à			Moulures		
25	Rusicade	ILAlg. II 19	1,50	6,00			en haut et en bas	10	9 à 5

# ANNEXE À LA 2<sup>ème</sup> PARTIE, CHAPITRE 1 2. Contenu des dédicaces

N°arc	Inscription	Occasion	Arcus	Somme engagée	Incipit	Dédicant	Marte- lage	Vertus civiques	Vertus guerrieres	Statues annexes
1		Accession au statut de Municipe ?			Pro salute, formule restituée					
2				Somme Honoraire 77000					Sept. Sévère Propagator imperii	
3		Décurionat	Arcus	S.H. +?	Pro salute				Victoriis	
	2086	?			Pro salute		1			
	2128	Décurionat + Flaminat	Arc et statue	Somme doublée		Flamine perpetual, Vétéran				Statue
4	2129	Flaminat perpétuel	Arc et statue							Statue
	2130		Arc et statue	S.H. +40000		Flam. Per Vétéran Duumvir				Statue
5		Non formulée			Pro salute et incolumitate		1			
6		Non formulée				Legio III	1	Fortissimi (les 2 Empereurs)	Propagatores imperii	
7		Non formulée				Republique de la Colonie de Timgad	5	Numen	Invictus, Fortis	Mars Concorde
8		//	//	//	//	//	//	//	//	
9	CIL 26539	Conditores municipii	Marketin Mar			Respublica	dujus ere sistem ar	arta nissi filikki, riski parjal riska parana kiri	48013/13713014044444444444	
	CIL 26540					Respublica Minicipii	1			
10		Colonia deducta						Numen		
11		Victoria			Victoriae				Invictus	
12					Pro salute		l			
13	25830				Pro Salute	Vétéran, Flamine perpétuel				
14						Civitas				
15		Triumvirat quinquennal	Arcus Triumphalis			Edile, Préfet des 4 Colonies, Triumvir			Virtus	
16		Flaminat perpetuel	Arcus Pantheus	Somme engagée 50 000		Vétéran, Flamine perpétuel				Mars
17		Flaminat perpetuel			Pro salute	Prêtre de Mercure, Flamine perpétuel				
18		Testament	Arc avec statues	250000+ 250000 + 250000		Préfet XIV Légion Gemina	1			Sévère div. Julia Caracalla, Géta
19		Testament		100000					Temple des Victoires	
20						Colonia		Numen		
21		Façade Est seule	Arcus Triumphalis			Respublica				
22		Ob Indulgentiam	Arcus Sejuga ornaments			Respublica Volubilitanoru m		Numen		
23						Respublica Dianensium	3			
24		Admission ordre équestre?	Arcus	Testament 250000		Testament Héritiers Municipium Seressitano- rum	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR			Quadrige



# Résumé

L'auteur a recensé les nombreux arcs dédiés à Caracalla en Afrique romaine. La plupart d'entre eux sont documentés par une dédicace, et datables de façon précise grâce à ces textes. Cependant, quelques autres sont venus rejoindre le corpus initial, parce qu'on peut les dater, soit grâce à leurs caractéristiques architecturales ou décoratives, en particulier par l'analyse des décors de moulures, soit par des arguments d'ordre historique. Ainsi, L'arcus pantheus de Thamugadi (Timgad, Algérie) a paru susceptible d'être intégré à cette liste d'arcs que l'on peut raisonnablement attribuer à Caracalla; quant à l'arc de Diana Veteranorum (Zana, Algérie), dédié en juin 217 à Macrin, c'està-dire trop peu de temps après l'assassinat de Caracalla pour qu'il ait été destiné à Macrin, elle l'a rendu à Caracalla. C'est un corpus de 27 arcs qui a

ainsi été établi. L'analyse des dédicaces de ces arcs met en relief des évergètes, dont une grande part est constituée de flamines perpétuels, ou de vétérans; quelques notables interviennent directement, de leur vivant, ou par testament, dans la dotation de leur cité. Mais pratiquement la moitié des arcs est élevée grâce à la générosité des conseils municipaux, généralement en reconnaissance d'un changement de statut juridique, ou d'une faveur particulière. Le statut des particuliers ou des cités concernés donne un état de la « romanisation » de l'Afrique, pour employer un terme commode, mais qu'il est nécessaire de bien définir, entre 198 et 217. L'étude des textes dédicatoires permet également de vérifier certains aspects de la titulature de l'Empereur, de faire l'inventaire des Vertus impériales honorées sur les arcs, ou de mettre l'accent sur les divinités, les Victoires, associées sur ces monuments a un culte impérial triomphant.

La troisième partie est consacrée à la typologie, typologie des formes, qui met en évidence l'extrême variété des schémas choisis, allant des arcs à une, ou trois baies, aux quadrifrons. Le décor architectural est également abordé dans ce chapitre. Un second registre est consacré à la « typologie des fonctions », et montre les rôles variés et souvent très élaborés remplis par les arcs honorifiques dans l'urbanisation des cités, en plein renouveau à l'époque de Caracalla. Enfin, l'auteur conclut sur l'adéquation entre le monument et le message idéologique qu'il est censé transmettre : par son décor, les ornements du couronnement ou la dédicace elle-même, l'arc honorifique est un témoin idéal du culte impérial, à la fois didactique et esthétique.

# **Summary**

In the first part of the thesis, the author has made a list of the numerous arches dedicated to Caracalla in Roman Africa. Most of these arches are documented by a dedication and can therefore be dated with precision. However some other arches have been added to the initial corpus since they can be dated too, either by their architectural or ornemental characteristics, or thanks to historical arguments. Altogether a corpus of 27 arches has been made out.

The analysis of the dedications of the arches is the subject of the second part. It shows "evergetes" ( donators), most of them being permanent "flamines" (priests), often veterans; a few notables also contribute to the endowment of their city. They do so either in their lifetime or by testament. At the same time, nearly half of the arches are erected thanks to the generosity of local councils, in gratitude for a change of juridical status or for a special favour from the Emperor. The status of the individuals and the cities concerned gives a state of the "romanisation", to put simply, of Africa between 198 and 217. The study of the dedicatory texts also permits to check some aspects of the titles of the Emperor and of the imperial virtues honored on the arches.

The third part tackles the typology. In the first chapter, the typology of forms highlights the wide range of architectural patterns and chosen decorations. The second chapter deals with the" typolgy of functions" and analyses the role played by honorific arches in the urbanization of the cities, in full revival at the time. The author concludes on the close correspondence between the monument and the ideologic message it is supposed to pass on by its decoration, the ornaments of the coronation or the dedication itself, the honorific arch is a perfect testimony, both didactic and aesthetic, of the imperial cult.